



# rapports

de la Commission permanente de gestion  
et de la Commission permanente des finances

réponses de la Municipalité  
aux observations

année 2017





# rapports

de la Commission permanente de gestion  
et de la Commission permanente des finances

année 2017



## Commission permanente de gestion

Élue le 28 juin 2016

(par ordre d'élection)

**Membres :** M. Arnaud Bouverat, M<sup>me</sup> Carine Carvalho Arruda, M<sup>me</sup> Claude Nicole Grin, M<sup>me</sup> Gianna Marly, M<sup>me</sup> Janine Resplendino, M<sup>me</sup> Karine Roch, M. Yvan Salzmänn, M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel, M. Jean-Daniel Henchoz, M. Maurice Calame, M. Jean-Marie Fürbringer, M. Jacques-Étienne Rastorfer, M. Jean-Luc Chollet, M. Pierre Conscience, M. Claude-Alain Voiblet.

## Commission permanente des finances

Élue le 28 juin 2016

(par ordre d'élection)

**Membres :** M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny, M<sup>me</sup> Séverine Evéquo, M. Romain Felli, M<sup>me</sup> Sara Gnoni, M. Gianni-John Schneider, M. Vincent Brayer, M. Stéphane Wyssa, M. Manuel Donzé, M. Benoît Gaillard, M. Henri Klunge (dém.), M. Jean-François Cachin, M. Hadrien Buclin, M. Alain Hubler, M. Fabrice Moscheni, M. Henri Ricart, M. Pierre Ethenoz.

# Table des matières

<b>Rapport de la Commission permanente de gestion pour l'exercice 2017 .....</b>	<b>4</b>
Table des matières .....	5
Préambule .....	8
Direction de la culture et du développement urbain .....	10
Direction de la sécurité et de l'économie .....	15
Direction des sports et de la cohésion sociale .....	24
Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture .....	39
Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers .....	46
Direction des finances et de la mobilité .....	55
Direction des services industriels .....	68
<b>Rapport du Bureau du Conseil communal sur sa gestion du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2018 .....</b>	<b>79</b>
<b>Rapport de la Commission permanente des finances sur les comptes de la Commune pour l'année 2017 .....</b>	<b>81</b>
Direction de la culture et du développement urbain .....	93
Direction de la sécurité et de l'économie .....	99
Direction des sports et de la cohésion sociale .....	105
Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture .....	111
Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers .....	122
Direction des finances et de la mobilité .....	127
Direction des services industriels .....	140
<b>Réponses de la Municipalité aux observations formulées par la Commission permanente de gestion (exercice 2017) .....</b>	<b>148</b>



Lausanne, le 31 mai 2018

# Rapport de la Commission permanente de gestion pour l'exercice 2017

## Organisation de la Commission permanente de gestion

Président :	M. Georges-André Clerc, libéral-conservateur
1 <sup>er</sup> vice-président :	M <sup>me</sup> Claude Nicole Grin, Les Verts
2 <sup>e</sup> vice-président :	--
Secrétaire :	M. Frédéric Tétaz
CULTURE ET DÉVELOPPEMENT URBAIN	M. Maurice Calame, libéral-radical M. Jacques-Étienne Rastorfer, socialiste, rapporteur
SÉCURITÉ ET ÉCONOMIE	M. Louis Dana, socialiste, rapporteur M. Johan Pain, Ensemble à Gauche
SPORTS ET COHÉSION SOCIALE	M. Pierre Conscience, Ensemble à Gauche, co-rapporteur M <sup>me</sup> Claude Nicole Grin, Les Verts, co-rapporteuse
LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE	M. Jean-Marie Fürbringer, Le Centre, rapporteur M. Yvan Salzmänn, socialiste
ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS	M. Henri Klunge, libérale-radical M. Dominique Gigon, socialiste, rapporteur
FINANCES ET MOBILITÉ	M. Jean-Daniel Henchoz, libéral-radical M <sup>me</sup> Karine Roch, Les Verts, rapporteuse
SERVICES INDUSTRIELS	M. Jean-Luc Chollet, UDC, rapporteur M <sup>me</sup> Gianna Marly, socialiste

## Table des matières

Préambule.....	8
Questions générales.....	8
Visite au Bureau du Conseil communal.....	8
<b>Culture et développement urbain (CD).....</b>	<b>10</b>
Préambule.....	10
Secrétariat municipal (SMUN).....	10
Secrétariat général (SGCD).....	11
Commission immobilière (CI).....	11
Service de la culture (CULT).....	12
Service des bibliothèques et Archives de la Ville (BAVL).....	12
Service de l'urbanisme (URB).....	13
Contrôle des finances (CFL).....	13
Entretien final avec le syndic.....	14
<b>Sécurité et économie (SE).....</b>	<b>15</b>
Préambule.....	15
Secrétariat général (SGSE).....	15
Corps de police (CP).....	16
Service de protection et de sauvetage Lausanne (SPSL).....	19
1 <sup>ère</sup> observation.....	19
2 <sup>ème</sup> observation.....	20
Service du contrôle des habitants (CH).....	20
Service de l'économie (ECO).....	21
Service de l'eau (EAU).....	21
<b>Sports et cohésion sociale (SCS).....</b>	<b>24</b>
Préambule.....	24
Secrétariat général (SGSCS).....	24
Service des sports (SPORTS).....	27
Service social Lausanne (SSL).....	29
Service du travail (ST).....	31
Service des assurances sociales (SAS).....	36
<b>Logement, environnement architecture (LEA).....</b>	<b>39</b>
Préambule.....	39
Secrétariat général et cadastre (SGLEA-C).....	39

Service du logement et des gérances (SLG) .....	40
Service d'architecture (ARCH) .....	41
Service des parcs et domaines (SPADOM) .....	41
Service d'organisation et d'informatique (SOI) .....	42
<b>Enfance, jeunesse et quartiers (EJQ).....</b>	<b>46</b>
Préambule .....	46
Secrétariat général (SGEJQ).....	46
Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) .....	47
Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S) .....	48
Service de psychologie scolaire (SPS) .....	48
Service de santé et prévention (SSPR) .....	49
<b>Finances et mobilité (FIM) .....</b>	<b>55</b>
Préambule .....	55
Secrétariat général (SGFIM) .....	55
Service des finances (SFIN).....	57
Service du personnel (SPEL) .....	58
Service des routes et de la mobilité (RM) .....	60
Service de la propreté urbaine (PUR).....	63
Service achat et logistique Ville (SALV) .....	65
Entretien avec la directrice.....	66
Conclusions.....	66
Remerciements .....	66
Annexe 1 : liste des investissements bouclés en 2017.....	67
<b>Services industriels (SIL).....</b>	<b>68</b>
Préambule .....	68
Secrétariat général (SGSIL).....	68
Service finances, administration et développement (FASIL).....	69
Service commercial (SILCOM) .....	70
Service de l'électricité (SEL).....	72
Service du gaz et du chauffage à distance (GAZ-CAD) .....	73
Service multimédia (SIMA) .....	74
SI-REN S.A. ....	75
3 <sup>ème</sup> observation .....	75
4 <sup>ème</sup> observation .....	75

Annexe.....	76
<b>Rapport du Bureau du Conseil communal sur sa gestion de juillet 2017 à fin juin 2018 et l'état de ses archives.....</b>	<b>79</b>

# Préambule

## Exercice 2017-2018 de la Commission de gestion

La Coges (commission de gestion) s'est réunie régulièrement durant l'année parlementaire 2017-2018. Elle a siégé à 8 reprises à l'Hôtel de Ville.

Il y a quelques années, la Commission de gestion a rédigé un vade-mecum afin d'uniformiser les questions posées dans les directions et assurer une cohérence entre les différents rapports. Ce guide a été amélioré et affiné d'année en année et continuera de l'être lors des prochains exercices. Il s'avère être un moyen pour identifier des problèmes spécifiques.

## Questions générales

### Suivi de la Télé

Le 31.05.2011, le Conseil communal a adopté la résolution suivante :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité renseigne de manière régulière le législatif de la Ville de l'évolution financière de Vaud-Fribourg TV S.A et de ses intentions en matière de participation au capital de cette entreprise, et ce au moins par le biais de la Commission des finances ».*

Le 11.11.2014, le Conseil communal avait adopté une conclusion supplémentaire proposée par la commission au rapport-préavis 2014/32 « *Recapitalisation de La Télé* ». Cette conclusion disait :

*« de demander aux représentants de la Ville dans le Conseil d'administration de La Télé de rendre rapport début 2015, puis annuellement, à la Commission permanente de gestion sur les activités, la gestion et la stratégie de La Télé ».*

La Commission de gestion n'a rien reçu pour l'année 2016, comme elle le rappelait dans un courrier du 21.09.2017, ni pour l'année 2017. Par ces quelques lignes les membres de la Commission de gestion prient la Municipalité de bien vouloir lui faire parvenir un rapport récent répondant à la demande du Conseil.

### Equitas

Le 7 juin 2016, le Conseil communal a adopté le rapport-préavis 2016/14 « *Mise en œuvre du nouveau système de rémunération des fonctionnaires communaux. Réponse au postulat de Mme Florence Germond 'Pour une certification d'égalité entre les hommes et les femmes pour la Ville de Lausanne'* » (Equitas). La Commission de gestion a pris note de l'entrée en fonction du nouveau système. Elle a jugé qu'il était à ce stade trop tôt pour faire de ce thème une question transverse. Cette option est gardée pour les années à venir.

## Visite au Bureau du Conseil communal

### Salle du Conseil

Les installations informatiques de la salle du Conseil datent de sa rénovation en 2010. Elles commencent à ressentir le poids des années. Le matériel, comme les caméras ou les lecteurs de cartes de vote, a beaucoup évolué durant ce laps de temps. L'usure normale des appareils fait que les pannes sont de plus en plus fréquentes. Les membres du Conseil pourraient bénéficier de nouveaux outils pour compléter leurs interventions orales lors des séances. Ce sont sur ces trois aspects que les groupes ont été sondés pour avoir leur avis et connaître les besoins. Ils se sont prononcés en majorité pour le

remplacement du matériel informatique et ont donné des pistes d'amélioration. Le SOI accompagne le secrétaire pour la rédaction d'un préavis et de la procédure de demande d'offre pour le marché public.

### **Collation lors des séances du Conseil communal**

Les membres du Conseil ont souhaité que les collations servies lors des pauses des séances doubles intègrent de manière plus franche des préoccupations écologiques. Une demande a été formulée au Bureau, lequel y a répondu favorablement. Dès lors, depuis mars 2018, les collations du Conseil respectent les aspects du rapport-préavis 2014/36.

Un petit peu d'histoire : lors de sa séance du 20.01.2015, le Conseil communal adoptait le rapport-préavis 2014/36 « *Plan d'action pour une restauration collective municipale avec une haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale. Réponse à la motion de Madame Elena Torriani : « Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des coûts écologiques et sociaux », au postulat de Madame Isabelle Mayor : « Pour une journée hebdomadaire sans viande ni poisson dans les réfectoires scolaires communaux lausannois : à la (re)découverte du goût en ménageant l'environnement ! » et au postulat de Madame Rebecca Ruiz : « Pour une agriculture de proximité vivante et viable : la Ville de Lausanne soutient la production locale de lait » » ». Dans le cadre de ce rapport-préavis, et de la mise en œuvre du plan de restauration collective (RCD), une déclaration de principe a été adoptée par la Municipalité. Elle incite à préférer dans la mesure du possible l'approvisionnement de proximité, à valoriser le patrimoine et le savoir-faire culinaire régional, à favoriser l'économie locale et à vérifier que les prestataires externes choisissent des modes de production respectueux de l'environnement et de la santé.*

Le Service du développement durable de la Ville a établi une liste de prestataires externes répondant à ces exigences. Il est à noter que le prestataire qui a livré la quasi-totalité des collations depuis 2012 fait partie de cette liste.

### **Contrôle du respect des obligations sociales légales des prestataires externes**

Le Conseil communal fait appel à différents prestataires externes par l'intermédiaire de son secrétariat pour remplir certaines missions. C'est le cas, par exemple, de la réalisation et diffusion des séances du Conseil communal, d'une partie du processus entrant dans l'édition des bulletins du Conseil communal ou encore, pour les services traiteurs.

Le Bureau a été interrogé sur le contrôle du respect des obligations sociales légales par les prestataires de services, notamment de l'affiliation et du versement des cotisations sociales aux organismes dédiés. Le Bureau ne contrôle pas le respect de cette obligation des employeurs. Elle est de leur responsabilité. Par contre, lorsqu'une personne indépendante est mandatée, un contrôle de son affiliation récente est effectué d'année en année.

# Culture et développement urbain (CD)

## Préambule

C'est à mi-avril que la sous-commission a rencontré les Chef-fe-s de service et le Secrétaire municipal, parfois accompagné-e-s par leurs adjoint-e-s ou d'autres cadres. Le mardi 8 mai, une rencontre avec M. le Syndic a conclu la série des huit entretiens destinés à l'examen du rapport de gestion municipal dans la direction CD.

Lors de chaque visite, nous nous sommes intéressés notamment aux difficultés éventuelles liées au personnel (absences de longue durée, convention de départ ou licenciement, transfert de poste, ...), à l'état d'avancement des réponses aux initiatives du Conseil communal, à la mise en œuvre des préavis votés. Lorsqu'une convention de subventionnement ou une directive nouvelle était mentionnée dans le rapport municipal, nous avons demandé à pouvoir la consulter.

Nous avons reçu des réponses adéquates.

Les deux commissaires tiennent à remercier toutes les personnes sollicitées pour leur disponibilité, la franchise des discussions, les informations complémentaires fournies et la qualité des échanges qui ont permis aux commissaires de réaliser leur travail dans de bonnes conditions.

- secrétariat municipal (SMun)
- secrétariat général (SGCD)
- délégué à la Commission immobilière (SI)
- service de la culture (Cult)
- service des Bibliothèques et des Archives de la Ville de Lausanne (BAVL)
- service de l'urbanisme (URB)
- contrôle des finances (CFL)

## Secrétariat municipal (SMUN)

Le secrétariat municipal a connu en début de législature d'importantes modifications de structure. Il avait repris notamment les anciens service juridique et service du protocole et des relations extérieures. Durant l'année 2017, deux modifications sont encore intervenues, avec le départ de l'unité des assurances choses et du patrimoine, ainsi que la création d'un centre de compétences sur les marchés publics à l'Unité conseil juridique.

### Secrétariat de la Municipalité

Questionnés sur une éventuelle plus grande information publique sur les décisions prises par la Municipalité et sur les procès-verbaux de ses séances, le Secrétaire municipal et son adjointe ont répondu que la Municipalité fait évoluer sa communication, de manière générale mais aussi sur ses décisions, mais que les PV restent confidentiels.

Lausanne assume de grandes responsabilités à la tête de la Coordination des villes de Suisse romande (CVSR). La présidence sera transmise en 2018 à Neuchâtel.

### Bureau des naturalisations, des déclarations et du registre civique

A propos du contrôle de signatures effectué, l'initiative communale mentionnée avait pour titre « Gardons une ville de Lausanne attractive », qui n'avait pas abouti avec 806 signatures transmises.

Pour la bourgeoisie de Lausanne, il y a eu en 2017 cinq octrois à des confédérés.

Avec l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions légales dès le 1er janvier 2018, les demandes de naturalisation ont été très nombreuses en fin d'année. Un agent de sécurité a alors été engagé, et la boîte aux lettres vidées

durant la fermeture des bureaux entre Noël et Nouvel-An, pour valider le dépôt des derniers compléments à certaines dossiers dans les délais.

### **Conseil juridique**

Relevons le renforcement de cette unité par la mise en place d'un centre de compétences en marchés publics, à la suite de recommandations du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne.

### **Casino de Montbenon**

Relevons que l'important travail de mise en conformité aux normes ECA a conduit au changement des chaises. Des portes pare-feux seront en outre installées.

La reprise de la gestion du Salon bleu par la ville, il y a quelques années.

La sous-commission n'a pas abordé cette année la **Commission de police** et **l'Unité de santé et sécurité au travail (USST)**.

## **Secrétariat général (SGCD)**

L'organigramme du service a été étudié. Certains postes importants ont été repourvus en début d'année 2018, comme celui de responsable du Bureau de la communication.

L'ancien chef du DevCom remplit la fonction de **Conseiller de la Municipalité**. Il participe à ce titre aux séances de la Municipalité, ainsi qu'à divers conseils et commissions où il représente la Ville.

Par le **Bureau du développement et Projet Métamorphose**, ce service coordonne le projet Métamorphose. Les questions posées ont reçu des réponses adéquates (construction différée de la piste d'athlétisme à la Tuilière, circulation des véhicules d'urgence et parcage dans le futur éco-quartier des Plaines-du-Loup, information publique apportée à l'évolution de ce projet).

Approfondissant la question du financement de **l'Union mondiale des Villes Olympiques**, la sous-commission peut préciser que la Ville de Lausanne finance le fonctionnement de base de l'association pour un montant de l'ordre de CHF 300'000.- (salaires, auxiliaires avant et pendant le sommet principal et le congrès, locaux, etc.). Les contributions extérieures proviennent des cotisations des membres, du Canton de Vaud et du CIO, ainsi que les recettes d'inscriptions au Sommet des participants non-membres pour un montant total d'environ CHF 380'000.- (environ 56% du budget). La Ville hôte organisatrice du sommet (Montréal en 2017, Lausanne en 2018) est sollicitée, notamment en raison des retombées économiques favorables (hôtels et restaurants en priorité étant donné que la grande majorité des réunions ont lieu à Lausanne) qui ne sont pas mesurées.

## **Commission immobilière (CI)**

Rattachée administrativement au Secrétariat général, la Commission immobilière en est indépendante dans ses activités.

La rencontre avec son délégué a permis de mettre en évidence notamment l'absence d'achat effectué en 2017, puisque le crédit de 40 moi. accordé par le Conseil communal a même été légèrement augmenté à la suite de ventes. La Ville se refuse en effet à acheter des objets qui seraient à des prix exagérés en regard des rendements possibles ou des intérêts stratégiques, et contribuer ainsi à des hausses spéculatives.

## **Service de la culture (CULT)**

Comme mentionné en préambule, nous avons demandé à consulter les nouvelles conventions citées dans le rapport municipal (de subventionnement : OCL, TKM ; de collaboration : Unil-musées-CAVL), les directives du pour-cent culturel, ainsi que les compositions de la commission du Fonds des arts plastiques et de la commission des arts de la scène.

Le rapport municipal rend compte des événements de l'année. Nous y renvoyons le lecteur ou la lectrice intéressé-e, notamment aux « Evénements marquants » qui en résumant l'essentiel. Notre rapport ne mentionne ici que quelques compléments et précisions.

### **Dépôts des musées communaux et du Fonds des arts plastiques :**

Avec le prochain rattachement du Mudac au pôle muséal de la gare, des dépôts seront libérés. La question d'un nouveau dépôt devrait intégrer une marge de développement pour l'avenir des collections.

### **Théâtre Boulimie :**

L'association a été transformée en Fondation. La promesse faite par l'ancien syndic au Conseil communal d'un appel d'offre pour cette salle a pris un peu de retard dans sa concrétisation mais reste un objectif pour le service.

### **Association pour la Reconversion des Danseurs professionnels (RDP) :**

Elle remplit sa mission pour la Suisse romande, depuis Lausanne.

### **Ecoles de musique :**

Relevons l'important travail, soutenu par le service, visant au regroupement de 5 écoles de musique lausannoises, qui devrait aboutir pour la rentrée académique à l'automne 2018.

## **Service des bibliothèques et Archives de la Ville (BAVL)**

Les événements marquants de l'année (très bien décrits dans le rapport municipal et auquel nous renvoyons) ont été passés en revue et discutés.

Mentionnons les difficultés liées au Bibliobus, arrêté de longs mois dans son exploitation et dont le redémarrage s'est fait en janvier suite à l'engagement d'une nouvelle collaboratrice.

Relevons les succès de la mise en service de bornes en libre-service pour les emprunts et les retours en bibliothèque et du développement de l'offre numérique. A noter également que la réserve de livres qui sont en attente hors des bibliothèques, accessibles par le seul catalogue, voit son stock baisser progressivement.

Nous avons également abordé les extensions vers de nouveaux jours d'ouverture et de nouveaux lieux, dans ce qui est déjà effectif (samedi, piscine de Bellerive) ou d'initiatives du Conseil communal.

Les diverses manifestations publiques liées à la politique du livre rencontrent un public grandissant. Le changement de lieu pour les contacts avec les auteurs dans le cadre du Prix des lecteurs a été fait avec une enveloppe budgétaire comparable.

Enfin, pour les bibliothèques comme pour les Archives, ce service est en attente des décisions urbanistiques liées à la construction de la Maison du livre.

## **Service de l'urbanisme (URB)**

L'accent a été mis dans notre entretien sur les crédits ouverts.  
Ils concernent notamment :

- le Plan directeur communal, dont les mandats sont bouclés et qui est toujours à l'examen préalable auprès des services cantonaux ;
- le crédit-cadre pour les études régionales (prévu sur 5 ans), qui concerne principalement le Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL), pour son fonctionnement et ses études ;
- des comptes d'attente pour l'élaboration de plans d'affectation :
  - Vallon : démarche participative en cours ;
  - Sévelin sud : discussions en cours pour création d'un parking commun à l'entrée du quartier ;
  - Sévelin nord : enquête publique prochaine ;
  - Boveresses, projet de couverture de l'autoroute A9, dont un cofinancement est attendu de la Confédération dans le cadre des mesures contre le bruit.

Le fonctionnement de la CCUT, commission consultative d'urbanisme et des transports, a été discuté. Ainsi que l'idée de créer en plus une commission de professionnels pour l'analyse des dossiers de permis de construire.

### **Bureau de permis de construire**

Sur la question des délais de la procédure, les commissaires ont choisi d'attendre la prochaine publication du rapport de la Cour des comptes cantonale et d'en étudier alors les constatations et recommandations, ainsi que les comparaisons entre les diverses communes..

## **Contrôle des finances (CFL)**

Des questions liées au personnel ont été abordées, dans ce service qui a connu en 2017 encore une convention de départ et une démission pour 13 personnes employées. Les difficultés nous ont été exposées.

Le rapport de gestion de ce service est très bref et n'entre pas dans le contenu effectif des événements de l'année. Cela relève d'un devoir de discrétion pour partie et d'un choix de ne pas rendre publique la liste des unités sur lesquelles des audits ont été conduits.

En complément, la Commission de gestion reçoit chaque année le plan d'audits prévu par le Service. La justification du caractère confidentiel de ce document nous est expliquée : il convient que les services et unités ne se préparent pas à l'audit en modifiant leurs pratiques par exemple.

De plus, la directive municipale prévoit que la Commission de gestion, comme celle des finances, peut consulter certains rapports. Constatant qu'elle n'utilise pas cette possibilité, nous avons fait la proposition suivante à la Commission plénière :

*désigner une délégation de 3 membres, qui s'entreprendrait en début d'année, avant les visites, avec la cheffe du service et consulterait si besoin les rapports, afin de déterminer les sujets abordés et en transmettrait l'information aux sous-commissions concernées.*

Enfin, la question de l'indépendance et de ses garanties a été abordée lors de notre visite. Il en ressort que les normes professionnelles constituent un instrument permettant de s'opposer à d'éventuelles pressions. Tant le service que les personnes sont en effet au bénéfice d'un agrément qui pourrait être perdu s'ils s'écartaient.

## Entretien final avec le syndic

A l'issue des visites dans les services, la sous-commission a rencontré M. le Syndic. Ce fut l'occasion d'une part de lui transmettre une impression générale positive sur la marche des services de sa direction, d'autre part de l'interroger sur quelques points pour lesquels des précisions étaient nécessaires ou des échanges de points de vue pertinents.

Parmi les sujets abordés, qui ne figurent pas dans les rapports relatifs aux services, mentionnons :

Beaulieu : ce dossier conduit depuis décembre par le Syndic devrait voir prochainement deux communications : la première, publique, annonçant les comptes et l'état des finances ; la deuxième sans doute sous forme d'un préavis à l'automne demandant des décisions au Conseil communal.

La Télé (Vaud-Fribourg TV SA) : Rappelons que ce dossier, suivi jusqu'à cette année directement par le Syndic, membre du conseil d'administration, n'est rattaché à aucun service. Un amendement du Conseil communal au préavis sur la participation de la Ville à sa recapitalisation, en 2014<sup>1</sup>, avait demandé que les représentants de la Ville transmettent annuellement à la Coges un rapport rendant compte de l'évolution de cette société.

Nous apprenons que les deux municipaux représentant la Ville au Conseil d'administration ont été remplacés ce printemps par deux cadres de l'administration (le conseiller de la Municipalité ; un adjoint d'un chef de service des SI), tant pour La Télé que pour la société Mediaprofill.

---

<sup>1</sup> : Rapport-préavis 2014/32 « *Recapitalisation de La Télé* » adopté par le Conseil communal le 11 novembre 2014.

# Sécurité et économie

## (SE)

### Préambule

Dans le cadre de son mandat et en vue de la rédaction de son rapport, la sous-commission a effectué à la fin du mois de mars et dans le courant du mois d'avril 2018 des visites auprès des chefs et cheffes des services suivants :

- Secrétariat général (SGSE) ;
- Corps de police (CP) ;
- Service de protection et sauvetage (SPSL) ;
- Contrôle des habitants (CH) ;
- Service de l'économie (ECO) ;
- Service de l'Eau (EAU) ;
- EPURA SA.

La visite de ces différents services s'est poursuivie par un entretien avec le Conseiller municipal.

Les membres de la sous-commission tiennent ici à remercier les différents intervenants de chacun de ces services pour leur disponibilité et leur accueil. La motivation, l'engagement quotidien et la qualité des prestations fournies par le personnel communal pour le bien de la Ville de Lausanne sont à saluer. Enfin, il est à relever que les deux commissaires soussignés effectuaient cette année leurs premiers pas dans la Commission de gestion (COGES).

### Secrétariat général (SGSE)

Le SGSE compte 35 collaboratrices et collaborateurs pour un total de 29.4 équivalents plein temps (EPT). Le SGSE est un organe de coordination et de soutien à l'activité des services de la direction de la sécurité et de l'économie. Il est composé de quatre unités, soit le secrétariat de direction, le service de la comptabilité, le service intercommunal des taxis et l'observatoire de la sécurité et Correspondants de nuit. La société EPURA SA était rattachée jusqu'en 2017 au SGSE. C'est aujourd'hui une société anonyme détenue par la Ville de Lausanne. Néanmoins, le SGSE lui apporte encore un soutien administratif.

### Observatoire de la sécurité

Créé en 2002, l'observatoire de la sécurité de la Ville de Lausanne a pour mission d'assurer la collecte des informations permettant de cerner plus précisément les problèmes de sécurité, d'anticiper leur évolution et de cibler les mesures propres à les résoudre ou à les prévenir, en partenariat avec d'autres services administratifs et partenaires.

Les principales missions de l'observatoire de la sécurité sont la campagne contre le harcèlement, l'encadrement de la prostitution de rue, la vie nocturne et l'aménagement futur de la place de la Riponne.

Pour ce qui concerne le **harcèlement de rue**, la Ville de Lausanne devrait lancer dans le courant du premier semestre 2018 une campagne par le biais de clips vidéo présent sur les réseaux sociaux ainsi que dans l'espace public.

Un redimensionnement de la zone de la **prostitution** de rue a été décidé dans le courant de l'année 2017. Ce changement interviendra le 15 avril prochain 2018. Il s'agira pour l'observatoire de la sécurité de suivre les

conséquences liées à cette modification réglementaire, notamment avec le concours du Corps de police et d'autres intervenants associatifs tels que Fleur de pavé. Les riverains devront également être consultés.

Pour ce qui est de la vie nocturne, la Ville de Lausanne a mis en place à la fin de l'année 2015 l'**Unité des correspondants de nuit** pour une phase test de deux ans. Les correspondants de nuit sont issus du milieu associatif, du domaine de la santé ou du monde de la sécurité. Dans le courant de l'année 2017, suite à la constatation de la plus-value apportée aux nuits lausannoises, décision a été prise par le Conseil communal de pérenniser l'Unité des correspondants de nuit. Cette décision a fait l'objet d'un quasi-plébiscite par l'organe délibérant lausannois. Partant, il a été décidé d'augmenter les effectifs de cette unité de sept à 14 personnes pour la porter à 9.6 EPT. Les correspondants de nuit vont également connaître une extension de leurs horaires. Aussi, le travail s'effectuera désormais tous les jours de la semaine, y compris le dimanche. Les correspondants de nuit appellent une synergie entre plusieurs services de la ville. Il a donc été décidé de créer une « plateforme insécurité ». Cette dernière est unique dans les services de la ville de Lausanne. Une des questions que pose l'engagement des correspondants de nuit est la manière dont le Corps de police peut effectivement prendre contact avec l'Unité afin qu'elle traite une situation pour laquelle l'engagement de Police-Secours ne serait pas nécessaire ou pourrait justement tendre à complexifier le cas d'espèce. Outre le Corps de police, d'autres services saluent l'apparition des correspondants de nuit puisque ces derniers amènent une véritable plus-value dans leur travail quotidien. Cela est vrai pour des entités telles que la propreté urbaine ou parcs et domaines. Il est enfin à signaler que l'Unité des correspondants de nuit aurait permis d'éviter 47 bagarres de rue dans le courant de l'année 2017.

Pour ce qui est de la **vidéosurveillance**, quatre nouvelles installations ont été autorisées en 2016 portant leur nombre total à 38. Un nouveau rapport d'évaluation de la vidéosurveillance devait être publié dans le courant de l'année 2017. Sa communication a été repoussée à la fin du premier semestre 2018.

### **Service intercommunal des taxis**

Le **service intercommunal des taxis** délivre les autorisations de conduire et d'exploiter un service de taxis. Il gère également l'ensemble des dossiers des conducteurs, exploitants et entreprises de taxis exerçant leurs activités dans l'arrondissement de Lausanne, qui comprend Épalinges, Lausanne, Pully, Prilly, Renens, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Paudex, Le Mont-sur-Lausanne, Bussigny et Belmont-sur-Lausanne.

L'interdiction du service UberPop dans le courant de l'année 2017 a permis de faire remonter le prix moyen des courses Uber. Néanmoins, les taxis restent un marché en pleine mutation. Une nouvelle loi cantonale devrait prochainement voir le jour. Cette dernière risque de faire perdre de sa substance au service intercommunal. Il s'agira de suivre attentivement le développement de la situation après l'entrée en vigueur de la loi mentionnée ci-dessus afin que les chauffeurs de taxi ne soient pas pénalisés.

## **Corps de police (CP)**

L'année 2017 a été marquée par une nouvelle baisse du nombre des infractions au Code pénal sur le territoire communal lausannois (-4%). Cette évolution est constatée malgré l'accroissement de la population en Ville de Lausanne. Si les infractions ont baissé, le nombre d'appels a quant à lui augmenté de près de 3% pour s'établir à 77'742. Le nombre d'interventions a également crû de près de 1% pour s'établir à 31'243.

### **Organisation générale**

Au niveau **organisationnel**, une nouvelle entité nommée « Opérations » a vu le jour en 2017. Cette dernière regroupe désormais toutes les divisions opérationnelles ainsi que les unités d'appuis opérationnels anciennement rattachées à la division « Sécurité et coordination ». Les Services généraux perdurent, mais les entités « Communication et prévention » et « juridique » se retrouvent désormais dans le giron de l'adjoint du commandant.

La police municipale de Lausanne est composée du commandement, des Services généraux (SG), de l'entité « Opérations », de la police judiciaire municipale (PJM), de police-secours (PS), de la sécurité du trafic et stationnement (STS) ainsi que de l'entité « Proximité, partenariats et multiculturalité » (PPM).

Le budget du CP s'est établi en 2017 à environ CHF 100mio, dont 85% qui sont dévolus aux salaires. Le CP compte 656.26 EPT. On constate un pic du nombre de collaborateurs dans le courant du mois d'avril. Cela est dû à l'arrivée des nouveaux policiers provenant du Centre de formation de Savatan. Les mouvements du personnel et la mobilité sont restés stables en 2017.

### **Commandement**

Le bureau de la **communication** a répondu à 320 demandes des médias dans le courant de l'année 2017. Par ailleurs, 28 communications ont été délivrées dans le fil d'actualité « 117 express » ainsi que 33 communiqués de presse. Le CP aimerait parfois plus communiquer sur ses activités, notamment lorsqu'elle est prise à parti par le politique ou la population. Cela n'est cependant pas toujours possible, notamment dans le cadre de procédures pénales pour lesquelles le Ministère public demande au CP d'honorer son devoir de réserve. Pour ce qui est du volet préventif, le CP tire un bilan positif de sa présence accrue sur les réseaux sociaux.

L'Unité juridique du CP délivre de nombreuses analyses et s'occupe du suivi de divers dossiers.

Le commandement du CP devrait bientôt connaître un changement en raison du départ à la retraite à moyen terme du commandant. L'organigramme du CP pourrait ainsi être prochainement réorganisé.

### **Services généraux (SG)**

Pour ce qui est des **finances et logistiques** et des **Ressources humaines**, les SG doivent composer avec un nombre d'EPT stable malgré la hausse importante du nombre de collaborateurs ces dernières années. Cela pourrait s'avérer rapidement problématique pour l'entier du CP.

La gestion des véhicules légers de toute la Ville est assurée par le **garage** de la police municipale. Un nouveau logiciel informatique permet un suivi beaucoup plus précis de l'entretien des véhicules. Pour ce qui est spécifiquement du parc automobile du CP, si aujourd'hui le remplacement des voitures de patrouille s'effectue à un rythme de deux unités par année environ, on pourrait imaginer pour le futur que la Police municipale renouvelle son parc moins souvent, mais en plus grand nombre. Ces acquisitions raisonnées permettraient des économies pour ce qui relève de l'entretien, mais également de l'achat des nouveaux véhicules d'intervention. La situation est identique pour ce qui concerne les motos.

La **commission du préposé à la déontologie** a rendu son huitième rapport dans le courant de l'année 2017. Cet outil permet de constater une stabilisation dans le nombre de doléances mettant en cause le comportement des policiers (25 cas en 2017, 25 cas en 2016). L'officier **éthicien** a quant à lui poursuivi sa participation à des groupes de travail organisés dans le but d'améliorer les pratiques des acteurs de terrain, le développement des plans de carrière ainsi que le perfectionnement des compétences managériales. L'existence de ces deux entités est évidemment à saluer. En la matière, Lausanne est d'ailleurs en avance sur bien d'autres corps de police cantonaux ou communaux. Néanmoins, en matière de saisine du préposé à la déontologie, on pourrait imaginer une meilleure information délivrée aux personnes désirant se plaindre du comportement d'un agent de la PML lors de leur réception à l'Hôtel de police ou dans l'un des postes de quartier.

Les SG chapeautent également l'**Unité psychologique**. Cette dernière est en charge de suivre des agents du CP, mais également d'apporter un soutien psychologique à des citoyens qui pourraient en avoir besoin.

La **formation** de base du policier s'effectue à l'Académie de police de Savatan. 8.6 EPT sont fournis par le CP à l'Académie en plus de spécialistes qui vont y donner des cours spécifiques. Ces personnes sont indemnisées à raison de CHF 50 de l'heure. Ce montant ne couvre pas les frais et implique un complément de la ville, mais le CP ne peut avoir de réelle influence sur ces décisions étant représentées tant au Comité de pilotage qu'au Comité de direction par les associations de communes. À terme, cette situation devra être analysée afin que le montant dévolu aux agents de police lausannois couvre le coût horaire moyen réel.

La formation continue est assurée par le Centre de formation de la police de Lausanne (CFPL). Il est à signaler que les cadres du CP sont relativement jeunes à Lausanne en regard d'autres corps de police communaux ou de la police cantonale.

Depuis le mois d'août 2012, la Ville de Lausanne appuie le canton dans la situation difficile que connaît le monde carcéral aujourd'hui. Toutefois, cette situation ne saurait être pérenne, l'Hôtel de police n'ayant pas pour vocation de servir de lieu de **détention**. Les cellules ne disposent pas de fenêtre et l'aire de promenade n'est pas

pourvue d'un véritable accès à la lumière du jour. Cette situation n'est pas acceptable et il serait judicieux que la Ville de Lausanne répète ses doléances au canton afin qu'une solution satisfaisante soit trouvée à court terme. Le CP est conscient que cette situation devra trouver une issue afin de respecter les droits fondamentaux des détenus.

### **Opérations**

Si la division « **Opérations** » existe dans pratiquement toutes les polices communales, le CP de Lausanne connaît beaucoup d'échelons opérationnels qui n'existent qu'en son sein et pas dans les huit autres corps de police communaux existant dans le canton de Vaud. Cette division s'occupe notamment de la Centrale d'alarmes et d'engagements (voir les chiffres mentionnés ci-dessus). La division peut s'appuyer sur différentes entités afin de mener à bien ses missions. Ces dernières sont la brigade cycliste, la brigade canine, la Cellule de négociation ainsi que le groupe d'intervention. Ces trois dernières entités ont vu leurs activités augmenter dans le courant de l'année 2017.

### **Police judiciaire municipale (PJM)**

Lausanne est la seule ville de Suisse avec Zurich à disposer de sa propre **Police judiciaire**. Cette dernière est composée de six brigades (brigade du patrimoine, criminelle, des stupéfiants, des mœurs, de la jeunesse et des cambriolages). Ces brigades s'occupent ainsi de tout ce que peut traiter une police judiciaire, à l'exception des missions de police scientifique, de la criminalité en col blanc et de l'observation des personnes qui relèvent de la police cantonale ou de la police fédérale. Cela est dû à une logique financière ou à des limites légales. En outre, jusqu'au 31 décembre 2017, la PJM s'est également occupée de traiter les dossiers des personnes souhaitant obtenir la naturalisation suisse. Cette mission a dorénavant été confiée au Secrétariat général du Service. Au vu du nombre croissant de dossiers à traiter, il s'agira peut-être à terme de renforcer ces effectifs.

### **Police-Secours (PS)**

**PS** s'occupe de tout ce qui peut se passer dans une ville de la taille et de l'importance de Lausanne. Aussi, la palette d'intervention est très étendue. L'année 2017 confirme la stabilisation des interventions de PS. On constate ainsi une hausse de 0,96% des interventions ou des sollicitations à PS. Il est à noter que PS connaît un important *turnover*. Cela est notamment dû au fait que les policiers qui commencent leur métier sont intégrés à PS, mais également à l'entité « Proximité, partenariats et multiculturalité » (voir ci-dessous). Cela découle d'une volonté de mettre les jeunes policiers en contact avec la population et pas uniquement dans des missions d'intervention urgentes.

### **Sécurité du trafic et stationnement (STS)**

En matière de **sécurité routière**, 2017 a vu une amélioration globale, sauf en ce concerne le nombre d'accidents. Cette constatation peut être tirée malgré de nombreux contrôles de vitesse et 19 campagnes de prévention lancées par l'entité STS. Enfin, l'année 2017 a vu le nombre de piétons victimes en nette baisse. Si l'on peut se féliciter de ce chiffre, il ne faut en revanche pas oublier les trois accidents mortels qui se sont déroulés en ville de Lausanne dans le courant de l'année sous revue. Ces drames ont entraîné la mort de quatre personnes.

Pour ce qui est des contrôles aux carrefours par des appareils fixes (35 installations en Ville de Lausanne), le nombre de conducteurs dénoncés est à la baisse. L'entité STS dispose également de trois véhicules radars mobiles. On constate un manque de personnel pour l'utilisation de ces installations mobiles, notamment à cause de l'aspect rébarbatif des activités inhérentes à cette tâche. Bien qu'essentiel, ce moyen de contrôle est donc à repenser, peut-être en organisant un meilleur *turnover*.

### **Proximité, partenariats et multiculturalité (PPM)**

**PPM** est l'entité qui s'occupe des six postes de quartier ainsi que du poste mobile. Ses agents sont déployés sur le terrain principalement à pied et à vélo. Les missions de PPM s'articulent autour de quatre grands axes : la proximité, la résolution des problèmes, les partenariats et les interventions et actions de visibilité contre la vente de produits stupéfiants. La connaissance du terrain de l'entité PPM permet parfois de résoudre des conflits dans les quartiers. PPM est également en charge du Bureau des notifications aux débiteurs ainsi que du Bureau des objets trouvés.

## **Service de protection et de sauvetage Lausanne (SPSL)**

Le SPSL compte 240 collaborateurs pour un total de 230.3 EPT au 31 décembre 2017. À ce nombre, il convient d'ajouter environ 1'500 personnes qui interviennent comme volontaires ou astreint dans le corps des sapeurs-pompiers volontaires ou au sein de la Protection civile.

Le SPSL est composé des sapeurs-pompiers, de la police du feu, de l'unité « Ambulance » et du Service mobile d'urgence et réanimation (SMUR), de la Protection civile (PCI), du Centre de formation de la RAMA (CFR) et des Pompes funèbres officielles (PFO).

### **Sapeurs-pompiers**

En 2017, **les sapeurs-pompiers** sont intervenus à 1'524 reprises sur le territoire du SDIS Lausanne-Epalinges. En effet, à la suite d'un contrat de partenariat entre la Commune de Lausanne et celle d'Épalinges, en 2015, l'effectif des sapeurs-pompiers volontaires du site d'Épalinges apparaît dans les statistiques de la Ville de Lausanne. Aussi, 76% des missions du Corps ont été menées sur le territoire du Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Lausanne-Epalinges. Le reste des interventions (479) ont été effectuées sur le territoire d'autres communes du canton en interdépendance avec les autorités cantonales, voire hors du canton de Vaud. Les prestations fournies lors de ces missions extérieures sont remboursées par l'Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Vaud (ECA). Ce système fonctionne à satisfaction. Néanmoins, le fait que l'ECA soit une structure se rapprochant d'une entreprise privée peut poser quelques questions lors de ses interactions avec le SDIS qui relève quant à lui de l'administration publique.

Dans le courant de l'année 2017, un préavis a été déposé afin de permettre la construction d'un nouveau bâtiment sur le site de formation de la Rama (RAMA2). Cette construction vise à compléter et à étendre l'instruction des de la protection respiratoire au profit des sapeurs-pompiers lausannois et vaudois. La formation Rama s'effectue avec le concours de l'ECA avec lequel une excellente collaboration a pu être mise en place.

L'un des grands défis des sapeurs-pompiers est la féminisation de ses effectifs. Il est à signaler que le corps professionnel ne compte aujourd'hui aucune femme.

### **Police du feu**

La police du feu fait appliquer les directives des Associations des établissements cantonaux d'assurance incendie, de l'ECA ainsi que les dispositions légales communales et cantonales. La police du feu apporte également une aide ponctuelle à la PJM lors d'enquêtes sur des incendies d'origine criminelle.

### **Ambulance SPSL / Service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR)**

L'effectif de l'entité Ambulance est composé de 47 ambulanciers et ambulancières. Le nombre total d'interventions s'élève pour l'année sous revue à 7'194 courses, en recul de 2% par rapport à 2016. Chaque année, les collaborateurs de cette entité doivent effectuer 40 heures de formation continue afin d'améliorer les performances, mais également de se mettre à jour en regard du nouveau matériel qui peut être embarqué dans les véhicules. Si certaines compagnies d'ambulances privées arrivent à se financer en grande partie grâce aux transferts de patients, tel n'est pas le cas pour le service d'ambulances de la Ville de Lausanne. Aussi, il faudra à terme faire reconnaître par le service cantonal de la Santé publique les véritables coûts ainsi que l'évolution du métier d'ambulancier.

### **1<sup>ère</sup> observation**

*L'arrivée dans leurs dernières années d'activité professionnelle des premières personnes formées exclusivement au métier d'ambulancier appelle la Municipalité à trouver des solutions afin d'occuper ce personnel dans le sein de ce service lorsque leur condition physique ne leur permet plus d'accomplir leur tâche de manière satisfaisante. Il en va de même pour les sapeurs-pompiers.*

### **Protection civile (PCI)**

La **PCI** est régulièrement sollicitée. Ses engagements sont en augmentation. Néanmoins, les cas qui relèvent de sa compétence sont plutôt des situations de semi-urgences (accueil de personnalités, encadrement de manifestation, etc.).

Il est à signaler que les vues de la protection civile cantonale divergent parfois de la PCI lausannoise. Aussi, le Service cantonal de la sécurité civile et militaire tend parfois à vouloir contrôler les PC locales alors même que le législateur cantonal s'était prononcé en faveur d'une protection civile locale en se basant sur les districts respectant ainsi les spécificités de chacune de ses entités.

### **Centre de formation de la RAMA (CFR)**

Les tâches du Centre de formation de la **RAMA** sont d'offrir un service de mise à disposition d'infrastructures de formation, d'exploiter le restaurant du CFR, d'entretenir les bâtiments et de gérer le budget et la facturation.

Le restaurant du centre est à la limite de ses capacités logistiques. Aussi, on pourrait imaginer à l'avenir investir dans les infrastructures de ce restaurant afin le centre puisse être loué à d'autres entités en permettant la restauration d'un nombre plus important de personnes. La qualité de la restauration s'est d'ailleurs grandement améliorée. Ainsi, le restaurant a récemment reçu le label de la restauration collective durable (RCD).

### **Pompes funèbres officielles (PFO)**

Dans l'immédiat après-guerre, la Ville de Lausanne a décidé de pouvoir offrir des funérailles dignes à tout un chacun. C'est ainsi qu'a été décidée la création des **PFO** en 1948. Depuis quelques années, les PFO perdent en attractivité. En effet, la concurrence d'entreprises privées ou l'importation de cercueils à bas coûts ont entraîné la fermeture de la menuiserie dans le courant de l'année 2015. Par ailleurs, les effectifs actuels peinent à assurer le service 24 heures sur 24 et sept jours sur sept.

### **2<sup>ème</sup> observation**

*Afin de permettre aux PFO d'être encore plus compétitives sur un marché très disputé, la Municipalité est invitée à lui en donner les moyens humains et matériels.*

### **Service du contrôle des habitants (CH)**

Le **CH** accueille le public et renseigne les usagers. Il tient à jour l'ensemble des données relatives à la population, en veillant à respecter les dispositions légales en matière de contrôle des habitants et d'harmonisation des registres. Le CH constitue les dossiers de demandes d'autorisations de séjour et d'établissement et les transmet à l'autorité compétente, à savoir le Service cantonal de la population. Il fournit également aux administrations publiques les données qui leur sont nécessaires. Enfin, le CH traite les mutations courantes sous forme électronique et en transmet le résultat au Registre cantonal des personnes, dans le cadre de l'automatisation du transfert d'informations.

L'automatisation à laquelle est soumis le CH peut parfois coûter cher dans la mesure où il faut investir régulièrement dans de nouveaux matériels informatiques, notamment dans l'acquisition de nouveaux logiciels. Cela a également un coût en matière d'heures de travail. Il est à relever que ces informations sont fournies gratuitement aux autres services.

Le nombre d'EPT est stable au sein du CH, malgré une hausse constante de la population lausannoise depuis 2005. Par ailleurs, le nombre d'étrangers est celui qui a le plus rapidement cru. Or, ce sont les dossiers des étrangers qui demandent le plus de temps pour être traités aux guichets. Devant l'impossibilité d'engager de nouveaux collaborateurs, le CH a dû mettre en place de nombreuses innovations.

Dans un proche avenir, l'accueil des usagers ne sera plus séparé entre « étrangers » et « Suisses et permis C ». En effet, en plus d'être parfois stigmatisant pour les usagers, ce regroupement permettrait également une meilleure gestion du flux du public. En effet, ces deux types d'usagers ne viennent pas forcément aux mêmes heures au CH. Par ailleurs, certains couples qui arrivent à Lausanne n'ont pas toujours la même nationalité. Il fait donc sens de pouvoir traiter ces cas ensemble.

Pour ce qui est de l'**absentéisme**, le Chef de service garde un œil attentif sur la question. Il a mis en place dans le courant de l'année 2017 un tableau de bord. Il conviendra donc d'analyser ces chiffres dans les prochaines années.

Le temps d'attente aux guichets du CH est plutôt satisfaisant. Néanmoins, des pics de fréquentations sont constatés mi-septembre lors de la rentrée des hautes écoles.

## Service de l'économie (ECO)

**ECO** a achevé sa réorganisation dans le courant de l'année 2017. Ce service est dorénavant organisé en trois offices et deux bureaux (Office d'appui économique et statistique (OAES), Office des autorisations commerciales et des manifestations (OACM), Office des inhumations et des incinérations (OII), Bureau finance & gestion / taxes de séjour (FG/TS) et Bureau du lac (BULAC)).

**L'OAES** est responsable de délivrer des statistiques pour tous les autres services de la ville.

**L'OACM** a donné une autorisation pour un nouveau marché qui devra se tenir à la Sallaz. Il reste encore à mener quelques discussions avec les riverains et les maraîchers pour connaître l'horaire idoine pour cette manifestation. Le travail de l'OACM a également été marqué par les autorisations délivrées au *foodtrucks* en Ville de Lausanne. Ce sont ainsi une quarantaine de demandes qui arrivent chaque année devant cette entité. Plusieurs nouveaux emplacements sont à l'étude. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, une licence ainsi qu'une formation chez Gastrovaud seront nécessaires pour exploiter un *foodtruck*. Cela a été convenu afin d'améliorer la qualité, mais également pour respecter l'égalité de traitement avec les cafetiers-restaurateurs ayant pignon sur rue.

Le bureau **FG/TS** a vécu une solide année 2017. En effet, les chiffres de la taxe sur le divertissement ont été bons, notamment avec l'inauguration d'Aquatis. Pour ce qui est des taxes de séjour, l'année sous revue a également été une bonne année, notamment grâce à la bonne santé du tourisme et des nuitées dans les hôtels de la place lausannoise. Néanmoins, on peut regretter que des plateformes telles que Airbnb refusent toujours de communiquer la liste des appartements loués en ville de Lausanne. Si une partie des logeurs s'annoncent spontanément aux Autorités, il est certain que cela ne constitue qu'une minorité. ECO a donc entrepris des démarches auprès du Canton afin que ce dernier entre en discussion avec ces plateformes. Les avancées de ces pourparlers seront à évaluer dans un proche avenir.

Le **BULAC** s'occupe des trois ports présents sur le territoire communal lausannois. Cela représente environ 1'700 places d'amarrage. Il s'agit du plus grand port du Lac Léman. Le temps moyen d'attente pour obtenir une place d'amarrage a été ramené en une décennie de 18 ans à deux ans. Cette amélioration est à saluer. Les taxes d'amarrage sont relativement basses. Cela permet à un nombre important de personnes d'envisager d'être propriétaires d'une embarcation en ville de Lausanne.

**L'OII** est confronté à un important défi. En effet, les fours de crémation tournent à plein régime puisque de plus en plus de personnes choisissent d'être incinérées. Ce sont ainsi 87% des personnes décédées qui optent pour cette solution. Aussi, les quatre fours d'incinération devront être remplacés à très brève échéance. Cela engendrera un coût d'environ CHF 6 mio. Une solution devrait prochainement faire l'objet d'un préavis.

## Service de l'eau (EAU)

L'année sous revue a été marquée par différents événements importants pour l'entité **EAU**. On peut notamment citer l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux, le suivi du projet de modernisation de la STEP ainsi que la mise en service du nouveau réservoir du Calvaire.

EAU compte 200 collaborateurs pour 173.58 EPT. Cette entité est responsable d'approvisionner en eau potable Lausanne et 17 communes au détail ainsi que 50 communes et associations intercommunales alimentées en gros, soit 350'000 habitants, 920 kilomètres de conduites et plus de 21'000 compteurs. EAU doit également entretenir et exploiter le réseau d'évacuation des eaux claires et usées. Les trois activités dont la tâche incombe à EAU sont ainsi l'approvisionnement, l'évacuation et l'épuration. Ces trois missions sont autofinancées.

Suite à la grande réorganisation que ce service a connue dans les années 2016 et 2017, il a fallu procéder à de nombreux changements dans les missions et l'organigramme de EAU.

Pour ce qui est des infrastructures, il s'agira dans un avenir proche de rénover ou de remplacer certains réservoirs qui commencent à poser problème. Il en va de même pour les conduites de transport pour l'approvisionnement

de l'eau et dans le domaine de l'épuration. Un préavis est en préparation pour permettre de prévoir les investissements à venir pour ce qui relève de l'épuration.

Les défis auxquels sont confrontés EAU ne s'arrêtent pas aux changements de canalisations à venir. Il s'agira également de mener à bien la reconstruction de l'usine de Saint-Sulpice afin que cette dernière soit à même de traiter les micropolluants et d'améliorer ainsi encore la qualité de l'eau.

Des questions se posent aussi quant à la requalification de certains employés suite à des changements de matériel. Par ailleurs, globalement, le service va passer d'une cadence de travail de 3 x 8 à 2 x 8. Cela ne va pas sans poser quelques questions pour certains collaborateurs qui souhaiteraient pouvoir encore travailler nuitamment eu égard à la majoration salariale y relative.

EPURA SA entretient de bonnes relations avec EAU. L'avantage de la société EPURA est qu'elle peut se financer directement. Il est à relever qu'il n'existe pas de crainte de privatisation à terme de cette entité nouvelle.

Pour ce qui est des locaux administratifs du Service, ces derniers sont parfois considérés comme trop éloignés les uns des autres. Il pourrait être judicieux à terme de les rassembler en un seul lieu. Une piste pourrait être de les fixer sur le lieu de la STEP une fois que cette dernière sera modernisée. Mais cette discussion devra se mener après que la reconstruction de l'usine de Saint-Sulpice soit votée par le conseil. Dans tous les cas, le Service des eaux de la Ville de Lausanne devra rester sur le territoire de cette dernière.

EAU a connu également dans le courant de l'année sous revue quelques mandats de conseils délivrés par d'autres communes vaudoises ou suisses afin de savoir comment faire face à des problèmes ponctuels.

On peut encore relever que le partenariat noué en 2008 avec la ville de Nouakchott se porte bien. Lausanne s'engage ainsi à reverser un centime par mètre cube d'eau vendu aux Lausannois pour améliorer l'accès à l'eau en Mauritanie. 18 communes romandes soutiennent également cette démarche en injectant également leur centime solidaire. En décembre 2017, la ville de Lausanne s'est ainsi déplacée en Mauritanie afin d'y former des plombiers.

## **EPURA SA**

Dans le courant de l'année 2015, la société Epura SA a vu le jour. La ville de Lausanne est la seule actionnaire de cette nouvelle entité. Un contrat de prestations de service lie la Ville de Lausanne et Epura SA.

Aujourd'hui, la STEP de Vidy traite chaque année environ 50 millions de mètres cubes d'eaux usées provenant de la ville de Lausanne et de 15 autres communes. Ce bassin versant s'étendra à terme à celui de la STEP actuelle de Bussigny et éventuellement à ceux de Pully et de Lutry. Cette réunification à venir concrétisera une volonté cantonale de rassembler les différentes STEP dans la mesure du possible.

Le principal défi auquel Epura doit faire face est de faire aboutir la construction des nouvelles infrastructures de la STEP tout en continuant de mener à bien le traitement des eaux usées qui arrivent quotidiennement sur le site de Vidy. Force est de constater que ces missions parallèles sont menées à satisfaction. Il est à signaler que la nouvelle STEP a fait l'objet d'un mandat d'étude parallèle pour ce qui relève du traitement des micropolluants. Un collège d'experts internationaux s'est également penché sur le sujet. Par ailleurs, le traitement des micropolluants est une discipline en constante évolution, si bien que certains projets ont dû être modifiés dans le courant du chantier.

La mise à l'enquête du chantier n'a fait l'objet d'aucun recours de la part des riverains. En revanche, certaines communes ont fait opposition afin, peut-être, de pouvoir revoir certains points de la convention.

Actuellement, la STEP reçoit une quarantaine de camions par jour pour l'assainissement. Dans le cadre du chantier, la Ville de Lausanne a autorisé la modification du sens de circulation afin que les camions ne passent plus devant les habitations et le nouveau centre du CIO juxtaposant la STEP.

Pour ce qui est du personnel, on ne sait pas encore combien d'EPT seront nécessaires pour le fonctionnement de la STEP une fois que les travaux seront menés à leur terme. Si aujourd'hui la STEP nécessite une quarantaine de collaborateurs, il faudra réévaluer les besoins à l'avenir, à la hausse comme à la baisse. C'est la raison pour laquelle les contrats proposés aux nouveaux collaborateurs le sont à durée déterminée. Pour se faire une idée de la future charge de travail, des visites ont été effectuées dans des installations similaires, en France notamment.

Dans tous les cas, il semblerait qu'un abandon d'une cadence de travail de 3 x 8 se profile. Les autorités de la Ville de Lausanne doivent envisager avec le plus grand sérieux ce qu'il va advenir des collaborateurs une fois le chantier terminé et la nouvelle STEP en fonction. Des formations internes sont aujourd'hui proposées au personnel, notamment pour ce qui est du traitement des micropolluants.

# Sports et cohésion sociale (SCS)

## Préambule

Les commissaires ont rencontré le Conseiller municipal en charge de cette Direction le 28 mars 2018, le Secrétaire général de cette Direction le 26 mars 2018, ainsi que la déléguée à l'intégration (BLI). Les commissaires ont rencontré les chef-fe-s de service de l'ensemble de la Direction des sports et de la cohésion sociale accompagné-e-s généralement de leurs adjoint-e-s ou de responsables de secteurs particuliers les 26 et 28 mars 2018. Les commissaires remercient leurs interlocutrices et interlocuteurs pour leurs disponibilités et le soin qu'ils ont mis à répondre le plus précisément possible à leurs questions ainsi que pour les différents compléments d'information qu'ils ou elles leur ont fournis. Le rapport de cette Direction étant très complet, les commissaires ne reprennent ci-dessous que les éléments qu'il leur a paru nécessaire de souligner ou de préciser.

À la suite de la réorganisation des directions et des services introduite par la Municipalité issue des élections de 2016, 2017 est la première année complète qui a vu les services de la direction des SCS s'organiser à travers ce nouveau fonctionnement, tant au sein de la direction qu'entre celle-ci et les autres services de la Ville.

## Secrétariat général (SGSCS)

Le Secrétariat général de la Direction des sports et de la cohésion sociale (SGSCS) regroupe le secrétariat de direction, la comptabilité de direction ainsi que le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI). Le SGSCS a été créé en 2016, simultanément à la Direction des Sports et de la Cohésion Sociale (SCS). Il a pour fonction d'assurer une cohésion d'une part au sein des services de la direction et, d'autre part, avec les autres directions.

Au 1er janvier 2017, le nouveau secrétaire général a pris ses fonctions. En collaboration avec son assistante engagée le 1er mars 2017 à 100% (0.6 ept pour le SG, 0.4. ept pour le directeur), sa mission est d'assurer la coordination inter-services, d'appuyer le directeur, de veiller au suivi des décisions et à la mise en œuvre de la stratégie définie pour la direction. Le secrétaire général peut être amené à prendre en charge des projets. Le secrétaire général est amené à remplacer le directeur lors de séances auxquelles ce dernier ne peut participer. Il se charge enfin des questions transversales aux autres directions, notamment en participant aux séances de coordination entre tous les secrétaires généraux concernant le personnel.

Le secrétaire général a participé à huit séances du groupe de travail (GT) des affaires municipales, qui réunit désormais une fois par mois (exceptés vacances scolaires) les secrétaires généraux, le secrétaire municipal, le chef du Service du personnel, le chef du Service d'organisation informatique et le chef du Service des finances. Ce GT a pour but de coordonner le travail au sein de l'administration communale pour ce qui concerne les affaires transverses. Le secrétaire général comme le conseiller municipal en charge de la Direction tirent un bilan positif de ces séances de GT.

Depuis 2017, le Secrétariat général SCS a pris en charge les questions liées à la migration, l'asile et l'intégration. Il a pour tâche de traiter désormais les problématiques générales, les programmes d'hébergements et les questions sécuritaires. Concernant la question de l'hébergement, le nombre de bénéficiaires de cette prestation à Lausanne s'est monté à 1634 personnes en début d'année pour passer à 1560 personnes en fin d'année 2017. Elles se répartissent pour moitié dans des appartements loués, et pour le reste dans des appartements privés ou appartenant à l'EVAM ou encore dans des foyers d'aide d'urgence ou de séjour.

La comptabilité de Direction des SCS a vécu une année mouvementée. Les premiers mois ont été marqués par la clôture des comptes 2016 de l'ancienne direction des travaux et le suivi comptable de la nouvelle direction SCS. Outre les tâches régulières, la comptabilité de direction a dû coordonner l'établissement et la finalisation du Plan structurel d'amélioration financière II (PSAF II) de la direction.

Le secrétaire général préside un groupe, créé en 2017, chargé de la coordination des activités qui se dérouleront à Lausanne pendant le déroulement des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver (JOJ, Lausanne 2020). Un sous-groupe a été mandaté avec pour mission de développer un concept d'animation qui allie sport et culture. Ce

groupe de réflexion est constitué du secrétaire général et de deux autres membres qui sont les adjoints des chefs de service du sport et de la culture.

### **Suivi des rapports-préavis votés au CC et des motions et postulats en suspens**

Le Secrétariat général édite un document établissant les interpellations, postulats et motions du Conseil communal en cours de traitement. Ce document permet à la Commission de gestion un meilleur suivi de leurs réponses. Le délai imparti est échu pour certaines affaires.

- Le Rapport-préavis n° 2017/43 - Réponse aux postulats de Mme Natacha Litzistorf « La santé des populations c'est aussi l'affaire des villes » est en attente de traitement par le Conseil communal.
- Le Postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et crts -« Le sport pour tous commence dans les quartiers » a été traité en commission le 30.10.2017.
- Le délai de réponse a été prolongé au 31.12.2018 pour le Rapport N° 2016/52 relatif aux postulats de M. Jean-Daniel Henchoz et crts « Lausanne veut cultiver la différence, source d'une immense richesse à l'occasion des JOJ 2020 » et de M. Yves Ferrari « Des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) qui intègrent véritablement la durabilité environnementale... Un pas de plus vers la société à 2'000 W ».
- Le Postulat de Mme Evelyne Knecht « LACI "mesure sparadrap" 1 : Premier emploi » et le Postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer et crts « Pour un plan d'action communal en faveur de l'emploi et de soutien à l'insertion professionnelle » ont été traités dans le Rapport-préavis N° 2017/03 « Action municipale dans le domaine de la lutte contre le chômage ». Ce Rapport -préavis a été traité en commission le 27 mars 2017 et accepté le 27 mars 2018 par le Conseil communal.
- Dans l'attente du rapport du Prof. Knüssel, le délai de réponse au Postulat de M. Laurent Rebeaud et crts – « Demande d'une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une expérience pilote dans la perspective du revenu de base inconditionnel (RBI) » a été prolongé au 31 décembre 2018 par la COGES dans son rapport au Conseil communal du 6 novembre 2017.
- Le Secrétariat général a rédigé une Réponse au postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer «Lausanne Ville-refuge» par le Rapport-préavis N° 2017/52, daté du 26 octobre 2017. Pour rappel, le postulat a été déposé le 27 octobre 2015, puis renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 24 mai 2016. Le postulant demandait à la Ville de Lausanne de prendre des mesures face à la crise migratoire, notamment de déclarer la Ville de Lausanne « Ville-refuge » et de s'associer au réseau créé en Europe, à l'instigation des villes de Barcelone et Madrid. Il demandait aussi de prendre directement contact avec le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) pour lui faire savoir que Lausanne est prête à accueillir au moins 1'500 migrant-e-s et de prendre toutes les dispositions utiles pour mettre en place une prise en charge décente de ces réfugié-e-s (notamment par des hébergements de qualité, un accès et une prise en charge des soins et par l'octroi de cours de langues). La réponse au postulat a été traitée par la commission ad hoc le 6 décembre 2017 et son rapport devrait être à l'ordre du jour du Conseil communal en 2018.
- La Pétition au Conseil communal de M. Bertrand Dumusc et crts – « Bellerive plage 'aménagée' : pour la réhabilitation de la plage de Bellerive (lac) » n'a pas été encore traitée par le Conseil communal.
- La réponse à l'Interpellation de Mme Thérèse de Meuron et crts « Arnaque aux services sociaux ? Vraiment ? » a été adoptée en Municipalité et est en attente de traitement par le Conseil Communal.
- L'Interpellation de M. Johan Pain intitulé «Management du personnel au sein de la Fondation Soins Lausanne, des CMS (Centres médico-sociaux) et des Soins à domicile lausannois » a été déposée le 29 septembre 2017. La réponse était attendue pour le 30 novembre 2017. Elle a été adoptée par la Municipalité dans sa séance du 19 avril 2018 et transmise au Conseil communal.
- Le Postulat de M. Claude Calame intitulé «Pour une pièce d'identité municipale à Lausanne», déposé le 31 octobre 2017, a été traité en commission le 23 janvier 2018. Il propose que la Municipalité étudie l'opportunité de l'introduction d'une pièce d'identité municipale accessible à

tou-te-s les personnes vivant en Ville de Lausanne pour permettre à ses détenteurs et détentrices de bénéficier d'un certain nombre de droits et de prestations.

- Les Interpellations de Mme Sophie Michaud Gigon et crts « Y a-t-il du gaz de schiste sous le stade de la Tuilière ? » ont été traitées par la SCS et la réponse doit avoir été discutée en séance de Municipalité à la fin du mois de mars 2018.
- Les deux Interpellations, celle de Mme Séverine Evéquo et crts intitulée « Asile : quel accompagnement pour les mineurs non accompagnés » déposées le 15 novembre 2016 et celle de M. Philippe Ducommun intitulée « Lausanne peut-elle se permettre de faire de la propagande aux frais du contribuable pour presser les candidats à la naturalisation ? » ont été traitées par le Conseil communal du 13 février 2018.
- La Question écrite de Mme Claude Nicole Grin déposée le 13 février 2017 concernant le prélèvement sur le fonds communal pour le développement durable d'un montant annuel de 100'000.- CHF pendant quatre ans de 2013 à 2016 comme contribution au « soutien du travail de Terre des Hommes en Roumanie en faveur de la scolarisation et de l'intégration socioculturelle d'enfants défavorisés » a reçu une réponse circonstanciée en janvier 2018. Cette réponse a permis de faire un bilan du projet qui s'est avéré très positif. Ce soutien financier ne sera pas reconduit puisqu'il était limité à quatre ans.

Les affaires restantes ne sont pas échues.

#### **Bureau lausannois pour les immigrés (BLI)**

Le BLI est rattaché au SGSCS pour les aspects administratifs, et directement à la direction s'agissant des facteurs politiques. De manière générale, le travail du BLI n'a pas modifié ses activités en 2017. Il a notamment pour missions de :

- contribuer à la définition de la politique communale en matière d'intégration des étrangers et des étrangères ;
- conseiller le public sur les questions liées à la migration, dans le but de servir de relais dans le réseau socio-administratif lausannois et vaudois ;
- soutenir les associations en matière de gestion de projets, par la mise sur pied de formations spécifiques et par le biais de soutiens financiers.

Le BLI apporte un soutien et un suivi pour des cas de situations de racisme, dans les espaces urbains de la Ville. Il met sur pied des formations sur la gestion de la diversité et la prévention du racisme. Dix formations par année sont proposées à des associations, au secteur privé et/ou aux administrations publiques sur l'ensemble du canton. L'expertise du BLI a été reconnue dans ce domaine.

Le BLI a développé aussi, en collaboration avec les services communaux concernés, un programme d'accueil destiné aux nouveaux arrivants à Lausanne qu'ils soient de nationalité étrangère ou suisse afin de les familiariser avec l'administration communale et de répondre aux différentes questions qu'ils ou elles peuvent se poser telles que par exemple le fonctionnement du système scolaire ou de santé. Son « programme citoyenneté » comprend différentes activités dont, entre autres, les visites de l'Hôtel de Ville et du Parlement vaudois.

Les points marquants de l'année 2017 ont été l'établissement d'un premier bilan du Fond lausannois d'intégration (FLI), les mesures d'information relative à la nouvelle procédure de naturalisation et la préparation du nouveau programme communal d'intégration pour la période de 2018-2021. Ce programme quadriennal a été avalisé et finalisé par la signature d'une seconde convention entre la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud et fait partie intégrante du Programme cantonal d'intégration (PIC). Compris comme une consolidation de la 1<sup>ère</sup> phase 2014-2017, il bénéficie des mêmes conditions.

#### *Un nouveau programme communal d'intégration 2018-2021*

Le rapport-préavis n°2016/33 détermine les contours de la politique communale en matière d'intégration. Le nouveau programme communal d'intégration 2018-2021 est conçu comme une continuation et une consolidation de la période précédente (2014-2017). Sa préparation aura été l'un des faits marquants de l'année 2017 pour le

BLI. Le Canton a, à nouveau, proposé aux cinq Communes ayant créé un poste de délégué-e à l'intégration (Lausanne, Yverdon-les-Bains, Renens, Vevey, Nyon) d'élaborer des programmes communaux d'intégration déclinés sur la base des objectifs cantonaux et fédéraux.

#### *Préparation à la naturalisation*

La révision de la Loi fédérale sur la nationalité a impliqué la mise sur pied de nouvelles procédures cantonales dès janvier 2018. Un nouveau dispositif en matière de préparation à la naturalisation a été mis sur pied en collaboration avec les associations partenaires et le Service social Lausanne (SSL) déjà en 2016. Trois prestations, soutenues par la Ville de Lausanne, sont offertes aux habitant-e-s de Lausanne en vue de préparer l'audition de naturalisation : des formations (cycles de 8-9 ateliers sur inscription); des permanences de préparation à la naturalisation ; des visites d'institutions.

Un dépliant, disponible auprès du Bureau des naturalisations et dans les principales réceptions communales, donne toutes les informations pratiques sur ce dispositif.

En complément au courrier adressé par la Municipalité au public concerné par la naturalisation, le BLI a organisé, à l'automne, en collaboration avec le Bureau des naturalisations et la Division **Communes** et nationalité du Canton de Vaud, deux séances d'information sur la révision de la Loi fédérale sur la nationalité qui implique une nouvelle procédure cantonale dès janvier 2018. Chacune de ces séances a accueilli 400 participants, ce qui confirme le besoin d'information ressenti par les personnes concernées.

Les demandes d'information parvenant au BLI au sujet de la naturalisation ont atteint un pic entre août et début octobre (entre 50 et 80 demandes de renseignement par jour).

#### *Fonds et subventions*

En dépit du programme de stabilisation financière de la Confédération qui a vu réduire le budget à disposition des mesures d'intégration de 12%, le canton a fait le choix de ne pas répercuter cette baisse sur les programmes communaux d'intégration. La contribution que recevra la Ville de Lausanne s'élèvera à CHF 658'170.- par année, de 2018 à 2021, en guise de cofinancement de l'ensemble des mesures présentées. Ce montant correspond à celui accordé pour la période 2014-2017. Le montant global versé par le Canton, pour la durée convenue du programme, est de CHF 2'632'680.-.

En revanche, la réduction des subventions fédérales se répercutera sur les subventions cantonales dévolues jusqu'alors à la prévention du racisme, dont le montant était, pour la période précédente, de CHF 150'000.- par année.

Notons que les activités liées à la prévention du racisme feront également l'objet d'une seconde convention de subventionnement, actuellement en discussion avec le Canton. Le municipal en charge de l'intégration, au nom de la Municipalité de Lausanne, signe les conventions avec le Canton. À noter que Lausanne est la seule ville à avoir obtenu du canton le financement de l'antenne antiracisme.

## **Service des sports (SPORTS)**

Le rapport du Service des sports est très complet, les commissaires ne reprennent dans leur rapport que quelques éléments issus de leur discussion avec le Chef du Service des sports et son adjoint.

### **Événements marquants**

Un des événements marquants pour le Service des sports en 2017 aura été la pose de la première pierre du futur Stade de la Tuilière, le 18 décembre 2017. Prévus, dans le cadre du préavis N° 2016/68 « *Métamorphose – Stade la Tuilière – Construction d'un stade de football – Demande de crédit d'ouvrage* » pour un montant de CHF 76.6 millions, les travaux devant permettre la réalisation d'un stade de football de 12'000 places ont débuté en juin 2017 et devraient être achevés en juin 2019.

### **Unité technique**

L'année 2017 aura été marquée, pour l'Unité technique, par des études et par la réalisation d'équipements et de travaux d'entretien sur l'ensemble du parc d'installations du Service des sports.

L'Unité technique a aussi soutenu plusieurs projets inter-services par son expertise et en représentation du maître d'ouvrage, notamment dans le cadre du futur Stade de la Tuilière et du Centre sportif de Malley. Le Centre sportif de la Tuilière, mis en chantier en 2016, devrait être inauguré le 29 juin 2018. Il comportera, lorsqu'il sera opérationnel, 9 terrains de sport, dont 3 avec un revêtement naturel. Le montant de cette opération est devisé à CHF 55 millions. Le nouveau Centre sportif de Malley sera géré et cofinancé par une société anonyme ainsi que par les Villes de Lausanne et de Renens pour un montant total de CHF 227 millions. La Ville de Lausanne apportant une caution de CHF 170 millions de garantie d'emprunt.

L'Unité technique a aussi participé au développement des différents programmes et cahiers des charges pour la réalisation des équipements sportifs intégrés au futur éco-quartier des Plaines-du-Loup, dont le maintien de la capacité opérationnelle du Stade olympique de la Pontaise durant la période précédant la transformation du Stade Pierre-de-Coubertin. L'Unité technique est intervenue également pour ce dernier dans le cadre du concours d'architecture. Quant aux terrains à proximité de l'ancienne prison de Bois-Mermet, ils serviront à la construction d'un centre sportif comportant une patinoire et un centre *in-line* pour le hockey sur béton.

### **Manifestations sportives**

Le Service des Sports a notamment pour mission d'encourager, de soutenir et de développer et organiser des manifestations sportives d'importance nationales et internationales. Les commissaires n'en citent ici que quelques unes. L'Unité manifestations et activités sportives en a assuré le secrétariat général.

#### *Sports Passion*

*Sports Passion* offre aux élèves des écoles lausannoises la possibilité de découvrir des activités sportives les mercredis après-midi. Durant l'année scolaire 2016/2017, 45 activités sportives ont ainsi été proposées, réparties en cinq périodes et représentant 2'038 heures d'enseignement, dispensées par 127 moniteurs (126 en 2015/2016). 4'051 élèves (4'062 en 2015/2016) ont pu en bénéficier et découvrir des pratiques sportives qu'ils et elles n'auraient sans doute pas pu avoir sans *Sports Passion*.

#### *Les 20 KM de Lausanne*

Pour la 36<sup>e</sup> édition des *20 KM de Lausanne*, l'événement a été organisé pour la deuxième fois sur deux jours. Cette décision a été prise afin d'accueillir dans de meilleures conditions le nombre croissant de participant-e-s (+ 50% depuis 2011 et + 100% depuis 2006). Dans cette optique, l'édition 2017 a vu le départ des épreuves du dimanche (10 et 20 km) être déplacé sur l'avenue de Rhodanie, permettant ainsi un désengorgement de la zone de départ. Au vu des retours positifs, cette manière de faire sera rééditée en 2018. Malgré une météo favorable, les *20 KM de Lausanne* ont connu pour la première fois une baisse du nombre de participant-e-s (moins 2%). Cette baisse s'explique par la tenue de la manifestation durant le dernier week-end des vacances scolaires de Pâques. Cette manifestation n'en reste pas moins très populaire et très appréciée des Lausannois et Lausannoises de tous âges.

#### *Swim Cup*

Les 20 et 21 décembre 2017, la piscine de Mon-Repos a accueilli la deuxième édition de la *Swim Cup*, manifestation regroupant l'élite mondiale de la natation pour diverses épreuves en petit bassin (25 m). Devant un public conquis (800 personnes sur des gradins spécialement aménagés dans l'enceinte de la piscine), plusieurs champions et championnes olympiques en titre se sont affronté-e-s et ont permis à des nageurs et nageuses locaux de se mesurer à eux et à elles. Une troisième édition aura lieu en décembre 2018.

#### *Tournoi européen de tennis de table*

L'Unité manifestations et activités sportives a été approchée par la Fédération européenne de tennis de table (ETTU), pour organiser un des principaux tournois européens de la discipline. Celui-ci aurait dû se tenir à la Vallée de la Jeunesse. Cependant, les installations de la Vallée de la Jeunesse ne permettant pas la tenue de telles manifestations, la décision a été prise de déplacer le tournoi à Montreux. Cela a entraîné la dissolution de l'association organisatrice de l'événement à Lausanne et la fin de l'implication du Service des sports dans sa tenue.

Le fait de devoir déplacer cette manifestation rappelle aussi qu'il manque à Lausanne une salle multi-usage de 3000 à 4000 places qui permettrait d'accueillir des manifestations sportives, telles que le tennis de table ou le basket, mais aussi d'organiser des manifestations culturelles comme des concerts ou autres événements.

## **Organisation des manifestations**

Les manifestations et autres événements, en plus de valoriser les exploits sportifs, ont aussi pour objectif d'encourager la pratique sportive et de promouvoir la santé publique auprès des citoyens lausannois et des citoyennes lausannoises.

Le Service des sports s'appuie, généralement, sur des associations pour l'organisation de manifestations ou d'événements. L'intérêt du statut associatif est double. Il permet d'obtenir des subventions de la part de tiers ainsi que d'avoir des partenaires et d'apporter des compétences supplémentaires. Pour prendre un exemple récent, la Ville de Lausanne se porte candidate pour l'organisation de la Fête fédérale de la Gymnastique et se place en concurrence de la Ville de Lucerne. Le budget est de CHF 30 millions, ce montant sera recherché par l'Association cantonale vaudoise de gymnastique et la Ville de Lausanne ne prend un risque que pour CHF 1 million.

### *Préparation des manifestations pendant les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver (JOJ, Lausanne 2020)*

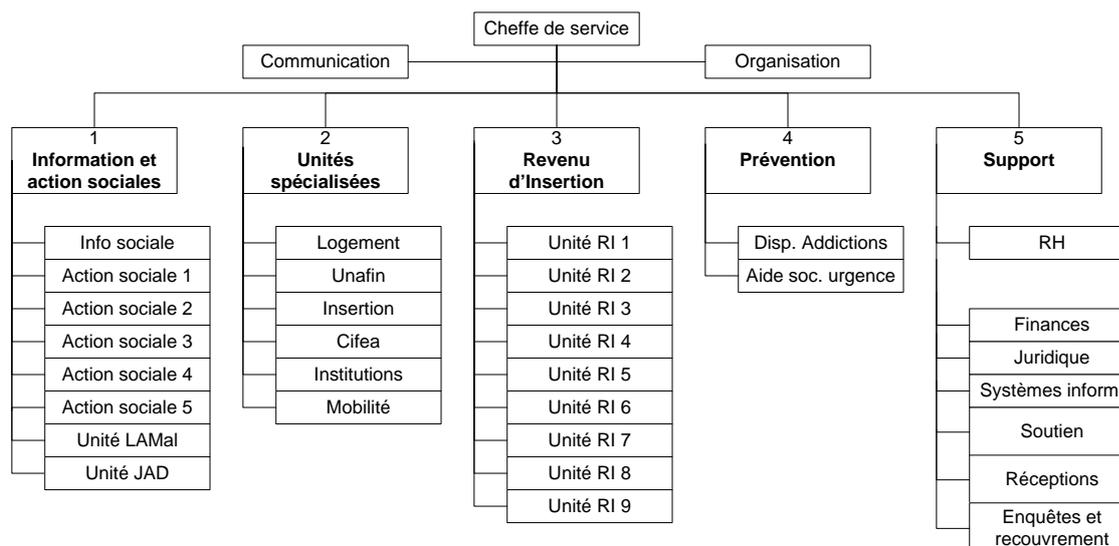
Pendant le déroulement des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver (JOJ, Lausanne 2020), Lausanne sera le lieu d'événements. Un sous-groupe a été mandaté en 2017 avec pour mission de développer un concept d'animation qui allie sport et culture. Ce groupe de réflexion de trois personnes est constitué du secrétaire général SCS et des adjoints des chefs de service du sport et de la culture. Le secrétaire général préside également le groupe de coordination chargé de mettre en place cette manifestation. Ce deuxième groupe est constitué d'une représentante du *City Management*, d'un représentant de Lausanne Tourisme ainsi que de collaborateurs et collaboratrices de l'administration lausannoise, issu-e-s de six directions et de plus de dix services différents.

## **Service social Lausanne (SSL)**

Anciennement rattaché à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale (EJCS), le service social de Lausanne (SSL) a vécu, en 2017, sa première année complète en étant rattaché à la Direction des SCS. Sa principale mission reste d'accueillir les Lausannois et les Lausannoises en difficulté sociale, de les aider à regagner leur autonomie et de garantir le minimum vital pour tous et toutes. Le SSL a aussi pour tâche de couvrir les besoins vitaux de personnes en situation de grande précarité. Il pour mission aussi de réduire les risques liés à la consommation de drogues en favorisant l'insertion et la thérapie.

Suite au départ à la retraite de son prédécesseur, la nouvelle Cheffe de service du SSL a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre 2016. Le rapport rendu par le service est très complet. Il relate de manière précise les évolutions budgétaires. Il présente l'évolution des dossiers ouverts et traités, par Unité et par Domaine. La structure du service est restée globalement stable en 2017.

Ainsi, les commissaires ne reviennent ici que sur quelques éléments issus de leur discussion avec la cheffe de service et son adjoint.



Organigramme du SSL

### Crédits en cours et plan d'investissement

Il n'y a pas de crédit en cours ni plan d'investissement au sein du SSL-SCS.

### Baisse des demandes pour le RI

Le sous-chapitre du Rapport de gestion municipale 2017 relatif au SSL fait état de baisses tant des demandes que des octrois de prestations dans le cadre du RI à Lausanne. L'année 2017 enregistre la moyenne mensuelle du nombre de dossiers payés la plus basse depuis cinq ans (moins 6.8% depuis 2012, et moins 2.9% entre 2016 et 2017). La diminution 2016-2017 est due en quasi-totalité aux dossiers des 18-25 ans (-10.5%) et des 60 ans et plus (-31%). La cheffe de service informe les commissaires du fait qu'une telle baisse s'observe dans plusieurs régions du canton. Celle-ci s'explique par plusieurs facteurs :

- Les conditions d'accès au RI ont été modifiées pour les jeunes de 18 à 25 ans sans formation achevée par l'introduction du dispositif JAD ;
- Les mesures du dispositif JAD permettent à des jeunes de sortir plus rapidement ou d'éviter de faire appel au RI ;
- L'âge minimal d'accès à la rente-pont a été réduit à 60 ans pour les femmes et 61 ans pour les hommes.

75% des bénéficiaires du RI à Lausanne sont majeurs. Parmi ces derniers, 63% vivent seuls et 44% n'ont pas de formation professionnelle.

### Programme FORJAD et FORMAD et Unité JAD

Sont inscrits au programme FORJAD (formation jeunes adultes 18-24 ans) ou FORMAD (formation adultes 25-40 ans) les bénéficiaires de l'aide sociale qui entreprennent un apprentissage et doivent être mis au bénéfice de la prestation *Acc-Ent* du Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ). Cette prestation est financée par le Canton et accompagne 50% des jeunes qui sortent du RI.

En 2017, le nombre de personnes inscrites au programme FORJAD a connu une baisse (84 en 2017 contre 90 en 2016). Quant au nombre de personnes inscrites au programme FORMAD, il est en forte augmentation passant de 20 en 2016 à 38.

Depuis 2017, le SSL recense également le nombre de bénéficiaires qui entrent en formation sans demander le soutien des programmes FORJAD et FORMAD. Leur nombre s'élève à 42 entrées en formation pour 2017 (34 pour les 18-24 ans et 8 pour les 25-40 ans).

En janvier 2017, l'Unité jeunes adultes en difficulté (JAD) a été créée, à la suite de la révision de la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV). Cette unité spécialisée a été créée afin de valoriser l'accès à la formation et d'aider les jeunes adultes en difficulté, financière notamment.

Le nouveau dispositif décrit par la loi prévoit, après une période d'instruction qui permet de faire un bilan approfondi avec les jeunes sans formation professionnelle achevée, de les orienter vers des mesures d'insertion sociale de transition (MIS-T). Ces nouvelles mesures créées par le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) permettent aux jeunes d'élaborer un projet de formation professionnelle, de mettre à niveau leurs connaissances scolaires et d'entreprendre des démarches pour trouver un métier et par conséquent une formation (apprentissage ou autre formation certifiée).

Ces jeunes ne bénéficient plus du revenu d'insertion, ils peuvent toutefois bénéficier d'une aide ponctuelle à certaines conditions. Cette aide peut être allouée lors de la période d'instruction et dans l'attente de l'obtention d'une bourse d'études, laquelle reconnaît les MIS-T comme une formation.

## **Service du travail (ST)**

Le rapport du Service du travail est très complet et contient de nombreux tableaux et graphiques explicites, les commissaires ne reprennent dans leur rapport que quelques éléments issus de leur discussion avec le chef du Service du travail.

## **Unité RH (URH)**

Une formation à la « gestion des agressions » est proposée à tous les collaborateurs et collaboratrices qui sont en contact avec les usagers et les usagères. Parmi ceux-ci et celles-ci, on peut citer les collaborateurs et collaboratrices de l'ORPL, Office régional de placement lausannois, qui peuvent être mis-es dans des situations qui s'avèrent difficiles face à des usagers ou des usagères se trouvant dans des situations désespérées ou recevant des sanctions de l'ORP qu'ils ou elles considèrent comme injustifiées. Cette formation est organisée dès que les nouveaux collaborateurs et collaboratrices sont suffisamment nombreux pour former un petit groupe. Elle est assurée par la société ICP (Intervention de crise et prévention). Comme son sigle l'indique, c'est une société d'intervention et de conseil spécialisée dans la gestion de crise et d'incidents critiques. Le programme de formation choisi par le Service du travail apporte des outils de prévention (agir avant les situations délicates), de gestion (agir lorsque la violence se produit) et de gestion du post-événement (après la situation délicate). En 2017, 30 collaborateurs et collaboratrices ont pu bénéficier de cette formation lors de deux sessions. Cette année, le groupe était particulièrement nombreux, car plusieurs personnes n'avaient pas encore suivi de formation de ce type.

Il est à noter que la collaboration avec ICP date déjà depuis plusieurs années, elle a commencé en 2010, par une Intervention d'ICP au sein du Service du travail (ST) suite à un incident. En 2011, ICP a mis sur pied, pour le personnel du ST, des ateliers de formation sur la gestion de crise. En 2012, le Service du travail à rédigé avec l'appui d'ICP, un protocole d'intervention en cas de violence à l'usage du personnel. D'autres formations et interventions ont ensuite eu lieu en fonction des besoins.

D'autres mesures ont également été proposées par l'unité RH. En prévision de la mise en place du projet « Bien Être et Santé au Travail (BEST) » au sein du service, tous et toutes les responsables d'équipe ont été formé-e-s à cette approche ; quatre séances d'information à l'attention de tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices ont été organisées. Divers processus, dont celui relatif à la gestion des interventions ergonomiques et à l'acquisition des moyens auxiliaires, ont été adaptés aux besoins du service et des collaborateurs et collaboratrices. Un document visant à préciser le comportement à adopter envers les données confidentielles relatives au personnel a été établi et signé par tous les collaborateurs et collaboratrices ayant affaire, de près ou de loin, à ces données.

## **Unité informatique et télécommunication UIT**

Deux personnes, en mesure d'insertion professionnelle à ETSL, ont réalisé en fin d'année 2016 un stage en entreprise d'un mois au sein de l'UIT. L'une d'entre elles a ensuite été engagée en qualité d'auxiliaire informatique à 100% du 16 janvier au 17 mars 2017 afin de pallier l'absence pour maladie de longue durée d'un collaborateur.

## Office régional de placement (ORPL)

Les Offices régionaux de placement (ORP) sont chargés du conseil aux demandeurs et demandeuses d'emploi et de leur placement ou assignation à une mesure du marché du travail. Les ORP sont placés sous la responsabilité des autorités cantonales en charge de l'emploi. L'action des ORP est définie par la législation fédérale et cantonale en la matière. Les frais de fonctionnement des ORP sont pris en charge par le Fonds fédéral de compensation de l'assurance-chômage. L'ORP de Lausanne n'échappe pas à cette règle, ainsi tous ses frais de fonctionnement, dont font partie les salaires de ses employés, sont couverts par ce Fonds de compensation, après que le budget et les comptes ont été validés par le Département cantonal de l'économie et du sport. Pour l'ORPL, seul le montant des allocations de résidence pour les employé-e-s habitant Lausanne est à la charge de la Ville de Lausanne.

### *Demandeurs et demandeuses d'emploi*

Du 1er janvier au 31 décembre, l'ORPL a enregistré 8'885 inscriptions et 9'353 annulations. Ce dernier chiffre représente le meilleur score enregistré depuis 17 ans.

Le nombre des demandeurs et demandeuses d'emploi a varié en 2017, passant de 6'985 en janvier pour baisser à 6'234 à la fin septembre, puis pour remonter à 6'398 à la fin décembre 2017. Au final, la moyenne annuelle du nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi lausannois-e-s s'établit en 2017 à 6'478, ce qui représente une baisse de 3.4% par rapport à la moyenne annuelle de 2016, établie à 6'706. Cette décrue a touché avant tout les hommes avec une baisse de 4.2% et les femmes dans une moindre mesure avec une diminution de 2.3%.

Le taux de chômage officiel pour Lausanne s'établit en moyenne annuelle à 6.3% soit en baisse de 0.5% par rapport à l'exercice précédent.

### *Moyenne mensuelle du nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi par genre*

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2016-2017 (en %)
Hommes	3'205	3'231	3'580	3'499	3'556	3'727	3'569	-4.2
Femmes	2'650	2'687	2'820	2'747	2'835	2'979	2'910	-2.3
Total	5'855	5'919	6'400	6'246	6'391	6'706	6'478	-3.4

*Moyenne mensuelle du nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi selon les jours d'inscription.*

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2016-2017 (en %)
100 j et moins	1'446	1'544	1'845	1'890	1'980	2'026	1'956	-3.5
101 à 200 jours	1'064	1'157	1'254	1'174	1'246	1'333	1'276	-4.3
201 à 300 jours	742	791	857	817	848	914	865	-5.4
301 à 400 jours	568	587	635	599	619	662	633	-4.4
401 à 500 jours	408	410	439	448	430	456	459	+0.7
501 à 600 jours	314	299	315	335	315	340	343	+0.9
601 à 700 jours	258	216	223	238	221	235	226	-3.8
701 à 800 jours	198	151	151	146	147	155	149	-3.9
801 à 900 jours	145	102	98	89	98	94	100	+6.4
901 à 1000 jours	121	80	70	66	72	73	72	-1.4
1001 jours et plus	593	582	513	445	416	418	399	-4.5
<b>Total</b>	<b>5'855</b>	<b>5'918</b>	<b>6'400</b>	<b>6'246</b>	<b>6'391</b>	<b>6'706</b>	<b>6'478</b>	<b>-3.4</b>

#### *Évolution du nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi par professions recherchées*

Les variations entre 2016 et 2017 du nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi par professions recherchées montrent une augmentation importante dans certains secteurs. Les professions du spectacle montrent une augmentation de 10,2 % et celles de l'informatique de 7,7 %. D'autres secteurs sont moins touchés et marquent une diminution des demandeurs et demandeuses d'emploi. Parmi les variations significatives, il faut relever la catégorie des « vendeurs, caissiers, employés du commerce de détail » (-6,7%), des « employés de maison, nettoyeurs de locaux » (-5,1%), des « magasiniers, manutentionnaires » (-7,1%), des « maçons, peintres, monteurs électriciens » (-18,2%) et des « autres métiers du bâtiment » (-12,8%).

#### *Catégories de demandeurs et demandeuses d'emploi plus particulièrement précarisées*

Les deux postulats de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts « Pour un plan d'action communal en faveur de l'emploi et de soutien à l'insertion professionnelle » et de Mme Evelyne Knecht « LACI "mesure sparadrap" 1 : Premier emploi », ont mis en avant deux catégories de demandeurs et demandeuses d'emploi plus particulièrement précarisées depuis la quatrième révision en 2011 de la LACI (Loi sur l'assurance-chômage obligatoire et d'indemnité en cas d'insolvabilité). Les modifications introduites par cette révision sont relatives aux conditions pour bénéficier d'indemnités de chômage ainsi qu'aux durées d'indemnisation possibles. Elles ont été préjudiciables pour d'une part les chômeurs et chômeuses en fin de droit et pour d'autre part les jeunes au sortir de formation. Ces deux postulats ont fait l'objet du Rapport-préavis N°2017/03, intitulé « Action municipale dans le domaine de la lutte contre le chômage ». Celui-ci a permis au ST de présenter tout d'abord de manière détaillée la situation du chômage en Suisse, dans le Canton de Vaud et à Lausanne sous forme de diverses statistiques concernant les demandeurs et demandeuses d'emploi et les chômeurs et chômeuses selon les données de 2016 et de décrire le système de sécurité sociale suisse. Le Rapport-préavis aborde ensuite les « Actions de la Municipalité en matière de lutte contre le chômage » avant d'apporter des réponses ciblées sur les objets des deux postulats. Ce Rapport-préavis, de l'avis général, a été considéré comme très complet et permettant d'avoir une vue globale sur la question du chômage et sur les mesures existantes.

## Fondation lausannoise d'aide par le travail (FLAT)

Pour rappel, la Fondation lausannoise d'aide pour le travail (FLAT) a été créée en 1978, à la suite de l'introduction au niveau fédéral de l'assurance chômage obligatoire pour tous les salariés. Une quote-part de la fortune de la caisse publique communale d'assurance-chômage de la Ville de Lausanne a pu être consacrée à la création de ce fonds à caractère social. La Fondation est un organisme juridiquement indépendant dont la gestion administrative est assurée par la Direction des sports et de la cohésion sociale. Le fonds est géré par le Conseil de Fondation de la FLAT. Selon ses statuts (modifiés en 2012), « la Fondation est ouverte aux personnes dont le domicile principal se trouve sur le territoire de la Commune de Lausanne et qui sont en possession d'un permis de séjour valable et non provisoire ». Selon son site web, « La Fondation a principalement pour but de venir en aide, directement ou indirectement, à des personnes ayant des difficultés à se procurer du travail et aux personnes en formation, mais aussi à celles qui ont déjà un travail; elle peut intervenir notamment en aidant au financement d'une formation, d'un perfectionnement, de matériel professionnel ou d'autres dépenses liées spécifiquement à l'exercice d'une profession, à l'exclusion des frais d'entretien et de fonctionnement, en faveur d'institutions qui organisent des cours de perfectionnement ou de recyclage, ainsi que de celles qui offrent des occasions de travail ou d'occupation à des personnes ayant besoin d'aide ».

Les statistiques de la FLAT montrent des variations qui peuvent être importantes d'une année à l'autre. En ce qui concerne 2017, on constate une diminution du nombre de projets soutenus et des montants accordés par rapport à 2016.

	2017	2016	2015	2014	2013*
Nombre total de personnes qui se sont adressées à la FLAT (écoute, conseil, dépôt d'une demande)	199	216	186	141	-
Nombre de demandes qui ont abouti à une décision	66	76	78	62	30
Nombre de projets soutenus	25	42	31	33	12
Montant alloué sous forme de dons	24'778.50	39'924.-	8'406.90	17'743.40	14'023.20
Montant alloué sous forme de prêts	50'966.-	107'949.-	85'654.65	52'087.-	18'445.-
Nombre de projets refusés	37	33	45	29	16

\* Année durant laquelle la Fondation a été fermée pendant 6 mois

Ces données sont mentionnées dans le rapport de gestion de la Ville de Lausanne depuis l'année 2013 et figurent dans le rapport d'activité annuel de la Fondation qui relève du droit privé.

## Emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL)

En 2017, l'unité ETSL a choisi de présenter pour la première fois en même temps les demandes de certification aux normes AOMAS 2010 et EduQua 2012 à la société d'audit SGS, nouveau prestataire du ST. Ces deux certifications exigées pour l'octroi des subventions ont été accordées.

AOMAS 2010 atteste de la qualité des mesures d'insertion professionnelle et de leur pertinence pour améliorer les chances des participant-e-s de s'insérer durablement sur le marché du travail. La certification s'appuie sur la qualité des processus et des ressources d'ETSL.

En se certifiant EduQua, ETSL s'engage à garantir la qualité de ses offres de formation continue, intégrées dans ses offres d'insertion. Les offres de formation ont été réorganisées en trois groupes : formations transversales, techniques et spécifiques pour un public très qualifié. Les dispositifs ont été clarifiés en cours, ateliers et coachings.

## Inspection du travail Lausanne (ITL)

### *Contrôle de la durée du travail dans les commerces*

L'ITL a contrôlé les commerces ayant demandé une autorisation de ventes en soirée, durant la période de janvier à septembre 2017, en application de l'article 14bis du RHOM (Règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins).

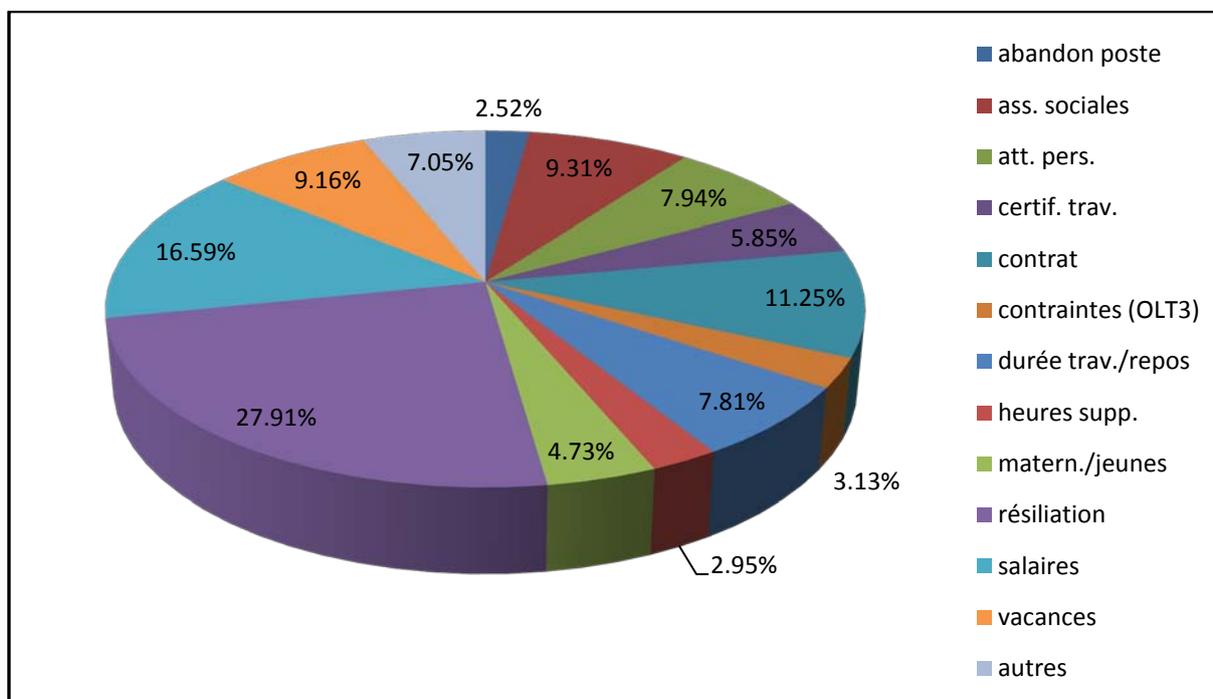
Trente-cinq établissements ont été contactés, dont trois ont reçu une sommation pour ne pas avoir répondu dans les délais impartis. Vingt-quatre étaient en ordre et onze étaient en infraction en regard de leurs relevés du temps de travail (pauses non indiquées, plannings au lieu de relevés du temps de travail effectif, etc.).

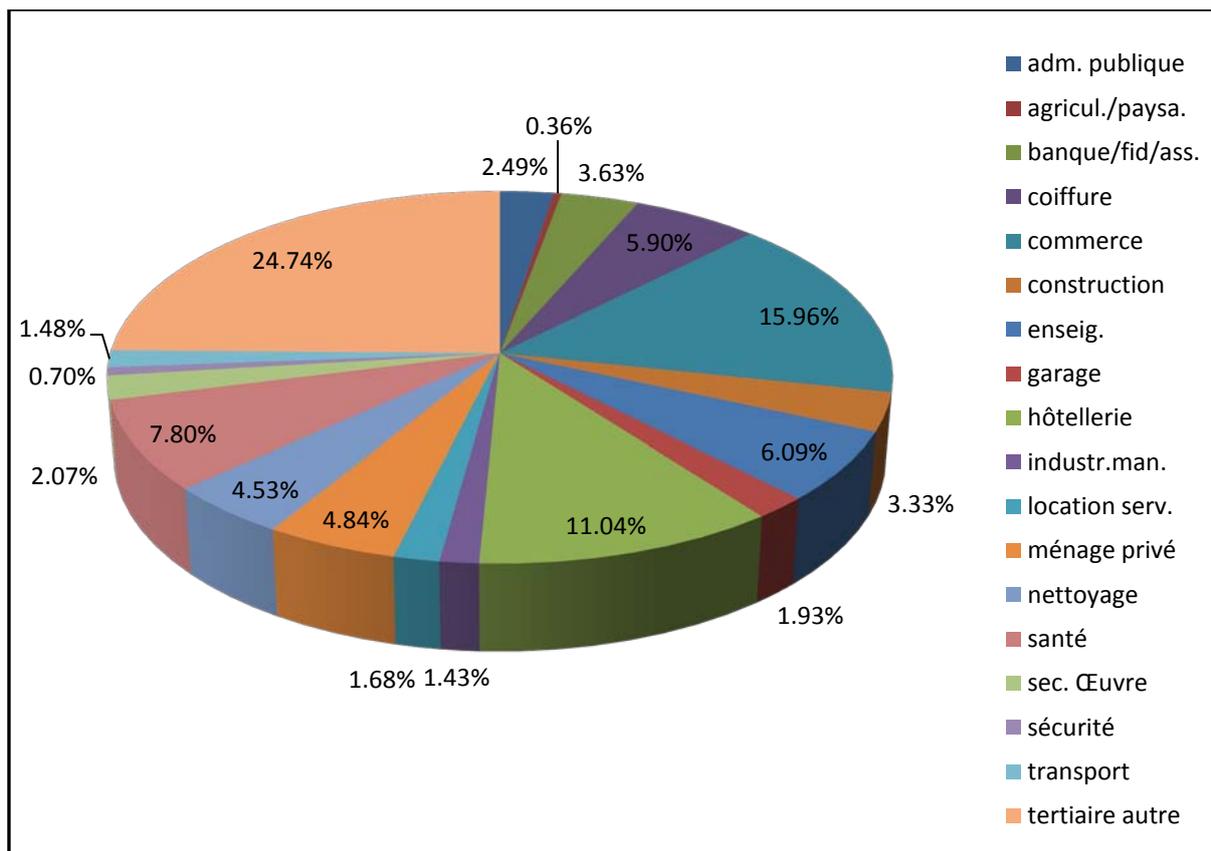
340 contrôles ont été effectués dans les entreprises, dont 43% n'ont pas été annoncés (contrôles inopinés). L'ITL a traité 38 plaintes d'usager-ère-s, envoyé quatorze décisions, dont trois refus relatifs à des demandes de dérogation à l'interdiction du travail de nuit ou du dimanche.

### *Permanence de droit du travail*

La permanence de droit du travail a traité 3'645 sollicitations, dont 1'544 passages d'usager-ère-s dans les locaux de l'inspection.

### *Motif de sollicitations à la permanence*





## Service des assurances sociales (SAS)

### Événements marquants

#### *Optimisation des relations entre l'Agence AVS de Lausanne et ses partenaires*

En juin 2014, la Municipalité a décidé de renoncer au statut de son agence d'assurances sociales de type « A », ceci afin de réduire les charges liées aux activités qui ne sont pas de la compétence obligatoire des Communes. Dans cette optique, des pourparlers ont été engagés avec la direction de la Caisse cantonale de compensation AVS à Vevey et avec le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), principaux partenaires de l'Agence AVS de Lausanne. En 2017, on relève les évolutions suivantes :

- transfert à Vevey de la gestion des rentes AVS/AI et des indemnités journalières AI (1<sup>er</sup> avril) ;
- transfert à Vevey de la gestion des cotisations personnelles AVS/AI/APG (1<sup>er</sup> août) ;
- préparation du transfert de la gestion des prestations complémentaires AVS/AI ;
- projet pilote de soutien à l'Office cantonal des bourses d'études (OCBE) pour la constitution des dossiers ;
- projet pilote de soutien administratif à la population vieillissante dans le cadre du projet du Canton *Vision 2020* ;
- aide au recrutement des curateurs volontaires pour le compte de l'Office des curatelles (OCTP) ;
- mise en œuvre du subside de quote-part induit par le décret cantonal sur le développement d'outils et de processus favorisant la continuité et la coordination des soins.

## **Mouvement de personnel**

En 2016, 6 personnes avaient démissionné du SAS. Pour cinq d'entre elles, il s'agissait d'une procédure de transfert, elles avaient, en effet, été engagées à la Caisse cantonale AVS à Vevey. En 2017, 15 personnes ont démissionné, dont certaines pour être réembauchées à Vevey, mais d'autres ont préféré chercher un autre emploi. Le Chef de service constate une résistance assez forte à travailler à l'extérieur de Lausanne. Pour les collaborateurs et collaboratrices qui restent au SAS, il s'agit aussi de passer d'un emploi de gestion de dossiers à celui d'un travail d'agence avec un contact direct avec la clientèle. Durant l'année 2017, 11 personnes ont été embauchées. Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017, l'effectif du personnel est passé de 76 personnes pour 67,3 EPT plus 3 apprenti-e-s à 69 personnes pour 60,8 EPT plus 1 apprenti-e.

## **Activité du secteur juridique**

97 oppositions ont été déposées par les assuré-e-s, affilié-e-s ou bénéficiaires de prestations au cours de l'année, soit une diminution de près de 57% par rapport à l'année dernière. Cette diminution est consécutive à la reprise progressive des tâches fédérales par le siège, soit la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS.

L'Agence AVS de Lausanne a collaboré avec l'Office cantonal de l'Assurance-invalidité à l'instruction de deux recours. Le rôle de l'Agence consiste à commenter et à donner un préavis, s'agissant de l'application du droit matériel pour la détermination des prestations dues. Il est à préciser que les recours portés devant la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal ont également concerné le domaine des prestations complémentaires et des cotisations AVS.

Suite à la création des six centres régionaux de décision du régime cantonal des prestations complémentaires pour famille (CRD), le centre régional du Grand-Lausanne, géré par l'Agence, a repris le support juridique de l'ensemble du régime. Les juristes de l'Agence collaborent avec les gestionnaires des CRD pour l'établissement des décisions sur réclamation.

Aucun recours n'a été déposé auprès de la Haute Cour du Tribunal fédéral des assurances.

## **Bureau des affiliés**

### *Activités du secteur « Accueil et assujettissement »*

La mission principale du secteur consiste à renseigner les personnes physiques et morales sur leurs obligations à l'égard de l'AVS et à régulariser au besoin leur situation.

Depuis le 1er janvier 2017, l'Agence a cessé de procéder à de nouvelles affiliations d'assuré-e-s, ces dernières étant transmises à la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS (CCVD). Seule, la gestion administrative des dossiers a été assurée jusqu'au 31 juillet 2017, date de la reprise de la gestion de tous les dossiers par la CCVD. Deux collaborateurs – collaboratrices ont été formé-e-s à la gestion des demandes de prestations complémentaires (PC) d'une part pour renforcer les ressources au service concerné et d'autre part pour élargir leurs connaissances dans la perspective d'un guichet unique en matière d'assurances sociales du 1er pilier et de «Vision 2020».

### *Projet pilote de soutien à l'Office cantonal des bourses d'études (OCBE) pour la constitution des dossiers*

L'Agence a été choisie par le Canton pour participer à un projet pilote qui consiste à collaborer avec l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (ci-après : OCBE). Le but étant de reprendre en partie la gestion administrative liée à la constitution des dossiers de demande de bourses et d'augmenter ainsi l'efficacité et l'efficience de l'OCBE. En effet, ce dernier fait face à un important retard dans le traitement des dossiers, à la suite de la mise en vigueur de la nouvelle Loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle (LAEF) et à la bascule dans le revenu déterminant unifié (RDU). En outre, l'OCBE fonctionne comme un back-office et n'est pas équipé pour recevoir les requérant-e-s au même titre que l'Agence, laquelle pratique différents régimes sociaux en accueillant les assuré-e-s en son sein. 1 à 1.5 EPT financé par le Canton est prévu pour cette tâche.

### *Activités du secteur « Cotisations personnelles »*

Le secteur a cessé toutes ses activités le 31 juillet 2017, date de la reprise de la gestion des dossiers des assuré-e-s par la CCVD. Durant la période qui a précédé la reprise, les tâches courantes étaient assurées par trois gestionnaires représentant 3 EPT, puis 2 EPT dès le 1er avril 2017. Au terme des activités du secteur, un gestionnaire a été transféré au secteur des étudiants et une collaboratrice a été promue dans une autre unité de l'Agence.

### *Encaissement des cotisations AVS/AI/APG des étudiants pour tout le Canton de Vaud*

Un collaborateur représentant 1 EPT s'occupe de la gestion des étudiant-e-s. Le nombre d'étudiant-e-s contrôlé-e-s par l'Agence a augmenté de 932 par rapport à l'année précédente. Ceci représente une évolution de plus de 4.81%. Le nombre d'étudiant-e-s se présente comme suit :

Université de Lausanne (UNIL) :	9'008
École polytechnique fédérale (EPFL) :	3'318
Autres écoles vaudoises :	7'986
Total en 2017 :	20'312
Total de l'année 2016 :	19'380

En 2017, les cotisations encaissées se sont élevées à	CHF 4'278'189,35
En 2016, ce chiffre se montait à	CHF 3'756'585,45

### **Bureau des prestations complémentaires**

La mission première du bureau des prestations complémentaires (PC) est de gérer 7'954 dossiers de prestations complémentaires qui permettent à 9'498 habitant-e-s de Lausanne de vivre « décemment ». Environ CHF 158 millions ont été dépensés cette année pour cette branche d'assurance sociale.

Depuis le transfert du bureau des rentes auprès de la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS (CCVD) au mois d'avril 2017, le bureau PC a repris à sa charge les tâches d'accueil de la clientèle dans ce domaine.

#### *Projet pilote « Vision 2020 »*

Dans le cadre du projet pilote « Vision 2020 » consistant à apporter un soutien administratif à la population vieillissante, l'Agence a développé, depuis le mois de juin 2017, des relations plus étroites avec le CMS de Montelly et Pro Senectute, qui sont les deux partenaires choisis dans le cadre ce projet pilote. Le but recherché par ce projet est de permettre aux assistant-e-s sociaux de se concentrer sur les activités psychosociales en se libérant du travail administratif qui peut être géré par les agent-e-s d'assurances sociales.

Afin de bien séparer les différentes activités, une unité appelée « Unité 2020 » a été créée et de nouvelles descriptions de postes de généralistes en assurances sociales ont été établies pour les collaborateurs et collaboratrices en charge de ces tâches. Depuis le mois d'octobre 2017, l'Unité 2020 se charge également de la constitution des dossiers de demandes PC, lesquels sont envoyés au service des prestations complémentaires de la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS pour taxation. Les deux taxatrices encore présentes se chargent, depuis cette même date et jusqu'au départ du secteur à la caisse cantonale prévu pour le 1er avril 2018, de la gestion des dossiers courants. De juin à décembre 2017, les collaborateurs et collaboratrices de l'unité 2020 ont soutenu 40 personnes ou familles dans différentes démarches administratives.

#### *Accueil des curateurs et curatrices volontaires*

Depuis le mois de juin 2017, le bureau des prestations complémentaires (PC) se charge également de recevoir les candidats et candidates intéressé-e-s par l'activité de curateur volontaire. Deux campagnes publicitaires ont été effectuées dans le but d'informer la population du canton de Vaud qu'il est dorénavant possible de s'inscrire pour devenir curateur ou curatrice volontaire.

Les personnes intéressées doivent prendre contact avec le Bureau d'aide aux curateurs privés (BAC), lequel transmet les coordonnées des candidats et candidates aux agences d'assurances sociales dans le but de remplir une formule d'inscription lors d'un entretien. Entre le 1er juin et le 31 décembre 2017, le BAC a reçu les coordonnées de 296 personnes dans le but de convoquer les candidats et candidates. Il a effectué 188 entretiens, 47 personnes ont renoncé à passer l'entretien et 61 personnes doivent encore être reçues.

### **Bureau de l'assurance maladie (AMAL)**

#### *Contrôle de l'obligation d'assurance-maladie*

L'Agence a pour mission de contrôler l'affiliation obligatoire à l'assurance-maladie de tous les nouveaux habitants et nouvelles habitantes de la Ville. Concrètement, elle contrôle les personnes arrivant à Lausanne en provenance de l'étranger, les frontaliers et frontalières ainsi que les nouveau-nés et nouveau-nées.

# Logement, environnement architecture (LEA)

## Préambule

Les commissaires en charge de la sous-commission LEA ont effectué 7 visites, entre le 15 mars et le 12 avril, qui ont permis de rencontrer la directrice, Mme Litzistorf, ainsi que les différents chefs de service.

Les services sont les suivants :

- Secrétariat général et cadastre (SGLEA-C)
- Service du logement et des gérances (SLG)
- Service d'architecture (ARCH)
- Service des parcs et domaines (SPADOM)
- Service d'organisation et d'informatique (SOI)

L'accueil a été à chaque fois excellent avec des interlocuteurs qui ont fait tout leur possible pour présenter les activités spécifiques des services de manière succincte, mais explicite et de répondre aux questions de manière détaillée et ouverte. Suite à ces visites, les commissaires expriment leurs remerciements à la directrice, aux chefs de service ainsi qu'aux collaborateurs de la Ville sollicités dans le cadre du travail de la Commission de gestion.

Le rapport contient les informations récoltées en référence au vade-mecum de la COGES et les remarques des commissaires résultant de l'analyse de ce qui a été présenté et des réponses aux questions posées. N'étant pas des auditeurs professionnels, les commissaires ont posé de nombreuses questions de manière à comprendre comment les services fonctionnent et à identifier quelles étaient les difficultés principales. Ils se sont aussi laissé porter par leur intérêt pour un sujet ou un autre en termes de management.

*Logement, environnement et architecture* (LEA) est une direction fort hétérogène, au très large spectre, et ses services viennent de différentes directions passées, mais les cultures et les gouvernances tendent à progressivement s'homogénéiser. Ces cultures variées des différents services sont chapeautées par l'unité d'une direction garante d'un socle de culture commune. L'unité renforcée de cette direction lui permet de travailler de plus en plus efficacement et cela aussi de manière transversale avec certains services d'autres directions.

## Ressources humaines

Une des difficultés rencontrées lors de la restructuration des services de la Ville avec la nouvelle législature était la diversité des « cultures » qui s'étaient développées naturellement avec l'ancienne organisation. Celle-ci, semble-t-il, « mélangeait » moins les professions.

Pour ce qui est du LEA, comme déjà mentionné beaucoup de thématiques différentes sont regroupées dans cette direction. Les professions de référence sont très diverses : Le SPADOM est focalisé sur les professions liées à la gestion de l'environnement naturel, le Cadastre par l'activité du géomètre, au SOI c'est bien sûr le monde des systèmes d'information et de la bureautique et finalement le Service d'architecture et le Service du logement et des gérances focalisent leurs activités sur les métiers liés à l'environnement construit.

Cependant comme la complexité de l'administration des affaires communales requiert toujours plus de transversalité, le *melting-pot* professionnel est assurément un atout dans un tel environnement.

## Secrétariat général et cadastre (SGLEA-C)

Ce service d'état-major gère la logistique de l'ensemble de la direction et il exécute les travaux de géomètre pour l'ensemble de la Ville de Lausanne. Par ailleurs, il appartient à ce service de favoriser les synergies au sein de la direction.

Les points faibles qui avaient été relevés dans le rapport précédent (exercice 2016) relatifs à la gestion des ressources humaines ainsi qu'à la gestion des savoirs pour l'ensemble des services tendent à s'estomper en 2017, voire quelquefois à disparaître. Le renforcement et la concentration des RH ont permis d'améliorer les choses.

Un fort accent est mis sur une formation continue favorisant la transmission des savoirs techniques et humains et des cultures, tant orales qu'écrites. Les entretiens annuels d'évaluation considèrent attentivement cette indispensable formation continue.

Le projet *Equitas* avait retenu une part importante de l'attention des commissaires lors du rapport de l'année précédente. Il semblerait que le thème a perdu de son acuité. La commission qui analyse les recours « avance, mais lentement ». Le thème reste sensible, par contre la démotivation observée lorsqu'une partie des employés de la Ville avaient découvert les nouvelles échelles de progression s'est résorbée, semble-t-il. Il y a eu quelques démissions et quelques difficultés à repourvoir certains postes soit parce que les offres du marché étaient supérieures soit parce que la nouvelle échelle des salaires créait des incohérences dans la répartition des salaires à l'intérieur d'une équipe. Les commissaires ont entendu citer l'article 38<sup>2</sup> à plusieurs reprises.

Le rapport de l'année précédente avait déjà relevé que la gestion des ressources humaines, très impactée par le projet *Equitas*, souffrait de quelques difficultés. Celles-ci avaient été identifiées par la Conseillère municipale. Les commissaires ont pu percevoir que ce thème avait progressé positivement. L'engagement d'une responsable RH de la direction a vraisemblablement permis de donner la cohérence nécessaire à ce dicastère et de soutenir adéquatement les responsables RH dans les différents services.

Par ailleurs, la communication semble être le chantier ouvert suivant qui va demander un effort important à la direction LEA, et selon ce que les commissaires ont compris, cet effort sera important pour l'ensemble de l'administration communale. Une marge d'amélioration existe en effet quant à la réorganisation de la communication, tant en ce qui concerne la délocalisation de la communication dans chaque direction que sous l'aspect de la coordination de cette communication au niveau de l'ensemble de l'administration communale.

La gestion de l'outil *Goéland* et l'orientation de ses futurs développements continuent à être l'objet de toutes les attentions présentes et futures. Une volonté de converger sur l'orientation à donner à *Goéland* continue de s'affirmer entre le Secrétariat général et cadastre et le Service d'organisation et d'informatique.

L'Unité Pôle-Gare est une petite équipe de seulement trois personnes (pour l'instant) s'appuyant sur tous les services de la Ville. Elle s'occupe avec beaucoup d'autres acteurs de ce projet urbanistique d'une grande ampleur, dont l'épicentre est constitué par l'agrandissement de la Gare de Lausanne, qui verra le flux de ses voyageurs doubler d'ici 2030. Cette profonde mutation aura des répercussions directes sur les quartiers alentours et l'espace public. Les évolutions du quartier de la Gare, de la Rasude à Plateforme 10, en passant par la transformation de la place de la Gare, vont de plus en plus vers le concret. Ces projets captivants engagent de nombreux travaux de fort longue durée en Ville, travaux qui n'iront pas sans engendrer de longues nuisances pour les riverains avec lesquels la Ville se devra de rester en contact permanent.

## **Service du logement et des gérances (SLG)**

Ce service se trouve en première ligne parce qu'il est en contact direct avec les locataires de la Ville. Et par ailleurs sa situation générale peut sembler délicate en tant qu'il a affaire à deux logiques fort différentes : la gestion du parc immobilier de Lausanne et la gestion des immeubles de la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne. Ces gestions sont parfois antinomiques ; elles répondent à des objectifs bien différents en termes de rentabilité.

Le SLG a toujours de la difficulté à recruter pour certains postes nécessitant un personnel qualifié (par exemple des comptables immobiliers ou des secrétaires). Comme le rapport précédent l'expliquait déjà, le niveau salarial en vigueur à l'État de Vaud et dans le secteur privé est une barrière réelle à l'engagement de nouveaux collaborateurs pour certains profils spécialisés.

Le SLG est responsable de toute la gestion du patrimoine immobilier. Il a un rôle de mise en valeur et de commercialisation de ce patrimoine. Il émet les appels d'offres dans le respect de la diversification du choix des entreprises.

Par ailleurs, l'une de ses équipes (deux personnes à plein temps) vérifie les conditions légitimes d'occupation des logements subventionnés.

---

<sup>2</sup> Article du règlement du personnel de l'administration communale (RPAC) gérant les exceptions de l'échelle des salaires

SGLEA-C et SLG s'occupent aussi activement de la gestion actuellement florissante des nombreux édicules de formes variables (roulottes, arches de ponts, kiosques, anciens WC ou abribus). Ces édicules proposent diverses activités, de manière éphémère, saisonnière ou annuelle.

## **Service d'architecture (ARCH)**

2017 a été une année de conjoncture favorable pour les coûts de la construction, mais l'on constate pourtant une stagnation des permis de construire (414 permis ont été délivrés par le Service d'urbanisme en 2017 contre 448 en 2016). L'acte de construire devient de plus en plus complexe en termes d'exigences pointues, mais aussi d'exiguïté des terrains à bâtir. (Notons qu'une seule demande de permis de construire passe parfois par 19 services !) S'ajoute à cela une société civile de plus en plus attentive et regardante, qui signale tout ce qui ne lui convient pas. D'où une nette augmentation des plaintes en 2017.

Comme le rapport de 2016 l'avait déjà mis en évidence, les tâches dévolues à ARCH sont essentielles pour les projets stratégiques de la Ville (Plateforme 10, Gare, Tuilière, STEP...) et représentent un point d'étranglement des processus des chantiers de la Ville et des chantiers privés. Il semble que ce service soit toujours en surcharge et souffre des difficultés de recrutement pour des compétences très spécifiques et rares. Les principales inquiétudes quant aux ressources humaines portent sur l'équipe des architectes-inspecteurs et des Chef-fe-s de projet (départs à la retraite, démissions, absences de longues durées), sans compter la trop lourde tâche actuelle du responsable communal de la prévention des accidents dus aux chantiers sur le domaine public.

Les analyses préalables (dossiers présentés avant le dépôt de la demande d'autorisation de construire) effectuées de plus en plus régulièrement par ARCH (plus de 180 en 2017) sont un travail supplémentaire de conseils qui permet d'être proactif et incitatif (amélioration de l'intégration des superstructures, des prises en compte sécuritaires et d'accessibilité des constructions au PMR, etc.). Par ailleurs, afin de faciliter la délivrance des permis d'habiter ou d'utiliser, certaines activités sortant du cadre standard des prestations fournies par l'administration devraient être facturées – les travaux non-annoncés, les dénonciations en préfecture, les visites de fin de chantier excédentaires, etc., cette révision des taxes et des émoluments dégagerait des ressources supplémentaires pour la Commune.

## **Service des parcs et domaines (SPADOM)**

Durant l'année 2017, une réorganisation du service a été réalisée et un nouvel organigramme reflétant les actuels axes forts a été adopté. Quatre nouvelles divisions permettent dorénavant de régler les questions de transversalité : « Domaines et patrimoine », « Bureau espace public & paysage », « Entretien, production & maintenance » et « Nature ». Ce nouvel organigramme donne une dynamique forte qui permet la gestion par projet.

La Ville est très engagée dans le projet de parc naturel périurbain du Jorat, mais ce projet progresse peu de par les tentatives de blocage de quelques communes impliquées. Il s'agit maintenant d'expliquer encore mieux et de convaincre.

L'évolution de l'exploitation des vignobles et la commercialisation des produits de la vigne sont dans l'ensemble satisfaisantes, malgré quelques petites difficultés à la vente, généralement passagères... Des progrès sont à faire dans la commercialisation. Tout finit toujours par être vendu. Et par ailleurs Lausanne a été reçue dans le réseau des capitales des grands vins (*Great Wine Capitals*) ; elle devient ainsi le fer de lance du vignoble romand.

Le SPADOM se soucie de maintenir une agriculture productive sur ses domaines l'agriculture lausannoise. Lausanne favorise la culture en milieu urbain, en complément de l'agriculture campagnarde, et organise la distribution des produits. Les liens entre ville et campagnes sont recherchés et entretenus. La Ville a dorénavant pérennisé l'existence du domaine agricole de Rovéréaz où il semble que tout évolue dans la bonne direction.

Le SPADOM a favorisé la nature en ville par l'encouragement à la culture et l'entretien d'espaces verts. Il a contribué au développement des toitures végétalisées. Sont encore à rappeler l'existence de la « fête de la Nature en Ville, Lausanne comestible » et la grande fête « Arbracadabra ».

## Service d'organisation et d'informatique (SOI)

### Une année sous le signe de la sécurité informatique

Un thème qui a fortement impressionné les commissaires est celui de la sécurité informatique ; les explications données par le chef de service du SOI sur les attaques dont le réseau informatique de la Ville est constamment victime ont été particulièrement éclairantes.

Les multiples tentatives malveillantes mobilisent une très grande quantité d'énergie et limitent beaucoup l'agilité avec laquelle les personnes qui doivent utiliser les différents systèmes d'information peuvent profiter de solutions « modernes ». Cette problématique, qui est commune à toutes les administrations au niveau national et même international, a une ampleur telle qu'elle mobilise des compétences et des ressources provoquant des retards significatifs dans le déploiement de projets informatiques essentiels tels que la mise aux normes légales du traitement des documents électroniques. 2017 fut dès lors une année placée sous le signe de la sécurité informatique. Mais le nombre des attaques semble malheureusement en permanente croissance ...

Ce souci majeur, auquel s'ajoutent d'une part l'obligation de respecter des lois de protection des données de plus en plus exigeantes et d'autre part le comportement de fournisseurs de logiciels qui cherchent à rendre leurs clients de plus en plus captifs, place le SOI dans une situation de défi tendu permanent.

### Suivi des préavis votés

L'analyse a été menée à partir du *plan des investissements* publié chaque année en septembre (pour l'année suivante) par la *Direction des finances et de la mobilité*. L'édition 2017-2020 était la base et l'édition 2018-2021 permettait de faire le point.

Le tableau ci-dessous résume la situation des préavis votés :

Préavis	Voté CC	Service	Montant	Commentaire
2016/45	21.03.2017	SPADOM	650'000	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transformation et mise aux normes de la Halle du Boscal</li> <li>Avancement 90%</li> <li>Terminera dans les coûts prévus, voir un peu inférieurs</li> </ul>
2016/69	21.03.2017	SLG, SSport,	1'000'000	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remplacement des logiciels OFIGER et COGITAS</li> <li>Contrat signé et mise en œuvre à débuté avec les premiers ateliers métiers ce printemps</li> </ul>
2016/35	9.05.2017	SPADOM	Crédit cadre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enotourisme</li> <li>Ce Rapport-préavis a permis le développement de l'accueil au Château de Rochefort et au domaine du Burignon</li> <li>Financé par le crédit cadre</li> </ul>
2016/39	9.05.2017	SPADOM	90'000	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaménagement du Jardin de Beaulieu</li> <li>Transféré aux crédits cadre 2016/58- 2015/72</li> </ul>
2017/9	13.06.2017	SLG	360'000	<ul style="list-style-type: none"> <li>Échange de parcelle+ droit de superficie</li> </ul>
2017/10	13.06.2017	SOI	3'518'000	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet ORASI.</li> <li>Renouvellement parc environnement de travail informatique</li> <li>Grand effort de rationalisation : au lieu de choisir une place de travail standard pour tous les utilisateurs, le projet a été orienté vers une analyse des besoins spécifiques, une catégorisation,</li> <li>Effort aussi sur la formation des utilisateurs,</li> </ul>
2017/12	13.06.2017	SPADOM	1'000'000	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association Jardin Urbain</li> <li>322k dépensé</li> <li>Concours Réalisé, lauréat désigné</li> <li>Première étape réussie</li> <li>En phase de recherche de fond</li> </ul>
2017/15	22.08.2017	ARCH	495'000 160'000	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concerne la verrière du Musée historique</li> <li>Travaux terminés</li> <li>Musée inauguré le 19 avril 2018</li> </ul>
2017/14	5.09.2017		164'363	<ul style="list-style-type: none"> <li>Subvention pour logement Pavement- caisse de pension</li> </ul>
2017/46	6.12.2017	SPADOM	1'900'000	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rénovation et Réhabilitation</li> <li>Crédit cadre</li> </ul>

## Suivi des motions et postulats en suspens

Le tableau ci-dessous fait l'inventaire des motions et postulats en suspens lors du travail de la COGES en automne 2017 ou votés depuis par le CC en indiquant lorsque l'information était disponible la situation du dossier. Un effort important est fait par le Secrétaire général pour faire un suivi et les commissaires ont pu observer que les chefs de service avaient à cœur de respecter les délais.

	Titre	Dépôt	Situation	Délais de réponse
1	Postulat Michaud Gigon Sophie et crts « Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois »	17.03.14	Intégrés dans le rapport-préavis 2018/09 « Politique agricole urbaine »	
2	Postulat Trezzini Giampietro et crts « Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois »	21.11.14		
3	Postulat Evéquo « Stop au glyphosate »	21.03.17		
4	Postulat Evéquo « Des grainothèques pour favoriser l'échange et la diversité génétique des plantes cultivées »	14.02.17		
5	Postulat Buclin « Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine »	14.06.17		
6	Postulat Hildbrand Pierre-Antoine et crts « Pour la désignation d'une ou d'un délégué aux données informatiques »	02.10.14	Intégré dans le rapport préavis 2017/56 « Dispositif communal mise en œuvre mesures liées à protection données personnelles »	
7	Postulat Hildbrand Pierre-Antoine et crts « Pour un accès libre aux données informatiques publiques »	11.11.14	Intégré dans le rapport préavis 2017/56 « Dispositif communal mise en œuvre mesures liées à protection données personnelles »	
8	Postulat Gaillard « Moins de sommets sur le Plateau : pour un plan communal anti-pics de pollution »	21.03.17	Intégré dans le rapport préavis 2017/58	
9	Motion Evéquo Séverine et crts « Pour une mise en œuvre du réseau écologique lausannois, dès maintenant ! »	16.06.15	Rapport préavis en phase de validation	31.12.17
10	Postulat Knecht Myrèle et crts « Pour que figure un paragraphe concernant la mise en œuvre spécifique de l'accessibilité universelle dans tout rapport-préavis concernant le domaine bâti (nouvelles constructions, rénovations) concerné par la LHand »	19.01.16	En cours	31.12.17

	<b>Titre</b>	<b>Dépôt</b>	<b>Situation</b>	<b>Délais de réponse</b>
11	Postulat Michaud Gigon Sophie et crts « Café-jeux parents-enfants à la berlinoise »	20.01.16	En cours	31.12.17
12	Postulat Nsengimana Nkiko et crts « Pour une étude et des mesures relatives à la sous-location abusive via les plateformes d'hébergement telle qu'Airbnb »	12.04.16	En cours	31.12.17
13	Motion Knecht Evelyne « Pour du logement social partagé »	08.05.12	En cours, « sur la ligne finale »	31.03.18
14	Postulat Michaud Gigon Sophie et crts « Collection de l'Art Brut : un café-restaurant pour le Musée et le quartier »	29.04.16	En cours	30.06.18
15	Postulat Eggenberger « Parc publique quartier Praz-Séchaud »	23.06.134	En cours	
16	Postulat Maillard « Pour un parc Montbenon accueillant, toute l'année, à toute heure et pour tous les âges »	02.05.17	En cours, « sur la ligne finale »	
17	Postulat Felli « Pour des pataugeoires en libre accès dans les parcs publics »	03.10.17		
18	Postulat Evéquo Sandrine « Mesure d'accompagnement nature projet d'agglomération »	03.10.17	Rapport préavis en phase de validation	
19	Postulat Gaudard « Amiante, danger mortel »	03.10.17	En cours	
20	Postulat Wyssa « Développement de l'unité numérique à Lausanne »	14.11.17	Commission fixée	
21	Postulat Thanh-My Tran-Nhu « Manifestation sportive écologique et durable »	05.09.17	En cours	
22	Postulat Gaudard « Hôtellerie du Chevreuil »	21.08.17	En cours	

## Résolutions du CC

*Pas de résolution.*

### Crédits bouclés et en cours

L'analyse des crédits bouclés concernait le SLG et le SPADOM. Aucun dépassement de budget n'a été cité, par contre plusieurs projets ont pris plus de temps que prévu, dû à des problèmes techniques :

<i>Objet</i>	<i>Service</i>	<i>Commentaire</i>
<i>Opéra de LAUSANNE</i>	<i>SLG</i>	<i>Préavis 2007/58 Les travaux auraient dû se terminer en 2012 Il y a eu beaucoup de travail de finition D'importants problèmes techniques Budget respecté</i>
<i>Théâtre Arsenic</i>	<i>SLG</i>	<i>Préavis 2010/28 D'importants problèmes techniques Budget respecté</i>
<i>Malley centre</i>	<i>SLG</i>	<i>Préavis 2012/28 Chantier réalisé dans les temps et selon le budget</i>
<i>Quartier fiche-nord</i>	<i>SLG</i>	<i>Préavis ? Projet transféré à EJQ pour l'équipement de la parcelle 2012/04</i>
<i>Crédit Cadre annuel 2013</i>	<i>SPADOM</i>	<i>Préavis 2012/49 Crédit Cadre Budget 1'350'000.- RAS</i>
<i>Domaine agricole des Saugealles</i>	<i>SPADOM</i>	<i>Préavis 2013/03 Budget 1'023'000 financé par FDD et FEE RAS</i>

# Enfance, jeunesse et quartiers (EJQ)

## Préambule

Durant le mois de mars et avril, les membres de la sous-commission ont rencontré les chef-fe-s des cinq services de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, puis le Municipal David Payot.

De manière générale, les services semblent collaborer en bonne intelligence et en pleine coordination. La restructuration des services au changement de législature est maintenant pleinement intégrée.

Cette année a été marquée par le départ du chef du Service des écoles, et son remplacement ad intérim par un autre Chef de service. Ce départ et son retentissement ont marqué les esprits. Il ressort des visites le sentiment d'une profonde collaboration entre les services pour surmonter les difficultés, et la charge de travail que cet événement a occasionné. Tous attendent que la situation reprenne un court ordinaire avec la venue d'une nouvelle Direction pour ce service.

## Secrétariat général (SGEJQ)

### Fondation lausannoise pour l'animation socioculturelle (FASL)

En 2017, la FASL a été soumise à un audit et une évaluation à la demande du secrétariat général. Le premier piloté par le contrôle des finances, la seconde par l'Institut des hautes études en administration publique de l'Université de Lausanne (IDHEAP). Les deux audits-évaluations participent d'une même démarche, amorcée au début de la législature, pour améliorer la gestion de la FASL. La Ville estime depuis quelques années que les indicateurs utilisés par la FASL pour rendre compte de ses activités ne permettent pas de rendre compte de l'activité de la FASL. Il en ressort une certaine opacité dans le contrôle par la Ville des prestations fournies. Les audits sont devenus nécessaires au moment de négocier la dernière convention de subventionnement, et suite aux crispations qui l'ont accompagnée. L'évaluation menée par l'IDHEAP a été mal reçue par la direction de la FASL, mais aussi par les collaborateurs qui ont, dans un premier temps, refusé de participer. Une discussion a été menée par l'IDHEAP avec les représentants du personnel (syndicats, associations professionnelles) pour intégrer les collaborateurs à la démarche et à son pilotage.

Les deux audits ont constaté une série d'éléments à améliorer du côté de la FASL comme de celui de la Ville. Les conclusions de l'évaluation de l'IDHEAP appellent notamment la FASL à se doter d'outils de pilotage pour suivre le développement de leur activité et d'indicateurs fiables pour en rendre compte à la Municipalité. Il appelle également à s'assurer que tous les lieux d'animations développent des projets en cohérence avec les besoins des habitants des quartiers et les objectifs présents dans la convention de subventionnement.

L'évaluation demande également de réaffirmer le rôle des associations de quartier, et de ne pas faire reposer le fonctionnement des structures uniquement sur les professionnels, et de mieux prendre en compte les spécificités des quartiers lors de la définition et de la mise en œuvre de la politique d'animation socioculturelle.

Des recommandations s'adressent également à la Ville, notamment celle de développer une politique des quartiers plus cohérente.

Pour plus de précisions, nous renvoyons au rapport d'évaluation qui a été rendu public.

La Ville et la FASL ont depuis engagé un processus d'amélioration sur la base des conclusions des audits-évaluations. Ce travail devrait courir jusqu'à la fin 2019, avec une renégociation de la convention de subventionnement d'ici là.

Pour améliorer la politique des quartiers, une réflexion est en train de s'engager avec les autres dicastères de la Ville pour définir sous quelles directions les projets liés à la politique des quartiers seront conduits. La plupart ont été réunis sous la direction du secrétariat général du dicastère de l'Enfance, jeunesse et quartier, mais cela

pourrait évoluer ces prochaines années. Pour avoir une vision d'ensemble et une action coordonnée, il a été décidé de créer une délégation municipale pour suivre l'évolution de la politique des quartiers, composé des municipaux-ales qui auront sous leur responsabilité certains de ces projets.

### **Caravanes des quartiers**

Il a été constaté que la caravane des quartiers a rempli son rôle, mais que sa structure organisationnelle pourrait être améliorée. Une réflexion a cours dans ce sens, notamment pour savoir si la forme d'une association est la meilleure pour ce projet. Le mandat du coordonnateur devra également être éclairci.

### **Organisation de la Direction**

Une réflexion est en cours pour clarifier l'offre de prestations des services pour les usagers. En termes de tarification, mais aussi de lieu d'inscriptions aux prestations. L'idée d'un guichet unique pour toutes les prestations touchant à la famille est évoquée.

## **Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)**

### **Ressources humaines**

Plusieurs cas de graves maladies ont été déplorés en 2016 et 2017 dans les institutions préscolaires, posant des défis majeurs d'organisation, mais des inquiétudes chez les collaborateurs. La cellule socio-éducative a dû être impliquée.

De manière générale, les heures d'absences sont importantes dans ces structures. Celles-ci s'expliquent essentiellement par des congés maternité chez les collaboratrices du service, et par l'exposition aux maladies infantiles. Des solutions ont été élaborées ou sont en cours. Un pool de remplaçant-e-s a été mis en place qui permet de combler partiellement les absences et d'assurer la qualité des prestations. L'introduction du projet de Bien-être et santé au travail (BEST), ainsi que celui d'un programme de santé au travail devrait également contribuer à réduire le nombre d'absences.

### **Nombre de places et liste d'attente**

100 places d'accueil préscolaire ont été créées en 2017, respectant la priorité municipale à une augmentation constante du nombre de places. Malgré tout, la liste d'attente reste très importante, avec plus de 800 enfants inscrits qui n'ont pas eu de places en temps voulu en 2017, et 1000 enfants inscrits en 2017 pour une place en 2018. Principalement dans le groupe des « bébés » (0 à 18 mois). Le temps d'attente moyen s'est néanmoins réduit, passant de 6 mois à 3 mois tous âges confondus, mais plus longs pour les bébés.

À noter que les chiffres détaillés du délai d'attente par catégorie d'enfant, et par quartier, ne figurent pas dans le rapport de gestion et ont dû être demandés par les commissaires. Ils mériteraient d'y figurer les années prochaines. De même qu'une présentation claire de l'évolution du nombre de places au cours des années précédentes.

La nécessité de conformité des locaux des Structures d'Accueil en milieu scolaire (APEMS) aux nouvelles exigences cantonales prolonge le temps de mise en place de certaines structures, et oblige les services à prioriser les demandes, laissant craindre le développement d'une attente, alors que celle-ci était quasi inexistante.

### **Devoirs accompagnés (DAC)**

Cette année a vu la mise en place des Devoirs accompagnés (DAC) au sein des APEMS, pour proposer une offre plus souple pour les familles. Celles-ci peuvent dorénavant choisir entre des devoirs accompagnés dans le cadre de l'école, en APEMS, ou combiner les deux selon leurs besoins. Cette solution semble trouver un écho très favorable auprès des parents, mais demande une organisation plus complexe et un gros effort de coordination entre le SAJE et le service des écoles.

## **Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S)**

Le SEP+S a vécu de grands bouleversements en 2017 qui ont vu le départ du chef du service. Les commissaires ont rencontré le chef du service SPS qui s'occupe du service dans l'attente de l'entrée en fonction d'une nouvelle direction. Le service a aussi dû s'adapter au changement à la tête du Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC) du Canton de Vaud et à la révision de la Loi sur l'Accueil de jour des enfants (LAJE2) que ce service attend depuis longtemps pour faire les réformes nécessaires. D'où l'absence de réponse à certaines initiatives venant du Conseil communal.

### **Ressources humaines**

Un certain nombre de mutations et de départs ont eu lieu parmi le personnel dû au climat au sein du service dans la période qui a précédé le départ du chef de service. Une certaine stabilité est revenue depuis, qui devrait se confirmer avec l'arrivée de la nouvelle cheffe.

Le manque de personnel reporté l'année dernière est en passe d'être résolu, un responsable des ressources humaines a été engagé en 2017 pour cela.

### **Entretien des établissements**

Il y a un manque chronique de moyens pour les rénovations des établissements scolaires lausannois. La cause venant de l'absence passée de planification. Actuellement dans le cadre du budget de fonctionnement, entre les besoins réels (9mio) et l'enveloppe accordée (environ 3mio) il manque de 6mio. La priorité est donc mise sur les urgences et les assainissements prioritaires.

La planification prévue des préavis votés prend régulièrement du retard, en partie dû aux oppositions des riverains à l'extension ou à la rénovation urgente de certains collèges.

La réponse au postulat de M. Eggenberger devrait aboutir en 2018. Le Conseil communal devrait donc pouvoir bénéficier d'une vision plus claire des rénovations prévues même si l'agenda des rénovations est en constante évolution.

Il convient de rester très attentif à l'évolution des infrastructures scolaires qui pourraient prochainement ne plus être aux normes et ne plus rentrer dans le cadre légal, si certaines rénovations minimales ne sont pas entreprises.

Les dépenses liées au vandalisme ont augmenté légèrement en 2017 sachant que des plaintes sont déposées d'office après chaque acte.

La bonne collaboration entre les services de la DEJQ permet d'intégrer en amont les besoins du SSPR et du SPS dans les projets de nouveaux bâtiments scolaires.

### **Devoirs accompagnés (DAC)**

La mue des Devoirs accompagnés (DAC) qui sont maintenant en partie sous la responsabilité du SAJE s'est fait en douceur et dans un esprit d'entraide entre les deux services, cela explique en partie la baisse de fréquentation des DAC.

## **Service de psychologie scolaire (SPS)**

Le SPS est un service dont une grande partie est financé par l'État. Le chef du service est d'ailleurs, aussi, responsable régional PPLS à l'État de Vaud. Le SPS attend avec impatience la mise en application de la nouvelle Loi sur la Pédagogie Spécialisée (LPS). La nouvelle conseillère d'État a décidé de reprendre complètement le règlement d'application et prévoit la mise en œuvre pour l'été 2019.

### **Ressources humaines**

Le SPS n'a pas eu la possibilité d'engager du personnel supplémentaire depuis 2005, l'engagement étant bloqué par le Canton, et la Ville n'ayant pas les compétences pour cela. Ce sous-effectif est en grande partie responsable de la pénibilité du travail des employés du SPS. Cela se voit surtout dans le domaine du préscolaire. Une situation rendue plus criante encore depuis introduction de l'école intégrative qui demande un soutien plus grand aux enseignants.

Il est difficile de trouver de nouveaux logopédistes, bien que la Ville de Lausanne soit perçue comme un bon employeur. Le manque de psychomotricien-ne-s est encore plus marqué, il n'y a pas de moyens d'externaliser ces prestations vu l'absence d'indépendant-e-s dans ce métier.

La charge de travail administratif, rédaction de rapports par exemple, est perçue comme trop grande. Elle correspond à environ 8 % du temps de travail.

### **Fonctionnement interne**

Un séminaire est dispensé aux employés pour mieux appréhender la gestion et l'accueil des personnes migrantes. À ce titre, la mise en commun entre tous les services de la commune des traducteurs (30 % des entretiens se font en leur présence) est vue de manière positive.

La hiérarchie est horizontale. Le chef de service étant le supérieur direct de tous les employés du service.

### **Prise en charge**

Le SPS s'efforce d'être proche des établissements scolaires pour que la prestation vienne à l'enfant et non le contraire. Les prestations du SPS étant visibles, le nombre d'enfants à prendre en charge est en constante augmentation et les cas sont de plus en plus complexes. Suite à une demande, un premier entretien est fait rapidement. Ce dernier permet de déterminer l'urgence de la situation et de donner des conseils aux familles. À la suite de cet entretien, une attente allant jusqu'à un an peut être prévisible. La liste d'attente permet de ne pas péjorer la qualité du service malgré l'évolution expliquée plus haut.

### **Fonds pour l'addiction aux écrans**

Le fonds pour l'addiction aux écrans est utilisé à environ un tiers, 10 cas ayant été traités en 2017. Il faut savoir que peu de pub est faite autour de ce fonds.

Aucun groupe de jeunes n'a encore été suivi, car aucune demande n'a été faite. Il est probable que cette problématique ne soit pas assez prise en compte.

## **Service de santé et prévention (SSPR)**

### **Office de santé**

Le programme de cours de premiers secours aux enseignants a pu être mené à bien cette année encore. Comme les années précédentes, des difficultés de recrutements persistent pour l'engagement de nouvelles infirmières scolaires. Des disparités salariales et un manque de perspective professionnel persistent entre la ville et les autres lieux d'engagement du Canton qui rendent cette dernière peu attractive.

### **Programmes prioritaires sur l'alimentation équilibrée et la promotion du mouvement**

Le programme Alimentation et exercices (ALEX) qui vise à donner les bons réflexes alimentaires aux élèves en surpoids et encourager l'activité physique va être repensé. Le programme date, et les solutions ne sont plus adaptées. Le volet "activité physique" est actuellement maintenu, mais le volet "alimentaire" est suspendu. Travailler les questions d'alimentation avec les enfants sans parvenir à associer les parents, peu disponibles, à la démarche, fait question. Dès lors, il persiste de ce programme une démarche d'encouragement à la pratique d'activités sportives.

### **Dépistage auditif et visuel**

Le dépistage des déficits auditifs ne se fait plus systématiquement pour chaque élève, mais sur demande ou recommandation médicale, comme cela a été demandé par le Canton. Par contre, le service tient à poursuivre le dépistage systématique de la vue comme effectué à Lausanne depuis des années.

### **Office dentaire**

L'office dentaire effectue sa mue vers le numérique, avec une gestion optimisée des dossiers des patients et des examens médicaux. Un médecin orthodontiste a augmenté son taux de travail pour faire face aux sollicitations. Le temps d'attente pour une prise en charge en orthodontie étant de 3 à 6 mois.

La comptabilité, la gestion tarifaire et des opérations de facturation vont demander des ressources supplémentaires en personnel. Plusieurs dispositions tarifaires coexistent, entre les prestations cantonales et communales, qu'il va falloir clarifier.

### **Familles à faibles revenus**

Des disparités dans la prise en charge des prestations dentaires existent suivant les statuts des familles. Les soins dentaires des familles au revenu d'insertion (RI) et, selon les cas, au PC familles, sont pris en charge, pour les soins d'orthodontie, la prise en charge peut être partielle ou totale en fonction des « critères de gravité ». À noter que les familles au bas revenu peuvent demander une aide individuelle pour payer les soins, qui, selon les cas, peut couvrir jusqu'à 90% du montant des soins dentaires, mais reste limitée pour les soins orthodontiques à un maximum de 50% du montant devisé. Les critères d'attribution de ces aides datent des années 1990 et mériteraient d'être revus.

### **Dépistage dentaire**

Le dépistage dentaire continue à déceler les besoins et constater l'état de santé buccodentaire des enfants lausannois. Les plus gros problèmes sont rencontrés auprès des classes primaires où on constate le plus grand nombre de "bouches négligées", la catégorie la plus grave. Certains parents sous-estiment la gravité des atteintes aux dents de lait. Une analyse par quartiers pourrait être menée, susceptible de mettre en évidence des disparités.

## Suivi des initiatives parlementaires

Date de renvoi	Auteur	Titre	Service	Délai de réponse	Avancement
<b>Postulats</b>					
14.04.2010	GERMOND Florence	Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration au cycle initial.	SAJE	31.12.2017	Rapport-préavis no 2018/04 du 08.02.18. Commission no 43 convoquée pour le 26.03.18. Notes de séance envoyées le 23.04.18
14.02.2012	GERMOND Florence	Pour un renforcement de la prise en charge extrascolaire des écolières et écoliers de 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> année primaire	SEP+S	31.03.2018	
18.03.2014	EGGENBERGER Julien et consorts	Planification des rénovations et constructions scolaires	SEP+S	31.12.2017	
05.05.2015	HILDBRAND Pierre-Antoine	Pour l'étude du budget participatif à Lausanne	SG	31.03.2018	Préavis No 2018/12 Adopté par la Municipalité le 22.03.2018. Commission no 51 nommée, pas encore convoquée
19.05.2015	LITZISTORF Natacha et crts	Pour une politique des quartiers – de TOUS les quartiers !	SG	31.12.2017	
30.01.2018	MOSCHENI Fabrice et consorts	Plus de démocratie avec le budget participatif	SG	31.07.2018	
24.10.2016	DONZE Manuel	Les devoirs surveillés à Lausanne : va-t-on vers une dégradation des conditions de ces prestations	SEP+S	31.12.2017	Premier projet du 06.02.2017 remis à DP, en consultation interne
21.03.2017	MOSCHENI Fabrice	Réfrigérateurs en libre-service – Réduire le gaspillage alimentaire et améliorer le lien social	SAJE	30.09.2017	
05.09.2017	DONZE Manuel	Créer du lien intergénérationnel à travers les cantines scolaires	SAJE	31.03.2018	
05.09.2017	FELLI Romain	Pédibus 2.0 : que roule le cyclobus !	SAJE	31.03.2018	
05.09.2017	RASTORFER Jacques-Etienne	Pour une récréation des cours de récréation	SEP+S	31.03.2018	
21.11.2017	DONZE Manuel	Leçons de rythmique : des infrastructures inadaptées	SEP+S	31.05.2018	
	MOSCHENI Fabrice	Connaître et réduire le risque des perturbateurs endocriniens à Lausanne	SSPr		À l'OJ du CC du 30.01.18
	Dupuis Johann et consorts	Plus de bio régional dans la restauration collective lausannoise !	SAJE		CC du 30.01.18 : renvoyé à la comm. no 37, siégé le 14.03.18. Notes de séance envoyées le 05.04.18

Date de renvoi	Auteur	Titre	Service	Délai de réponse	Avancement
24.04.2018	MESSERE Anita et crts	Des crèches dehors par tous les temps, un succès fou !	SAJE	31.10.2018	
	MESSERES Anita et crts	Les Lausannois en marche dès l'enfance			CC du 24.04.18, renvoyé à une commission pas encore nommée
27.03.2018	HEINIGER Latha	Un contrat de quartier pour les quartiers du Nord Ouest de la ville de Lausanne, prioritairement pour les quartiers de Bellevaux/Entre-Bois	SG	30.09.2018	
<b>Interpellations</b>					
30.01.2018	MAILLARD Mathieu	Arrêt du Tribunal Fédéral, quel impact sur les camps de ski des écoliers lausannois ?	SG	<b>28.02.2018</b>	Projet remis à DP le 24.04.18, en consultation interne
24.04.2018	HENCHOZ et de Haller	Interpellation concernant l'embauche par le dicastère de M. Payot de l'ancien secrétaire cantonal de son parti	SG	<b>31.05.2018</b>	
<b>Résolutions</b>					
30.01.2018	KLUNGE Henri et crts	Résolution suite à la réponse à l'interpellation « 1 <sup>er</sup> mai congé, mais pourquoi ? ». Ex direction leader : CD	SEP+S	<b>31.07.2018</b>	
<b>Pétition</b>					
27.10.2015	Comité de pétition du PDC Lausanne	Stop à la pénurie de places de crèches à Lausanne !	SAJE	31.12.2017	Renvoyé à la Municipalité étude et communication. 1 <sup>ère</sup> version de réponse remise à DP le 01.03.18, en consultation interne

**Suivi des crédits en cours**

<b>Intitulés</b>	<b>N° préavis</b>	<b>Déc. CC</b>	<b>Prolongation</b>
Bergières - Grand-Vennes - Transformation des installations techniques de chauffage et de ventilation des complexes	2006/4	04.04.2006	2018
Villamont - réfect.-transform.collège	2007/33-2013/25	22.11.2007	2018
Villamont - mobilier et équipement	2008/7	22.11.2007	2018
Assainissem. bât.scol 4è étape - Barre	2008/7	18.06.2008	2018
Assainissem. bât.scol 4è étape - Assainissement bât.scolaire géré par DEJE	2008/7	18.06.2008	2018
Assainissem. bât.scol 4è étape - Florimont	2008/7	18.06.2008	2018
Assainissem. bât.scol 4è étape - Béthusy	2008/7	18.06.2008	2018
Assainissem. bât.scol 4è étape - Elysée	2008/7	18.06.2008	2018
Assainissem. bât.scol 4è étape - Entre-Bois	2008/7	18.06.2008	2018
Assainissem. bât.scol 4è étape - Madeleine	2008/7	18.06.2008	2018
Assainissem. bât.scol 4è étape - Rouvraie - Gym	2008/7	18.06.2008	2018
Assainissem. bât.scol 4è étape - Boissonnet	2008/7	18.06.2008	2018
Assainissem. bât.scol 4è étape - Assainissement chauffage	2008/7	18.06.2008	2018
Assainissem. bât.scol 4è étape - Honoraires-expertises	2008/7	18.06.2008	2018
Maison de quartier de la Pontaise Réaffectation et agrandissement du temple St-Luc	2010/40-2011/62	09.11.2010	2018
Valentin/restauration basilique	2010/37	24.11.2010	2018
Vers-chez-les-Blanc - Agrandissement du collège	2011.43	07.12.2011	2018
Eglantine - Bois-Gentil Frais d'acquisition et de maintenance des modules	2012/1	20.03.2012	2018
Maison de quartier des Faverges - Mobilier	2012/6	21.06.2012	2018
Béthusy Contr. salle gym. + APEMS	2012/42	14.02.2013	
Béthusy Mobilier salle gym. + APEMS	2012/42	14.02.2013	
Vers-chez-les-Blanc-Montoie-Chandieu Pav - Rentrée scolaire 2015 - Construction de trois pavillons modulaires durables	2015/8	17.03.2015	
Vers-chez-les-Blanc-Montoie-Chandieu Pav - Rentrée scolaire 2015 - Achat du mobilier, l'acquisition et la maintenance des trois pavillons modulaires durables	2015/8	17.03.2015	
Transformation du collège Petit-Vennes Route de Berne 50 - Lausanne en structure de la petite enfance de 44 places	2014/81	31.03.2015	
Transformation du collège Petit-Vennes Route de Berne 50 - Lausanne en structure de la petite enfance de 44 places - Mobilier	2014/81	31.03.2015	
Collège de St-Roch - réfection et assainissement des salles de gymnastique	2015/24	16.06.2015	
Réaffectation Maison du Désert en maison de quartier	2015/38	10.09.2015	
Assainissement et création de classes dans les bâtiments ou sites scolaires - Bâtiments	2015/45	27.10.2015	
Assainissement et création de classes dans les bâtiments ou sites scolaires - Mobilier	2015/45	27.10.2015	
Assainissement et création de classes dans les bâtiments ou sites scolaires - Traitements	2015/45	27.10.2015	
Collège Eglantine - construction d'une extension	2016/25	07.06.2016	
Collège Eglantine - mobilier pour six salles de classes	2016/25	07.06.2016	
<b>Intitulés</b>	<b>N° préavis</b>	<b>Déc. CC</b>	<b>Prolongation</b>
Etablissements scolaires Entretien surfaces extérieures 2017	2016/60	07.12.2016	
Implantation d'un terrain d'Aventure sur le site Prairie (PPA no 555) - Malley	2017/1	21.03.2017	
Quartier des Fiches Construction d'un complexe scolaire	2017/25	22.08.2017	
Quartier des Fiches Mobilier du nouveau complexe scolaire	2017/25	22.08.2017	
Etablissements scolaires Entretien des surfaces extérieures 2018	2017/40	06.12.2017	

Campagne d'éducation sur le respect	2017/90	06.03.2018	
Assainissement énergétique des bâtiments scolaires		04.09.2014	
Béthusy - réalisation de classes supplémentaires		04.02.2016	

<b>Intitulés</b>	<b>N° préavis</b>	<b>Déc. CC</b>	<b>Prolongation</b>
Collège du Belvédère : Mandat d'études en vue de l'organisation d'un concours d'architectes pour l'agrandissement de l'annexe		15.06.2016	
Réseau accueil de jour Extension du logiciel augmentation du compte d'attente selon décision du 27 février 2014		14.12.2007	2018
Montblesson - organisation d'un concours pour la transformation en structure d'accueil de jour préscolaire		17.11.2010	2018
Maison de quartier sous-gare Changement de statut en établissement public et travaux		14.11.2013	
Belvédère-Croix-Rouges et Béthusy Constructions scolaires : mesures d'urgence pour les rentrées scolaires 2014-2017 et études préalables		13.06.2014	

<b>Désignation</b>	<b>N° de préavis</b>	<b>Décision du CC</b>	<b>Crédit voté</b>	<b>Solde disponible</b>	<b>Commentaires</b>
Assainissement et rénovation des bâtiments scolaires, 4 <sup>ème</sup> étape, et éléments de planification du parc immobilier destiné à la scolarité obligatoire	2008/7	17.06.2008	1'300'000	843.65	Travaux terminés avec l'équipement mobilier des classes.
Equipement réseau des bâtiments scolaires – phase III	2008/11	01.07.2008	2'120'000	1'604.00	L'ensemble des sites scolaires est équipé d'un réseau WiFi.
Octroi d'une subvention d'investissement à la paroisse de Saint-Nicolas de Flüe	2016/13	24.05.2016	1'150'000	0.00	Le DIPA peut-être fermé, car en termes de dépenses, nous n'attendons aucune facture à régler avec la paroisse.
Crédits-cadres annuels 2016 – Réfection de surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires	2015/74	08.12.2015	300'000	27'375.75	Les achats ont été maîtrisés au plus près des besoins.

# Finances et mobilité (FIM)

## Préambule

Plusieurs dossiers ont marqué l'année 2017.

- Le lancement du nouveau plan structurel d'amélioration financière PSAF II.
- Le déploiement de la politique de mobilité, avec la poursuite du développement et de la sécurisation des réseaux piétonniers et cyclistes et la mise en place de nouvelles zones 30 et 20. Enfin, le premier test nocturne de limitation de vitesse à 30 km/h sur deux rues très fréquentées a reçu l'aval de la Confédération et du Canton.
- Un partenariat conclu avec la Fondation de Vernand intègre des personnes fragilisées physiquement ou mentalement et fournit des prestations à valeur ajoutée à la collectivité.
- Dans le cadre de la nouvelle politique d'achat de véhicules propres, l'arrivée du premier camion-benne 100% électrique destiné au ramassage des ordures ménagères est remarquée.
- Le dispositif de place de jeux mobile offre depuis juillet 2017 des espaces à disposition des enfants dans des endroits du centre-ville qui ne se prêtent pas à la construction de places de jeux traditionnelles.

## Mode opératoire des visites

En suivant la marche à suivre proposée par le vade-mecum, nous nous sommes intéressés uniquement aux points pour lesquels le service en question est concerné. Les crédits bouclés figurent en bloc à l'annexe 1.

Le secrétaire général nous a remis un tableau de suivi du traitement des objets déposés par le Conseil communal pour les 6 services composant la direction FIM. Ce tableau, déjà apprécié les années précédentes, constitue un outil de travail très complet et utile.

## Remarque générale sur les RH

On n'observe pas de licenciement de personnel. Les variations positives ou négatives sont dues aux réajustements liés à la réorganisation des services qui a marqué le début de la législature 2016-2021, outre les fluctuations naturelles des départs à la retraite et démissions.

## Remarques générales sur le fonctionnement des directions suite à la réorganisation des services au début de législature 2016-2021

La réorganisation des directions au passage de la nouvelle législature est toujours perçue positivement par les chefs de service. Les délégations municipales ont certes pris de l'ampleur, les dossiers 'sensibles' demandant davantage de coordination, mais le groupe des secrétaires généraux qui rassemble chacune des sept directions forme un système plus efficace et est apprécié par les services qui ont un rôle transversal, comme le service du personnel.

## Secrétariat général (SGFIM)

### Organisation

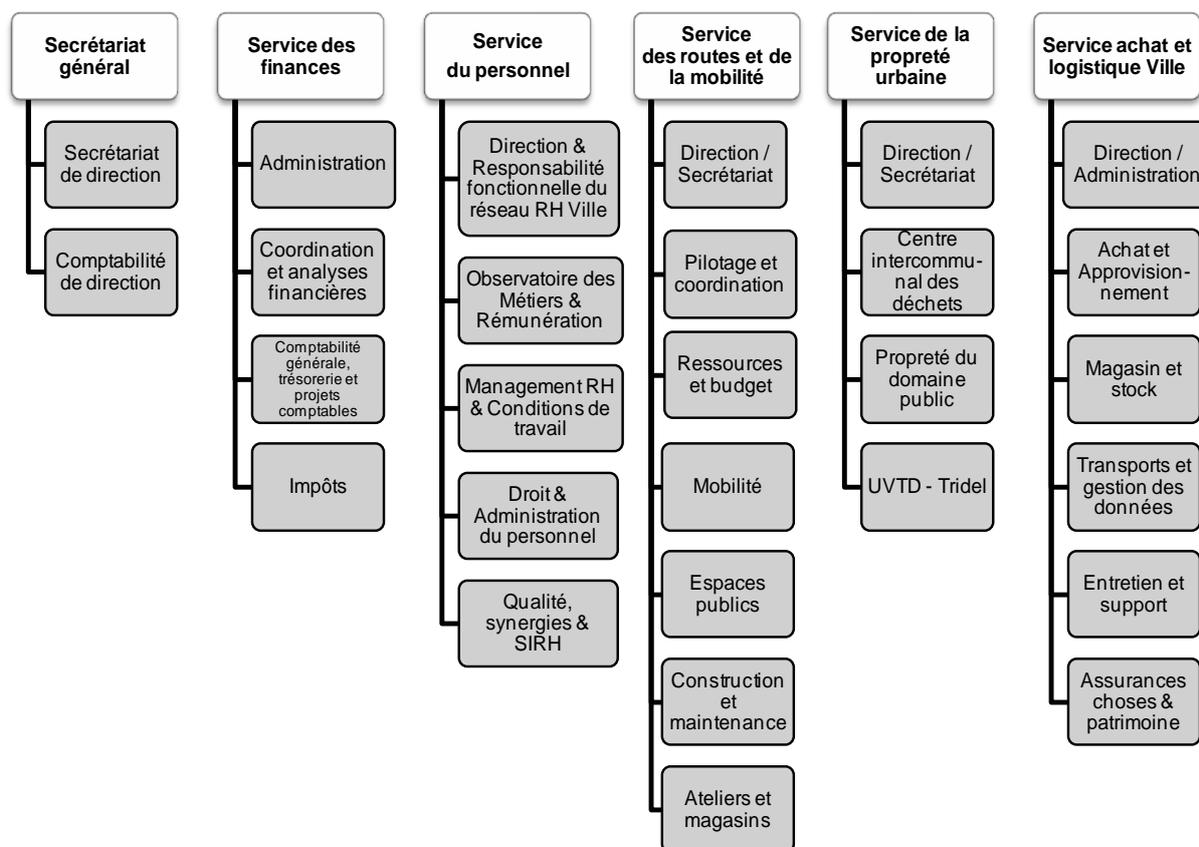
Le secrétaire général est accompagné de son adjointe.

Le service a intégré le poste ‘Déléguée aux places de jeux’ avalisé au 1er janvier 2017 après la réorganisation liée à la nouvelle législature. La variation positive de personnel est due pour le reste au rééquilibrage des activités –en particulier comptables– des services qui ont rejoint la direction.

Dans l’organigramme général de la direction inclus ci-dessous, on note que la gestion des assurances choses et patrimoine a été transférée du secrétariat municipal à la direction FIM auprès du SALV.

La mise en place des espaces de jeux est abordée désormais sous un angle beaucoup plus participatif, avec l’inclusion des acteurs, en particulier associatifs, concernés dans les quartiers. Les commissaires soulignent l’importance de soigner la transmission de l’information, notamment auprès des sociétés de développement.

### Organigramme FIM



### Traitement des objets votés par le Conseil communal

1. Le préavis 2017/26 « Réaménagement de places de jeux au centre-ville 3<sup>ème</sup> étape » poursuit les actions définies par préavis 2012/52 relatif a la 2e étape des aménagements.

## 2. Motions et postulats en suspens

- Postulat de C. Carvalho et crts « Une politique pour toutes et tous : analyse budgétaire en termes de genre et d'égalité entre femmes et hommes ».

Ce postulat demande la mise au point d'un outil capable de discriminer les critères de la demande sans entrer dans une analyse complexe et onéreuse. Les apports externes au service sont à considérer, de même qu'une coordination avec de travaux entrepris au niveau national. Le délai de réponse minimal envisagé est fin 2018.

- Postulat d'A. Genoud et crts « Pour une politique de soutien à l'allaitement urbain à Lausanne ».

La coordination avec le SPEL pour le volet employeur et avec EFJQ pour le volet de la politique sociale et familiale est finalisée. La publication du rapport-préavis est prévue pour l'automne 2018.

- Postulat de V. Beetschen et crts « Une outillthèque pour les bricoleuses et bricoleurs, jardinières et jardiniers lausannois »

- Il s'agit d'un thème nouveau dont l'attribution à un service défini n'est pas évidente. Le secrétariat général de la FIM, au vu de son rôle d'entité transversale, a été désigné pour y répondre.

## 3. Pétition A. Nabil et crts « Pour l'installation de barres de musculation dans le quartier de Montoie ». Pas encore traitée

## 4. Plan des investissements

Fin des mesures liées au préavis 2012/52 (places de jeux)

## 5. Crédits bouclés

Voir annexe 1.

## 6. RH

La réorganisation des directions consécutive au changement de législature a nécessité une augmentation de l'effectif au niveau des RH et du secrétariat, le tout par mutations internes. À relever : aucun licenciement pour quelque titre que ce soit.

## 7. Subventions. Cette année a permis de boucler au 31 décembre 2017 le droit au versement de la subvention de 80.- des années 2013, 2014 et 2015. Le taux de versement de la Subvention80 a atteint le but de 95% de distribution minimal, voire le dépasse, selon les années.

## **Service des finances (SFIN)**

### **Évènements marquants**

Le service a mis en œuvre et coordonné le nouveau plan d'amélioration financière PSAF II d'un montant de CHF 35 millions afin d'améliorer la situation financière de la Ville dès le budget 2018. La gestion de la trésorerie reste un défi permanent et suit un processus bien défini nécessaire au maintien de la dette à un coût acceptable.

Le planning pour le remplacement du logiciel de comptabilité GEFI vieillissant est tenu. L'horizon du passage au nouveau système ERP est prévu pour la fin de la législature. Ce système s'appuie sur le modèle harmonisé qui est imposé par le Canton pour toutes les communes.

## **Bureau d'information fiscale BIF**

La mise sur pied par les Offices d'impôts lausannois, en collaboration avec le Canton, de journées d'information liées aux déclarations d'impôts, rencontre toujours un réel succès dès lors que 4331 personnes y ont fait appel (3954 en 2016). Parmi les personnes ayant sollicité une aide 200 jeunes de moins de 25 ans ont été recensés dont une cinquantaine en lien avec une première déclaration.

## **Contentieux**

Le nombre d'affaires en cours est stable, leur augmentation a été freinée en 2017.

## **Commission communale de recours en matière d'impôts communaux et de taxes spéciales (CCRI)**

La variation en lien avec la CCRI (124 cas en 2017 contre 50 en 2016) s'explique par le biais des interventions de police. Les frais y relatifs étaient auparavant inclus dans les frais de sommation (facturés par le Canton), cela n'est plus le cas actuellement et ces derniers sont facturés par la Police de Lausanne une fois la décision judiciaire obtenue. Cela impacte dès lors les dossiers en cours de traitement auprès de la CCRI.

À noter que ces chiffres ne comprennent pas les recours liés à la taxe de base du Règlement sur la gestion des déchets représentant 2652 recours en 2017 (3146 en 2016).

## **Audit**

L'audit visant à identifier les jetons de présence des membres de la Municipalité dans les conseils d'administration est en cours.

## **Traitement des objets votés par le Conseil communal**

### 1. Suivi des motions et postulats en suspens :

- Motion Hildbrand et crts « Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités » et postulat Trezzini « Quelle gouvernance pour les sociétés anonymes de la Ville ? »

Le délai de réponse au 31 mars 2018 ne pourra être tenu dès lors que ces initiatives feront l'objet d'un rapport préavis global prenant en compte les affaires nouvelles (Beaulieu). Il y sera répondu avant l'été 2018.

- Postulat Ethenoz et crts « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances adaptées »

La réponse figurera dans le préavis relatif aux comptes 2017.

### 2. Crédits bouclés

Voir annexe 1.

## **Service du personnel (SPEL)**

### **Organisation**

Les entités hiérarchiques du service ont été renommées et réorganisées dans une volonté de simplification. Le terme de division à connotation militaire a été remplacé par 'domaine', plus en accord avec le secteur des ressources humaines.

### **Observatoire des métiers, rémunération et monitoring RH**

Le bouclage des données absences dans le logiciel PeopleSoft nécessite encore 2 mois environ et le rapport des absences sera disponible à mi-juillet 2018, après validation municipale. Dans une phase de projet, en plein déploiement de ce nouvel outil, les temps de traitement sont encore assez longs, mais devraient s'améliorer dès le rapport 2018. Un ancien collaborateur de l'équipe de projet Equitas a été transféré dans la section QUASYS, en qualité de responsable du SIRH (système d'information des ressources humaines).

Les experts de chaque branche du SPEL supervisent, au total, une douzaine de processus RH. L'ancienne équipe du projet Equitas s'emploie désormais à rédiger les déterminations sur recours Equitas. Les contrats de droit

privé ont été mutés en contrat de droit public.

La commission d'évaluation et de correction des fonctions CECF est un organe né des négociations employés-employeur. Elle est gérée par l'ancienne équipe Equitas. En plus de la CECF, une seconde instance, la CRI commission de recours individuel a été mise en place. La CRI se compose de 7 membres : 1 présidente, 3 représentants des syndicats et 3 représentants de l'employeur choisis par la Municipalité. Actuellement apparaissent les premiers recours à la Cour cantonale de droit administratif et public (CDAP).

Suite au départ à la retraite d'un de ses cadres, la section « paie / assurances sociales » a été réorganisée. Un collaborateur à 0.8 EPT s'occupe désormais des allocations familiales et de l'assurance accident. Un important appel d'offres de marché public, concernant le marché dit « privé » de l'assurance accidents (destiné aux assurés non soumis à la SUVA) a été mené durant l'année, l'actuel contrat avec La Vaudoise s'achevant au 31 décembre.

## **Formation**

En matière d'apprentissage, la philosophie de la Ville reste inchangée, à savoir que les apprentis sortants « prennent l'air » en se dirigeant dans le privé ou une autre administration. Le SPEL forme directement 20 apprentis sur les 215 apprentis que compte la Ville, avec un taux de réussite de 100 %.

Le SPEL est partenaire du CEP (Centre d'éducation permanente). Parmi les nombreux cours proposés aux collaborateurs figurent notamment des formations en lien avec le service public. La Municipalité mène actuellement des réflexions en lien avec les valeurs communales concernant le service à la population assuré par le personnel de l'administration.

## **Égalité et qualité de vie au travail**

En 2017 la journée 'Oser tous les métiers' a accueilli 380 jeunes filles et garçons.

Concernant les places réservées en garderie pour le personnel communal, et gérées par le SPEL et le SAJE (service d'accueil de jour de l'enfance), la demande est en augmentation. L'offre est en effet de mieux en mieux connue auprès des collaborateurs.

## **Traitement des objets votés par le Conseil communal**

### 1. Suivi des préavis

- Préavis 2017/13 « Dispositions transitoires, mise en œuvre du nouveau système de rémunération des fonctionnaires ».

Adopté par le CC le 13.06.2017, ce préavis fait l'objet du traitement des mesures transitoires qui sont effectives dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et valables pour 10 ans.

### 2. Suivi des motions et des postulats

- Postulat Aubert « Pour étudier l'introduction du coworking dans l'administration lausannoise » et postulat Longchamp et crts « Pour l'introduction d'un jour par semaine de télétravail dans l'administration lausannoise ».

Le délai de réponse à ces deux postulats est dépassé. Ces deux objets feront l'objet d'une réponse commune dans un rapport-préavis sur le télétravail et le coworking à paraître à fin 2018.

- Postulat Bergmann et crts « Des aides concrètes pour les proches aidants ».

Vu la charge de travail employée à répondre aux deux initiatives ci-dessus, le délai initialement fixé au 31 mai 2018 va vraisemblablement être reporté à 2019.

Les deux postulats de S. Bergmann « Pour des mesures visant à favoriser l'engagement de personnes handicapées » et de M. Knecht « Pour que Lausanne adopte une stratégie d'élimination des inégalités et d'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap ». La réponse à ces deux postulats implique une coordination interne et éventuellement un mandat externe. La réponse est prévue d'ici fin 2018.

### 3. Interpellations et résolutions

- Interpellation S. Gnani et crts « Comment la Ville de Lausanne lutte-t-elle contre le harcèlement sexuel au travail ? ». La réponse est en cours.
- Résolution Bettschart-Narbel et crts « *Départ du chef du SEP+S : quelles conséquences pour la*

*Ville ? ».*

Lors de son entretien avec les commissaires, Mme la Directrice a indiqué qu'elle souhaite donner une réponse aboutie incluant les réflexions sur la thématique plus globale du respect au travail, qui avait déjà été entamée par le SPEL avant les événements qui ont provoqué le dépôt de ces deux interpellations.

#### 4. Crédits en cours

Un solde de 276'000.- est affecté à la commission de recours individuel pour le traitement des recours Equitas.

#### 5. Plan des investissements

- Préavis 2014/65 « Maintenance et développement du Système d'information des ressources humaines (SIRH) ». 2017 est une année blanche en ce qui concerne ce préavis. Le solde non utilisé sera affecté à 2018. Ce projet informatique a été suspendu le temps d'absorber le surplus de travail lié notamment à Equitas. La dématérialisation effective des dossiers du personnel est repoussée à 2019-2020.
- Rapport-préavis 2015/02 « Bien-être au travail et gestion des absences - Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin (...) ».

Pour information : cet objet est liquidé. Le 2 juin 2015, le CC a adopté le rapport-préavis N° 2015/02, mais refusé la réponse municipale au postulat de Perrin Charles-Denis. Selon déterminations de la Préfète, la LC prime sur le RCCL, et du moment que le rapport-préavis est adopté, il est considéré que la Mpté a répondu au présent postulat.

## **Service des routes et de la mobilité (RM)**

### **Remarque préliminaire**

À la multiplicité des tâches dévolues au service, une part importante se rapporte à répondre aux nombreuses initiatives déposées au Conseil communal et ceci dans un contexte identique à celui évoqué dans le rapport 2017 par la sous-commission à savoir que les parlementaires peuvent sous-estimer la portée et le destin de leurs interventions qui concernent souvent le service R&M. Pour preuve : ce sont 5 préavis, 19 postulats, interpellations, assorties de 2 résolutions, questions écrites et pétitions qui ont abouti chez R&M. La tendance ne semble pas s'atténuer si l'on considère qu'en un peu plus d'un mois l'on enregistre déjà 7 postulats en 2018 !

### **Financement**

Le taux de réalisation des projets du PALM 2012 est à la traîne selon le calendrier du système de cofinancement fédéral. Souvent il faut déployer beaucoup d'énergie pour relativement peu d'effet, même pour des projets simples comme des passages piétons.

Les subventions ou cofinancements des projets obtenus sont en relation avec le PALM et les textes de loi cantonaux et fédéraux. Ils sont majoritairement destinés à l'entretien des routes cantonales en traversée de localité, au développement des infrastructures de transports publics, à la mobilité douce, à l'amélioration contre le bruit. L'octroi de subventions fédérales et cantonales nécessite un important travail préalable de montage des dossiers. Le processus de demande a été automatisé afin de ne pas manquer les opportunités ce qui débouche sur un résultat très intéressant pour la Ville (CHF 1'731'000.--).

## **RH**

Les 11 démissions sont essentiellement liées à des questions d'ouverture actuelle du marché du travail dans un domaine technique en manque de ressources qualifiées.

Les 24 nouveaux engagements ont nécessité un très important travail de sélection en matière de recrutement eu égard aux spécificités des profils, rares sur le marché, et/ou d'experts du type chefs de projets conception, réalisation et ouvrages d'art, économiste, conseillère RH, etc.

L'équipe informatique s'investit pour mettre au point des outils d'aide au bon fonctionnement des projets du service, comme le développement de bases de données métiers disponibles sur le guichet cartographique ou par exemple une solution de domotique de la gestion centralisée de chauffage et ventilation des ateliers et magasins du Vallon.

En ce qui concerne les apprentis, la pratique en la matière s'inscrit dans le même concept que pour les autres services en privilégiant le changement, serait-il temporaire, d'employeur. En revanche un seul apprenti au bénéfice d'une formation de paveur a été engagé cette fonction, rare, impliquant des compétences spécifiques.

## **Coordination des chantiers**

Les commissaires saluent en particulier le chantier du Pont Chauderon caractérisé par des aménagements provisoires n'ayant pas entraîné de perturbations majeures, réalisé dans le planning fixé. Ce constat est à mettre en harmonie avec la planification, la coordination et le choix de l'entrepreneur.

## **Ateliers et magasins**

Les demandes d'autorisation pour l'occupation des espaces publics et pour les prestations liées sont en hausse.

## **Traitement des objets votés par le Conseil communal**

### **1. Préavis votés**

- 2017/02 « Stratégie et plan d'action en faveur de la sécurisation des itinéraires cyclables et piétonniers ».

2 sécurisations de passages pour piétons (Vélodrome, Pierrefleur-Grey).

Une campagne de contresens cyclable (quartier avenue de France).

Un itinéraire piéton valorisé (Grancy-Vidy, avec élargissement d'un trottoir, création de bastions, pose de bancs, etc.).

La création d'une zone de rencontre (Clos-Valeyre) et d'une zone 30 (Clochetons).

La création d'aménagements cyclables à l'avenue de la Harpe et à celle du Vélodrome.

La sécurisation de 2 carrefours pour les cyclistes (Cour-Harpe et Oron-Feuillère).

- 2017/22 « Pont routier de Sévelin - Renforcement et assainissement de l'ouvrage - Déviation de la conduite de gaz ». Le chantier a démarré le mardi 10 avril 2018.

- 2017/57 Requalification de la route de Berne (RC 601).

La commission s'est réunie le 14.03.2018. La procédure d'autorisation est en cours. Le pilotage est du ressort du Canton.

- 2017/53 Réponse à sept postulats sur le thème de la mobilité (...).

Pas voté par le CC, la commission s'étant réunie le 19.03.2018.

- 2017/54 Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM 2012) – Mobilité douce – Octroi d'un crédit pour l'étude des projets et la réalisation des mesures en priorité A.

La CPPR s'est réunie le 16.02.2018 et l'urgence a été demandée pour le 24.04.2018.

- 2017/ 40 Crédits cadres 2018.

Voté le 06.12.2017. Neuf chantiers touchant le renouvellement de conduites,

d'aménagements urbains et de ligne tl, etc. sont planifiés pour les années 2018-2019.

## 2. Motions et postulats

L'avalanche d'initiatives explique les légers retards constatés au niveau de leur traitement, retard dont il ne peut qu'être pris acte.

- Postulat Gaudard et crts « La place de la Sallaz aux piétons ». Déposé le 17.01.2017, la commission s'est réunie le 19.06.2017 et a pris en considération le postulat, mais il n'a pas été traité par le Conseil.
- Postulat Donzé et crts « Une rue de Marterey 100 % piétonne ». Déposé le 19.09.2017, la commission s'est réunie le 27.02.2018 et a pris en considération le postulat que le CC n'a pas encore traité.
- Postulat Beaud et crts « Grands chantiers : de l'art, de la couleur et une ouverture sur l'espace public ». Déposé le 05.09.2017. Délai de réponse : 31.03.2018 qui ne pourra être tenu en raison de surcharge de travail de l'administration.
- Postulat Gnoni et crts « Pour une sécurité piétonne accrue autour de la piscine de Mon-Repos ». Déposé le 21.03.2017. Délai de réponse : 31.10.2017 dépassé, mais malgré un retard dû à une surcharge, la réponse est en cours de rédaction.
- Postulat Beaud et crts « Vers une reprise par la Ville de Lausanne de certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leur droit de superficie ? ». Déposé le 19.09.2017, la commission s'est réunie le 27.02.2018 et a pris en considération le postulat. Le conseil communal n'a pas encore traité l'objet.
- Postulat Birchler et crts « Des macarons de stationnement au service des artisans et de l'environnement ». Déposé le 31.10.2017. Délai de réponse 31.05.2018. La réponse est en cours de rédaction et le délai devrait être tenu.
- Postulat Dupuis « Des aménagements pour la mobilité\_douce sur le Pont Chauderon ». Déposé le 03.10.2017. Traité en commission le 09.02.2018. Le conseil communal n'a pas encore traité l'objet.
- Projet de modification du règlement De Haller et crts « Projet de modification du règlement communal sur la circulation et le stationnement ». Déposé le 03.10.2017. Traité en commission le 28 mars 2018. Le conseil communal n'a pas encore traité l'objet.
- Postulat Dupuis et crts « Voies express vélo et rues cyclables ». Déposé le 17.01.2018. Délai de réponse 31.05.2018.
- Postulat Rossi et crts « Des pauses dans l'affichage publicitaire à Lausanne » et postulat Misiego « Pages blanches pour Lausanne ». Déposés le 17.01.2017. Renvoi le 31.10.2017. Délai de réponse prévu le 31.05.2018. En cours de rédaction.
- Postulat Maillard et crts « Moins de feux rouges pour plus de fluidité ? » Déposé le 23.05.2017. Délai de réponse le 31.08.2018.
- Postulat Longchamp « Demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de prolonger la phase verte pour les piétons ». Déposé le 03.10.2017, renvoyé le 31.10.2017. Délai de réponse le 31.05.2018.

### 3. Interpellations et résolutions

- Résolution Moscheni et crts « Parking à Lausanne : arrêtons d'asphyxier les commerces lausannois ! » Déposée le 22.08.2017. Renvoyé le 05.09.2017. Délai de réponse : 31.03.2018. En rédaction.
- Résolution Genoud et crts « Le LEB enterré, que deviendra l'avenue d'Échallens? » et – interpellation Rivola « O tempora, O mores, O-Bike ! » : les réponses ont été données à la Municipalité les 19.04 et 29.03.2018.

### 4. Pétitions

- Pétition Dwir Benjamin & crts : « Modifications du trafic projeté par la Municipalité au chemin de la Fauvette et l'avenue de l'Esplanade ».

Déposée le 17.01.2017. Délai de réponse : 30.04.2018 qui ne pourra être tenu pour les motifs de surcharge de travail, mais la réponse est en cours de rédaction.

### 5. Crédits bouclés

Voir annexe 1.

### 6. Crédits en cours

- 2011/32 Axes Forts de Transports Publics Urbains (AFTPU) – Etape A (2011-2014). Demande de crédits d'études et d'octroi de postes de travail provisoires supplémentaires (EPT).
- Transfert sur 2016/17 Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) PALM 2007 - Étape A (2011-2014) - Projet de bus à haut niveau de service (BHNS) entre Confrérie et Saint-François: demande de crédits de réalisation. Recours dans la procédure de mise à l'enquête.
- 2015/48 Rue César-Roux - Renouvellement des réseaux souterrains et réaménagement de la chaussée et des trottoirs. Travaux de génie civil. Chantier terminé.
- 2015/84 Mise en conformité des garde-corps sur le domaine public. Travaux de serrurerie.
- 2016/22 Impasse de Sébeillon-est - Réaménagement de la rue et création d'une zone de rencontre. Travaux de génie civil. Chantier terminé.
- 2016/37 Tranchée du Languedoc: création d'une liaison de mobilité douce. Travaux de génie civil. Chantier sera terminé fin avril 2018.

### 7. Examen comparatif 2016/2017

Le fonds du stationnement est toujours en stand-by depuis 2015.

## **Service de la propreté urbaine (PUR)**

### **Organisation**

Ce nouveau service créé en 2016 a déjà pu prendre des réajustements sur les plans opérationnel, organisationnel et d'études de projets. Dans l'opérationnel, il est à relever l'introduction des amendes d'ordres liées à la lutte contre le littering, les tags sur le domaine public et les ouvrages qui lui sont rattachés.

### **Points marquants**

Les agents de la propreté du GPEP sont confrontés quotidiennement à des actes qui pourraient s'apparenter à du vandalisme ou à des tentatives de confrontation par l'usure d'un système social qui n'est pas accepté par certaines populations.

Confrontés aux photos édifiantes de toilettes publiques, les commissaires jugent extrême la pénibilité pour les travailleurs de terrain et se demandent comment le personnel chargé de la propreté peut maîtriser de telles situations. La philosophie prévalant à ce sujet<sup>63</sup> sensible passe, entre autres mesures, par les contacts

personnels avec les populations spécifiques.

Le travail de fond entrepris pour lutter contre les dépôts sauvages progresse, cela reste un problème récurrent auquel Lausanne comme toutes les villes est confrontée. En 2017, le GPEP a examiné 3866 sacs non conformes représentant 43.5 tonnes des déchets et 4000 heures de travail.

### **Qualité et communication**

Le service est certifié ISO 9001 et 14001. Il est à relever que l'ensemble des (35) propositions formulées portant sur les aspects environnementaux ont été retenues dans le processus de certification. Une seule proposition non éliminatoire est soumise à un audit complémentaire.

À cela s'ajoute la modernisation et l'intensification de la communication interne du service (charte, code de conduite, newsletter), alors que l'on en parle beaucoup sur le plan externe. La charte vise à rendre attentifs les travailleurs de terrain aux problèmes qu'ils sont amenés à rencontrer et à les aider à y faire face.

### **Ressources humaines**

Au nombre des démissions enregistrées (8) il y va essentiellement des gens de terrain en raison de la pénibilité du travail dans la collecte des ordures et du peu de possibilités de mutation interne.

Le service a par ailleurs poursuivi activement sa collaboration avec les offices régionaux de placement, principalement pour le recrutement d'auxiliaires. Après un test durant un stage et suivant le constat qui en est fait, un engagement peut intervenir sans préjudicier le recrutement ordinaire.

### **Juridique**

La taxe au m<sup>3</sup> a débouché sur environ 15'000 oppositions de propriétaires d'immeubles. À noter cependant que 3000 d'entre eux recourent plusieurs fois. Au niveau procédural la décision cantonale favorable à la Ville a fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral le 6 décembre 2017.

### **Déchèteries fixes et mobiles**

On observe une baisse de la fréquentation des déchèteries, à volume de déchets collectés égal. Cette diminution s'explique par la non reprise des plastiques mous et l'amélioration de l'offre de reprise des déchets des commerces.

### **Traitement des objets votés par le Conseil communal**

#### 1. Motions et postulats

- Postulats Gaudard « Pour un usage payant de certains WC publics » et Rebeaud « Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre de WC publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat avec les cafetiers restaurateurs ». Déposés les 17.02.2015 et 31.03.2016 avec un délai de réponse au 31.03.2018, les études sont conditionnées par le test qui sera effectué à St-François et Riponne. Un changement d'orientation technique (cabines autonettoyantes) a entraîné un nouvel appel d'offres.
- Postulat Joosten et crts « Pour un peu d'air dans nos boîtes à lettres ». Déposé le 17.01.201. Les études du service sont terminées. Le relais est en mains du SG pour une inclusion dans un multi pack selon décision de la Municipalité.
- Postulat Dupuis et crts « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage ». La réponse est faite et sera livrée dans le rapport-préavis « multi pack ».

#### 2. Interpellations et résolutions

- Interpellation Schaller et crts « Tridel sous les feux de la rampe, mais n'oublions pas la surcapacité » et Company « Tridel : où sont passées nos promesses ? ».

Déposées le 14.11.2017 ces interpellations ont été transmises à la Municipalité.

#### 3. Plan des investissements

Concerne le réaménagement de la déchèterie de Malley.

#### 4. Crédits bouclés

Voir annexe 1.

## 5. Crédits en cours

- Préavis 2014/78 « Rénovation et modernisation des toilettes publiques en ville de Lausanne – 1 ère phase ».

Les aménagements de WC publics St-François et Bellerive justifient l'état de ce crédit en cours dès lors que l'exécution est reportée en 2018.

## **Service achat et logistique Ville (SALV)**

### **Organisation**

Après un intérim effectué par la cheffe de l'Unité achat et approvisionnement, le nouveau chef de service, issu d'un autre service de la Ville, a pris ses fonctions au 1er juin 2017.

L'organisation interne, bien rôdée et performante, n'a pas subi de modifications excepté le transfert, du Secrétariat municipal, des assurances choses et patrimoine. Ce transfert s'explique par la volonté de la Municipalité d'inscrire la mission des assurances de choses et du patrimoine dans la même logique de transversalité du SALV, en relation avec les 40 autres services, afin de tirer tout le bénéfice des compétences et connaissances.

### **Points importants : mesures d'économie**

PSAF II : dans le cadre de la volonté municipale avalisée par le Conseil communal, chaque service, en soumettant ses demandes se voit imposer des réductions linéaires de 10 % tant sur le mobilier que sur l'économat.

### **Marchés publics**

Le concept appliqué depuis près de 2 ans est maintenu. 42 marchés publics ont été conduits en 2017. Il inclut les règles d'économies voulues politiquement. Un groupe de travail interne étudie les familles de produits adaptées à de multiples services et éligibles à une mutualisation des achats par le SALV.

### **Ressources humaines**

Quelques transferts, arrivée de l'unité « assurances », mais le tout contenu dans les EPT alloués. Aucun licenciement pour quelque motif que ce soit.

### **Transport et gestion des données**

Afin d'optimiser l'utilisation de véhicules, le service est en contact étroit avec les autres services. Six véhicules, toutes catégories confondues, sont affectés aux besoins de livraison. Pour le futur une collaboration avec Mobility pour ce qui est des véhicules légers dans la zone Malley pourrait être envisagée.

### **Audit**

Prévu pour 2017, une démarche interne d'analyse du parc véhicules sera finalisée pour mi- 2018.

## **Traitement des objets votés par le Conseil communal**

### 1. Préavis voté(s)

Le préavis 2017/47 se rapportant aux « Autorisations d'achats pour 2018 » a été accepté par le Conseil communal le 06.12.2017.

### 2. Crédits bouclés

Voir annexe 1.

### 3. Crédits en cours

Conformément au plan financier mentionné dans le rapport-préavis, les crédits perdurent jusqu'en 2018. Les véhicules présentant des performances environnementales élevées ont, en général, un coût d'acquisition plus élevé, mais ce surcoût sera pris en charge par le FEE (Fonds d'efficacité énergétique des SI).

### 4. Examen comparatif 2016 / 2017

Comme il en est fait mention dans le préambule, les assurances choses et patrimoine sont du ressort du service. La recherche de la meilleure solution de gestion est en cours (gestion directe ou externe ou mixte).

## **Entretien avec la directrice**

En passant en revue leur rapport, les commissaires mettent en exergue le bon fonctionnement de la direction tout en relevant que si la réorganisation engendre davantage de travail en amont, au final cela est profitable. Mme la directrice souscrit à ce constat.

Au niveau des dépôts faits par les conseillers communaux, la directrice relève que plus d'un tiers aboutit dans sa direction et parmi ce pourcentage la moitié arrive au service Route et mobilité. Pour gagner en efficacité, elle souhaite continuer la formule de réponses communes aux initiatives portant sur les mêmes thèmes sous forme de « package ».

Enfin elle nous dit sa préoccupation face au constat des commissaires, dans le cadre de la visite au PUR, en relation avec les incivilités portant en particulier sur les WC publics. Elle annonce certaines mesures qui seront validées courant 2018.

## **Conclusions**

La direction FIM comprend maintenant des chefs de service pour chacun de ses dicastères. Les commissaires ont acquis la conviction que chacun a la maîtrise de son service en s'inspirant de solutions pragmatiques enrobées de la volonté politique.

## **Remerciements**

Pour leur disponibilité et leur esprit d'ouverture, les commissaires remercient MM les chefs de service, leurs adjointes et adjoint et les responsables d'unité qui ont apporté leur concours aux travaux des commissaires.

## Annexe 1 : liste des investissements bouclés en 2017

Désignation	N° Préavis	Crédit voté	Solde disponible	Commentaires
Rénovation et création de WC publics + douches	2007/44	2'056'000	4'712 0	À boucler.
Mise en place d'une politique de développement durable à Lausanne (Agenda 21) 5ème partie : Transports et mobilité	2005/36	386'000		À boucler, à noter qu'un complément de CHF 91'814 du crédit voté a été financé par le FDD en 2017.
Rénovation et extension de voirie 2011	2010/54	6'210'000	12'631	À boucler, disponible sur crédit cadre.
Chailly – Fauvette / Boulevard de la Forêt	2012/23 2015/47	4'490'000 270'000	115'253	À boucler.
Rénovation et extension de la voirie 2013	2012/51	4'154'000	114'864	À boucler, disponible sur crédit cadre.
Réaménagement chemin de la Prairie	2012/38	1'122'000	238'531	À boucler, projet terminé, subvention cantonale à recevoir.
Malley – Sévelin – PALM – mobilité douce	2014/21	1'000'000	63'213	À boucler, subvention FDD intégralement perçue.
Gestion informatisée du temps de travail	2007/67 2012/33	1'284'200	7'207	À boucler, le premier volet du projet a été voté il y a dix ans et est en soi terminé.

# Services industriels (SIL)

## Préambule

L'année 2017 a été caractérisée par deux projets d'envergure et qui ont mobilisé l'ensemble des services durant l'exercice. Le personnel a, lui aussi, été concerné à des degrés divers.

Equitas, qui consiste en une refonte complète du processus d'évaluation des fonctions et de la grille salariale de l'ensemble du personnel de l'administration communale. Le personnel et les cadres des SIL sont impactés au même titre que l'ensemble de leurs collègues de la fonction publique lausannoise.

L'onde de choc créée par un tel bouleversement est forte, mais il apparaît prématuré d'en tirer des conclusions qui risqueraient d'être inexactes.

Ariane, spécifique aux SIL, projet débuté en juin 2015, finalisé durant l'année 2017 et dont la concrétisation débute en janvier 2018. Il s'agit d'une refonte en profondeur de l'organigramme des SIL dans le sens d'une transversalité axée sur les compétences métier. Dans toute l'histoire des SIL, il s'agit de la mutation la plus ambitieuse dans son fonctionnement et qui vise à lui assurer les moyens indispensables pour affronter une libéralisation qui, si nous n'y prenons pas garde, pourrait se révéler destructive pour notre institution. La sous-commission de gestion affectée aux SIL suivra ce processus avec une attention soutenue au cours des années à venir.

## Secrétariat général (SGSIL)

### Equiwatt

En apparence, il s'agit d'un paradoxe : dépenser de l'argent en publicité et actions diverses visant à inciter les utilisateurs à économiser l'énergie, donc à permettre moins de rentrées financières aux SIL.

Il s'agit d'une démarche, menée à ses débuts avec le soutien des SI genevois, tendant aux économies d'énergie et à l'efficacité énergétique. La réactivité des consommateurs a été estimée d'une façon un peu optimiste en sous-estimant l'inertie de nos concitoyens ; pas dramatique...

### Biogaz Saugealles

L'installation, en dépit d'un entretien qui ne souffre plus de problème budgétaire grâce à l'utilisation d'un fonds de péréquation, peine à atteindre ses objectifs.

Construite il y a plus de 10 ans avec une technologie en constante et rapide évolution, l'unité de production n'a cessé d'essuyer les plâtres inhérents à tout projet innovant. À l'évidence, Biogaz Saugealles version 2017 serait profondément différent de son « ancêtre » d'il y a 10 ans.

À cela s'ajoutent les exigences restrictives d'un règlement fédéral tatillon relatif aux proportions respectives de substrats agricoles (fumier-lisier) fixées à 80% et aux co-substrats (lavures, huiles végétales, déchets de triage des centres collecteurs de céréales, fruits et légumes invendus) en quantité beaucoup plus importante et fixée à 20% du total méthanisable. Cette contrainte forte dans les proportions des différents substrats et co-substrats justifie le supplément de 18 centimes par kWh accordé au titre de bonus agricole.

## **Cogénération piscine de Mon Repos**

L'histoire de cette installation, prometteuse en ses débuts, résume celle de nombreuses start-up.

Au départ une bonne idée : valoriser la différence de température entre la chaleur fournie par le réseau de chauffage à distance (170°C) et les besoins en chaleur du site de Mon Repos (de 26°C à 55°C) par le biais d'une installation de cogénération permettant à la fois de délivrer la chaleur à la température voulue et de produire de l'électricité de manière rationnelle grâce à une installation équipée de micro turbines.

Ensuite la réalisation d'un prototype, un vieillissement précoce, une fin tout aussi précoce, car il n'y a plus personne pour réparer, la start-up, après un développement de ses activités durant quelques années, fait faillite et F. 46'000.- sont nécessaires pour démanteler les restes.

Une question : est-ce à la Ville de Lausanne d'assumer les risques financiers liés au lancement d'un nouveau produit issu d'une start-up ?

## **C-For !**

La formation duale est prise très au sérieux aux SIL et la cuvée 2017 a permis à neuf apprentis d'obtenir leur CFC.

Le salon des métiers a vu Lausanne Région rejoindre les SIL sur un stand commun et les retours sont positifs.

La formation de serrurier a migré en une nouvelle terminologie dénommée « constructeur d'appareils industriels », qui peine à séduire les jeunes, malgré les bons débouchés professionnels. Le C-For a également des difficultés à trouver des commandes à l'extérieur permettant aux jeunes en formation d'automaticien de réaliser des travaux pratiques ayant une finalité concrète.

La proximité de la caserne des pompiers permet heureusement un certain nombre de commandes qui sont les bienvenues.

## **Entretien bâtiments**

Adaptation des combles à Chauderon 23 permettant l'aménagement de 10 places de travail bureau.

Rénovation complète de la salle de conférence de Pierre-de-Plan.

## **Service finances, administration et développement (FASIL)**

### **Considérations générales**

Comme toutes les autres directions, celle des SIL a mis en musique Equitas avec son inévitable lot de fausses notes. À cette révolution s'ajoute, dès 2018, mais préparée en 2017, la remise à plat et le décloisonnement des fonctions spécifiques aux services industriels appelé ARIANE. Par cette réorganisation en profondeur, la direction et les chefs de service, face à une évolution des techniques ainsi que des nouvelles attentes des clients, ont décidé de réagir plutôt que de subir, en anticipant les positionnements indispensables dans un contexte de plus en plus ouvert à la concurrence, y compris sur des marchés régulés par le législateur fédéral (secteur de l'électricité et bientôt celui du gaz). L'exercice est d'autant plus compliqué que le cadre relativement rigide à l'intérieur duquel se meut toute administration publique induit, par la nature même de son périmètre, une inertie à l'opposé de la réactivité demandée à toute entreprise commerciale.

Cela dit, les membres de la sous-commission de gestion ont le sentiment, à l'issue de leurs visites auprès des sept services, que la prise de conscience des nouveaux défis est bien réelle et que l'ensemble des cadres et du personnel se préparent à les relever.

## **Sécurité au travail**

La baisse régulière des accidents en lien avec une activité professionnelle est battue en brèche par un nombre toujours important d'accidents non professionnels. La pratique du sport est bénéfique pour la santé, par contre les accidents liés à leur pratique sont coûteux en termes d'absence au travail et de coûts directs et indirects.

## **Comptabilité de direction**

Fait à signaler : la TVA est passée de 8% à 7,7% induisant une modification des paramètres de facturation. L'harmonisation du trafic des paiements aux normes européennes aura aussi pour conséquence une modification des BVR.

Notons en passant que plus de 90% des clients demandent une facture papier.

## **Encaissement et contentieux**

Les factures impayées représentent des montants qualifiés de très faibles grâce à un mécanisme de recouvrement efficace. Quid des clients véritablement récalcitrants ? Pour un ménage, suppression de la prestation après quatre avertissements sur plusieurs mois. Pour une entreprise et après plusieurs rappels infructueux, pose d'un compteur à prépaiement dont le réglage de la somme quotidienne est proportionnel au volume de courant consommé et du montant de la dette.

S'agissant des squats, des arrangements débouchant sur un paiement des charges sont conclus dans la majorité des cas.

Relevons pour terminer que le prélèvement direct et parasite sur une ligne d'alimentation électrique relève du droit pénal.

## **Informatique**

De gros défis pointent à l'horizon également sur les plans technique et juridique Prenons l'exemple d'un immeuble comportant plusieurs dizaines de logements et équipé de panneaux solaires en toiture. Certains locataires ne consommeront que du renouvelable, d'autres partiellement, certains ne voudront pas en entendre parler et consommeront 100% réseau. Les questions ne seront pas simples à résoudre sur les plans techniques, administratifs et juridiques sans compter les problèmes relationnels.

## **Service commercial (SILCOM)**

### **Considérations générales**

Ce service, en charge des opérations commerciales, pilote la plupart des négociations en rapport avec les différentes composantes des SIL au niveau commercial et financier. Autonomie, réactivité et anticipation sont donc les maîtres mots de son cahier des charges.

Dans un contexte dominé par la globalisation et son corollaire la libéralisation, il y a moins de marchés captifs et le vent de la concurrence souffle de plus en plus fort. Les commissaires resteront attentifs à ce que les erreurs et problèmes rencontrés par certaines entreprises en main publique, mais ayant leur centre d'activité dans un domaine à forte concurrence, ne se reproduisent pas en ville de Lausanne. Il est en effet important que l'avantage client sur le prix ne se fasse pas au détriment des employés.

## **Electricité**

Les clients éligibles (plus de 100'000 kWh par an) ont choisi, dans une proportion de 56% de la fourniture, de s'approvisionner sur le marché, auprès d'autres fournisseurs ou des SiL. Pour ceux qui quittent les SiL, il s'agit souvent de succursales lausannoises d'entreprises dont les centres de direction unifient leurs pratiques sur l'ensemble du pays. Ce mouvement, au niveau national, concerne à ce jour trois quarts de l'énergie électrique consommée par les clients éligibles dans notre pays. Maigre consolation que de nous dire qu'en moyenne nationale, nous nous en sortons plutôt bien.

## **Gaz**

Pourvoyeur actuellement important du bénéfice annuel tombant directement dans les caisses de la Ville. La libéralisation du marché du gaz est annoncée pour 2024 et dans une proportion supérieure à celle de l'électricité. Le défi est de taille, il nous reste peu d'années pour nous y préparer.

## **Chauffage à distance**

Sa compétitivité s'est sensiblement améliorée ces dernières années par rapport au chauffage à mazout ou à gaz. Il est aujourd'hui à quasi-égalité s'agissant du prix de revient de la calorie rendue dans l'habitation. La taxe CO2 sur les combustibles fossiles permet d'améliorer son positionnement, puisque la chaleur du CAD est à plus de 60% renouvelable.

## **Tridel**

Avec un tonnage en légère baisse (peut-être dû en partie à un meilleur tri des déchets) le résultat énergétique (chaleur-électricité) a augmenté.

Les quelques 8'000 m3 de plaquettes de bois, judicieusement mélangées aux déchets dans des proportions et à des moments qui s'optimisent avec l'expérience acquise, ne sont pas étrangers à ces bons résultats. Rappelons que l'énergie fournie par Tridel au chauffage à distance permet de faire également du froid avec du chaud et climatise entre autre une partie de Pierre-de-Plan et toute la cité hospitalière durant les chaudes périodes estivales.

## **Photovoltaïque**

La commission se félicite de l'augmentation régulière des installations. En corollaire, elle note une complexification croissante de la gestion administrative due à la multiplication des sources de courant et au changement de paradigme.

De consommateurs exclusifs, ils deviennent consommateurs partiels et producteurs consommant une partie de leur production ; administrativement ce n'est pas simple.

## **Gaz naturel carburant (GNC)**

Quand bien même les émissions en CO2 sont très basses, l'engouement espéré n'est pas au rendez-vous, en particulier du côté des TL. La faute à un manque de puissance des bus GNC, inacceptable dans une ville en (forte) pente telle que la nôtre.

Devant ce manque de perspectives, à tout le moins à l'heure actuelle, la station Perrelet, obsolète, ne sera pas reconfigurée. La station TL de la Borde et les quelques stations liées aux grandes compagnies pétrolières et situées dans la couronne lausannoise suffisent pour l'instant.

## **Sponsoring**

La part des SIL au sponsoring vient en appui au service des sports et à sa demande, en accord avec les autorités communales et cantonales.

Il s'agit d'un savant dosage entre le service des sports, les SIL, la Municipalité, voire le Conseil d'État visant à la promotion d'entités sportives en lien avec Lausanne Capitale olympique. Parallèlement, le service sponsorise quelques entités hors sport telles que le Festival de la Cité ou Bô Noël.

## **Contracting**

La création de la société LaZur Énergie SA en association avec les services industriels zurichoises (ewz) a été motivée par le fait que, sur la place helvétique, ewz possèdent le savoir-faire apte à maîtriser les défis liés à la production de froid sur un volume de l'ampleur du futur centre sportif de Malley.

## **Factures**

Les variations à la baisse puis à la hausse du nombre de factures sont dues au passage de 6 à 4 factures par année puis il a augmenté à cause de la facturation, à tous les propriétaires fonciers, de la taxe liée à l'évacuation des eaux de surface sur sol étanche.

## **Service de l'électricité (SEL)**

### **Projet Lavey +**

Le projet voté il y a 9 ans dans l'enthousiasme des grandes réalisations est actuellement au point mort. Prix de l'électricité en chute libre, problèmes avec l'État du Valais liés au renouvellement de la concession ont conduit à geler le projet. Cela est d'autant plus regrettable que Lavey+ était prometteur en termes d'autonomie énergétique et d'électricité propre.

### **Massongex**

Un accord avec la commune pour la levée des oppositions est en voie de finalisation. Le problème réside désormais dans la disparition annoncée de la RPC fédérale.

### **Exploitation de l'aménagement de Lavey**

La production 2017 est en recul, tout comme l'était celle de 2016, également inférieure aux prévisions.

Comme pour l'éolien ou le solaire, mais contrairement au nucléaire, la nature a toujours le dernier mot et ses libéralités à venir ne sauraient être programmées.

La nouvelle installation de dégrillage travaille à satisfaction. Sa période de rodage étant concluante, l'ancien dégrilleur a été démonté.

La révision du groupe numéro 1, d'une durée de 8 mois, est terminée. Elle a lieu tous les 30 ans et nécessite le transport par route des pales jusqu'en Italie pour leur réhabilitation. Le reste est révisé sur place par l'équipe technique maison, preuve d'un savoir-faire qu'il s'agit de maintenir.

### **Conduite des réseaux CEPP**

Libéralisation oblige et malgré les efforts du SILCOM, nous perdons des clients auprès des communes voisines en tant que fournisseurs de courant. Nous conservons par contre l'entier de la distribution.

S'agissant des lignes et équipements liés à la distribution, vos commissaires ont été rendus attentifs à l'importance d'affecter les moyens financiers et techniques nécessaires à leur entretien et renouvellement.

### **Plan lumière**

Pour rappel, notre Conseil avait voté en 2014 un crédit de F. 23,6 Mio alimenté par une taxe spécifique prélevée sur la distribution d'électricité pour un renouvellement et une optimisation en profondeur de l'éclairage public.

Après 3 ans, le calendrier et l'utilisation des montants correspondent aux prévisions du préavis.

## **Fonds communal pour l'efficacité énergétique FEE**

Vos commissaires s'étonnent que, sur les F. 500'000.- votés lors du préavis 2010/38, seul un petit 10% a été utilisé après 7 ans. Renseignement pris, il s'avère que l'adoption par le Grand Conseil de la nouvelle Loi sur l'énergie a rendu le certificat énergétique obligatoire, rendant obsolète l'aide communale accordée.

## **Service du gaz et du chauffage à distance (GAZ-CAD)**

### **Chauffage à distance**

Contrairement à l'eau, le gaz ou à l'électricité, le chauffage à distance fonctionne en vase clos et ne peut être interconnecté avec d'autres réseaux en cas de manco d'énergie ou de puissance. Tridel fournit plus de la moitié de la chaleur, le solde provient des chaufferies à gaz et, pour moins d'un dixième, de l'incinération des boues à la STEP. Par température négative, l'énergie de Tridel est utilisée au maximum de sa capacité ; l'apport des plaquettes de bois issues des forêts lausannoises fournit un appoint apprécié. Lorsque la chaleur de Tridel est excédentaire, elle est turbinée au travers d'une turbine à vapeur et transformée en courant électrique. Elle peut également être convertie en eau glacée par des installations raccordées au réseau de chauffage à distance, alimentant notamment la climatisation de la cité hospitalière.

### **Gaz**

La cuisson au gaz a de moins en moins la faveur des ménages et le nombre des raccordements diminue régulièrement. Ce déclin est compensé au niveau de la consommation par la progression des chaufferies à gaz, généralement en remplacement des installations au mazout. Ceci est une bonne chose pour les finances de la Ville, car nous vendons davantage de gaz avec moins de branchements à entretenir.

### **Contrôle du réseau**

L'ensemble du réseau de gaz est contrôlé annuellement, les fuites sont localisées et la priorisation des interventions déterminée selon un canevas précis. Ceci dit, la probabilité d'un accident est limitée au maximum, mais ne sera jamais nulle.

### **Site de la RAMA**

Le service est partenaire dans l'organisation de cours pratiques relatifs aux manipulations des réseaux de gaz afin de limiter les accidents, incendies ou explosions éventuelles.

### **Réseau de distribution**

Nous fournissons l'approvisionnement en gaz à de nombreuses communes situées majoritairement dans l'arc Lausanne-Nyon. Pour un certain nombre d'entre elles, le service du gaz ne se limite pas à la fourniture, mais également aux prestations techniques liées à sa distribution. Sachant qu'une libéralisation est inéluctable, le service a entamé une réflexion portant sur une extension éventuelle de l'offre en services techniques à nos partenaires commerciaux. La sous-commission de gestion affectée aux SIL suivra avec attention la stratégie du service face à ce nouveau défi.

## **Service multimédia (SIMA)**

### **Considérations générales**

Service commercialisé comme toutes les entités liées aux SIL, le SIMA est aux avant-postes d'une dynamique de marché et de la globalisation qui, inexorablement, mange la liberté de manœuvre.

Dans le foisonnement actuel de Start Up, la part qui survit est rachetée par les grands groupes ce qui leur permet de progresser à moindre coût tout en neutralisant des concurrents potentiels.

Qu'est-ce que cela signifie pour nos SIL et SIMA en particulier ? Le seuil de rentabilité est lié à la notion de taille critique ; les frais fixes sont les mêmes pour 100'000 ou 1 million de clients. Il faut donc diminuer les coûts par des coopérations stratégiques tant dans le domaine des infrastructures (comme avec Swisscom pour le déploiement de la fibre optique), que dans le domaine des prestations (comme avec netplus) afin de tenter d'augmenter la clientèle.

### **Citycable**

Citycable tire encore son épingle du jeu grâce à un rapport prix-qualité favorable dans un positionnement de marché original et attractif.

### **Migration FTTH (fiber to the home)**

Il s'agit de la migration des clients du réseau coaxial vers la fibre optique. À raison de 3000 clients par an, les 55'000 clients lausannois seront progressivement raccordés d'ici à l'horizon 2025.

### **Relations clients**

Deux actions principales ont été menées en 2017 :

- possibilité de démarches on-line évitant aux clients de se déplacer aux guichets ; bien reçu, en particulier par les jeunes ;
- démarchage téléphonique ciblée permettant de maintenir, voire d'améliorer nos parts de marché. En effet, il ne suffit plus d'attendre le client, il faut aller le chercher.

Les commissaires à gestion, peu favorables au démarchage téléphonique d'une manière générale, suivront avec toute l'attention requise l'évolution de cette pratique commerciale dont le moins qu'on puisse en dire est qu'elle est novatrice venant d'un service municipalisé.

### **Entretien des services et prestations**

Les membres de la sous-commission se plaisent à relever l'excellente collaboration avec le COFOP dans l'action de décoration picturale des nombreuses armoires de quartier en bordure de nos routes.

### **Boisy TV SA**

Fournissait jusqu'à mi 2017 en signaux TV pris sur satellites les différents actionnaires comme Renens, Vallée de Joux, Orbe par exemple.

De par la prise de participation de la Ville dans netplus, Boisy fournit les signaux TV en redondance avec la station de tête de Martigny pour tout le groupe netplus.

Suite au passage de l'analogique vers le numérique, Boisy a maintenu une petite palette analogique pour les homes et autres institutions dont l'équipement télévisuel n'avait pas suivi l'évolution technique.

### **LFO SA**

Le déploiement de la fibre optique a été terminé fin 2017 avec plus de 80'000 logements raccordés dans le respect du budget et des délais.

## **SI-REN S.A.**

De par sa spécificité (société anonyme au bénéfice d'une relative indépendance), SI-REN n'est pas impacté par le projet ARIANE, ce qui apparaît comme étant une lacune aux yeux des commissaires en charge de cette entité, car SI-REN est au contact permanent du tissu économique lausannois et vaudois. Force et faiblesse d'une structure créée pour avoir la réactivité du privé sans toutefois s'en donner vraiment les moyens. SI-REN se trouve en effet disposer de la souplesse d'une SA, mais est freinée par la rigidité d'un conseil d'administration en mains publiques. Les commissaires saluent cependant le caractère novateur et l'esprit d'entreprise qui présidèrent à la création de SI-REN et veulent croire que la mise en orbite de la fusée ARIANE apportera un surcroît de souplesse à cette entité.

Les projets liés au biogaz en région lausannoise sont actuellement au point mort sur les sites de Cery et de la Coulettaz, à Belmont, et ce, pour des raisons différentes. Un projet prometteur, à Boussens, n'a pas abouti, ce que nous ne pouvons que regretter. Le problème de la valorisation énergétique des déchets verts n'est, à ce jour, pas résolu à satisfaction dans l'agglomération lausannoise.

Cery, Belmont, Froideville, autant de projets de biométhanisation mort-nés.

Cependant la pertinence d'une telle installation n'a rien perdu de son actualité pour notre Ville ne serait-ce qu'au vu de la quantité de ses déchets verts.

### **3<sup>ème</sup> observation**

*La Municipalité est invitée à renseigner le Conseil communal sur l'analyse qu'elle fait de la situation, de l'opportunité ou pas de poursuivre dans la voie d'une étude de la faisabilité de notre propre installation de biométhanisation et du délai qu'elle s'est éventuellement fixé.*

**Photovoltaïque :** la rétribution à prix coûtant (RPC) cantonale et fédérale étant de moins en moins d'actualité, la Ville, par le canal de SI-REN, encourage concrètement l'autoconsommation. Cela signifie que, de fournisseurs exclusifs, les SIL deviennent fournisseurs complémentaires en rachetant le courant excédentaire. Une des conséquences est que, dans le cas d'un bâtiment locatif, les locataires se constituent en communauté d'auto-consommateurs avec un interlocuteur unique. Des sociétés privées, très agressives au plan commercial, se constituent en gestionnaires de communautés d'auto-consommateurs et mangent des parts de marché aux SIL. La Coges sera très attentive à l'évolution de cette situation ainsi qu'aux risques qui lui sont liés.

### **Projet Eol Jorat Sud**

Suite aux nombreuses oppositions liées au projet susmentionné, la Municipalité a autorisé la mise en place d'un mât de mesure à Mauvernay qui a rendu une foule d'enseignements précieux conduisant à un redimensionnement à la baisse de certaines éoliennes projetées permettant une optimisation de leur rendement. L'amélioration constante des performances techniques au niveau des éoliennes permettra de substantiels gains de productivité d'ici à leur mise en service. Le projet ambitieux des éoliennes lausannoises est actuellement bloqué par des procédures cantonale (CDAP) et fédérale (OFEV).

### **4<sup>ème</sup> observation**

*La Municipalité est invitée à renseigner le Conseil communal sur les conséquences des procédures d'opposition en termes de retard éventuel par rapport au calendrier qu'elle s'est fixé.*

## **AGEPP**

Il s'agit d'un projet de géothermie profonde à plus de 2300 m sur le site de Lavey. Les perspectives sont prometteuses, Berne a confirmé intérêt et soutien. Le site et installations des bains de Lavey garantissent la valorisation énergétique avec une expansion possible via le chauffage à distance.

## **Montéole SAS**

Spécialiste français de reconnaissance mondiale en éolien et solaire qui nous est très utile au niveau de la transmission des connaissances.

Les SIL sont présents à Montéole via EOSM.

\* \* \*

Arrivés au terme de leur visite, portant sur les sept composantes des services industriels lausannois, les membres de la sous-commission de la Coges remercient très sincèrement les cadres visités pour la qualité de leur accueil et la franchise de leurs réponses.

Ils recommandent aux membres du plénum d'accepter le rapport tel que présenté.

## **Annexe**

### **Liste des objets en cours de traitement en 2017**

#### Liste des préavis votés par le Conseil communal

Préavis N° 2017/06 « *Prise de participation dans la société netplus.ch S.A.* », adopté le 23 mai 2017. La prise de participation a été validée par l'Assemblée générale de la société le 14 décembre 2017.

Préavis N° 2017/10 « *Projet ORASI 2017-2021 : Optimisation et rationalisation des accès aux systèmes d'information* », adopté le 13 juin 2017. Le renouvellement du parc informatique se fera sur la période 2017 à 2019.

Préavis N° 2017/22 « *Pont routier de Sévelin. Renforcement et assainissement de l'ouvrage. Déviation de la conduite de gaz* », adopté le 6 décembre 2017. Pour la conduite de gaz, le chantier est prévu de fin mars 2018 à mai 2018, si tout se déroule comme prévu.

Préavis N° 2017/29 « *Renouvellement et extensions ordinaires 2017 du chauffage à distance Demande de crédit complémentaire entièrement financé par des recettes d'investissement* », adopté le 3 octobre 2017. Les travaux ont débuté en septembre 2017 et se termineront en septembre 2019, si tout se déroule comme prévu.

Préavis N° 2017/40 « *Crédits-cadres annuels 2018. Entretien constructif de la voirie et des ouvrages, adaptation des espaces publics, renouvellement du marquage routier et des installations de régulation du trafic. Renouvellement et extension des réseaux des collecteurs publics et de distribution d'eau, et échanges périodiques des systèmes de comptage. Renouvellement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels et échange périodique des systèmes de comptage. Entretien constructif de surfaces extérieures d'établissements scolaires. Entretien de surfaces privées communales* », adopté le 6 décembre 2017. Les crédits seront utilisés en 2018.

#### Liste des préavis transmis au Conseil communal en attente de traitement

Rapport-préavis N° 2017/21 « *Réponse aux postulats de M. Giampiero Trezzini et consorts "Et si on changeait de paradigme dans le domaine de l'électricité domestique ?" et de M. Yves Ferrari "Entre la production et consommation : les SIL. Un pas vers la société à 2'000 W" ».*

Rapport-préavis N° 2017/53 « Réponse à sept postulats sur le thème de la mobilité. [...] Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet “Subventions communales pour l'achat de vélos et de batteries électriques : stopper la politique de l'arrosoir qui bénéficie aux citoyens aisés !” »

#### Liste des préavis bouclés en 2017

Préavis N° 2005/87 « Sécurité et sentiment d'insécurité à Lausanne et réponse à la motion Marc Dunant “Lausanne, ville centre ... aussi la nuit !” ».

Préavis N° 2011/34 « Aménagement de la place de la Sallaz. Crédit d'investissement. Réponse à deux observations et six oppositions déposées pendant l'enquête publique. Réponse aux résolutions du Conseil communal concernant la route de contournement de la Sallaz. (conclusions 7bis, 7ter et 7quater du rapport-préavis N° 2005/83 du 24 novembre 2005) ».

Préavis N° 2011/54 « Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels. Réfection de surfaces privées communales. Réfection de surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires. Crédits-cadre annuels 2012 ».

Préavis N° 2012/09 « Construction d'une centrale de production d'eau glacée par le chauffage urbain sur le site de Pierre-de-Plan pour l'alimentation du CHUV et du CEPP ».

Préavis N° 2012/21 « Introduction d'une subvention de 80 francs par habitant visant à compenser partiellement le coût de la vie en ville. Octroi d'un crédit d'investissement de 400'000 francs permettant de développer une solution informatique pour son versement à travers la facturation des Services industriels ».

Préavis N° 2012/44 « Construction d'une chaufferie au chemin des Bossons pour le développement du réseau de chauffage à distance ».

Préavis N° 2014/11 « Construction d'une chaudière à eau surchauffée à l'usine de Pierre-de-Plan ».

Compte d'attente 2015/CA1 pour la production de biocombustible pour le chauffage à distance. Le préavis de réalisation ne sera pas demandé, la technologie n'étant pas suffisamment mûre. Le compte d'attente a été entièrement amorti en 2017 par un prélèvement dans le fonds de réserve pour la production de chaleur renouvelable pour le chauffage à distance (Fonds CO<sub>2</sub>).

#### Réponse à des résolutions

Résolution de Monsieur Johann Dupuis du 15 mars 2016, adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation « Alpiq est-elle entrée en fission ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de ce dernier : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe au plus vite ce Conseil de la stratégie qu'elle entend mettre en œuvre, suite à la décision de la société Alpiq de vendre 49% de ses participations dans des centrales hydroélectriques, ainsi que sa politique de moyen terme vis-à-vis de la production hydroélectrique compte tenu de la conjoncture actuelle et de la situation des prix sur le marché de l'électricité. ». Réponse transmise par la Municipalité le 6 avril 2017.

Résolution de Madame Géraldine Bouchez du 15 novembre 2016 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Bouchez et consorts : « Alpiq essaie de vendre ses centrales... Quelles conséquences pour Lausanne ? » : « Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité soutienne toutes les démarches allant dans le sens d'une suppression de notre dépendance énergétique à l'énergie nucléaire, considérant qu'il en va de la qualité et de la sécurité de l'approvisionnement énergétique de la ville, mais aussi de la protection de ses investissements et de ses participations ». Réponse transmise par la Municipalité le 6 avril 2017.

Variations d'effectifs pour les SiL

	01.01.2017		31.12.2017	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
SGSIL	32.55	32.24	37.35	34.04
FASIL	52.80	49.80	52.80	48.10
SILCOM	75.30	71.20	73.50	72.20
SEL	209.30	205.50	208.30	200.40
GAZ-CAD	103.80	94.40	104.80	95.00
SIMA	80.00	73.95	81.00	70.20
<b>Total SiL</b>	<b>553.75</b>	<b>527.09</b>	<b>557.75</b>	<b>519.94</b>

<b>Différence ept alloués:</b>	<b>4.00</b>
<b>Différence ept affectés:</b>	<b>-7.15</b>



Lausanne, le 28 juin 2018

## Rapport du Bureau du Conseil communal sur sa gestion de juillet 2017 à fin juin 2018 et l'état de ses archives

Avec la nouvelle Constitution, les autorités communales voient leur mandat débiter au premier juillet. Pour tenir compte de cette nouvelle réalité, en juin 2010, le Bureau du Conseil communal a décidé, en accord avec les présidents des groupes, que ses rapports de gestion couvriraient l'exercice effectif, du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin, et non plus l'année civile.

**Tableau récapitulatif**

Objets	Nombres en 2017-2018	Nombres en 2016-2017	Nombres en 2015-2016	Nombres en 2014-2015
Séances plénières simples du Conseil communal	3	5	2	3
Séances plénières doubles du Conseil communal	19	18	20	21
Démissions de membres du Conseil entre 01.07. et 30.06	16	9	8	7
Motions déposées entre 01.07. et 30.06	2	3	2	5
Postulats déposés entre 01.07. et 30.06	59	67	47	50
Projets de règlement déposés entre 01.07. et 30.06	3	3	0	0
Interpellations ordinaires déposées entre 01.07. et 30.06	65	52	33	50
Interpellations urgentes déposées entre 01.07. et 30.06	24	15	26	20
Pétitions déposées entre 01.07. et 30.06	12	10	12	1
Préavis déposés entre 01.07. et 30.06	32	37	55	56
Rapports-préavis déposés entre 01.07. et 30.06	27	10	45	36
Rapports (R1 à Rn) de l'année	R114	R97	R129	R117
Questions écrites transmises à la Municipalité	25	19	12	10
Questions orales posées par les membres du Conseil communal en séance	171	157	113	115
Nomination des commissions ad hoc par le Bureau	75	98	96	108
Séances de la Commission de gestion	8	8	11	11
Séances de la Commission des finances	13	11	11	13
Séances de la Commission des pétitions	9	7	6	3
Séances de la Commission de recours en matière d'impôt communal	24	17	17	20
Séances de la Commission de politique régionale	4	4	5	12
Séances du Bureau du Conseil	17	18	16	14
Invitations reçues	91	103	123	202
Nombre d'objets soumis durant les week-ends de votations (y c. élections)	8	10	16	11
Nombre d'urgences demandées par la Municipalité	38	36	74	64
Nombre d'objets traités (préavis, rapport-préavis, initiatives, interpellations, interpellations urgentes)	189	155	231	200
Ratio nbr objets traités / nbr séances	8.5	6.20	10.5	8.33

Le ratio présenté à la dernière ligne du tableau ci-dessus ne peut être pris en considération sans tenir compte du type de dossiers traités durant l'année parlementaire. En effet, la division du nombre de séances par le nombre d'objets traités ne dit rien sur la complexité des objets soumis aux membres du Conseil. Certaines années, le Conseil a voté plusieurs préavis nécessitant de nombreuses heures de débats. Le nombre d'initiatives renvoyées en commission ne sont pas comprises non plus dans ce nombre d'objets traités. Cela a pour conséquence de diminuer le ratio, et cela pourrait donner l'illusion au lecteur de ce rapport que le Conseil a été moins efficace. Ce constat brut doit être nuancé.

## **Remplacement de Goéland**

Mise en route de l'étude, en collaboration avec le SOI et le secrétariat municipal, d'un logiciel de gestion de l'information, devant remplacer à terme Goéland. En majorité, les groupes ont validé cette démarche. Un crédit supplémentaire de CHF 28'000 francs a été demandé pour l'accompagnement du secrétaire du Conseil pour la définition des besoins. L'entreprise a été choisie par la Municipalité et par le SOI puisqu'ils sont partie prenante dans le projet. Le montant a été utilisé en partie seulement car moins d'heures que prévues ont été nécessaires.

## **Traitement des pétitions en cas de procédure d'opposition parallèle**

Pétitions sur des demandes de permis de construire. Le Bureau a constaté que des pétitions concernent souvent des demandes de permis de construire. Ces demandes font parfois l'objet d'oppositions, formulées par les pétitionnaires, et donc d'une procédure parallèle. Il arrive souvent que la Municipalité réponde avant à l'opposition et donc, informe les opposants-pétitionnaires de la clôture du dossier. Lorsque le Conseil décide du sort de la pétition et qu'il souhaite un renvoi pour communication, il n'est pas souhaitable pour des raisons d'efficience que la Municipalité ou l'administration fasse une nouvelle réponse. Pour palier ces décalages des procédures, le Bureau a proposé une solution d'amendement qui sera certainement reconduite dans d'autres cas : « *le Conseil communal prend acte que la Municipalité a déjà étudié et répondu à cette pétition, laquelle est devenue sans objet.* »

## **Commission de recours en matière d'impôts**

Commission de recours en matière d'impôts. Le secrétariat de cette commission permanente du Conseil a été historiquement assumé par le secrétariat du service des finances. La personne qui assume actuellement cette charge a vu sa mission modifiée et n'a plus le temps de s'occuper de la CCRI. La directrice de FIM a approché le Bureau pour trouver une solution. Plusieurs pistes sont à l'étude dont l'externalisation partielle ou totale du travail de greffe. Le Bureau étudie ces options en concertation avec le président de la CCRI et l'actuelle titulaire du poste.

## **Elections**

- Avis de droit et décision du Bureau quant à la demande d'un électeur de vérifier la bonne réception de son enveloppe déposée dans une boîte-aux-lettres de la Ville. Le Bureau a prié le secrétariat municipal de ne plus répondre à ce type de demande.
- Vérification et contrôle de la distribution dans les temps des enveloppes de votes lors des élections et votations. Le Bureau a été attentif à vérifier que les remarques collectées de distributions tardives n'étaient pas généralisées. Après consultation de la Municipalité et du Canton, il s'avère que Lausanne respecte la Loi.

## **Votes des malades**

Vote des malades : à la demande du secrétariat municipal, lui-même sollicité par des établissements médicaux sociaux, le Bureau a convenu d'une procédure pour répondre aux demandes d'aide pour le vote des malades Les personnes a mobilité réduite et dans l'incapacité d'accomplir seule leur droit citoyen doivent pouvoir recourir à une personne assermentée pour recueillir le vote.

### **Diffusion des invitations aux événements de la Ville**

Le Bureau a sollicité la Municipalité pour que les invitations aux événements organisés par les services de la Ville ne soient dorénavant distribuées que par voie électronique. Le secrétariat municipal travaille à la mise en place d'une solution qui devrait entrer prochainement en fonction.

### **Collations et principes de durabilité**

Collations du Conseil. Plusieurs groupes ont demandé au Bureau de réfléchir aux pratiques du Conseil en matière de collations, de fourniture et d'utilisation de la vaisselle. Le Bureau a pris contact avec la déléguée au développement durable de la Ville et est accompagné dans sa démarche. Il va pouvoir être répondu favorablement à la demande du Conseil avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2018 déjà.

### **Départ à la retraite de l'assistante du Conseil communal**

Remplacement de l'assistante du Conseil. Après plus de 20 ans de service la titulaire du poste est partie en retraite courant décembre 2017. Sa remplaçante est entrée en fonction en novembre 2017 pour un mois de 'tuilage'. Son arrivée et son intégration se sont bien déroulées.

### **Versement aux Archives**

Le 10 juillet 2018, le Secrétariat du Conseil communal a opéré le versement aux Archives de la Ville :

- des pièces couvrant les séances du Conseil communal du 25 août 2015 au 15 juin 2016 ;
- des procès-verbaux originaux des séances du Conseil communal pour l'année 2016-2017 (présidence Valentin Christe) ;
- des extraits de procès-verbaux originaux de 2017 ;
- des ordres du jour, procès-verbaux des séances et de la correspondance du Bureau du Conseil pour l'année 2017 - 2018 (présidence Marlène Voutat) ;
- des ordres du jour, procès-verbaux des séances et de la correspondance de la Commission permanente de gestion pour l'année 2017 ;



# RAPPORT

## de la Commission des finances

sur les comptes de la commune pour l'année 2017

### ORGANISATION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Président et rapporteur général	M. Stéphane Wyssa
Premier vice-président	M. Vincent Brayer
Deuxième vice-président	M. Valentin Christe
Secrétaire	M. Emmanuel Bourquin

Les sous-commissions chargées de l'examen des comptes étaient composées comme il suit :

Culture et développement urbain	M. Daniel Dubas
Sécurité et économie	Mme Anne-Françoise Decollogny et M. Fabrice Moscheni
Sports et cohésion sociale	MM. Valentin Christe et Alain Hubler
Logement, environnement et architecture	MM. Jean-François Cachin et Benoît Gaillard
Enfance, jeunesse et quartiers	Mme Sara Gnoni et M. Vincent Brayer
Finances et mobilité	MM. Philippe Miauton et Gianni-John Schneider
Services industriels	MM. Johann Dupuis et Romain Felli

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

Secrétariat : Service des finances

Lausanne, le 22 mai 2018

**Rapport de la Commission permanente des finances  
sur le préavis N° 2018/16 du 26 avril 2018 – Comptes de l'exercice 2017 – Réponse de la Municipalité  
au postulat de M. Pierre Ethenoz et consorts "Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et  
finances durables" – Révision de l'article 15 du règlement communal sur la circulation et le stationnement**

**Composition de la commission :**

Stéphane Wyssa (Président)	Rapporteur	COFIN
Daniel Dubas	Rapporteur	Sous-commission CD
Fabrice Moscheni	Rapporteur	Sous-commission SE
Anne-Françoise Decollogny		Sous-commission SE
Alain Hubler	Rapporteur	Sous-commission SCS
Valentin Christe (2 <sup>e</sup> vice-président)		Sous-commission SCS
Jean-François Cachin	Rapporteur	Sous-commission LEA
Benoit Gaillard		Sous-commission LEA
Vincent Brayer (1 <sup>er</sup> vice-président)	Rapporteuse	Sous-commission EJQ
Sara Gnoni		Sous-commission EJQ
Gianni-John Schneider	Rapporteur	Sous-commission FIM
Philippe Miauton		Sous-commission FIM
Romain Felli	Rapporteur	Sous-commission SIL
Johann Dupuis		Sous-commission SIL

**Municipalité** : Florence Germond, Directrice des finances et de la mobilité

**Administration** : M. Emmanuel Bourquin, Chef du service des finances  
M. François Vaney, Économiste  
M. Javier Vences, Chef de la comptabilité générale  
Mme Elisabeth Huber, Adjointe administrative.

**Date des séances** : 9, 16 et 23 mai 2018

**Lieux** : Salle des Commissions de l'Hôtel de Ville et salle de conférence FIM à Chauderon

## Table des matières

1. Travail de la Commission.....	85
2. Remerciements .....	85
3. Comptes 2017 .....	85
3.1. Introduction .....	85
3.2. Considérations générales.....	86
3.3. Charges et revenus apurés .....	86
3.4. Plafond d'endettement.....	86
3.5. Comptes des investissements 2018 .....	87
3.6. Analyse des directions.....	87
4. Réponse au postulat de M. Pierre Ethenoz et consorts « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables » .....	92
5. Révision de l'article 15 du règlement communal sur la circulation et le stationnement .....	93
6. Conclusions finales .....	93

### 1. Travail de la commission

Ce préavis a été traité par la Commission des finances dans le courant du mois de mai 2018, avec trois séances plénières et de nombreuses visites.

Les Commissaires aux finances, organisés en sept sous-commissions, ont visité l'ensemble des directions de la Ville afin d'obtenir les informations utiles à l'analyse des comptes et à l'établissement de leurs rapports. Ils ont pu analyser l'ensemble des données à leur disposition et poser les questions relatives à leurs interrogations.

La Commission des finances a pris connaissance de ces rapports lors de ses séances plénières et les a approuvés un par un. Les rapports ayant tous été approuvés par la Commission, les observations retranscrites ne seront pas votées en plénum.

La Commission des finances a travaillé dans un esprit de sérieux et avec une grande application. Dans le même esprit, ce rapport souhaite retransmettre au Conseil communal la minutie du travail des sous-commissaires dans chacune des directions de la Ville.

La Commission des finances a également étudié les deux autres points du préavis de la Municipalité, mais elle tient à souligner qu'elle regrette que la Municipalité ait choisi d'inclure ceux-ci dans le même préavis que les comptes 2017, sachant que la période est déjà importante en termes de charge de travail pour les commissaires. Cette façon de faire doit rester exceptionnelle. Une remarque similaire avait déjà été formulée par la Commission des finances en 2014 dans le rapport du préavis N° 2014/17 par son président Philippe Clivaz.

### 2. Remerciements

La Commission des finances tient à remercier tous les intervenants de l'administration qui ont été auditionnés et qui ont pu apporter l'ensemble des réponses demandées, mais tout particulièrement M. Emmanuel Bourquin, Chef du Service des finances, ainsi que Mme Elisabeth Huber, M. François Vaney et M. Javier Vences. Elle adresse également ses vifs remerciements à Mme la Directrice Florence Germond.

### 3. Comptes 2017

#### 3.1. Introduction

La Commission des finances atteste avoir reçu le résultat de l'audit effectué par le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL) concernant les comptes, le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, et l'annexe, intégrant notamment la liste des engagements hors bilan et le rappel des ententes intercommunales, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

### 3.2. Considérations générales

Les comptes 2017 affichent sur un déficit de 8.6 millions, en hausse par rapport aux comptes 2016 de 8.8 millions mais en-dessous du budget 2017 de 31.4 millions.

Les charges de fonctionnement sont en hausse de 25.3 millions (1.4%) par rapport aux comptes 2016. Cette augmentation prend en compte la mise en œuvre du nouveau système de rémunération Equitas financé à hauteur de 4.3 millions.

Les comptes 2017 présentent une augmentation de 23.2 millions (1.3%) de recettes par rapport aux comptes 2016. Ce résultat s'explique surtout par des recettes fiscales plus importantes.

Les impôts des personnes physiques a atteint 375 millions en 2017, soit une augmentation de 6.1 millions (4.4%) en comparaison du budget, et une amélioration de 10.8 millions (3%) par rapport aux comptes 2016. L'impôt sur la fortune a dépassé le budget de 1.8 million (5.1%).

Les recettes fiscales des personnes morales progressent de 11.2 millions par rapport au budget 2017 et de 0.8 million par rapport aux comptes 2016. La conjoncture économique existante au moment de l'élaboration du budget avait conduit à une estimation prudente des impôts sur le bénéfice et le capital.

L'analyse des comptes 2017 confirme la pertinence des mesures de gestion financière mises en œuvre par la Municipalité pour maîtriser son budget mais profite également de l'embellie conjoncturelle.

Au niveau des investissements, de nombreux projets ayant été mis en attente en 2017, ceux-ci atteignent 149.1 millions au brut et 132.5 millions au net, soit 83.4 millions en dessous du chiffre brut prévu au budget.

### 3.3. Charges et revenus apurés

#### Charges apurées

Charges (en millions de CHF)	C2016	C2017	Variation	En%
Charges de fonctionnement publiées	1'830.1	1'906.2	76.1	4.2%
- Augmentation des imputations internes		-4.2		
- Augmentations des achats d'énergie (entièrement refacturés)		-1.3		
- Attribution au fonds de fluctuation de valeur des titres	-19.2	-3.9		
- Attributions à des fonds et provisions et amortissements PF		-60.6		
<b>Total des charges apurées</b>	<b>1'810.9</b>	<b>1'836.2</b>	<b>25.3</b>	<b>1.4%</b>

#### Revenus apurés

Revenus (en millions de CHF)	C2016	C2017	Variation	En%
Revenus de fonctionnement publiés	1'830.3	1'897.6	67.3	3.7%
- Augmentation des imputations internes		-4.2		
- Diminution des ventes d'énergie (entièrement refacturés)		5.4		
- Réévaluation de titres (attribution au fonds)	-19.2	-3.9		
- Prélèvements sur fonds et provisions		-60.6		
<b>Total des revenus apurés</b>	<b>1'811.1</b>	<b>1'834.2</b>	<b>23.2</b>	<b>1.3%</b>

### 3.4. Plafond d'endettement

Sur la base du bilan publié au 31 décembre 2017, la dette brute et l'endettement net évoluent comme suit :

En million de CHF	31.12.2016	31.12.2017	Variation	Diff %
Dette brute	2'466.1	2'479.4	+ 31.3	+1,25 %
Endettement net	1'999.8	1'995.0	-4.8	-0,24 %

Il s'agit de rappeler que le plafond d'endettement net pour la présente législature est fixé à 2.4 milliards.

### **3.5. Comptes des investissements 2018**

Les investissements du patrimoine administratif se sont élevés à 83.4 millions en dessous du budget prévu. Ceci s'explique par des décalages de projets ou des dépenses annuelles inférieures.

S'agissant de l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement, il s'élève à 132.8 millions et permet de couvrir l'intégralité des investissements de la Ville.

### **3.6. Analyse des directions**

#### **3.6.1. Culture et développement urbain (CD)**

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2017 de la Direction susmentionnée est composée de M. Daniel Dubas (rapporteur).

#### **Introduction**

La sous-commission, représentée uniquement de M. Daniel Dubas en raison de la démission de l'autre sous-commissaire du Conseil communal, a siégé le 18 avril 2018 et le 20 avril 2018.

#### **Charges**

Nous pouvons constater que les comptes 2017 de la Direction de la culture et du développement urbain (CD) révèlent, cette année encore, une bonne maîtrise des charges (-1.12% par rapport au budget 2017).

L'écart par rapport aux comptes 2016 (+6.04%) doit être interprété avec prudence à cause des remaniements organisationnels opérés par la nouvelle Municipalité en 2016. Il apparaît cependant qu'il est principalement dû à une augmentation importante de la participation à des charges cantonales.

#### **Revenus**

Les revenus sont globalement dans la cible et légèrement au-dessus du montant budgété (0.4%). Les revenus plus importants que prévus du Contrôle des finances s'expliquent par un certain nombre de mandats d'audit réalisés à l'extérieur et facturés par la Ville.

#### **Conclusion de la sous-commission**

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2017 de la direction CD.

#### **Vote de la COFIN**

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de la direction CD à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

#### **3.6.2 Sécurité et économie (SE)**

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2017 de la Direction susmentionnée est composée de Mme Anne-Françoise Decollogny et M. Fabrice Moscheni (rapporteur).

#### **Introduction**

Les comptes 2017 sont en ligne avec le budget 2017, si on y inclut les crédits supplémentaires. Budgété à 82 millions, l'excédent de charges est finalement de 80 millions. On peut donc en déduire que la Direction a pu optimiser sa gestion d'environ 2 millions (soit 0.7%) par rapport à ses charges (soit 277 millions).

Par rapport à l'année 2016, les charges et les revenus sont en hausse d'environ 10 millions (soit +3.7% de charges et +5.4% de revenus).

En 2017, les crédits supplémentaires sont de 2.855 millions et de 2.673 millions pour, respectivement, les charges et les revenus. La planification budgétaire a donc un taux de déviance de 1% et de 1.4% pour respectivement les charges et les revenus.

#### **Charges**

On constate, pour presque tous les services, des charges moins élevées que le budget, sauf pour le Service de l'eau.

Pour ce service, l'augmentation des charges est compensée par une augmentation des produits. L'origine de cette augmentation vient d'un revenu plus important que budgétisé et en conséquence d'attributions aux réserves plus importantes. En effet, le service de l'eau ne peut pas, selon la loi, être bénéficiaire. Dès lors, il doit afficher un résultat d'exploitation en équilibre entre les charges et les recettes. Afin de parvenir à cet équilibre, tout excédent de recettes est donc mis dans des fonds de réserves, qui sont affectés. La surveillance est effectuée par M. Prix.

### **Revenus**

Pour les revenus, on constate que les comptes sont en ligne avec le budget à l'exception du Corps de police (-12.51%), des Pompes funèbres officielles (-5.6%) et l'Evacuation des eaux claires et usées (+22.25%).

### **Observation**

Bien que le quartier cellulaire soit facturé au Canton, les frais d'audition faite par le PJ pour le procureur ne sont pas facturés au Canton. Cela correspond à environ 15 ept qui travaillent sans compensation du Canton (~3 millions par an). La Municipalité nous a fait savoir qu'une discussion est en cours avec ce dernier pour une facturation partielle ces prochaines années.

### **Conclusion de la sous-commission**

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2017 de la Direction SE.

### **Vote de la CoFin**

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de cette direction à l'unanimité. Elle vous recommande d'en faire de même.

### **3.6.3 Sports et cohésion sociale (SCS)**

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2017 de la Direction susmentionnée est composée de Messieurs Alain Hubler (rapporteur) et Valentin Christe.

### **Introduction**

On mentionnera le fait que certaines comparaisons ne sont pas possibles, du fait de la réorganisation des dicastères de la Ville et de la création au 1<sup>er</sup> janvier 2017, d'un secrétariat général au sein de la direction des Sports et de la cohésion sociale.

### **Revenus**

Les revenus sont en légère augmentation au Service des sports (+CHF 82'401.83), au Service social (+CHF 11'035.60) et en diminution au Secrétariat général (-CHF 37'716.05), au Service des assurances sociales (-CHF 635'849.18) et au Service du travail (-CHF 242'079.45).

L'augmentation des recettes s'explique principalement au Service des sports par l'augmentation de la location des terrains de sports, des centres omnisports et des patinoires. Les charges du Service social n'augmentent que de 0.03% par rapport au budget 2017.

La diminution des recettes s'explique au Secrétariat général par la baisse de la ristourne au Service du travail du montant de la subvention perçue pour les projets menés par la « Bourse à travail » et par le fait qu'il n'y a pas eu de demande de subvention effectuée au titre de la lutte contre le racisme en 2017 ; au Service des assurances sociales par le subventionnement des partenaires moins important que budgété en raison de la reprise de plusieurs tâches par la Caisse cantonale AVS et au Service du travail par le remboursement effectué par le Secrétariat d'Etat à l'économie en fonction des charges effectives moins important que budgété.

### **Charges**

Les charges sont en augmentation au Service des sports (+4'278'556.25) et en diminution au Secrétariat général (-248'140.12), au Service des assurances sociales (-734'464.54), au Service social (-2'612'479.09) et au Service du travail (-702'860.49).

L'augmentation des charges au Service des sports est principalement due à l'amortissement du stade de football de la Tuilière et à celui de la subvention accordée pour l'organisation des Jeux olympiques de la Jeunesse d'hiver 2020.

La diminution des charges au Secrétariat général s'explique principalement par des travaux d'impression et divers projets en relation avec le Bureau lausannois pour les immigrés reportés sur le prochain exercice (par exemple la réédition de la brochure « Vivre à Lausanne ») ; au Service des assurances sociales par des économies effectuées sur les traitements en lien avec les mouvements de personnel suite à l'abandon du statut d'agence A et à la reprise de plusieurs tâches par la Caisse cantonale AVS de Vevey ainsi que par la baisse du nombre de bénéficiaires aux aides individuelles au logement ; au Service social par les économies sur les traitements (vacances de postes entre deux engagements), par la baisse des charges d'électricité et de chauffage en lien avec le nombre de logements sociaux et par celle des subventions accordées à des institutions (ouverture reportée de l'Espace de consommation sécurisé) ; au Service du travail par les vacances de postes et par les coûts de formation du personnel plus faibles qu'estimés lors de l'élaboration du budget (nombre de cours « CEP » et de brevets fédéraux de spécialistes en ressources humaines, report de formation, prestations de formation données par des tiers). Notons que les diminutions de charges, par rapport au budget, sur les coûts de formation sont récurrentes.

### **Conclusion de la sous-commission**

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2017 de la direction SCS.

### **Vote de la CoFin**

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la direction SCS à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

### **3.6.4 Logement, environnement et architecture (LEA)**

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2017 de la Direction susmentionnée est composée de M. Benoît Gaillard et de M. Jean-François Cachin (rapporteur).

#### **Introduction**

L'examen des comptes de la Direction logement, environnement et architecture nous permet de constater que le total des charges est en diminution de CHF 3'757'739.99 par rapport au budget 2017 et en diminution de CHF 77'012'101.83 ou en augmentation de CHF 4'037'596.84 (à voir en fonction du tableau pris en compte) par rapport aux comptes 2016.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont en augmentation de CHF 460'112.93 par rapport au budget 2017 et en diminution de CHF 74'126'105.85 ou en augmentation de CHF 5'809'182.32 (à voir en fonction du tableau pris en compte) par rapport aux comptes 2016.

Les dépassements budgétaires ont tous été validés par la Commission des finances lors des dernières séances de 2017 et les séances du 22 janvier et 8 mars 2018.

#### **Observation**

La Commission propose que le montant des produits de la vigne porté au budget devrait résulter d'une moyenne des cinq dernières années et non le maximum des revenus espérés. La demande est prise en compte par la Municipalité et va être effective pour le prochain budget.

### **Conclusion de la sous-commission**

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2017 de la Direction LEA.

### **Vote de la COFIN**

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes LEA à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

### **3.6.5 Enfance, jeunesse et quartiers (EJQ)**

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2017 de la Direction susmentionnée est composée de Mme Sara Gnoni et M. Vincent Brayer (rapporteur).

## **Charges**

La direction EJQ boucle ses comptes 2017 avec CHF 201'603'634.34 de charges, montant inférieur de CHF 1'573'665.66 au budget 2017 (écart de 0.77%). Pour mémoire les charges aux comptes 2016 étaient de CHF 197'146'785.49.

Les services qui contribuent le plus aux charges sont : le Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) pour 32.26%, les écoles primaires et secondaires (SEP+S) pour 28.57%, les autres services contribuent chacun entre 5-10% des charges. A noter que les institutions subventionnées représentent 15.88% des charges.

Les charges de personnel sont supérieures au budget de CHF 1'045'566.16 (1.09% d'écart au budget 17) mais en augmentation de CHF 3'895'806.66 millions par rapport aux comptes 2016. Il provient en grande partie de la direction du SAJE, et est en partie dû à une explosion de la demande d'accueil parascolaire (APEMS), demande que la ville a décidé de combler. Cet écart est aussi lié à des coûts engendrés par du personnel auxiliaire de remplacement de maladies et de postes vacants qui ne sont pas encore repourvus.

La rubrique « Biens, services, marchandises » est inférieure CHF 948'043.56 au budget, en raison d'économies, elle est supérieure de CHF 709'100.70 supérieure aux comptes 2016.

Les amortissements sont inférieurs de CHF 1'279'051.18 au budget 17 (-7.60%) et restent inférieurs de CHF 724'738.43 par rapport aux comptes 2016 (-4.46%). Deux éléments à relever : une augmentation de CHF 230'002.- au SGEFQ lié à l'amortissement de la subvention d'investissement pour la paroisse Saint-Nicolas de Fluë pas encore votée lors de l'établissement du budget 2017 ; deuxième élément à relever, une baisse de CHF 1'441'731.- des amortissements par rapport au budget au sein de la Direction du SEP+S. Ce phénomène peut s'expliquer en partie par le blocage de la construction d'une extension du collège de l'Eglantine, en effet, certaines oppositions ont eu gain de cause ce qui implique de retoucher le projet.

## **Revenus**

Parmi les revenus, les dédommagements de collectivités publiques (essentiellement la participation du Canton aux charges), sont supérieurs au budget 2017 de CHF 1'431'660.71 (+5.28%). Ils représentent CHF 28'530'860.71 soit 48.53% des revenus totaux (CHF 58'787'607.28), à noter que cette catégorie a connu une hausse massive de CHF 3'325'767.15 (+13.19%) par rapport aux comptes 2016. Trois éléments sont à relever pour expliquer cette hausse des dédommagements des collectivités publiques. En premier lieu, une augmentation de CHF 945'858.- au SEP+S liée principalement à la scolarisation des requérants d'asile EVAM dont le nombre d'élèves est en hausse. Deuxièmement, une augmentation au SAJE de CHF 1'292'788.- liée à l'augmentation de la participation de la FAJE passée de 23% à 26% de la masse salariale éducative. Enfin, une baisse de CHF 382'025.- au SGEJQ liée à une baisse des effectifs de l'institution Valmont.

Les revenus des taxes, ventes et prestations facturées dépassent les attentes du budget 2017 de CHF 621'829.87 (+2.75%), elle représente 39.51% des revenus et se situent à CHF 23'225'229.87. Cette catégorie a augmenté de CHF 273'955.43 (+1.19%) par rapport aux comptes 2016.

## **Conclusion de la sous-commission**

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2017 de la Direction EJQ.

## **Vote de la COFIN**

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes EJQ à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

### **3.6.6 Finances et mobilité (FIM)**

La sous-commission chargée d'analyser les comptes 2017 de la Direction susmentionnée est composée de M. Gianni-John Schneider (rapporteur) et M. Philippe Miauton.

## **Budget de la Direction**

Les comptes 2017 présentent le premier exercice comptable de la nouvelle Direction des finances et mobilité. Dès lors, les comptes 2016 qui se réfèrent à l'ancienne direction FIPAV ne sont pas repris dans le rapport car ils ne sont pas comparables.

L'examen des comptes nous permet d'indiquer que les charges ont été plus importantes de CHF 66'460'517.- par rapport au budget 2017.

En ce qui concerne les revenus de la direction, ceux-ci sont en augmentation de CHF 83'474'523.- par rapport au budget 2017.

En résultat, l'excédent de revenus pour l'exercice 2017 est de CHF 17'014'006.- pour la direction.

### **Conclusion de la sous-commission**

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2017 de la Direction FIM.

### **Vote de la COFIN**

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes de la direction FIM à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

### **3.6.7 Services industriels (SIL)**

La sous-commission chargée d'analyser le budget 2018 de la Direction susmentionnée est composée de Messieurs Romain Felli (rapporteur) et Johann Dupuis.

### **Remarque**

D'une manière générale, il convient de souligner l'importance de la transformation introduite par le projet Ariane qui a réorganisé la structure et l'organisation des Services industriels, et qui a notamment conduit à des changements importants pour le personnel. Des économies substantielles ont été faites car plusieurs dizaines de départs d'employé-e-s n'ont pas encore été remplacés. Les recrutements ont repris au début de 2018 et cette baisse est donc temporaire.

De surcroît, les réorganisations liées à Ariane et la baisse du nombre de personnes employées se marquent aussi des retards pris dans certains projets, Equiwatt et Net+ par exemple.

### **Introduction**

Le résultat 2017 des SIL se solde par un excédent de revenus de CHF 47'823'677.- légèrement en dessus du budget (+1.3 million.). Cet excédent est néanmoins nettement inférieur à ceux des dernières années, en baisse de près de 25% par rapport aux comptes 2016. On notera toutefois, au point suivant, qu'une grande partie de cet écart provient de différences de prélèvement (moindres) et d'attributions (supérieures) aux réserves, qui découlent d'évolutions impondérables liées notamment à la régulation des tarifs de l'électricité et du gaz.

## Attributions aux réserves

L'état des fonds de réserve et de péréquation des Services industriels au 31.12.2017 :

	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF
<b>Fonds de réserve et de renouvellement :</b>							
- gaz	12'073	11'843	12'473	13'137	14'433	13'291	12'213
- chauffage à distance	5'234	4'840	5'681	7'674	10'104	10'077	9'084
- production d'électricité de Lavey	30'142	30'219	29'178	28'284	30'283	27'204	23'713
- autres production d'électricité	2'168	2'167	2'167	2'167	2'165	2'164	2'162
- distribution d'électricité	4'746	4'366	4'175	3'993	3'921	3'790	3'758
- multimédia	3'443	3'560	3'460	3'360	3'260	4'549	4'262
- production de chaleur renouvelable CAD	5'997	3'966	2'134	1'452	0	0	0
- activités « Contracting »	84	87	91	0	0	0	0
<b>Fonds de péréquation :</b>							
- diff. couverture gaz clients finaux	10'318	18'400	18'400	16'378	16'378	16'378	16'378
- chauffage à distance	7'000	7'000	10'548	10'548	11'548	11'548	10'048
- électricité	1'642	2'492	2'756	2'318	2'318	928	0
- timbre d'acheminement EL	-4'967	-8'841	-1'602	5'052	4'234	6'220	9'359
- vente d'énergie électrique	2'253	1'396	682	-173	3'913	0	0
- éclairage public	4'961	2'904	1'247	-679	-1'853	-1'512	-827
- multimédia	3'878	6'558	12'217	20'217	25'848	0	0
- timbre d'acheminement gaz	1'807	-147	533	4'064	0	0	0
- diff. couverture gaz fournisseurs aval	0						
- diff. couverture distributeurs aval du gaz	-578						
<b>Total</b>	<b>90'201</b>	<b>90'810</b>	<b>104'140</b>	<b>117'792</b>	<b>126'552</b>	<b>94'637</b>	<b>90'150</b>

### Observation

L'exercice se boucle sur une baisse importante du nombre d'employé-e-s des SIL (-34.8 ept) par rapport au budget. La principale raison en est l'introduction d'Ariane qui a conduit à suspendre la mise au concours de poste en attendant une clarification des tâches et des besoins au sein de l'organisation. Cette baisse est donc temporaire et les engagements ont déjà repris.

### Conclusion de la sous-commission

La sous-commission invite la COFIN à accepter les comptes 2017 de la Direction SIL.

### Vote de la COFIN

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes des SIL à l'unanimité.

Elle vous recommande d'en faire de même.

### 4. Réponse au postulat de M. Pierre Ethenoz et consorts « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables »

La Municipalité s'engage à respecter les demandes des postulants en termes de mesures structurelles d'améliorations financières, sans augmentation de l'imposition directe ou indirecte, à hauteur de CHF 35 millions pérennes au plus tard en 2021.

Ceci est rendu possible entre autres grâce aux mesures PSAF I et II. Elle explique également que les analyses se poursuivent afin d'identifier les futures mesures à porter aux budgets 2019-2020.

D'autres par, elle estime que conformément au souhait exprimé par les postulants, les mesures liées au PSAF II seront communiquées à la COFIN lors de leur intégration au budget. Ce mode opératoire a déjà été appliqué lors des travaux du Conseil communal liés au budget 2018.

La Commission des finances approuve ces mesures et remercie la Municipalité pour sa réponse.

## 5. Révision de l'article 15 du règlement communal sur la circulation et le stationnement

Ce projet vise à élargir l'utilisation des revenus du stationnement sur le domaine public, qui est actuellement limité à la gestion et à l'entretien des places de parc sur le domaine public, à l'ensemble de la mobilité de façon générale.

Certaines voix au sein de la Commission des finances se sont étonnées sur la forme de la présentation de cette révision de règlement par la Municipalité. Il aurait pu être souhaitable que, sur un sujet sensible et ayant été largement médiatisé, cette révision fasse l'objet d'une commission ad hoc ou soit du moins traité en aparté de l'étude des comptes 2017 par la Commission des finances.

## 6. Conclusions finales

La Commission des finances propose au Conseil communal d'adopter les points suivants :

### 1) d'approuver les comptes de 2017 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2018/16, du 26 avril 2018 :

Vote de la Commission :

Oui : 8

Non : 0

Abstention : 0

### 2) d'approuver la réponse au postulat de M. Pierre Ethenoz et consorts « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables » :

Vote de la Commission :

Oui : 7

Non : 0

Abstention : 1

### 3) d'adapter l'article 15 du règlement communal sur la circulation et le stationnement de la manière suivante :

*« Le produit des taxes perçues pour l'usage du domaine public à des fins de stationnement limité de véhicules sert à couvrir les charges de gestion du patrimoine administratif liées à la « mobilité » (construction, maintenance, exploitation et entretien des infrastructures routières, des équipements de gestion des circulations, des infrastructures de stationnement, des aménagements pour la mobilité douce et les transports publics, etc...). Ces taxes sont fixées de telle manière que le montant perçu soit en adéquation avec la contrepartie obtenue par l'utilisateur de l'usage. ».*

Vote de la Commission :

Oui : 7

Non : 1

Abstention : 0

*Stéphane Wyssa, président*

# CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN

## 1. Introduction

La sous-commission, représentée uniquement de M. Daniel Dubas en raison de la démission de l'autre sous-commissaire du Conseil communal, a siégé le 18 avril 2018 et le 20 avril 2018. Nos vifs remerciements vont à M. Sergio Silveira, chef comptable, qui a organisé les séances et nous a apporté de nombreuses clarifications durant celles-ci. Nos remerciements s'adressent également à M. Frédéric Sardet, chef du Service des bibliothèques et des archives de la Ville, Mme Eva Bauer, cheffe du Service du contrôle des finances de la Ville, M. Michael Kinzer, chef du Service de la culture, M. Jean-Philippe Dapples, adjoint au chef du Service de l'urbanisme, Mme Morella Frutiger, secrétaire générale, M. Simon Affolter, secrétaire municipal et Mme Sylvie Ecklin, secrétaire municipale adjointe. M. le Syndic Grégoire Junod n'a pas été auditionné.

## 2. Budget de la Direction

### 2.1 Les charges par service

Nous pouvons constater que les comptes 2017 de la Direction de la culture et du développement urbain (CD) révèlent, cette année encore, une bonne maîtrise des charges (-1.12% par rapport au budget 2017).

L'écart par rapport aux comptes 2016 (+6.04%) doit être interprété avec prudence à cause des remaniements organisationnels opérés par la nouvelle Municipalité en 2016. Il apparaît cependant qu'il est principalement dû à une augmentation importante de la participation à des charges cantonales.

		<b>CHARGES</b>	part des charges %	<b>Comptes 2017</b>	Budget 2017	éc./bud . %	Comptes 2016	ec./2016 %
<b>100</b>	1000	<b>Conseil communal</b>	0.35	<b>1'413'577.43</b>	1'403'300.00	0.73	1'291'987.99	9.41
	1001	<b>Municipalité</b>	0.98	<b>3'957'795.64</b>	4'223'000	-6.28	3'981'225.75	-0.59
<b>110</b>	1103	<b>Secrétariat municipal</b>	31.49	<b>127'489'351.28</b>	127'758'500	-0.21	125'047'285.33	1.95
	1104	<b>Particip. à charges cantonales</b>	43.95	<b>177'926'274.20</b>	180'800'000	-1.59	172'426'747.95	3.19
<b>111</b>	1110	<b>Secrétariat général</b>	3.83	<b>15'484'684.53</b>	15'788'500	-1.92	0.00	
<b>140</b>	1401	<b>Culture</b>	14.85	<b>60'105'876.44</b>	60'909'100	-1.32	59'821'316.15	0.48
<b>180</b>	1800	<b>Contrôle des finances de la VDL</b>	0.47	<b>1'884'419.90</b>	2'012'700	-6.37	2'056'925.47	-8.39
<b>192</b>	1920	<b>Bibliothèques et archives de la ville</b>	2.43	<b>9'841'404.75</b>	9'943'200	-1.02	9'746'147.97	0.98
<b>193</b>	1930	<b>Service d'urbanisme</b>	1.65	<b>6'692'583.20</b>	6'538'200	2.36	7'380'597.88	-9.32
		<b>DIRECTION</b>	100.00	<b>404'795'967.37</b>	409'376'500	-1.12	381'752'234.49	6.04

## 2.2 Les revenus par service

Les revenus sont globalement dans la cible et légèrement au-dessus du montant budgété (0.4%). Les revenus plus importants que prévus du Contrôle des finances s'expliquent par un certain nombre de mandats d'audit réalisés à l'extérieur et facturés par la Ville.

		REVENUS	part des charges %	Comptes 2017	Budget 2017	éc./bud . %	Comptes 2016	ec./2016 %
100	1000	Conseil communal	0.00	6'969.55	0		396.92	1655.91
	1001	Municipalité	0.17	287'258.27	360'000	-20.21	885'545.37	-67.56
110	1103	Secrétariat municipal	95.50	164'412'326.69	164'629'500	-0.13	165'292'421.89	-0.53
	1104	Particip. à charges cantonales	0.00	0.00	0		0.00	
111	1110	Secrétariat général	1.78	3'058'464.63	3'052'400	0.20	0.00	
140	1401	Culture	0.55	949'570.72	1'010'600	-6.04	1'441'071.25	-34.11
180	1800	Contrôle des finances de la VDL	0.63	1'080'460.78	381'400	183.29	1'055'989.27	2.32
192	1920	Bibliothèques et archives de la ville	0.16	280'985.60	229'600	22.38	227'419.66	23.55
193	1930	Service d'urbanisme	1.21	2'091'559.03	1'823'700	14.69	1'349'516.52	54.99
		<b>DIRECTION</b>	100.00	<b>172'167'595.27</b>	<b>171'487'200</b>	<b>0.40</b>	<b>170'252'360.88</b>	<b>1.12</b>

## 2.3 Les charges par nature

Les charges pour le personnel ont été inférieures aux montants inscrits au budget 2017 (-3.27%), ce qui est remarquable compte tenu de l'impact de la mise en œuvre du projet « Equitas ». La plus grande part des charges concerne en outre la péréquation financière.

	CHARGES	part des charges %	Comptes 2017	Budget 2017	éc./bud . %	Comptes 2016	ec./2016 %
30	Personnel	9.91	40'096'971.10	41'452'800.00	-3.27	34'977'425.91	14.64
31	Biens, services, marchandises	2.64	10'685'670.47	11'475'000	-6.88	10'355'155.43	3.19
33	Amortissements	1.15	4'653'501.39	5'203'300	-10.57	1'892'606.25	145.88
35	Dédom. à collect. publiques	71.22	288'302'706.20	290'007'000	-0.59	279'379'394.95	3.19
36	Subventions accordées	11.31	45'775'179.30	45'993'900	-0.48	42'221'959.30	8.42
38	Attributions aux réserves	0.00	0.00	0		0.00	
39	Imputations internes	3.78	15'281'938.91	15'244'500	0.25	12'925'692.65	18.23
	<b>DIRECTION</b>	100.00	<b>404'795'967.37</b>	<b>409'376'500</b>	<b>-1.12</b>	<b>381'752'234.49</b>	<b>6.04</b>

## 2.4 Les revenus par nature

L'analyse des revenus par nature ne révèle pas d'éléments particuliers à relever. La plus grande part concerne en outre la péréquation financière.

	REVENUS	part des revenus %	Comptes 2017	Budget 2017	éc./bud . %	Comptes 2016	ec./2016 %
41	Patentes, concessions	0.92	1'586'222.95	1'530'000	3.67	965'630.15	64.27
42	Revenus des biens	0.53	906'328.37	232'100	290.49	1'052'230.28	-13.87
43	Taxes, ventes, prestat. fact.	2.93	5'040'392.55	5'111'400	-1.39	4'294'828.80	17.36
45	Dédom. de collect. publiques	93.75	161'407'310.00	162'461'500	-0.65	162'530'268.45	-0.69
46	Subventions diverses	0.00	0.00	0		15'000.00	
48	Prélèvements sur les réserves	0.00	0.00	0		83'323.00	
49	Imputations internes	1.87	3'227'341.40	2'152'200	49.96	1'311'080.20	146.16
	<b>DIRECTION</b>	100.00	<b>172'167'595.27</b>	<b>171'487'200</b>	<b>0.40</b>	<b>170'252'360.88</b>	<b>1.12</b>

### **3 Renseignements complémentaires par service**

#### **1000 Conseil communal**

1000.301 Augmentation due au rattrapage des salaires résultant de la nouvelle politique salariale.

#### **1001 Municipalité**

1001.307 Diminution résultant de l'adaptation à la prévision budgétaire des retraites des conseillers municipaux.

1001.439 La Caisse de pensions du personnel communal (CPCL) n'ayant pas encore procédé à la révision de sa politique de rémunération des membres du conseil d'administration, aucun montant n'a été encaissé pour l'exercice 2017.

#### **110 Secrétariat municipal**

*Observation de la sous-commission : Il n'est pas clair pourquoi les rubriques 1103.351 / 1103.451 / 1104.351 figurent dans le budget et les comptes du secrétariat municipal et non pas du service des finances. Ce dernier serait mieux à même de vérifier ces charges et recettes liées à la péréquation financière.*

#### **1103 Secrétariat municipal**

1103.300 La diminution est liée au fait qu'il y a eu un tour en moins de votation.

1103.309 Le personnel n'a pas suivi toutes les formations qui étaient prévues.

1103.317 Le montant destiné à l'organisation de réceptions et manifestations diverses est inférieur aux prévisions.

1103.319 La diminution est liée, d'une part, à la cotisation à Lausanne Région inférieure aux prévisions et, d'autre part, à la baisse des frais d'organisation des élections et votations résultant de l'utilisation de locaux appartenant à la Ville et à la réduction des frais de nourriture.

1103.330 Grâce à de nombreux encaissements effectués au stade de la conversion des amendes, il a été possible d'annuler une grande quantité de défalcations (le risque que le débiteur ne paie pas est très important à ce stade de la procédure).

1103.331 L'amortissement du crédit relatif au projet « Bien-être au travail » a été comptabilisé au Service du personnel (6910).

1103.351 Le décompte final de la péréquation 2016 a impliqué une alimentation du Fonds supérieure au budget de CHF 1.2 million et le retour dudit fond ainsi que les couvertures des dépenses thématiques sont restés en deçà du budget de CHF 1.2 million (rubrique 1103.451).

1103.390 Les charges de loyers et d'exploitation pour les locaux administratifs se sont avérées plus élevées que budgétées lors de la réorganisation des directions en 2016.

1103.424 Une dissolution des provisions relatives aux périodes 2013 et 2014 de la Subvention80 génère un revenu exceptionnel. Le principe est le suivant. Chaque année est constituée une provision qui permet de couvrir l'ensemble des ayants droit. Cette provision charge les comptes de l'année considérée. Le droit à la Subvention80 pour les exercices 2013 et 2014 s'est éteint au 31 décembre 2017, avec un taux d'atteinte des ayants droit de 97.32% pour 2013 et 96.10% pour 2014. Ces pourcentages ont pu être atteints moyennant plusieurs relances auprès des ayants droit. Il s'agit donc maintenant de dissoudre le solde des provisions comptables pour les années 2013 et 2014.

1103.427 La constatation faite lors des précédents exercices relative à la constante augmentation des recettes liées à la location des salles du Casino de Montbenon se confirme en 2017.

1103.431 Augmentation résultant du nombre extraordinaire de demandes de naturalisation déposées liées à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la nationalité au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Précision : le montant ordinaire s'élève à environ CHF 800.- par personne seule, un peu plus pour les familles.

- 1103.434 La recette relative à la retenue des frais de mandats postaux payés par la Ville de Lausanne lors du remboursement des ordonnances pénales payées à double s'est avérée nulle du fait que ce mode de paiement a été abandonné par la Poste dès 2017.
- 1103.436 Absence de sinistre et donc aucune prestation de l'ECA.
- 1103.451 Voir sous la rubrique 1103.351 « Participations à des charges cantonales ».
- 1103.490 L'utilisation des salles du Casino par les services communaux est plus importante que prévue

#### **1104 Participation à des charges cantonales**

- 1104.351 La participation aux entreprises de transports publics présente une économie de CHF 3.4 millions. La facture sociale a dépassé le budget de CHF 1.5 million. Le financement de la réforme policière et la participation à l'AVASAD pour le financement des CMS lausannois sont également restés en dessous du budget respectivement de CHF 0.4 million et 0.7 million.

#### **1110 Secrétariat général**

- 1110.309 Plan de mobilité (PML) : diminution des frais de subventions sur les abonnements de transports publics des collaborateurs suite à la transition vers un nouveau système.
- 1110.310 Le dépassement est compensé par une recette sur la rubrique 1110.439.
- 1110.316 Diminution des frais de maintenance et location de programmes informatiques.  
Précision : logiciel de gestion) et de location Mobility et Europcar (PML).
- 1110.319 Diminution des charges liée au report d'un projet prévu en 2017 et à des frais de cotisations inférieurs aux prévisions.
- 1110.390 Dépassement dû principalement aux loyers des locaux administratifs budgétés lors de la réorganisation des services en 2017 ainsi qu'au résultat du PML viré à la bourse communale qui s'est avéré supérieur aux attentes.
- 1110.439 Deux projets subventionnés n'ont pas pu être réalisés en 2017 ; la diminution est partiellement compensée par des recettes supplémentaires liées au PML.

#### **1401 Service de la culture**

- 1401.301 Dépassement dû principalement :
- à l'engagement de personnel auxiliaire pour pallier trois absences maladie de longue durée et trois congés maternité (compensés partiellement par le remboursement des allocations maternité – rubrique 1401.436) ;
  - à l'engagement de spécialistes en tant qu'auxiliaires pour la rédaction des notices figurant dans l'ouvrage Plein Feux !, publié à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Collection d'art de la Ville de Lausanne (compensé par un remboursement intégral du Fonds des arts plastiques - rubrique 1401. 436).
- 1401.313 Economie résultant d'un recours restreint à des fournitures lourdes pour la construction du décor de l'exposition « Trop c'est trop ! Mythes et limites » au Musée romain de Lausanne Vidy.
- 1401.318 Dépassement dû au lancement de deux mandats « Etude sur les publics de la culture » et « Analyse de l'offre musicale lausannoise ».
- 1401.331 Diminution résultant de l'amortissement de la subvention d'investissement en faveur du Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) qui sera réalisée en 2018, partiellement compensée par l'amortissement non budgété du crédit relatif à l'impôt sur les divertissements et par le premier amortissement également non budgété de la subvention d'investissement versée en 2016 pour le remplacement du chapiteau du Théâtre de Vidy par une nouvelle structure en bois.
- 1401.365 Voir liste des subventions.  
Précision : la liste des subventions a été remise lors de la première séance d'auditions ; elle ne fait pas l'objet de remarques particulières de la part du commissaire).

- 1401.434 Recettes provenant des finances d'entrée moins importantes que prévues à la Collection de l'Art Brut et au Musée historique de Lausanne fermé pour cause de travaux en 2017.
- 1401.435 Recettes provenant des ventes (affiches, cartes postales, objets divers, catalogues) moins importantes qu'escomptées au mudac, à la Collection de l'Art Brut et au Musée historique fermé pour cause de travaux en 2017.
- 1401.436 Remboursement de l'excédent de subvention 2016 de la CSCVC (Conférence des Sociétés Chorales Vaudoises de Concert) ; remboursement des frais de personnel auxiliaire par le Fonds des arts plastiques (cf. 1401.301) ; encaissement des allocations maternité (cf. 1401.301).
- 1401.439 Sponsoring plus important que prévu destiné à compenser l'engagement de personnel auxiliaire pour la mise sur pied des expositions au mudac, ainsi qu'à l'engagement de surveillants auxiliaires supplémentaires pour deux expositions temporaires nécessitant un gardien en permanence à la Collection de l'Art Brut (cf. 1401.301).
- 1401.451 La participation cantonale à la promotion des musées a été versée à la Ville de Lausanne jusqu'en 2016 ; dès 2017, celle-ci est versée directement à l'Association des musées de Lausanne et Pully (AMLP), chargée dorénavant de gérer toute la promotion des musées. La contribution cantonale globale en faveur de l'AMLP est identique à celle versée par la Ville de Lausanne.

## **1800      Contrôle des finances de la Ville de Lausanne**

- 1800.434 Les honoraires des contrôles internes réalisés pour les SiL et le Service de l'eau sont comptabilisés sur la rubrique 490.
- 1800.490 Refacturation interne de l'audit des comptes communaux (non intégrée initialement dans le budget) et facturation interne d'une prestation spécifique demandée par le Canton de Vaud au SSL.

## **1920      Bibliothèques et archives de la Ville de Lausanne**

- 1920.316 Economie réalisée sur les coûts de maintenance des logiciels métiers des bibliothèques du fait des changements en cours.
- 1920.318 Dépassement de charges compensé par recettes dans le cadre d'un partenariat avec la Télé.
- 1920.435 Recettes encaissées aux Archives supérieures aux attentes notamment sur copies de plans aux propriétaires fonciers et au mandat pour les Archives de la Ville de Fribourg.

## **1930      Service de l'urbanisme**

1930.3017303/304

Précision : 3 postes de spécialistes de l'environnement ont été transférés à la Direction LEA, sur laquelle les montants ont été imputés par des crédits supplémentaires.

- 1930.318 Dépassement généré par les frais d'avocat mandatés par le Bureau des permis de construire (BPC) pour défendre la Ville lors de recours aux tribunaux (Cour de droit administratif et public / Tribunal fédéral).
- 1930.330 Adaptation des taxes sur les permis de construire encaissées en 2016.  
Précision : la taxe est déterminée sur la base de l'estimation des architectes ; ces coûts sont parfois nettement inférieurs, raison pour laquelle ils demandent un remboursement).
- 1930.331 Amortissement du compte d'attente relatif aux études pour le quartier du Vallon-Industrie.
- 1930.410 Augmentation ponctuelle des permis facturés aux tiers privés partiellement atténuée par des recettes inférieures aux prévisions budgétaires en lien avec la taxe sur les équipements communautaires.
- 1930.434 La perception de la subvention cantonale pour le schéma directeur du centre lausannois (SDCL) a été reclassée sur la rubrique 1930.451.

- 1930.436 Les recettes liées aux allocations de perte de gain perçues pour les congés maternité et service militaire ainsi que les dépens reçus pour des recours gagnés dans le cadre de l'attribution des permis de construire se sont avérés être au-dessus des prévisions.
- 1930.438 Augmentation exceptionnelle du produit des permis facturés aux crédits d'investissements imputable au Stade de la Tuilière.
- 1930.451 La perception de la subvention cantonale pour le schéma directeur du centre lausannois (SDCL) qui figurait au budget sur la rubrique 1930.434 a fait l'objet d'un reclassement.

#### **4. Conclusion**

Au vu des explications apportées ci-dessus, et en conclusion de ce rapport, la sous-commission CD vous invite à accepter le budget 2017.

Le commissaire :

*Daniel Dubas, rapporteur*

Lausanne, le 7 mai 2018

# SECURITE ET ECONOMIE

## 1. Introduction

Les comptes de l'année sous revue ont été examinés par les deux sous-commissaires soussignés, désignés par la Commission des finances. Ils ont eu l'occasion de formuler leurs questions et de solliciter des informations complémentaires lors de rencontres avec tous les chefs de services de la direction qui se sont tenues le 10 avril 2018. Toutes les personnes qui ont participé à ces rencontres sont ici remerciées pour leur collaboration.

## 2. Comptes de fonctionnement 2017

### 2.1 Commentaire général

Les comptes 2017 sont en ligne avec le budget 2017, si on y inclut les crédits supplémentaires. Budgété à 82 millions, l'excédent de charges est finalement de 80 millions. On peut donc en déduire que la Direction a pu optimiser sa gestion d'environ 2 millions (soit 0.7%) par rapport à ses charges (soit 277 millions).

Par rapport à l'année 2016, les charges et les revenus sont les deux en hausse d'environ 10 millions (soit +3.7% de charges et +5.4% de revenus).

En 2017, les crédits supplémentaires sont de 2.855 millions et de 2.673 millions pour, respectivement, les charges et les revenus. La planification budgétaire a donc un taux de déviance de 1% et de 1.4% pour respectivement les charges et les revenus.

### 2.2 Charges et revenus par service

On constate pour presque tous les services des charges moins élevées que le budget, sauf pour le service 291 (Service de l'eau). Pour ce service, l'augmentation des charges est compensée par une augmentation des produits. L'origine de cette augmentation vient d'un revenu plus important que budgétisé et en conséquence d'attributions aux réserves plus importantes. En effet, le Service de l'eau ne peut pas, selon la loi, être bénéficiaire. Dès lors, il doit afficher un résultat d'exploitation en équilibre entre les charges et les recettes. Afin de parvenir à cet équilibre, tout excédent de recette est donc mis dans des fonds de réserves, qui sont affectés. La surveillance est effectuée par M. Prix.

Côté revenus et sans revenir sur le cas de 291, on constate que les comptes sont en ligne avec le budget avec l'exception de 2410 (Corps de police), 2503 (Pompes funèbres officielles) et 2911 (Evacuation des eaux claires et usées). Des informations complémentaires à ce sujet sont présentées dans la Section 3.

#### 2.2.1 Les charges par service

		CHARGES	part des charges %	Comptes 2017	Budget 2017, yc crédits compl.	éc/bud. %	Comptes 2016	éc/comptes %
200	2000	Secrétariat général	1.43	3'972'079.93	4'212'900	-5.72	3'525'713.54	12.66
200	2001	Taxis	0.33	911'339.11	896'000	1.71	857'006.33	6.34
220	2200	Commerce, manifestations et séjour	2.09	5'782'960.85	6'497'300	-10.99	4'516'849.92	28.03
220	2201	Inhumations et incinérations	1.17	3'242'846.79	3'278'700	-1.09	3'152'107.00	2.88
230	2300	Contrôle des habitants	1.80	4'983'671.44	5'043'100	-1.18	4'874'834.06	2.23
241	2410	Police	36.07	99'911'006.67	103'256'400	-3.24	99'981'955.65	-0.07
250	2500	Secours et incendie	10.03	27'796'290.14	29'498'400	-5.77	25'940'989.23	7.15
250	2501	Protection civile	2.29	6'333'871.29	6'869'000	-7.79	5'932'562.05	6.76
250	2502	Groupe sanitaire	3.65	10'121'909.72	10'360'600	-2.30	10'115'327.75	0.07
250	2503	Pompes funèbres officielles	1.03	2'863'685.22	2'826'900	1.30	2'663'521.72	7.51
291	2910	Eau potable	25.62	70'965'230.12	70'805'800	0.23	72'974'467.04	-2.75
291	2911	Evacuation eaux claires et eaux usées	5.78	16'009'508.27	13'095'400	22.25	11'843'654.04	35.17
291	2912	Traitement de eaux usées	8.71	24'122'974.93	23'669'400	1.92	21'056'547.82	14.56
		<b>TOTAL</b>	<b>100.00</b>	<b>277'017'374.48</b>	<b>280'309'900</b>	<b>-1.17</b>	<b>267'435'536.15</b>	<b>3.58</b>

## 2.2.2 Les revenus par service

		REVENUS	part des produits %	Comptes 2017	Budget 2017, yc crédits compl.	éc/bud. %	Comptes 2016	éc/comptes %
200	2000	Secrétariat général	0.86	1'702'417.92	1'732'100	-1.71	1'100'325.78	54.72
200	2001	Taxis	0.34	660'800.00	660'800	-	671'001.90	-1.52
220	2200	Commerce, manifestations et séjour	6.27	12'340'542.92	12'222'600	0.96	11'795'647.88	4.62
220	2201	Inhumations et incinérations	1.26	2'487'177.57	2'444'100	1.76	2'399'628.37	3.65
230	2300	Contrôle des habitants	0.96	1'897'773.07	1'742'000	8.94	1'757'946.08	7.95
241	2410	Police	18.91	37'250'920.53	42'579'700	-12.51	37'353'993.22	-0.28
250	2500	Secours et incendie	7.50	14'769'502.49	13'763'900	7.31	11'041'781.00	33.76
250	2501	Protection civile	1.12	2'198'675.48	2'373'500	-7.37	1'675'699.04	31.21
250	2502	Groupe sanitaire	4.90	9'652'005.39	9'947'700	-2.97	9'605'350.60	0.49
250	2503	Pompes funèbres officiel	1.37	2'707'969.32	2'868'500	-5.60	2'731'453.79	-0.86
291	2910	Eau potable	36.12	71'144'851.50	70'972'000	0.24	73'124'149.23	-2.71
291	2911	Évacuation eaux claires et eaux usées	8.13	16'009'508.27	13'095'400	22.25	11'843'654.04	35.17
291	2912	Traitement de eaux usée	12.25	24'122'974.93	23'669'400	1.92	21'056'547.82	14.56
		<b>TOTAL</b>	<b>100.00</b>	<b>196'945'119.39</b>	<b>198'071'700</b>	<b>-0.57</b>	<b>186'157'178.75</b>	<b>5.80</b>
		<b>EXCEDENT DE CHARGES</b>		<b>80'072'255.09</b>	<b>82'238'200</b>	<b>-2.63</b>	<b>81'278'357.40</b>	<b>-1.48</b>

## 2.3 Charges et revenus par nature

On constate que les charges sont maîtrisées, voir réduites, pour les rubriques 30, 31, 33, 35, 36 et 39. Le poste 38 voit quant à lui une forte croissance suite à la décision d'augmenter des fonds de réserve (11 millions en sus du budget). Les revenus sont en ligne avec le budget pour tous les comptes sauf les rubriques 41, 42, 46 et 48 (diminution de 3 millions par rapport au budget).

Des informations complémentaires à ce sujet sont présentées dans la Section 3.

Nota bene : le poste 305 n'apparaît pas pour les services non commercialisés. Ceci implique que la rubrique 30 ne représente pas tous les coûts de personnel. Par contre, pour les services commercialisés, non seulement la rubrique 305 est présente, mais des imputations internes sont émises par le Service du personnel, pour facturer les prestations devant entrer dans les charges des services.

### 2.3.1 Les charges par nature

CHARGES	part des charges %	Comptes 2017	Budget 2017, yc crédits compl.	éc/bud. %	Comptes 2016	éc/comptes %
30 Personnel	57.43	159'077'912.85	164'597'700	-3.35	156'353'899.38	1.74
31 Biens, services, marchandise	20.99	58'147'267.17	64'237'900	-9.48	55'455'956.50	4.85
33 Amortissements	6.25	17'325'169.97	19'809'400	-12.54	20'686'847.00	-16.25
35 Dédom. à collect. publiques	0.34	938'831.65	1'105'000	-15.04	1'062'834.25	-11.67
36 Subventions accordées	0.18	490'340.00	493'800	-0.70	593'157.90	-17.33
38 Attributions aux réserves	8.97	24'861'621.29	13'946'600	78.26	17'667'950.41	40.72
39 Imputations internes	5.84	16'176'231.55	16'119'500	0.35	15'614'890.71	3.59
<b>TOTAL</b>	<b>100.00</b>	<b>277'017'374.48</b>	<b>280'309'900</b>	<b>-1.17</b>	<b>267'435'536.15</b>	<b>3.58</b>

### 2.3.2 Les revenus par nature

REVENUS	part des produits %	Comptes 2017	Budget 2016, yc crédits compl.	éc/bud. %	Comptes 2016	éc/comptes %
40 Impôts	3.09	6'085'181.50	6'000'000	1.42	5'840'690.55	4.19
41 Patentes, concessions	0.99	1'953'533.95	2'080'600	-6.11	1'849'196.35	5.64
42 Revenus des biens	2.70	5'325'987.24	4'911'300	8.44	4'945'548.23	7.69
43 Taxes ventes et prest. facturée	74.59	146'904'184.72	145'458'100	0.99	136'064'429.44	7.97
45 Dédom mag. de collect. Publiq	10.49	20'661'305.07	20'135'500	2.61	17'341'147.22	19.15
46 Subventions acquises	0.12	227'580.85	305'000	-25.38	1'287'816.05	-82.33
48 Prélèvements sur les réserve	1.97	3'887'150.47	7'206'300	-46.06	9'271'822.91	-58.08
49 Imputations internes	6.04	11'900'195.59	11'974'900	-0.62	9'556'528.00	24.52
<b>TOTAL</b>	<b>100.00</b>	<b>196'945'119.39</b>	<b>198'071'700</b>	<b>-0.57</b>	<b>186'157'178.75</b>	<b>5.80</b>

### **3. Commentaires par service**

#### **2000 Secrétariat général**

- 2000.301 Les correspondants de nuit ont été transférés administrativement dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016, et comptablement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017. On notera l'équilibre entre les femmes et les hommes chez les correspondants de nuit (3 femmes et 4 hommes).
- 2000.316 Augmentation des coûts d'impression car la facturation se fait dorénavant au « clic ».
- 2000.318 CHF 14800.- ont été dédiés à des études externes.
- 2000.365 Engagement additionnel de la Ville de Lausanne pour soutenir le Charte « Label Nuit » de GastroLausanne.
- 2000.434 Diminution de revenus liée à des facturations moins élevées que prévues à la société EPURA S.A.
- 2000.439 Augmentation de revenus en lien avec les jetons de présences de M. le Municipal (CHF 8'000.- pour MCH Baulieu, CHF 5'000.- pour le Biopôle, CHF 36'950.- pour EPURA (présidence), CHF 13'575.- pour EPURA (membre), CHF 2'160.- pour SIREN, ...).
- 2000.490 Depuis 2017, le règlement RETE sur l'évacuation et le traitement de l'eau a été introduit. Lors du budget, le secrétariat avait reçu le mandat de s'occuper de cette tâche pour le service de l'eau. Finalement, ce sont les SiL qui s'en occupent et dès lors, le Secrétariat n'a pas engagé l'ept prévu à cet effet.

#### **220 Service de l'économie**

##### **2200 Commerce, manifestations, séjour**

- 2200.301 Réduction des coûts grâce à rotation du personnel et EQUITAS.
- 2200.310 Il s'agit de frais d'impression des billets liés à l'impôt sur le divertissement.
- 2200.313 Il y a eu moins de marchandises à acquérir. A noter que tous ces frais sont de toute façon à la charge des bénéficiaires par le biais des taxes d'amarrage.
- 2200.314 L'entreprise mandatée n'a pas pu effectuer les travaux pour cause de problème technique. Le contrat a été cassé mais la société demande CHF 150'000.- de dédommagement.
- 2200.318 Economie de charges due au fait que le mandat de statistiques confié à l'Etat de Vaud diminue progressivement.
- 2200.330 Information provenant de l'Office du contentieux. Au vu des chiffres reçus, les débiteurs ouverts semblent mieux payer leurs créances ouvertes que prévus.
- 2200.331 Amortissement du matériel. Les données sont fournies par le DFIM.
- 2200.390 L'Office d'appui économique et statistique s'est installé à Port-Franc 18 ce qui induit une augmentation des coûts de loyer et charges d'exploitation.
- 2200.406 L'augmentation provient en partie de la hausse des recettes de la catégorie « spectacles » et plus largement de celles de la catégorie « divers », qui regroupe les musées et les expositions, avec l'ouverture d'Aquatis en octobre 2017 notamment. Les cinémas marchent moins bien qu'en 2016 (1.8 millions de CHF en 2017 contre 2 millions en 2016). Les boîtes de nuit recourent moins souvent à des entrées payantes pour leurs soirées. Rappelons que l'impôt sur le divertissement est de 14%.
- 2200.410 Les cafés-restaurants ferment plus souvent avant minuit. Il y a donc moins de revenus sur les heures de prolongation. Il y a également une baisse d'activité des procédés de réclame.
- 2200.427 Augmentation des manifestations en 2017 par rapport à 2016 (+7.6%) dans le cadre de lieux non-soumis à une licence.
- 2200.431 Baisse des manifestations dans des lieux soumis à une licence (bar, restaurant).
- 2200.490 Diminution des recettes due au fait qu'un musée est encore fermé pour transformation et qu'un autre avait suffisamment de stock de billets d'entrées pour l'année en cours.

## **2201 Inhumations et incinérations**

- 2201.311 Amélioration des installations de sonorisation de la chapelle B du Centre funéraire de Montoie, compensée par une économie de charges au SPSL.
- 2201.315 Les fours de crémations sont anciens et génèrent des coûts de maintenance élevés. Dans ce cas, il a fallu effectuer une réparation en urgence.
- 2201.318 Augmentation de charges imprévues consécutivement à une nouvelle exigence par le DGE du Canton de Vaud de procéder à trois analyses supplémentaires des effluents des fours.
- 2201.427 Baisse du nombre d'octrois et de renouvellements de concessions pour le cimetière.

## **2300 Service du contrôle des habitants**

- 2300.301 Rotation du personnel avec remplacement d'un départ à la retraite par un personne jeune.
- 2300.311 Le budget annuel pour les développements informatiques est de CHF 70'000.-. En raison d'un développement majeur en 2016 ayant accaparé les techniciens (Automatisation du transfert d'informations ATI), le montant prévu, n'avait pas pu être engagé. Il a été dès lors reporté sur le budget 2017.

## **2410 Corps de police**

- 2410.301 A noter que les heures supplémentaires sont de 45'850 heures au 31.12.2017 (vs 54'758 heures au 31.12.2016).
- Par ailleurs, en 2017, la Ville a mis en place une prescription de 5 ans de la validité des soldes de vacances non prises : dès lors, des conventions de régularisation des arriérés ont été signées avec les collaborateurs concernés. Dès 2018, de telles conventions ont également été mises en place à l'attention des collaborateurs cumulant plus de 100 heures supplémentaires. Des mesures managériales ont également été mises en place afin d'éviter des situations récurrentes et/ou anormales à l'avenir.
- 2410.309 Economie de charges due au fait qu'il n'a pas été possible d'engager tous les aspirants prévus. En raison d'opérations d'envergure telles que la venue des présidents français et chinois, qui ont généré 1'000 jours de travail, et de la situation sur le terrain, des formations ont été repoussées ou annulées.
- 2410.318 Au vu de la baisse des dépassements de vitesse, il y a eu moins de frais liés à l'identification des conducteurs. Les frais de dépannage et de mise en fourrière des véhicules gênant la circulation ont également été inférieurs au volume prévu.
- 2410.434 Bien que le quartier cellulaire soit facturé au Canton, les frais d'audition faite par le PJ pour le procureur ne sont pas facturés au Canton. Cela correspond à environ 15 ept qui travaillent sans compensation du Canton (~3 millions/an).
- 2410.437 Il y a moins de dépassements de vitesse ce qui induit une diminution du volume des amendes encaissées : les raisons de la baisse sont les nombreux travaux à différents endroits de la ville, ainsi que des comportements plus respectueux des usagers, par vertu ou par crainte (e.g. présence des radars).

## **250 Service de protection et sauvetage**

### **2500 Secours et incendie**

- 2500.451 Un nouveau contrat a été signé avec l'ECA qui reconnaît les missions du SDIS de Lausanne (Protection respiratoire, Suivi médicaux-sanitaires, Formation des autres SDIS, ...). La contribution de l'ECA est donc passée à 9 millions dès 2017 au lieu de 7.7 millions.
- 2500.301 Diminution de charge grâce à la rotation du personnel avec engagement de personnes plus jeunes.
- 2500.313 Diminution de charges provenant du fait qu'une partie du matériel d'intervention a été fournie par l'ECA et, d'autre part, qu'il n'a pas été nécessaire de remplir la citerne de carburant à la fin de l'exercice sous revue.

- 2500.314 Diminution de charges résultant principalement du fait que la finalisation des transformations de la caserne ne pourra être effectuée qu'en juin 2018 en raison de la coordination nécessaire avec l'ECA.
- 2500.330 Informations fournies par l'Office du contentieux. Les pertes sur débiteurs ont été plus importantes que prévu.
- 2500.424 De 2000 à 2010, les sapeurs-pompiers professionnels reportaient un mois de travail supplémentaire par an pour tenir compte des heures supplémentaires effectuées. En conséquence, il subsiste une provision de 1.4 million au bilan de la Ville. En 2017, dissolution de CHF 466'000.- car 3 personnes sont parties à la retraite.

### **2503 Pompes funèbres officielles**

- 2503.313 La clientèle choisit de plus en plus fréquemment les fournitures funéraires (cercueils, urnes, etc.) les moins onéreuses possibles, réduisant par là même l'utilisation du stock.
- 2503.330 Les conventions pour obsèques futures passées jusqu'en 2008 n'intégraient pas l'inflation. Une provision est créée qui permet aux Pompes funèbres officielles de revaloriser leurs prestations lors de l'exécution de conventions pour obsèques futures datant d'avant 2008.

## **291 Service de l'eau**

### **2910 Eau potable**

- 2910.380 Attribution aux réserves de 16 millions, soit 4 millions de plus que budgété.
- 2910.435 L'eau potable est facturée 1.92 CHF/m<sup>3</sup>. Chaque année, 30 millions de m<sup>3</sup> sont produits dont 25 millions sont vendus et 5 millions sont perdus.
- 2910.438 Le financement d'une partie d'un ept est fait par un compte au bilan (crédit d'investissement de l'étude de Saint-Sulpice).
- 2910.461 Diminution de revenus due à l'absence de subvention de l'ECA en 2017. Les montants seront reçus en 2018.
- 2910.480 Prélèvement moindre que prévu (soit 2.5 millions) sur les réserves. Diminution due au calendrier de construction de l'usine de Saint-Sulpice qui n'a pas nécessité de prélèvement dans les réserves pour son financement. Les prélèvements sont reportés. A noter que le fonds de réserve pour Saint-Sulpice est de 58 millions fin 2017 (+ 6 millions par rapport à 2016) et que le fonds de réserve « eau potable » est de 19 millions (+ 6 millions par rapport à 2016).

### **2911 Evacuation eaux claires et usées**

- 2911.380 Attribution au fonds de réserve (« fonds d'évacuation et d'épuration ») plus importante que budgétée (+4.5 millions). A noter que le fonds de réserve est de 6.386 millions fin 2017 (+ 8.491 millions par rapport à 2016).
- 2911.434 Suite à l'introduction des taxes RETE au 1.1.2017, l'augmentation de revenus a été plus importante que prévue de 3.4 millions. Au total, les taxes RETE ont générés 7 millions de revenus supplémentaires, dont 53% est attribué au compte de la STEP (2912.434) et 47% pour l'évacuation (2911.434).

### **2912 Traitement eaux usées**

- 2912.318 Budget de fonctionnement, y inclus amortissement, facturés par EPURA à la Ville de Lausanne.
- 2912.380 Attribution au fonds de réserves plus importante que budgétée (+2.3 millions).
- 2912.434 Facturation des prestations de la Ville à EPURA. Les parts des prestations facturées aux autres communes sont dans la nature 2912.452. Cette somme correspond à la facture d'EPURA (voir compte 2911.434).

#### 4. Observations

- Observation 1 : Chaque service commercial ainsi que certains services non-commerciaux ont des débiteurs douteux. Il serait important d'avoir une vue agrégée de l'impact de ces débiteurs au niveau des comptes des fonctionnements de la Ville.
- Observation 2 : Au vu de la baisse du taux hypothécaire, la Ville a-t-elle demandé une baisse des loyers qu'elle paye à ses bailleurs, y inclus la CPCL ?
- Observation 3 : La Ville ne facture pas l'activité de la PJ au Canton (e.g. 2410.434). Quelles sont les actions prévues pour remédier à cet état de fait ?
- Observation 4 : Afin d'avoir une vue complète des comptes, il serait très utile d'avoir la liste des comptes du bilan touchant / touchés par les comptes de fonctionnement (e.g. 2910.438).

#### 5. Conclusions

Les soussignés remercient tous les chef(fes) de service, leur adjoints et collaborateurs, ainsi que M. le Municipal pour le temps qu'ils nous ont consacré. Un grand remerciement au chef comptable de la direction pour sa diligence et réactivité.

Les commissaires soussignés vous proposent d'accepter les comptes 2017 de la Direction.

Les commissaires :

*Fabrice Moscheni, rapporteur*

*Anne-Françoise Decollogny*

Lausanne, le 16 mai 2018

# SPORTS ET COHESION SOCIALE

## 1. Introduction

Les visites de la sous-commission ont eu pour but l'examen des comptes 2017 de la Direction des sports et de la cohésion sociale avec les chefs de service et leurs adjoints. De nombreuses questions ont été posées ; toutes ont obtenu des réponses claires et précises. La sous-commission a établi que les comptes 2017 reflètent une réelle préoccupation de la bonne gestion des biens publics.

On mentionnera le fait que certaines comparaisons ne sont pas possibles, du fait de la réorganisation des dicastères de la Ville et de la création au 1<sup>er</sup> janvier 2017, d'un secrétariat général au sein de la direction des Sports et de la cohésion sociale.

Nous tenons à remercier Monsieur Oscar Tosato, Directeur des Sports et de la cohésion sociale, Madame Judith Bovay, cheffe de service, Messieurs Antoine Hartmann, Patrice Iseli, Olivier Rémy et Michel Cambrosio Redmer, chefs de service pour la qualité des renseignements fournis à la sous-commission.

## 2. Comptes 2017

### 2.1 Charges et revenus de la Direction

	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart	Comptes 2016
Charges	129'776'300.00			
Crédits supplémentaires	76'300.00			
<b>Total des charges</b>	<b>129'852'600.00</b>	<b>129'833'212.01</b>	<b>19'387.99</b>	<b>n/a</b>
Revenus	72'975'700.00			
Crédits supplémentaires	218'000.00			
<b>Total des revenus</b>	<b>73'193'700.00</b>	<b>72'371'492.75</b>	<b>822'207.25</b>	<b>n/a</b>
<b>Excédents de charges</b>	<b>56'658'900.00</b>	<b>57'461'719.26</b>	<b>802'819.26</b>	<b>n/a</b>

Comme le montre le tableau ci-dessus, par rapport aux prévisions du budget 2017, les charges sont inférieures de 0.01% et s'élèvent à CHF 129'833'212.01 et les revenus inférieurs de 1.12% et s'élèvent à CHF 72'371'492.75. L'excédent global des charges est de CHF 57'461'719.26 ou 1.42% supérieur au budget 2017 (CHF 56'658'900.00).

Durant l'année 2017, 6 demandes de crédits supplémentaires concernant le budget de fonctionnement ont été effectuées par les services de la Direction pour un montant de CHF 76'300.00 concernant les charges et CHF 218'000.00 pour les recettes, voir aussi préavis N<sup>os</sup> 2017/17, 2017/50 (crédits supplémentaires 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> série) et préavis N<sup>o</sup> 2016/41 – Politique communale en matière de drogues.

### 2.2 Les charges par service

Les charges sont en augmentation au Service des sports (+CHF 4'278'556.25) et en diminution au Secrétariat général (-CHF 248'140.12), au Service des assurances sociales (-CHF 734'464.54), au Service social (-CHF 2'612'479.09) et au Service du travail (-CHF 702'860.49).

L'augmentation des charges au Service des sports est principalement due à l'amortissement du stade de football de la Tuilière et à celui de la subvention accordée pour l'organisation des Jeux olympiques de la Jeunesse d'hiver 2020.

La diminution des charges au Secrétariat général s'explique principalement par des travaux d'impression et divers projets en relation avec le Bureau lausannois pour les immigrés reportés sur le prochain exercice (par exemple la réédition de la brochure « Vivre à Lausanne ») ; au Service des assurances sociales par des économies effectuées sur les traitements en lien avec les mouvements de personnel suite à l'abandon du statut d'agence A et à la reprise de plusieurs tâches par la Caisse cantonale AVS de Vevey ainsi que par la baisse du nombre de bénéficiaires aux aides individuelles au logement ; au Service social par les économies sur les traitements (vacances de postes entre deux engagements), par la baisse des charges d'électricité et de chauffage en lien avec le nombre de logements sociaux et par celle des subventions accordées à des institutions (ouverture reportée de l'Espace de consommation sécurisé) ; au Service du travail par les vacances de postes et par les coûts de formation du personnel plus faibles qu'estimés lors de l'élaboration du budget (nombre de cours « CEP » et de brevets fédéraux de spécialistes en ressources humaines, report de formation, prestations de formations données par des tiers). Notons que les diminutions de charges, par rapport au budget, sur les coûts de formation sont récurrentes.

		CHARGES	Part des charges 2017 %	Comptes 2017	Budget 2017	Budget 2017 comptes 2017 %	Comptes 2016	Comptes 2016 comptes 2017 %
300	3000	Secrétariat général	2.15	2'797'259.88	3'045'400.00	-8.15	0	n/a
381	3810	Service des sports	28.24	36'663'456.25	32'384'900.00	13.21	32'677'198.74	12.20
391	3910	Service des assurances sociales	7.88	10'225'735.46	10'960'200.00	-6.70	10'757'277.14	-4.94
392	3920	Service social (adm. service)	0.88	1'137'185.44	1'303'500.00	-12.76	1'206'689.14	-5.76
	3921	Unités support	1.19	1'538'786.33	1'706'900.00	-9.85	1'523'068.82	1.03
	3922	Unités prestations	31.21	40'519'453.14	42'128'000.00	-3.82	39'196'010.62	3.38
	3923	Subventions et aides individuelles	9.26	12'022'796.00	12'692'300.00	-5.27	11'940'301.54	0.69
393	3930	Service du travail (adm. service)	1.77	2'300'272.50	2'413'800.00	-4.70	2'324'209.39	-1.03
	3931	Inspection du travail Lsne	0.80	1'044'916.52	1'102'400.00	-5.21	1'080'899.79	-3.33
	3932	Office régional de placement	9.17	11'903'235.92	12'232'200.00	-2.69	11'849'147.21	0.46
	3933	Unité spécialisée ORP-CSR	1.41	1'828'930.14	1'618'400.00	13.01	1'713'058.22	6.76
	3934	Emploi Lausanne	6.05	7'851'184.43	8'264'600.00	-5.00	7'918'782.88	-0.85
		DIRECTION	100.00	129'833'212.01	129'852'600.00	-0.01	122'186'643.49	n/a

### 2.3 Les revenus par service

Les revenus sont en légère augmentation au Service des sports (+CHF 82'401.83), au Service social (+CHF 11'035.60) et en diminution au Secrétariat général (-CHF 37'716.05), au Service des assurances sociales (-CHF 635'849.18) et au Service du travail (-CHF 242'079.45).

L'augmentation des recettes s'explique principalement au Service des sports par l'augmentation de la location des terrains de sports, des centres omnisports et des patinoires. Les comptes du Service social n'augmentent que de 0.03% par rapport au budget 2017.

La diminution des recettes s'explique au Secrétariat général par la baisse de la ristourne au Service du travail du montant de la subvention perçue pour les projets menés par la « Bourse à travail » et par le fait qu'il n'y a pas eu de demande de subvention effectuée au titre de la lutte contre le racisme en 2017 ; au Service des assurances sociales par le subventionnement des partenaires moins important que budgété en raison de la reprise de plusieurs tâches par la Caisse cantonale AVS et au Service du travail par le remboursement effectué par le Secrétariat d'état à l'économie en fonction des charges effectives moins important que budgété.

		REVENUS	Part des charges 2017 %	Comptes 2017	Budget 2017	Budget 2017 comptes 2017 %	Comptes 2016	Comptes 2016 comptes 2017 %
300	3000	Secrétariat général	1.43	1'031'783.95	1'069'500.00	-3.53	0	n/a
381	3810	Service des sports	6.67	4'825'301.83	4'742'900.00	1.74	4'956'083.07	-2.64
391	3910	Service des assurances sociales	8.98	6'498'550.82	7'134'400.00	-8.91	7'141'794.75	-9.01
392	3920	Service social (adm. service)	0.41	296'649.95	293'000.00	1.25	294'523.43	0.72
	3921	Unités support	1.32	955'493.83	916'900.00	4.21	933'745.42	2.33
	3922	Unités prestations	49.48	35'808'987.00	36'082'100.00	-0.76	34'301'940.73	4.39
	3923	Subventions et aides individuelles	1.81	1'306'704.82	1'064'800.00	22.72	1'114'704.62	17.22
393	3930	Service du travail (adm. service)	0.71	514'796.37	516'700.00	-0.37	509'597.92	1.02
	3931	Inspection du travail Lsne	0.30	218'690.41	186'700.00	17.13	213'168.71	2.59
	3932	Office régional de placement	16.36	11'842'340.35	12'156'200.00	-2.58	11'790'084.43	0.44
	3933	Unité spécialisée ORP-CSR	2.53	1'828'930.14	1'618'400.00	13.01	1'713'058.22	6.76
	3934	Emploi Lausanne	10.01	7'243'263.28	7'412'100.00	-2.28	7'132'887.85	1.55
		DIRECTION	100.00	72'371'492.75	73'193'700.00	-1.12	70'101'589.15	n/a

### 2.4 Les charges par nature

Comme mentionné en introduction, suite à la création du centre 3000 – Secrétariat général – le comparatif par nature des charges avec les comptes 2016 n'est pas pertinent cette année.

Au niveau des rubriques de charges de la direction des Sports et de la cohésion sociale, seules les rubriques « amortissements » (33), « dédommagements à des collectivités publiques » (35) et « imputations internes » (39) sont supérieures au budget.

L'amortissement du stade de football de la Tuilière et celui d'une subvention accordée pour l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver 2020 expliquent principalement l'augmentation de CHF 3'828'594.42 (8.21% du total) de la nature 33 ; les imputations internes (9.34% du total) augmentent de CHF 819'252.91 suite principalement à la facturation interne des intérêts liée à la construction du stade de la Tuilière et à la facturation des prestations de service entre l'Office régional de placement et l'Unité commune ORP-CSR due à l'atteinte de la pleine capacité de l'unité ; les dédommagements à des collectivités publiques (CHF 4'870.35), nature 35, représentent des soldes de paiements cantonaux (Service de l'emploi et Secrétariat d'Etat à l'Economie) en faveur du Service du travail concernant des exercices antérieurs.

Les charges de personnel (53.98% du total) sont en diminution de CHF 3'124'392.14 (-4.27%) par rapport au budget 2017. Les biens, services et marchandises (14.16% du total) diminuent (-CHF 694'653.03) en raison principalement de la diminution des loyers, des charges d'électricité et de chauffage liée à la baisse du nombre de logements sociaux. Les subventions accordées (14.31% du total) diminuent de CHF 853'060.50 principalement suite au report de l'ouverture de l'Espace de consommation sécurisé.

	<b>CHARGES</b>	Part des charges 2017 %	<b>Comptes 2017</b>	Budget 2017	Budget 2017 comptes 2017 %	Comptes 2016	Comptes 2016 comptes 2017 %
<b>30</b>	<b>Charges de personnel</b>	53.98	<b>70'084'707.86</b>	73'209'100.00	-4.27	67'523'779.13	n/a
<b>31</b>	<b>Biens, services et marchandises</b>	14.16	<b>18'381'546.97</b>	19'076'200.00	-3.64	17'645'865.98	n/a
<b>33</b>	<b>Amortissements</b>	8.21	<b>10'657'194.42</b>	6'828'600.00	56.07	7'453'541.87	n/a
<b>35</b>	<b>Dédommagements à des collectivités publiques</b>	0	<b>4'870.35</b>	0	100	3'379.85	n/a
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>	14.31	<b>18'577'039.50</b>	19'430'100.00	-4.39	18'141'791.44	n/a
<b>38</b>	<b>Attributions aux réserves</b>	0	<b>0</b>	0	0	489'976.95	n/a
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	9.34	<b>12'127'852.91</b>	11'308'600.00	7.24	10'928'308.27	n/a
	<b>DIRECTION</b>	100.00	<b>129'833'212.01</b>	129'852'600.00	-0.01	122'186'643.49	n/a

## 2.5 Les revenus par nature

Comme mentionné en introduction, suite à la création du centre 3000 – Secrétariat général – le comparatif par nature des recettes avec les comptes 2016 n'est pas pertinent cette année.

Les revenus des biens (2.61% du total) en relation principalement avec la location des terrains de sports, des centres omnisports et des patinoires augmentent de CHF 166'430.46. Les subventions acquises (2.93% du total) sont en augmentation de CHF 230'902.32. Le prélèvement sur les réserves pour couvrir le déficit du CSR causé par une baisse de la subvention cantonale augmente de CHF 230'832.49. Le poste imputations internes (3.18% du total) est en augmentation de CHF 402'621.87 (facturation interne des prestations de service de l'unité commune ORP/CSR).

Les taxes, ventes et prestations facturées (18.40% du total) diminuent de CHF 709'106.26 principalement à cause de la reprise par la Caisse cantonale AVS de plusieurs tâches effectuées précédemment par le Service des assurances sociales. Les dédommagements de collectivités publiques (72.33% du total) sont en diminution de CHF 1'143'888.13 en raison de la répartition de la subvention cantonale dans les comptes des unités du Service social variant proportionnellement aux effectifs desdites unités et du nombre de dossiers RI traités (nombre de dossiers en diminution) et au remboursement versé par le Secrétariat d'Etat à l'Economie en fonction des charges cumulées effectives de l'ORP.

	REVENUS	Part des charges 2017 %	Comptes 2017	Budget 2017	Budget 2017 comptes 2017 %	Comptes 2016	Comptes 2016 comptes 2017 %
42	Revenus des biens	2.61	1'891'030.46	1'724'600.00	9.65	2'159'124.32	n/a
43	Taxes, ventes et prestations facturées	18.40	13'315'593.74	14'024'700.00	-5.06	13'773'103.21	n/a
45	Dédommagements de collectivités publiques	72.33	52'342'911.87	53'486'800.00	-2.14	51'040'323.64	n/a
46	Subventions acquises	2.93	2'120'902.32	1'890'000.00	12.22	1'017'088.80	n/a
48	Prélèvements sur les réserves	0.55	398'832.49	168'000.00	137.40	207'718.15	n/a
49	Imputations internes	3.18	2'302'221.87	1'899'600.00	21.20	1'904'231.03	n/a
	<b>DIRECTION</b>	100.00	<b>72'371'492.75</b>	<b>73'193'700.00</b>	<b>-1.12</b>	<b>70'101'589.15</b>	<b>n/a</b>

### 3. Le personnel

#### Effectif de la direction et apprenti-e-s

Imputation	Effectif en ept	Effectif en ept		Evolution en ept Comptes 16/17	Evolution en ept Budget 17/Comptes 17	Ecart % évolution comptes 16 / comptes 17	Ecart % évolution comptes 17 / budget 17	Nbre apprentis
	Comptes 2016 (31.12.2016)	Budget 2017	Comptes 2017 (31.12.2017)					
Secrétariat général (3000.301)	13.20	14.10	14.20	1.00	0.10	7.58	0.71	0
Service des sports (3810.301)	88.86	88.86	88.86	0.00	0.00	0.00	0.00	1
Service des assurances sociales (3910.301)	71.00	71.00	71.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1
Service social (3920.301 à 3923.301)	260.85	261.05	263.55	2.70	2.50	1.04	0.96	2
Service du travail (3930.301 à 3934.301)	184.55	160.80	184.15	-0.40	23.35	-0.22	14.52	3
<b>Total</b>	<b>618.46</b>	<b>595.81</b>	<b>621.76</b>	<b>3.30</b>	<b>25.95</b>	<b>0.53</b>	<b>4.36</b>	<b>7</b>

Chiffres extraits du rapport de gestion 2017, ept alloués

### 4. Commentaires par service

Des explications complémentaires ne sont données que si celles-ci ne sont pas fournies par la brochure des comptes ou que ces dernières ne sont pas suffisamment claires.

#### 300 Secrétariat général

#### 3000 Secrétariat général

(14.20 ept au 31 décembre 2017)

Ce centre budgétaire a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans le cadre de la nouvelle organisation pour la législature 2016-2021.

Il est composé des unités :

- secrétariat général ;
- comptabilité de direction ;
- bureau lausannois pour les immigrés .

3000.310 La réédition de la brochure « Vivre à Lausanne » est reportée à 2018 en raison des stocks suffisants. Egalement dû au report des publications en lien avec le report des projets de la rubrique 318.

3000.318 Diminution consécutive au report de plusieurs projets dont un mandat de recherche du BLI sur le sentiment d'appartenance et la discrimination dans les quartiers en raison de la difficulté d'attribution du mandat vu le peu d'acteurs susceptibles de mener à bien un tel mandat.

3000.439 Augmentation des jetons de présence du Municipal qui siège, notamment, dans le Conseil d'administration de l'Ecole hôtelière.

**381 Service des sports**

**3810 Service des sports**

(88.86 ept au 31 décembre 2017 et 1 apprenti-e)

3810.304 Rachat de cotisations auprès de la CPCL en relation avec une convention de fin d'activité d'une collaboratrice.

3810.318 Diminution en lien avec le report d'études touchant des rénovations elles-mêmes reportées.

**391 Service des assurances sociales**

**3910 Service des assurances sociales**

(71.00 ept au 31 décembre 2017 et 1 apprenti-e)

3910.313 L'augmentation de la distribution, donc de l'achat, de sacs poubelles distribués gratuitement aux ayants droit correspond à une fluctuation normale.

3910.318 Lausanne ayant repris le centre « prestations complémentaires », Renens et Echallens ont souhaité traiter leur propre facturation. Ce travail est donc effectué par Renens et Echallens pour le compte de Lausanne. L'opération est blanche.

3910.366 La diminution des aides individuelles est la conséquence de la diminution constante des ayants droit à l'aide individuelle au logement.

3910.424 Cette rentrée correspond à la dissolution d'une provision effectuée en raison du risque de facturation par la Caisse cantonale d'AVS qui a effectué un travail qui aurait dû être effectué par un collaborateur de la Ville. La Caisse cantonale d'AVS a renoncé à cette facturation.

**392 Service social Lausanne**

(263.55 ept au 31 décembre 2017 et 2 apprenti-e-s)

**3922 Unités de prestations**

Deux demandes de crédits supplémentaires pour un montant de CHF 150'300.00 avec compensation de charges de CHF 99'000.00 « Subventions et aides individuelles » et de recettes de CHF 50'000.00 « Participation du Canton aux charges » (préavis N° 2017/50), une demande de crédit supplémentaire de CHF 168'000.00 (recettes, prélèvement sur les réserves, préavis N° 2017/17 pour le module AccOrS permettant l'accueil et l'orientation sociale) et un crédit spécial de fonctionnement de CHF 25'000.00 (préavis N° 2016/41 « Politique communale en matière de drogues »).

3922.313 La baisse des coûts d'achat de nourriture ne signifie pas qu'il y a eu moins de demandes ou de repas servis. Cette diminution est liée à une augmentation de la nourriture gratuite obtenue par la Centrale Alimentaire Région Lausannoise (Carl).

3922.434 Notamment en raison de la fermeture pour rénovation de l'immeuble de César-Roux 16.

3922.480 La baisse de la subvention cantonale est due à une baisse du nombre de personnes au RI. Le personnel étant stable, les fluctuations de subvention cantonale sont lissées par un fonds d'égalisation.

**3923 Subventions et aides individuelles**

3923.365 Baisse liée à la reprise de prestations par le Canton (hébergement d'urgence, Point d'eau ...).

3923.436 Il s'agit de remboursement d'institutions n'ayant pas dépensé l'entier de leur subvention.

**393 Service du travail**

(184.15 ept au 31 décembre 2017 et 3 apprenti-e-s)

Deux demandes de crédits supplémentaires pour un montant de CHF 31'100.00 avec compensation de charges (préavis N° 2017/17) pour l'acquisition de modules complémentaires du logiciel OPTIMISO et du matériel informatique « en leasing » par le programme d'emploi temporaire IT4Net.

**3930 Administration du service**

3930.318 Diminution des frais d'avocats.

**3931 Inspection du travail Lausanne**

3931.318 Le recours à des expertises scientifiques de l'Institut universitaire pour la santé au travail n'a pas été nécessaire.

**5. Conclusions**

Au vu de ce qui précède, la sous-commission vous recommande d'accepter les comptes 2017 de la Direction des sports et de la cohésion sociale.

Les commissaires :

*Alain Hubler, rapporteur*

*Valentin Christe*

Lausanne, le 13 mai 2018

# LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE

## Introduction

Les comptes 2017 des services LEA ont été examinés dans les locaux de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture au 3<sup>e</sup> étage, salle 368, du Port-franc 18.

Le jeudi 19 avril 2018

De 08h15 à 08h45 - Secrétariat général et Coordination et du cadastre

De 08h45 à 09h15 - Architecture

De 09h15 à 10h15 - Logement et des Gérances

Le vendredi 20 avril 2018

De 11h00 à 11h45 - Parcs et domaines

Jeudi 26 avril 2018

De 14h00 à 14h45 - Organisation et informatique

**Attention** : les comptes 2016 reflètent la réalité de la composition des services sous l'ancienne législature, soit avant la réorganisation des directions au 1<sup>er</sup> juillet 2016. Sont touchés les centres administratifs 4100 « Coordination et cadastre » et 4900 « Logement et gérance ». Le centre 4010 a été créé sous la présente législature 2016-2021.

(Comptes 2016 y compris service des eaux, urbanisme, routes & mobilité).

	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart	Comptes 2016
Charges	166'382'400.00	163'640'060.01		240'652'161.84
Crédits supplémentaires	1'015'400.00			
<b>Total des charges</b>	<b>167'397'800.00</b>	<b>163'640'060.01</b>	<b>-3'757'739.99</b>	<b>240'652'161.84</b>
Revenus	122'442'400.00	123'034'312.93		197'160'418.78
Crédits supplémentaires	131'800.00			
<b>Total des revenus</b>	<b>122'574'200.00</b>	<b>123'034'312.93</b>	<b>460'112.93</b>	<b>197'160'418.78</b>
<b>Excédent de charges</b>	<b>-44'823'600</b>	<b>-40'605'747.08</b>	<b>-4217'852.92</b>	<b>-43'491'743.06</b>

(Comptes 2016 uniquement les services LEA, mais sans le Secrétariat général (créé en 2017))

	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart	Comptes 2016
Charges	166'382'400.00	163'640'060.01		149'602'463.17
Crédits supplémentaires	1'015'400.00			
<b>Total des charges</b>	<b>167'397'800.00</b>	<b>163'640'060.01</b>	<b>-3'757'739.99</b>	<b>149'602'463.17</b>
Revenus	122'442'400.00	123'034'312.93		117'225'130.61
Crédits supplémentaires	131'800.00			
<b>Total des revenus</b>	<b>122'574'200.00</b>	<b>123'034'312.93</b>	<b>460'112.93</b>	<b>117'225'130.61</b>
<b>Excédent de charges</b>	<b>-44'823'600</b>	<b>-40'605'747.08</b>	<b>-4217'852.92</b>	<b>-42'377'332.56</b>

Les crédits supplémentaires de la Direction s'élèvent à CHF 1'015'400.-, compensés par une recette de CHF 131'800.-.

Pour l'examen des détails de ces crédits supplémentaires, se référer aux tableaux des services de cette Direction.

L'examen des comptes de la Direction logement, environnement et architecture nous permet de constater que le total des charges est en diminution de CHF 3'757'739.99 par rapport au budget 2017 et en diminution de CHF 77'012'101.83 ou en augmentation de CHF 4'037'596.84 (à voir en fonction du tableau pris en compte) par rapport aux comptes 2016.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont en augmentations de CHF 460'112.93 par rapport au budget 2017 et en diminution de CHF 74'126'105.85 ou en augmentation de CHF 5'809'182.32 (à voir en fonction du tableau pris en compte) rapport aux comptes 2016.

Les dépassements budgétaires ont tous été validés par la Commission des finances lors des dernières séances de 2017 et les séances du 22 janvier et 8 mars 2018.

Tableau des écarts pour la Direction par rapport au budget 2017 :

Services	Niveau des charges Ecart	Niveau des Revenus Ecart
4010 - Secrétariat général et cadastre	-203'807.63	29'836.80
4100 - Coordination et du cadastre	-788'071.90	120'995.36
4400 - Architecture	-269'871.38	18'914.58
4510 - Parcs et domaines	-2'036'992.88	-1'586'101.72
4900 - Logement et des Gérances	503'349.10	1'698'431.89
4910 - Organisation et informatique	-962'345.30	178'036.02

**Charges et revenus par service**

		CHARGES	Part des charges %	Comptes 2017	Budget 2017	ec./bud. %	Comptes 2016	ec./2016 %
401	4010	Secrétariat général	1.57	2'576'292	2'780'100	-7.33	0	#DIV/0!
410	4100	Service général et cadastre	3.58	5'859'228	6'647'300	-11.86	9'268'808	-36.79
440	4400	Service d'architecture	3.09	5'054'129	5'324'000	-5.07	5'147'304	-1.81
451	4510	Parcs et promenades	29.17	47'736'107	49'773'100	-4.09	48'210'250	-0.98
490	4900	Logement et gérances	47.95	78'469'249	77'965'900	0.65	73'934'603	6.13
491	4910	Organisation et informatique	14.63	23'945'055	24'907'400	-3.86	23'041'499	
		<b>DIRECTION</b>	100.00	<b>163'640'060</b>	<b>167'397'800</b>	<b>-2.24</b>	<b>159'602'463</b>	<b>2.53</b>

		REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2017	Budget 2017	ec./bud. %	Comptes 2016	ec./2016 %
401	4010	Secrétariat général	0.42	513'137	483'300	6.17	0	#DIV/0!
410	4100	Service général et cadastre	7.75	9'535'995	9'415'000	1.29	10'942'933	-12.86
440	4400	Service d'architecture	0.10	125'015	106'100	17.83	126'592	-1.25
451	4510	Parcs et promenades	8.64	10'635'698	12'221'800	-12.98	11'121'526	-4.37
490	4900	Logement et gérances	77.68	95'569'532	93'871'100	1.81	88'599'103	7.87
491	4910	Organisation et informatique	5.41	6'654'936	6'476'900	2.75	6'434'977	3.42
		<b>DIRECTION</b>	100.00	<b>123'034'313</b>	<b>122'574'200</b>	<b>0.38</b>	<b>117'225'131</b>	<b>4.96</b>

**Charges et revenus par nature**

	CHARGES	Part des charges %	Comptes 2017	Budget 2017	ec./bud. %	Comptes 2016	ec./2016 %
30	Personnel	42.37	69'330'772	72'046'900	-3.77	70'271'370	-1.34
31	Biens, services, marchandises	24.91	40'764'180	42'958'500	-5.11	38'885'415	4.83
33	Amortissements	16.03	26'227'513	23'488'800	11.66	22'434'271	16.91
35	Dédom. à des collect. publiques	0.00	6'613	38'000	-82.60	20'534	-67.80
36	Subventions accordées	0.88	1'446'981	1'797'300	-19.49	1'471'746	-1.68
38	Attributions aux réserves	0.07	115'742	102'700	12.7	114'130	1.41
39	Imputations internes	15.73	25'748'260	26'965'600	-4.51	26'404'999	-2.49
	<b>DIRECTION</b>	100.00	<b>163'640'060</b>	<b>167'397'800</b>	<b>-2.24</b>	<b>159'602'463</b>	<b>2.53</b>

	REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2017	Budget 2017	ec./bud. %	Comptes 2016	ec./2016 %
41			6'900	4'000		4'800	
42	Revenus des biens	36.15	44'476'061	42'545'600	4.54	41'959'103	6.00
43	Taxes, ventes, prestat. fact.	15.36	18'895'443	19'093'600	-1.04	20'161'621	-6.28
45	Dédom. de collect. publiques	0.11	137'305	135'400	1.41	128'142	7.15
46			431'992	436'100		670'597	
48	Prélèvements sur les réserves	5.70	7'018'899	6'717'800	4.48	2'845'740	146.65
49	Imputations internes	42.32	52'067'712	53'641'700	-2.93	51'455'128	1.19
	<b>DIRECTION</b>	99.64	<b>123'034'313</b>	<b>122'574'200</b>	<b>0.38</b>	<b>117'225'131</b>	<b>4.96</b>

## AUTORISATIONS D'ACHATS POUR LA DIRECTION

- Véhicules, machines et matériels = CHF 1'368'257.35 sur les CHF 1'543'100.- accordés.
- Matériel et logiciels informatiques = CHF 754.65 sur les CHF 13'870.- accordés.
- Matériel et logiciels informatiques collectif = CHF 930'657.81 sur les CHF 1'210'330.- accordés.

Objet	Service	Description de l'achat	Accordé		Dépensé
	<b>Véhicules et Machines</b>				
	Coordination et cadastre	Remplacement véhicule VD 192749	25'000.00	1)	17'183.10
	Coordination et cadastre	Achat équipement centimétrique	40'000.00		36'967.60
	Parcs et domaines-Secteur	Tracteur VD 690054 N° 1014	220'000.00		204'800.00
	Parcs et domaines-Secteur	Camionnette VD 103866 N° 1021 <i>Provision sur 2017</i>	65'000.00		71'000.00
	Parcs et domaines-Secteur	Elévateur VD 7930 N° 1005 <i>Provision sur 2017</i>	160.000.00	2)	90'408.75
	Parcs et domaines-Secteur	Transporteur VD 690280 N° 1063	82'000.00	3)	42'700.00
	Parcs et domaines-Secteur	Transporteur VD 691157 N° 1060 <i>Provision sur 2017</i>	155'000.00	4)	177'800.00
	Parcs et domaines-Secteur	Voiture VD 153916 N° 1034 vhc électrique + borne, surcoût financé par le FEE selon préavis CS 2 <sup>ème</sup> série N° 2017/50	22'000.00 11'050.00	5)	33'375.85
	Parcs et domaines-Secteur	Pick-up VD 98609 N° 1986	48'000.00		42'700.00
	Parcs et domaines-Secteur	Camionnette VD 691020 N° 1054 <i>Provision sur 2017</i>	48'000.00		42'918.45
	Parcs et domaines-Secteur	Porteur VD 482511 N° 1993	48'000.00		42'700.00
	Parcs et domaines-Secteur	Camionnette VD 44569 N° 2003 <i>Provision sur 2017</i>	48'000.00	6)	42'700.00
	Parcs et domaines-Secteur	Mécanisme de l'horloge fleurie <i>Provision sur 2017</i>	55'000.00		42'918.45
	Parcs et domaines-Bureau	Voiture VD 57001 N° 1033 vhc électrique + borne, surcoût financé par le FEE selon préavis CS 2 <sup>ème</sup> série N° 2017/50	22'000.00 11'050.00	7)	33'375.85
	Parcs et domaines- Esp. verts	Remp. d'un scarificateur de 1989 <i>Provision sur 2017</i>	20'000.00		17'802.70
	Parcs et domaines- Esp. verts	Cribleuse à terre	105'000.00	8)	79'315.20
	Parcs et domaines- Esp. verts	Désherbeur <i>Provision sur 2017</i>	25'000.00		24'000.00
	Parcs et domaines- Esp. verts	Porte outil	21'000.00		20'520.00
	Parcs et domaines- Paysagers	Camionnette VD 153917 N° 1019 <i>Provision sur 2017</i>	65'000.00		71'000.00
	Parcs et domaines- Paysagers	Mimi pelle de 2007	45'000.00		48'816.00
	Parcs et domaines- Boscal	Camionnette VD 333542 N° 2295 <i>Provision sur 2017</i>	65'000.00		63'605.00
	Parcs et domaines- Vignobles	Fourgon VD 44635 N° 1821	80'000.00		59'228.85
	Parcs et domaines- Vignobles	Gerbeur électrique	22'000.00		20'844.00
	Parcs et domaines- Vignobles	Filtre à bourbes	35'000.00		41'796.00
		<b>Total Véhicules, machines, matériel</b>	<b>1'543'100.00</b>		<b>1'368'257.35</b>

	<b>Matériel et logiciels informatiques</b>				
51	Coordination et cadastre	Apple iPad Air 2, ( 3 pces)	1'980.00		0.00
52	Coordination et cadastre	Apple iPad Air 2, (1 pce)	660.00		0.00
53	Coordination et cadastre	MindManager Pro (3 pces)	1050.00		0.00
54	Coordination et cadastre	Adobe Creative Cloud (1 pce)	1000.00		0.00
55	Coordination et cadastre	Adobe In Desing CC (1 pce)	450.00		0.00
56	Coordination et cadastre	Adobe PhotoShop CC (1 pce)	450.00		0.00
57	Coordination et cadastre	PDF Architect pro (3 pces)	300.00		120.00
58	Coordination et cadastre	Adobe illustration CC (2 pces)	900.00		143.10
59	Coordination et cadastre	Adobe PhotoShop CC (1 pce)	450.00		0.00
60	Logement et gérance	PDF Architect pro (5 pces)	500.00		80.00
61	Architecture	AutoCAD Architecture (1 pce)	2720.00		0.00
62	Architecture	PDF Architect pro (2 pces)	200.00		80.00
63	Architecture	PDF Architect pro (2 pces)	200.00		80.00
64	Architecture	ACDSee (3 pces)	210.00		211.55
65	Architecture	MSPProject Pro (2pces)	1800.00		0.00

	<b>Matériel et logiciels informatiques (suite)</b>			
66	Parcs et Domaines	PDF Architect pro (1 pce)	100.00	40.00
67	Parcs et Domaines	Adobe In Desing CC (1 pce)	450.00	0.00
68	Parcs et Domaines	Adobe PhotoShop CC (1 pce)	450.00	0.00
		<b>Total Mat. et logiciels informatiques</b>	<b>13'870.00</b>	<b>754.65</b>

	<b>Total autorisations d'achats</b>	<b>Véhicules, machines, matériel</b>	<b>1'543'100.00</b>	<b>1'368'257.35</b>
	<b>Total autorisations d'achats</b>	<b>Mat. et logiciels informatiques</b>	<b>13'870.00</b>	<b>754.65</b>
	<b>Total autorisations d'achats</b>		<b>1'556'970.00</b>	<b>1'369'012.00</b>

	<b>Matériel et logiciels informatiques collectif</b>			
100 à 123	Organisation et informatique	Postes de travail et logiciel	<b>1'210'330.00</b>	<b>930'657.81</b>

### **Remarques sur les autorisations d'achats 2017 :**

#### **Véhicules, machines et matériels**

Les provisions 2017 reportées sur 2018, pour un montant de CHF 643'934.90 résultent que suite aux commandes 2017 les livraisons arrivent au début de l'année 2018.

#### **Véhicules, machines et matériels :**

- 1) Conséquences de la politique d'achats groupés par le SALV.
- 2) Suite à plusieurs essais, les critères de base de cet engin ont dû être modifiés avec comme conséquence l'acquisition d'une machine plus simple et plus petite.
- 3) Modification du cahier des charges du véhicule, une version plus simple a été demandée.
- 4) Le véhicule présenté aux AA avait dans son cahier des charges une tâche spécifique pour l'enlèvement des déchets dans les parcs. Cette fonction étant reprise par le PUR, la configuration de ce véhicule a été revue pour être compatible avec l'ensemble des autres véhicules déjà en service au sein du SPADOM.
- 5) Surcoût pour l'achat d'un véhicule électrique financé par le FEE.
- 6) Acquisition d'une version plus économique suite à des modifications techniques.
- 7) Surcoût pour l'achat d'un véhicule électrique financé par le FEE.
- 8) Cette machine étant un prototype, elle a été spécialement conçue selon les exigences du SPADOM. Son prix avait été estimé avant sa conception finale.

#### **Achats de matériel et de logiciels informatiques :**

- Suite à la demande de crédit supplémentaire du 30.08.17, le SOI renonce à l'acquisition du logiciel Optimisation Impression, d'une licence QliK Veiw Publisher, au remplacement de l'outil de gestion de projet GoPro ainsi qu'à une partie de l'évolution du stockage pour un montant de CHF 257'000.-, montant transféré sur la rubrique 4910.318 pour le financement de la refonte de l'application Page Blanche et de la rénovation technique des applications métiers.
- Des acquisitions complémentaires ont été effectuées compensées par la non utilisation de besoins initialement prévus (différence entre les chiffres CHF 754.65 et CHF 8'004.75 ci-dessus). Il s'agit parfois simplement d'acquérir une tablette de marque Samsung plutôt qu'une tablette de marque Apple (comme pour Coordination et Cadastre).
- Des achats groupés valables pour tous les services sont imputés à la partie « Collectif » des AA informatiques et n'apparaissent donc pas « financièrement » au niveau de chaque service.
- Les prix unitaires des postes de travail et des tablettes « Windows » comprennent le coût des licences Windows qui est financé par le « Collectif » et non pas imputé à chaque service.

## TABLEAU DE L'EVOLUTION DES EFFECTIFS DE LA DIRECTION

Situation au 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

		ept 2016 Alloués	ept 2017 Alloués	ept 2018 Alloués	ept 2019 Alloués	ept 2020 Alloués	ept 2021 Alloués
4010 et 4100	Coordination et du cadastre	53.50	56.60	56.20			
4440	Architecture	30.50	30.50	30.10			
4510	Parcs et domaines	321.05	311.05	309.35			
4900	Logement et gérances	100.96	99.39	99.39			
4910	Organisation et d'informatique	76.85	75.75	77.75			
		<b>582.86</b>	<b>573.29</b>	<b>572.79</b>			

Récapitulation de l'évolution des effectifs de la direction depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

Au :	1 <sup>er</sup> Janvier 2017	= +/-	0.00	573.29
	1 <sup>er</sup> Janvier 2018	= -	0.50	572.79
	1 <sup>er</sup> Janvier 2019			

Chiffres figurant dans les rapports de gestion.

### Remarques :

De manière générale, optimisation des ressources des services. Pour le SOI, centralisation des CMI avec récupération des effectifs associés (dont 1 ept venant de l'ancienne Direction des travaux, fractions d'ept agrégées).

## TABLEAU DE L'EVOLUTION DES APPRENTIS DE LA DIRECTION

APPRENTIS AU 1 <sup>er</sup> JANVIER		ept 2017	ept 2018	ept 2019	ept 2020	ept 2021
4100	Coordination et du cadastre	2.0	3.0	4.0		
4400	Architecture	1.0	1.0	1.0		
4510	Parcs et domaines	23.0	23.0	22.0		
4900	Logement et gérances	7.0	7.0	7.0		
4910	Organisation et d'informatique	8.0	8.0	9.0		
<b>TOTAL DES APPRENTIS AU 01.01</b>		<b>41.0</b>	<b>42.0</b>	<b>43.0</b>		

Récapitulation de l'évolution des effectifs des apprentis de la Direction depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

En :	2017	= +/-	41.0
	2018	= +	41.0
	2019	= +	43.0

### 4010 SECRETARIAT GENERAL

En sa séance du 20 octobre 2016, la Municipalité a décidé de regrouper les services du Secrétariat général (centre administratif 4010) et de la Coordination et du cadastre (centre administratif 4100) sous la nouvelle appellation de **Secrétariat général et du cadastre** dès le 1<sup>er</sup> novembre 2016 (centre administratif 4100).

	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart	Comptes 2016
Charges	2'432'400.00	2'576'292.37		0.00
Crédits supplémentaires	347'700.00			
<b>Total des charges</b>	<b>2'780'100.00</b>	<b>2'576'292.37</b>	<b>-203'807.70</b>	<b>0.00</b>
Revenus	483'300.00	513'136.80		0.00
Crédits supplémentaires				
<b>Total des revenus</b>	<b>483'300.00</b>	<b>513'136.80</b>	<b>29'836.80</b>	<b>0.00</b>
Excédent de charge	-2'296'800.00	-2'063'155.57	-233'644.50	0.00

Les crédits supplémentaires de la rubrique 4010 s'élèvent à CHF 347'700.-

Rubrique	Montant	Concerne
4010.301	0.00	Adaptation des traitements, suite au renchérissement avec une
4010.303	0.00	Indexation de 0.00% au 1 <sup>er</sup> janvier 2017
4010.304	0.00	
4010.301	273'900.00	Transfert de budget suite au rattachement OCRE au SG de LEA
4010.303	23'600.00	Transfert de budget suite au rattachement OCRE au SG de LEA
4010.304	40'200.00	Transfert de budget suite au rattachement OCRE au SG de LEA
4010.318	10'000.00	Transfert de budget suite au rattachement OCRE au SG de LEA
	347'700.00	

L'examen des comptes de cette division nous permet de constater qu'au niveau des charges, celles-ci sont en **diminution** de CHF **203'807.70** par rapport au budget 2017.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont en **augmentation** de CHF **29'836.80** par rapport au budget 2017.

L'examen des comptes, rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure 2017, n'appelle pas de remarques particulières des membres de la sous-commission des finances.

#### 4100 SERVICE DE LA COORDINATION ET DU CADASTRE

	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart	Comptes 2016
Charges	6'647'300.00	5'859'228.10		9'268'807.59
Crédits supplémentaires				
<b>Total des charges</b>	6'647'300.00	5'859'228.10	-788'071.90	9'268'807.59
Revenus	9'415'000.00	9'535'955.36		10'942'933.10
Crédits supplémentaires				
<b>Total des revenus</b>	9'415'000.00	9'535'955.36	120'995.30	10'942'933.10
Excédent des revenus	2'767'700.00	3'676'727.26	909'067.20	1'674'125.51

L'examen des comptes de cette division nous permet de constater qu'au niveau des charges, celles-ci sont en **diminution** de CHF **788'071.90** par rapport au budget 2017 et en **diminution** de CHF **3'409'579.49** par rapport aux comptes 2016.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont en **augmentation** de CHF **120'995.30** par rapport au budget 2017, et en **diminution** de CHF **1'406'977.74** par rapport aux comptes 2016.

L'examen des comptes, rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure 2017, n'appelle pas de remarques particulières des membres de la sous-commission des finances.

La diminution des charges des rubriques 301, 303, 304, pour un montant de CHF 625'164.- résulte de vacances de postes et d'adaptation de fraction d'épt.

#### 4400 SERVICE D'ARCHITECTURE

	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart	Comptes 2016
Charges	5'324'000.00	5'054'128.62		5'147'304.17
Crédits supplémentaires				
<b>Total des charges</b>	5'324'000.00	5'054'128.62	-269'871.38	5'147'304.17
Revenus	106'100.00	125'014.58		126'592.19
Crédits supplémentaires				
<b>Total des revenus</b>	106'100.00	125'014.58	18'914.58	126'592.19
Excédent de charges	5'217'900.00	4'929'114.04	288'785.96	5'020'711.98

L'examen des comptes de cette division nous permet de constater qu'au niveau des charges, celles-ci sont en **diminution** de CHF **269'871.38** par rapport au budget 2017 et en **diminution** de CHF **93'175.55** par rapport aux comptes 2016.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont en **augmentation** de CHF **18'914.58** par rapport au budget 2017, et en **diminution** de CHF **1'577.61** par rapport aux comptes 2016.

L'examen des comptes, rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure 2017, n'appelle pas de remarques particulières des membres de la sous-commission des finances

La diminution des charges des rubriques 301, 303, 304, pour un montant de CHF 625'164.- résulte de vacances de postes.

### TABLEAU COMPARATIF DES SUBVENTIONS VERSEES AVEC LES ECARTS PAR RAPPORT AU BUDGET 2017

Rubrique	Concerne	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart
	<b>Imputations de subventions</b>			
4400.390.3	Forum d'architectures - Loyer	174'600.00	178'056.10	+ 3'456.10

#### 4510 SERVICE DES PARCS ET DOMAINES

	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart	Comptes 2016
Charges	49'773'100.00	47'736'107.12		48'210'249.56
Crédits supplémentaires				
<b>Total des charges</b>	<b>49'773'100.00</b>	<b>47'736'107.12</b>	<b>-2'036'992.88</b>	<b>48'210'249.56</b>
Revenus	12'221'800.00	10'635'698.28		11'121'525.79
Crédits supplémentaires				
<b>Total des revenus</b>	<b>12'221'800.00</b>	<b>10'635'698.28</b>	<b>-1'586'101.72</b>	<b>11'121'525.79</b>
Excédent des charges	-37'551'300.00	-37'100'408.84	-450'891.16	37'088'723.77

Les crédits supplémentaires de la rubrique 4510 s'élèvent à CHF 50'400.- compensés par une recette de CHF 50'400.-.

Rubrique	Montant	Concerne
4510.301	0.00	Adaptation des traitements, suite au enchérissement avec une
4510.303	0.00	Indexation de 0.00 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2017
4510.304	0.00	
4510.301	-41'300.00	II/1, Remplacement d'un collaborateur en congé sabbatique
4510.303	-3'600.00	II/1, Remplacement d'un collaborateur en congé sabbatique
4510.304	-5'500.00	II/1, Remplacement d'un collaborateur en congé sabbatique
4510.318	50'400.00	II/1, Remplacement d'un collaborateur en congé sabbatique
	50'400.00	
	-50'400.00	

L'examen des comptes de cette division nous permet de constater qu'au niveau des charges, celles-ci sont en **diminution** de CHF **2'036'992.88** par rapport au budget 2017 et en **diminution** de CHF **474'142.44** par rapport aux comptes 2016.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont en **diminution** de CHF **1'586'101.72** par rapport au budget 2017, et en **diminution** de CHF **485'827.51** par rapport aux comptes 2016.

L'examen des comptes, rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure 2017, n'appelle pas de remarques particulières des membres de la sous-commission des finances.

La diminution des charges des rubriques 301, 303, 304, pour un montant de CHF 1'244'541.- résulte de vacances de postes, d'une nouvelle planification et répartition des postes et une diminution volontaire de limiter le nombre de postes vacants.

En ce qui concerne les revenus, spécialement pour la rubrique 423 (Loyers et produits des Vignes), nous constatons une diminution de recettes de CHF 1'057'562.- par rapport au budget 2017.

Selon les explications données par le chef de service du SPADOM, cette diminution résulte d'une mauvaise année 2016 (petite récolte sur le plan cantonal) plus écart lié au stock de vin entre l'exercice 2016 et 2017. Le montant porté au budget 2017 était surévalué et fondé sur une récolte maximum planifiée en fonction des ceps de vignes.

*Les membres de la sous-commission des finances LEA se posent la question si le montant porté au budget ne devrait pas résulter d'une moyenne des cinq dernières années.*

## Détails de la rubrique 423 de 2012 à 2018 - Loyers et produits des vignes

Année	Budget	Comptes
2012	3'881'700.00	3'644'699.50
2013	3'924'700.00	3'473'082.92
2014	3'916'400.00	2'815'137.91
2015	3'957'700.00	3'819'269.98
2016	4'040'400.00	3'041'650.12
2017	4'039'600.00	2'982'138.34
2018	4'134'100.00	

## Volume total en litre des récoltes (Lavaux + La Côte) de 2008 à 2017

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
290'622	270'429	230'812	279'324	238'496	149'565	197'920	141'050	180'545	206'282

## TABLEAU COMPARATIF DES SUBVENTIONS VERSEES AVEC LES ECARTS PAR RAPPORT AU BUDGET 2017

Rubrique	Concerne	Budget 2017	Comptes 2017	Ecarts
	<b>Subventions à des institutions</b>			
4510.365	Société vaudoise pour la protection des animaux (SVPA) - Fourrière	30.000.00	30'000.00	0.00

## 4900 SERVICE DU LOGEMENT ET DES GERANCES

	Budget 2017	Comptes 2017	Ecarts	Comptes 2016
Charges	77'914'600.00	78'469'249.10		73'934'602.62
Crédits supplémentaires	51'300.00			
<b>Total des charges</b>	<b>77'965'900.00</b>	<b>78'469'249.10</b>	<b>503'349.10</b>	<b>73'934'602.62</b>
Revenus	93'819'800.00	95'569'531.89		88'599'102.59
Crédits supplémentaires	51'300.00			
<b>Total des revenus</b>	<b>93'871'100.00</b>	<b>95'569'531.89</b>	<b>1'698'431.89</b>	<b>88'599'102.59</b>
Excédent des revenus	15'905'200.00	17'100'282.79	1'195'082.79	14'664'499'97

Les crédits supplémentaires de la rubrique 4900 s'élèvent à CHF 51'300.- compensés par une recette de CHF 51'300.-

Rubrique	Montant	Concerne
4900.301	0.00	Adaptation des traitements, suite au renchérissement avec une
4900.303	0.00	Indexation de 0.00 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2017
4900.304	0.00	
4900.312	7'700.00	Location de nouveaux locaux pour UL, Rue de l'Ale 31
4900.316	43'600.00	Location de nouveaux locaux pour UL, Rue de l'Ale 31
4900.490	-51'300.00	Location de nouveaux locaux pour UL, Rue de l'Ale 31
	51'300.00	
	-51'300.00	

L'examen des comptes de cette division nous permet de constater qu'au niveau des charges, celles-ci sont en **augmentation** de CHF **503'349.10** par rapport au budget 2017 et en **augmentation** de CHF 4'534'646.48 par rapport aux comptes 2016.

Cette augmentation de charges résulte principalement des rubriques 330 et 334.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont en **augmentation** de CHF **1'698'431.89** par rapport au budget 2017, et en **augmentation** de CHF **6'970'429.30** par rapport aux comptes 2016.

Cette augmentation de revenus résulte principalement des rubriques 424 et 480.

L'examen des comptes, rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2017, n'appelle pas de remarques particulières des membres de la sous-commission des finances LSP.

**TABLEAU COMPARATIF DES SUBVENTIONS VERSEES AVEC LES ECARTS PAR RAPPORT AU BUDGET 2017**

Rubrique	Concerne	Budget 2017	Comptes 2017	Ecarts	
	<b>Subventions à des institutions</b>				
4900.365	Association Ecoquartier	30'000.00	30'000.00	0.00	
4900.365	Participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières	1'734'500.00	1'384'101.00	- 350'399.00	a)
	<b>Aides individuelles</b>				
4900.366	Aides individuelles	2'800.00	2'880.00	+ 80.00	
	<b>Imputations de subventions</b>				
4900.390.3	Imputations de subventions sous forme d'exonération fiscale	1'555'000.00	1'541'680.45	-13'319.55	
	<b>Droits de superficie concédés à titre gratuit</b>				
4900.390.3	Association des œuvres sociales de l'armée du Salut	28'300.00	28'300.00	0.00	
4900.390.3	Cité-Derrière (Oiseaux 6)	27'800.00	27'760.00	-40.00	
4900.390.3	Cité du Grand Age, Lausanne / 2006	159'000.00	158'491.00	-509.00	
4900.390.3	Cité-Joie (Cassinette 17)	12'800.00	12'820.00	+ 20.00	
4900.390.3	Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (Eterpeys)	21'400.00	0.00	- 21'400.00	b)
4900.390.3	Fondation Plein Soleil	109'500.00	109'450.00	-50.00	
4900.390.3	La Maison Ouvrière « B » SA	74'200.00	74'410.00	+ 210.00	
4900.390.3	Le Logement Idéal (Ch. de l'Ancien-Stand 2-10)	35'700.00	35'710.00	+ 10.00	
4900.390.3	Le Logement Idéal (Ch. de l'Ancien-Stand 12-18)	26'700.00	26'670.00	-30.00	
4900.390.3	Le Logement Idéal (Ch. de l'Ancien-Stand 20)	32'600.00	32'590.00	-10.00	
4900.390.3	Le Logement Idéal (Av. des Boveresses)	67'000.00	0.00	- 67'000.00	c)
4900.390.3	Le Logement Idéal (Rte des Plaines du Loup 10-24)	56'900.00	56'840.00	-60.00	
4900.390.3	L'Habitation féminine (sauges 35-37)	75'700.00	37'055.00	- 38'645.00	d)
4900.390.3	Maison pour Etudiants de l'Université de Lausanne (Falaise 1 à 3 /Rhodanie 64)	109'100.00	109'030.00	-70.00	
4900.390.3	Société immobilière Clair Logis Lausanne « B »	18'800.00	18'810.00	+ 10.00	
	<b>TOTAL</b>	<b>4'177'800.00</b>	<b>3'686'597.45</b>	<b>-491'202.55</b>	

	Comptes 2009	Budget 2009	Ecarts
Subventions totales du Service	7'459'404.55	7'433'100.00	+26'304.55
	<b>Comptes 2010</b>	<b>Budget 2010</b>	<b>Ecarts</b>
Subventions totales du Service	7'108'131.55	6'775'600.00	+332'531.55
	<b>Comptes 2011</b>	<b>Budget 2011</b>	<b>Ecarts</b>
Subventions totales du Service	7'021'568.60	7'467'800.00	-446'231.40
	<b>Comptes 2012</b>	<b>Budget 2012</b>	<b>Ecarts</b>
Subventions totales du Service	6'979'317.05	7'400'600.00	-421'282.95
	<b>Comptes 2013</b>	<b>Budget 2013</b>	<b>Ecarts</b>
Subventions totales du Service	4'534'466.30	4'905'900.00	-371'433.70
	<b>Comptes 2014</b>	<b>Budget 2014</b>	<b>Ecarts</b>
Subventions totales du Service	4'298'821.30	4'615'200.00	-316'378.70
	<b>Comptes 2015</b>	<b>Budget 2015</b>	<b>Ecarts</b>
Subventions totales du Service	4'528'900.00	3'817'555.95	-711'344.05
	<b>Comptes 2016</b>	<b>Budget 2016</b>	<b>Ecarts</b>
Subventions totales du Service	4'316'600.00	3'816'357.70	-500'242.30
	<b>Comptes 2017</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Ecarts</b>
Subventions totales du Service	3'686'597.45	4'177'800.00	-491'202.55

**Remarques :**

- a) Différence qui s'explique par des aides budgétisées mais pas versées dans leur intégralité pour deux motifs principaux : prélèvement sur le fond de régulation et aides supprimées aux locataires de logements subventionnés ne remplissant pas les conditions.

- b) Imputation de subvention ayant pris fin au 31.12.2016 (auparavant dégressif à raison de CHF 32'400.- /an).
- c) Imputation de subvention ayant pris fin au 31.12.2016 (auparavant dégressif à raison de CHF 66'995.-/an).
- d) Nouveau montant de l'imputation de subvention facturé du 01.01.2016 au 31.12.2020 (de 2001 à 2015 = CHF 75'675.-/an).

#### 4910 SERVICE D'ORGANISATION ET D'INFORMATIQUE

	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart	Comptes 2016
Charges	24'291'000.00	23'945'054.70		23'041'499.23
Crédits supplémentaires	616'400.00			
<b>Total des charges</b>	<b>24'907'400.00</b>	<b>23'945'054.70</b>	<b>-962'345.30</b>	<b>23'041'499.23</b>
Revenus	6'396'400.00	6'654'936.02		6'434'976.94
Crédits supplémentaires	80'500.00			
<b>Total des revenus</b>	<b>6'476'900.00</b>	<b>6'654'936.02</b>	<b>178'036.02</b>	<b>6'434'976.94</b>
Excédent de charges	18'430'500.00	-17'290'118.68	-1'140'381.32	16'606'522.29

Les crédits supplémentaires de la rubrique 4910 s'élèvent à CHF 616'400.- compensés par une recette de CHF 80'500.-

Rubrique	Montant	Concerne
4910.301	0.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une
4910.303	0.00	Indexation de 0.00 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2017
4910.304	0.00	
4910.301	-27'900.00	Transfert d'une employée du SOI au SPSL
4910.303	-2'400.00	Transfert d'une employée du SOI au SPSL
4910.304	-3'800.00	Transfert d'une employée du SOI au SPSL
4910.318	168'000.00	Ressources extérieures pour l'évolution-module AccOrs
4910.310	-15'000.00	II/40, Financement de prestations de nouveaux projets et activités
4910.311	-25'000.00	II/40, Financement de prestations de nouveaux projets et activités
4910.315	-55'000.00	II/40, Financement de prestations de nouveaux projets et activités
4910.317	-10'000.00	II/40, Financement de prestations de nouveaux projets et activités
4910.318	250'000.00	II/40, Financement de prestations de nouveaux projets et activités
4910.318	257'000.00	II/41, Financement de prestations de rénovation technique par une compensation sur les autorisations d'achats 4910. 1462
4910.318	80'500.00	II/42, Financement de prestations par des recettes nouvelles
4910.434	-80'500.00	II/42, Financement de prestations par des recettes nouvelles
	-219'500.00	
	755'000.00	

L'examen des comptes de cette division nous permet de constater qu'au niveau des charges, celles-ci sont en **diminution** de CHF **962'345.30** par rapport au budget 2017 et en **augmentation** de CHF **903'555.47** par rapport aux comptes 2016.

Cette diminution de charge résulte principalement des rubriques 301, 303, 304 pour un montant de CHF 172'209.- et le solde concerne principalement les rubriques 312, 315, 316, 318, 331 et 390.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont en **augmentation** de CHF **178'036.02** par rapport au budget 2017, et en **augmentation** de CHF **219'959.08** par rapport aux comptes 2016.

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2017, n'appelle pas de remarques particulières des membres de la sous-commission des finances LEA.

## **Conclusions**

Nous tenons à remercier Mesdames et Messieurs les chefs de service, Mesdames Muriel Burri du SLG et Nathalie Bovey cheffe comptable de la Direction logement, environnement et architecture pour leur disponibilité et l'amabilité avec lesquelles ils nous ont fourni les renseignements et explications requises.

Les commissaires soussignés vous proposent d'accepter ces comptes 2017 de la Direction logement, environnement et architecture (LEA).

Les commissaires :

*Jean-François Cachin, rapporteur*

*Benoît Gaillard*

Lausanne, le 3 mai 2018

## ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS

La sous-commission a siégé le 17 avril 2018 et le 19 avril 2018, en présence de M. Claude Demierre, chef comptable de la Direction EJQ. Elle a rencontré les chef-fe-s de services :

Mesdames et Messieurs

Jean-Claude Seiler, Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) ;

Béatrice Delanoy Ortega, Service de santé et prévention (SSPR) ;

Raphaël Gerber, Service de psychologie scolaire (SPS) ; Écoles primaires et secondaires (SEP+S) ad intérim.

Barbara Mali de Kerchove, Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S) ;

Estelle Papaux, Service de la jeunesse et des loisirs (SGEJQ) ;

La sous-commission remercie les représentants-e-s de l'administration pour leur disponibilité, leurs explications et leur relecture de ce rapport. La sous-commission a rencontré le Directeur, M. David Payot, en date du 3 mai 2018, et le remercie également pour ses explications et commentaires.

### 1. Charges et revenus par nature

	CHARGES	part des charges %	Comptes 2017	Budget 2017	ec./bud. %	Comptes 2016	ec./2016 %
30	Personnel	48.04	96'855'266.16	<b>95'809'700</b>	1.09	92'959'459.50	4.19
31	Biens, services, marchandises	28.95	58'356'356.44	<b>59'304'400</b>	-1.60	57'647'255.74	1.23
32	Intérêts passifs						
33	Amortissements	7.71	15'541'248.82	<b>16'820'300</b>	-7.60	16'265'987.25	-4.46
35	Dédom. à collect. publiques	0.50	1'015'649.30	<b>1'091'500</b>	-6.95	1'072'540.00	-5.30
36	Subventions accordées	6.44	12'980'825.15	<b>13'042'700</b>	-0.47	12'389'064.60	4.78
38	Attributions aux réserves						
39	Imputations internes	8.36	16'854'288.47	<b>17'108'700</b>	-1.49	16'812'478.40	0.25
	<b>DIRECTION</b>	100.00	201'603'634.34	<b>203'177'300</b>	-0.77	197'146'785.49	2.26

	REVENUS	part des revenus %	Comptes 2017	Budget 2017	ec./bud. %	Comptes 2016	ec./2016 %
40	Impôts						
42	Revenus des biens	2.40	1'409'658.25	<b>1'305'300</b>	7.99	1'332'541.50	5.79
43	Taxes, ventes, prestat. fact.	39.51	23'225'229.87	<b>22'603'400</b>	2.75	22'951'274.44	1.19
44	Part à recettes sans affectation						
45	Dédom. de collect. publiques	48.53	28'530'860.71	<b>27'099'200</b>	5.28	25'205'093.56	13.19
46	Subventions acquises	0.06	34'500.00	<b>0</b>			
48	Prélèvements sur les réserves	3.85	2'261'872.13	<b>3'800'000</b>	-40.48	2'152'225.98	5.09
49	Imputations internes	5.66	3'325'486.32	<b>3'288'000</b>	1.14	3'537'276.32	-5.99
	<b>DIRECTION</b>	100.00	58'787'607.28	<b>58'095'900</b>	1.19	55'178'411.80	6.54

La direction EJQ boucle ses comptes 2017 avec CHF 201'603'634.34 de charges, montant inférieur de CHF 1'573'665.66 au budget 2017 (écart de 0.77%). Pour mémoire les charges aux comptes 2016 étaient de CHF 197'146'785.49.

Les services qui contribuent le plus aux charges sont : le Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) pour 32.26%, les écoles primaires et secondaires (SEP+S) pour 28.57%, les autres services contribuent chacun entre 5-10% des charges. A noter que les institutions subventionnées représentent 15.88% des charges.

Les charges de personnel sont supérieures au budget de CHF 1'045'566.16 (1.09% d'écart au budget 17) mais en augmentation de CHF 3'895'806.66 millions par rapport aux comptes 2016. Nous reviendrons plus loin sur cet écart mais il provient en grande partie de la direction du SAJE, et est en partie dû à une explosion de la demande d'accueil parascolaire (APEMS), demande que la Ville a décidé de combler. Cet écart est aussi lié à des coûts engendrés par du personnel auxiliaire de remplacement de maladies et de postes vacants qui ne sont pas encore repourvus.

Le budget 2017 prévoyait 845.27 ept sur l'ensemble de la direction EJQ, aux comptes nous avons 850.35 ept alloués et 804.14 ept affectés. Nous pouvons donc relever une maîtrise du nombre des ept au sein de la direction EJQ.

La rubrique « Biens, services, marchandises » est inférieure CHF 948'043.56 au budget, en raison d'économies, elle est supérieure de CHF 709'100.70 supérieure aux comptes 2016.

Les amortissements sont inférieurs de CHF 1'279'051.18 au budget 17 (-7.60%) et reste inférieurs de CHF 724'738.43 par rapport aux comptes 2016 (-4.46%). Deux éléments à relever : une augmentation de CHF 230'002.- au SGEFQ lié à l'amortissement de la subvention d'investissement pour la paroisse Saint-Nicolas de Flüe pas encore votée lors de l'établissement du budget 2017 ; deuxième élément à relever, une baisse de CHF 1'441'731.- des amortissements par rapport au budget au sein de la direction du SEP+S. Ce phénomène peut s'expliquer en partie par le blocage de la construction d'une extension du collège de l'Eglantine, en effet, certaines oppositions ont eu gain de cause ce qui implique de retoucher le projet.

Parmi les revenus, les dédommagements de collectivités publiques (essentiellement la participation du Canton aux charges), sont supérieurs au budget 2017 de CHF 1'431'660.71 (+5.28%). Ils représentent CHF 28'530'860.71 soit 48.53% des revenus totaux (CHF 58'787'607.28), à noter que cette catégorie a connu une hausse massive de CHF 3'325'767.15 (+13.19%) par rapport aux comptes 2016. Trois éléments sont à relever pour expliquer cette hausse des dédommagements des collectivités publiques. En premier lieu, une augmentation de CHF 945'858.- au SEP+S liée principalement à la scolarisation des requérants d'asile EVAM dont le nombre d'élèves est en hausse. Deuxièmement, une augmentation au SAJE de CHF 1'292'788.- liée à l'augmentation de la participation de la FAJE passée de 23% à 26% de la masse salariale éducative. Enfin, une baisse de CHF 382'025.- au SGEJQ liée à une baisse des effectifs de l'institution Valmont.

Les revenus des taxes, ventes et prestations facturées dépassent les attentes du budget 2017 de CHF 621'829.87 (+2.75%), elle représente 39.51% des revenus et se situent à CHF 23'225'229.87. Cette catégorie a augmenté de CHF 273'955.43 (+1.19%) par rapport aux comptes 2016.

## 2 Charges et revenus par service

		CHARGES	part des charges %	Comptes 2017	Budget 2017	ec./bud. %	Comptes 2016	ec./2016 %
501	5010	Administration du service et fondations privées subv.	9.90	19'960'852.60	20'606'400	-3.13	19'393'022.16	2.93
501	5011	Accueil vacances	2.39	4 816 843.02	4'916'100	-2.02	4'787'483.93	0.61
501	5012	Institutions d'éducation	1.87	3 765 627.12	4'056'500	-7.17	3'594'895.10	4.75
501	5013	Cultes et temples	2.09	4 218 867.77	4'128'200	2.20	3'996'092.99	5.57
541	5410	Psychologie, psychomot. & logop.	3.42	6 896 002.21	7'019'500	-1.76	6'898'505.03	-0.04
542	5420	Office de santé	2.00	4 041 736.39	4'286'600	-5.71	4'023'695.69	0.45
542	5421	Office dentaire	1.62	3 258 597.22	3'786'200	-13.93	3'368'810.46	-3.27
580	5800	Ecoles primaires et secondaires	28.57	57'594'093.26	59'653'400	-3.45	58'221'732.39	-1.08
590	5900	Lieux d'accueil de jour municipaux	32.26	65'035'357.46	62'689'500	3.74	61'070'613.43	6.49
590	5901	Institutions subventionnées	15.88	32'015'657.29	32'034'900	-0.06	31'791'934.31	0.76
		DIRECTION	100.00	201'603'634.34	203'177'300	-0.77	197'146'785.49	2.26

		REVENUS	part des revenus %	Comptes 2017	Budget 2017	ec./bud. %	Comptes 2016	ec./2016 %
501	5010	Administration du service et fondations privées subv.	1.93	1'134'599.61	1'078'100	5.24	1'039'075.04	9.19
501	5011	Accueil vacances	1.65	972'903.97	956'600	1.70	923'310.62	5.37
501	5012	Institutions d'éducation	5.58	3'281'712.09	3'658'000	-10.29	3'186'395.10	2.99
501	5013	Cultes et temples	0.55	324'813.55	220'600	47.24	237'045.05	37.03
541	5410	Psychologie, psychomot. & logop.	10.68	6'279'840.17	6'387'700	-1.69	6'303'574.78	-0.38
542	5420	Office de santé	5.90	3'467'226.70	3'576'300	-3.05	3'434'628.67	0.95
542	5421	Office dentaire	4.04	2'374'782.06	2'568'500	-7.54	2'426'600.10	-2.14
580	5800	Ecoles primaires et secondaires	19.87	11'683'379.65	12'347'400	-5.38	11'063'219.05	5.61
590	5900	Lieux d'accueil de jour municipaux	47.07	27'673'947.58	25'820'300	7.18	24'303'247.65	13.87
590	5901	Institutions subventionnées	2.71	1'594'401.90	1'482'400	7.56	2'261'315.74	-29.49
		DIRECTION	100.00	58'787'607.28	58'095'900	1.19	55'178'411.80	6.54

## **501 Secrétariat général (SGEFQ)**

5010 Administration du service des institutions subventionnées

Les charges sont inférieures de CHF 645'547.- aux budget 2017. Les traitements représentent la grosse partie de cette économie CHF 319'335.-. En effet, Un poste resté vacant a été récupéré pour créer le poste d'adjoint à la politique des quartiers. Tout n'a pas été dépensé en ce qui concerne les travailleurs sociaux hors-murs. Une vacance de poste à la permanence Jeunes Borde a aussi engendré des économies.

5010.309 Les montants alloués à la formation professionnel en-dehors du SPEL n'ont pas été dépensé.

5010.311 Moins de dépenses de mobilier en raison du transfert des bureaux des travailleurs sociaux hors murs à Chauderon 9. En outre, des montants alloués au mobilier en lien avec les contrats de quartier n'a pas été dépensé.

5010.318 Le différentiel en 2017 est dû à des non dépenses dans le domaine des contrats de quartiers (CHF 27'000.-) ainsi que des dépenses moindres en matière de soutien à la labellisation Unicef ou projets jeunesse-enfance dans le domaine de la place des jeunes et des enfants en ville, ainsi que dans l'administration du service (CHF 30'000.-).

5010.365 Les aides pour des activités culturelles dans le domaine de la jeunesse n'ont pas été allouées en entier par manque de projet à soutenir. Il en va de même pour les subventions casuelles du « délégué à la jeunesse ».

5010.390 Variation de loyer, la maison de quartier du désert n'a été ouverte qu'en octobre 2017.

## **5011 Accueil vacances**

5011.318 Le passeport vacances d'automne ne rencontrait pas de succès auprès des familles, il a donc été supprimé (économie de CHF 25'000.-).

## **5012 Institutions d'éducation**

Tous les frais sont pris en charge par le Canton à l'exception du loyer et de l'entretien des bâtiments.

5012.301 Postes vacants, le canton a limité le nombre de places à Valmont et donc le nombre d'éducateurs.

5012.313 Nombre de repas en baisse.

5012.390 Le SLG a oublié des factures durant 10 ans qui ne peuvent être refacturées cette année.

## **5013 Cultes et temples**

5013.424 Levée d'une servitude sur la parcelle 7016, vers l'église protestante de la Sallaz, qui induit une compensation financière pour la perte d'usage sur la parcelle.

## **541 Service de psychologie scolaire (SPS)**

### **5410 Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en Milieu Scolaire**

Ce service est subventionné à 92% par l'Etat. L'entier des salaires est pris en charge par le Canton. La Ville paye les locaux et le mobilier. Le budget et les comptes sont stables.

Ce service est toujours soumis au personnel stop du Canton. Le nombre des postes n'est pas connecté au nombre des élèves, et ce à la grande différence des postes d'enseignants.

Pas de commentaires particuliers sur les comptes.

## **542 Service de santé et prévention (SSPR)**

### **5420 Office de santé**

5420.318 Diminution liée aux dépenses des programmes de prévention qui se sont avérées moins élevées que prévu, principalement suite à la suspension du volet diététique du programme de prévention Alex, mais aussi à la moindre dynamique de développement de projets dans les établissements scolaires, ainsi qu'à l'absence prolongée de la cheffe de projets en promotion de la santé et prévention en milieu scolaire.

- 5420.365 La subvention à Telme stoppée au 31.12.2017 a été complétée par une subvention exceptionnelle de CHF 40'000.- pour permettre à cette association d'assumer ses engagements contractuels envers son personnel et son bailleur.
- 5420.434 Diminution des recettes pour les élèves des institutions privées. Ce phénomène devrait perdurer car ces institutions ont tendance à se médicaliser en interne.

#### **5421 Office dentaire**

Avec le temps, on constate des soins de moins en moins lourds pour les enfants, ils sont pris en charge plus tôt ce qui génère des coûts moindres. On peut aussi observer une légère tendance à la diminution de la classe 4 (bouches négligées). On est aujourd'hui à 1.2% d'enfant contre 1.9% il y a 2-3 ans. Ça reste trop et au-delà des moyennes cantonales. Une cartographie de la problématique devait bientôt voir le jour et risquer bien d'avoir de fortes similitudes à celle de l'obésité en ville de Lausanne.

- 5421.330 Baisse des irrecouvrables. A noter que, contrairement aux soins conservateurs, les aides financières individuelles, pour l'orthodontie, ne peuvent pas dépasser le 50% du montant devisé. De ce fait, quand le traitement orthodontique n'est pas absolument indispensable et peut être différé dans le temps, le Service invite les familles en difficultés financières à reporter la réalisation du traitement.
- 5421.434 Une formation obligatoire, d'une durée de 2 jours, nécessaire à l'exercice de la fonction, est organisée pour tous les collaborateurs à raison d'une fois tous les deux ans. Les colloques d'échanges de pratiques « métier » sont à nouveau organisés. D'où les coûts de formation plus élevés que prévu et une baisse des recettes.

#### **5800 Ecoles primaires et secondaires (SEP+S)**

Globalement les charges sont en recul de CHF 2'059'307.- par rapport au budget. Les revenus eux aussi sont en recul de CHF 664'020.- par rapport au budget 2017. Ces résultats contribuent à l'amélioration des finances de la ville.

Les salaires sont bien tenus vis-à-vis du budget. On peut observer une économie de CHF 370'000.- due au report de frais informatiques. Il faut relever une baisse des amortissements de CHF 1'441'731.- par rapport au budget car les travaux de rénovation prévus n'ont pu être menés à bien cette année, pour des raisons de calendrier.

Pour les revenus, il faut relever que le montant puisé dans les fonds de réserve est en baisse (cf. 5800.480).

Enfin la subvention de l'EVAM est en augmentation d'environ CHF 400'000.-. En effet, le nombre de mineurs non accompagnés était en hausse en 2017 ; un passage à 1205 (727 en individuel + 478 en collectif) mensualités en 2017 par rapport aux 1006 mensualités (443 en individuel + 563 en collectif) de 2016. Ce nombre devrait baisser en 2018 de par la mise en place du « verrou européen à l'immigration » (cf. 5800.451).

- 5800.318 Les comptes 2017 affichent une économie de CHF 230'235.- sur les dépenses liées aux bons TL. Or, les TL ont connu des ennuis informatiques et organisationnels liés en partie à la reprise de la gestion comptable du LEB. Dès lors cette économie ne peut être prise en compte. En effet, les TL viennent d'émettre une facture de CHF 303'219.- pour les bons TL de septembre 2017. L'économie visible aux comptes n'existe donc pas dans la réalité et cette rubrique sera en ligne avec le budget 2017. La COFIN verra passer une demande de crédit supplémentaire lors de la seconde série 2018 pour couvrir cette dépense.
- 5800.330 Il s'agit des montants non recouverts pour les devoirs accompagnés dès la 7<sup>e</sup> harmonie. A noter que les devoirs accompagnés ne sont pas payés si les enfants suivent les apems et les devoirs accompagnés. Ce phénomène implique que ce service paye les charges ne reçoit pas une partie des revenus.
- 5800.366 Moins de demande.

#### **5900 Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)**

Les charges de ce service sont de CHF 65'035'357.46 soit un excédent de CHF 2'345'857.46 (+3.74%) par rapport au budget 2017. Les revenus sont aussi en augmentation avec CHF 27'673'947.58 contre les CHF 25'820'300.- budgétés, soit une augmentation de CHF 1'853'647.58 (+7.18%).

Le dépassement des charges s'explique par trois facteurs principaux.

En premier lieu il y a un rattrapage de CHF 791'700.- (salaire brut) soit un montant de 1 million avec les charges sociales.

Deuxièmement, il y a eu une explosion de la demande en APEMS, en effet, de plus en plus de parents demandent des places pour l'après-midi. Le budget prévoyait une augmentation de 24 places (1449 places budgétées), la réalité était plus autour de 190 places supplémentaires (1'788 places assurées en 2017). La ville a décidé de couvrir la demande en place APEMS d'où ce dépassement dû à une forte augmentation du nombre d'auxiliaires. Au budget 2019, le nombre de places en APEMS devrait se situer autour de 1823. Il est important de noter que les 184 places prévues dans le cadre de Métamorphose, ainsi que les 84 places prévues aux fiches disposent de financements spécifiques dans le cadre de leur préavis respectif et ne sont donc pas incluses dans ce total.

En dernier lieu, les absences de longue durée, en particulier pour le personnel encadrant a affecté ce compte de charges. Ainsi, un responsable APEMS et un Directeur de CVE, soit 2.3 ept, ont dû être remplacé ce qui représente environ un montant de CHF 200'000.-. Concernant le personnel éducatif en CVE, c'est environ 3.75 ept qu'il a fallu remplacer pour un coût d'environ CHF 320'000.-.

A propos des revenus, les augmentations s'expliquent majoritairement par les variations des comptes 5900.436 (+CHF 546'148.-, hausse des remboursements des traitements à la suite de maternité et d'accidents, et pour l'encadrement spécifique d'enfants porteurs de handicap (SESAF) et 5900.451 (+ CHF 1'292'788.-, passage de 23% à 26% de la participation de la FAJE pour la masse salariale éducative).

Les rubriques de cette direction ne suscitent pas d'éclairages supplémentaires. En effet, les renseignements complémentaires éclairent toutes les variations importantes.

On peut néanmoins relever que le suivi des mauvais payeurs a été largement amélioré ce qui induit une baisse de près de CHF 29'000.- de la rubrique 5900.330.

### **3. Conclusion**

Parvenue au terme de l'examen des comptes de la direction EJQ, la sous-commission vous propose de les accepter.

Les commissaires :

*Vincent Brayer, rapporteur*  
*Sara Gnoni*

# FINANCES ET MOBILITE

## 1. Introduction

Les commissaires ont examiné les comptes de la direction les 11 et 23 avril 2018 avec Monsieur Nicolas Pailhoux, chef comptable, en présence des chefs de service suivants accompagnés pour certains, de leur répondant financier: M. Thibault Castioni (SGFIM), MM. Luc Perraux et Jacques Vuilliomonet (SALV), MM. Michel Diserens et Jean-Sébastien Péclat (SPEL), Mme Christelle Benaglia et M. Patrick Etournaud (RM), MM. Stéphane Beaudinot et Patrick Jacomino (PUR) et M. Emmanuel Bourquin (SFIN).

Nous tenons à remercier tous les représentants de l'administration pour leur disponibilité et leurs explications. Nous remercions également Madame Florence Germond, Directrice des Finances et Mobilité que nous l'avons rencontrée le 24 avril 2018.

## 2. Direction des finances et de la mobilité

6 - Direction des finances et mobilité	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart
Charges	200'518'500	267'291'417	
<i>Crédits supplémentaires</i>	<i>312'400</i>		
<b>Total des charges</b>	<b>200'830'900</b>	<b>267'291'417</b>	<b>-66'460'517</b>
Revenus	680'841'600	764'434'423	
<i>Crédits supplémentaires</i>	<i>118'300</i>		
<b>Total des revenus</b>	<b>680'959'900</b>	<b>764'434'423</b>	<b>-83'474'523</b>
<b>Excédents de revenus</b>	<b>480'129'000</b>	<b>497'143'006</b>	<b>-17'014'006</b>

Les comptes 2017 présentent le premier exercice comptable de la nouvelle direction des finances et mobilité. Dès lors, les comptes 2016 qui se réfèrent à l'ancienne direction FIPAV ne sont pas repris dans le rapport car ils ne sont pas comparables.

L'examen des comptes nous permet d'indiquer que les charges ont été plus importantes de CHF 66'460'517.- par rapport au budget 2017. Cet effet est constaté aux services suivants :

Service des finances : CHF 57'183'132.-  
Correctifs de la masse salariale : CHF 15'700'000.-  
**Total des augmentations : CHF 72'883'132.-**

Les autres services suivants de la direction présentent une diminution des charges par rapport au budget :

Secrétariat général FIM : CHF -559'467.-  
Service achat et logistique : CHF -560'991.-  
Service du personnel (6910) : CHF -972'425.-  
Service des routes et mobilité : CHF -1'359'564.-  
Service de la propreté urbaine : CHF -2'970'168.-  
**Total des diminutions : CHF -6'447'615.-**

En ce qui concerne les revenus de la direction, ceux-ci sont en augmentation de CHF 83'474'523.- par rapport au budget 2017.

En résultat, l'excédent de revenus pour l'exercice 2017 est de CHF 17'014'006.- pour la direction.

### 3. Commentaires par service

#### 6010 Secrétariat général

6010 - Secrétariat général FIM (SGFIM)	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart
Charges	13'553'000	12'993'533	
<i>Crédits supplémentaires</i>	0		
<b>Total des charges</b>	<b>13'553'000</b>	<b>12'993'533</b>	<b>559'467</b>
Revenus	68'200	596'233	
<i>Crédits supplémentaires</i>	0		
<b>Total des revenus</b>	<b>68'200</b>	<b>596'233</b>	<b>-528'033</b>
<b>Excédents de charges</b>	<b>-13'484'800</b>	<b>-12'397'300</b>	<b>-1'087'500</b>

Les charges 2017 de ce service sont inférieures de CHF 559'467.- par rapport au budget. Les recettes 2017 sont supérieures elles de CHF 528'033.-. L'excédent de produits est donc de CHF 1'087'500.- par rapport au budget 2017.

La diminution des charges provient principalement d'une refacturation des prestations internes de SPADOM pour l'entretien des places de jeux qui était inférieure au budget. S'agissant du revenu exceptionnel, il provient de la dissolution de la provision relative à la Subvention80 de l'année 2015. 95% des ayants-droit ont bénéficié de cette subvention pour 2015.

Les commentaires ressortant de la brochure des comptes sont les suivants :

6010	Secrétariat général
6010.301	L'augmentation de cette rubrique et des charges sociales s'y référant est justifiée par un renforcement au secrétariat de direction et ressources humaines pour pallier l'augmentation de la volumétrie des affaires traitées par la direction suite au changement de législature. En complément, un congé maternité d'une collaboratrice de la comptabilité de direction a requis l'engagement d'un auxiliaire pour assurer le volume de travail de ce secteur
6010.311	La mise en conformité des nouvelles normes de paiement de la plateforme Subvention80 ainsi que des travaux d'évolutions informatiques non prévus au budget ont générés cet écart
6010.316	Un rattrapage des coûts d'impressions 2016 a été effectué par notre prestataire qui n'était pas prévu au budget
6010.318	L'appel à des prestataires externes pour le service a été moins important que prévu au budget
6010.390	Les prestations d'entretien des places de jeux sont facturées par SPADOM par le biais d'une facture interne et est inférieure à la prévision budgétaire
6010.424	Une dissolution de la provision relative à la période 2015 de la Subvention80 génère ce revenu exceptionnel. Le principe est le suivant. Chaque année est constituée une provision qui permet de couvrir l'ensemble des ayants droit. Cette provision charge les comptes de l'année considérée. Le droit à la Subvention80 s'éteint ensuite au bout de 24 mois. Le droit à la Subvention80 pour l'exercice 2015 s'est donc éteint au 31 décembre 2017, avec un taux d'atteinte des ayants droit de 95%. Ce pourcentage a pu être atteint moyennant plusieurs relances auprès des ayants droit. Il s'agit donc maintenant de dissoudre le reliquat de la provision comptable pour l'année 2015. D'où le revenu exceptionnel considéré

En complément à ces renseignements, nous avons examiné plus particulièrement les points suivants :

Nous constatons que le budget du service a été respecté et cela n'appelle aucun commentaire spécifique.

## 6700 Service achat et logistique Ville

6700 - Service achat et logistique Ville (SALV)	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart
Charges	9'038'500	8'452'509	
<i>Crédits supplémentaires</i>	-25'000		
<b>Total des charges</b>	<b>9'013'500</b>	<b>8'452'509</b>	<b>560'991</b>
Revenus	7'044'700	6'698'852	
<i>Crédits supplémentaires</i>	0		
<b>Total des revenus</b>	<b>7'044'700</b>	<b>6'698'852</b>	<b>345'848</b>
<b>Excédents de charges</b>	<b>-1'968'800</b>	<b>-1'753'657</b>	<b>-215'143</b>

Les charges 2017 de ce service sont inférieures de CHF 560'991.- par rapport au budget. Les recettes 2017 sont inférieures elles de CHF 345'848.-. L'excédent de produits est donc de CHF 215'143.- par rapport au budget 2017.

Les variations principales entre le montant ressortant des comptes de l'exercice 2017, comparé au budget, sont les suivantes :

- Diminution des charges salariales (301 à 309) CHF 343'436.-
- Diminution des achats de marchandises (313) CHF 119'061.-
- Diminution des autres prestations de tiers (318) CHF 59'171.-
- Diminution des redevances et prestations facturées (434) CHF 457'334.-

Les commentaires ressortant de la brochure des comptes sont les suivants :

6700	Service achat et logistique Ville (SALV)
6700.309	Le nombre de formations certifiantes est inférieur à la prévision budgétaire
6700.311	Acquisition non prévue au budget de 20 containers en bois pour l'exploitation du garde-meubles à Boussens ainsi que des luminaires pour les bureaux des gestionnaires de stock
6700.313	Le prix bas des carburants ainsi que la baisse des coûts des fournitures pour les réparations des véhicules expliquent cette économie par rapport au budget
6700.315	Des réparations prévues sur les installations du garage de la Vigie (monte-charge) ont dû être reportées sur 2018
6700.316	Prise en charge par le SALV des coûts du socle de base e-commerce pour la nouvelle application informatique « LausaShop »
6700.318	Les primes assurances RC des véhicules sont inférieures aux prévisions budgétaires
6700.331	Amortissements sur véhicules et matériels supérieurs aux prévisions budgétaires
6700.427	Les charges locatives facturées aux SiL et au Service de l'eau sont budgétées sur la base des comptes 2016
6700.434	Les prestations du SALV refacturées aux SiL et au Service de l'eau sont budgétées sur la base des comptes 2016
6700.436	Les dédommagements de tiers ont été supérieurs aux prévisions budgétaires
6700.439	Les revenus sont supérieurs au budget grâce à l'obtention de conditions de paiement plus avantageuses avec plus de fournisseurs (2% d'escompte)
6700.490	Participation du Corps de police aux traitements 2017 de collaborateurs pour le projet informatique AsTech

En complément à ces renseignements, nous avons examiné plus particulièrement les points suivants :

Nous constatons que le budget du service a été respecté et cela n'appelle aucun commentaire spécifique. MM. Luc Perraux et Jacques Vuilliomonet nous ont fait part d'une étude en cours pour centraliser du matériel qui pourrait être utilisé par plusieurs services de la Ville. Ceci dans le but pour éviter des achats multiples et non concertés entre les services. Nous reviendrons dans le cadre du prochain budget pour avoir plus d'informations précises.

En ce qui concerne le camion électrique dernier cri, nous apprenons que sa livraison est prévue dans le courant du mois de juin 2018. Les commissaires seront invités à une présentation de ce magnifique véhicule.

**6900 Service des finances**

<b>6900 - Service des finances (SFIN)</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Comptes 2017</b>	<b>Ecart</b>
Charges	59'131'400	116'309'532	
<i>Crédits supplémentaires</i>	<i>-5'000</i>		
<b>Total des charges</b>	<b>59'126'400</b>	<b>116'309'532</b>	<b>-57'183'132</b>
Revenus	583'571'200	667'266'628	
<i>Crédits supplémentaires</i>	<i>12'000</i>		
<b>Total des revenus</b>	<b>583'583'200</b>	<b>667'266'628</b>	<b>-83'683'428</b>
<b>Excédents de revenus</b>	<b>524'456'800</b>	<b>550'957'096</b>	<b>-26'500'296</b>

Les charges 2017 de ce service sont supérieures de CHF 57'183'132.- par rapport au budget. Les recettes 2017 sont supérieures elles de CHF 83'683'428.-. L'excédent de revenus est donc de CHF 26'500'296.- par rapport au budget 2017.

Les variations principales entre le montant ressortant des comptes de l'exercice 2017, comparé au budget, sont les suivantes :

- Diminution des intérêts des dettes (322) CHF 2'787'085.-
- Augmentation des pertes, défalcatons, moins-values (330) CHF 23'240'961.-
- Augmentation de l'attribution à des réserves (380) CHF 35'917'272.-
- Augmentation des impôts sur le revenu et la fortune (400) CHF 6'092'465.-
- Augmentation des impôts sur le bénéfice et le capital (401) CHF 11'208'969.-
- Augmentation des impôts fonciers (402) CHF 1'152'884.-
- Augmentation des droits de mutation (404) CHF 2'305'596.-
- Augmentation des sur les successions et donations (405) CHF 2'218'211.-
- Augmentation des revenus des capitaux du patrimoine financier CHF 5'311'744.-
- Augmentation des plus-values, produits exceptionnels (424) CHF 24'104'093.-
- Diminution des revenus des capitaux du patrimoine administratif CHF 2'313'569.-
- Augmentation des prélèvements sur les réserves (480) CHF 32'203'000.-

Les commentaires ressortant de la brochure des comptes sont les suivants :

6900	Service des finances
6900.318	Economie principalement due à l'amortissement moins élevé que prévu des frais d'un emprunt obligataire réalisé en 2017
6900.319	L'attribution au Fonds du 700e anniversaire de la Confédération des successions en déshérence est supérieure au budget
6900.322	Les charges d'intérêts pour l'ensemble de la Commune ont été inférieures de CHF 3.6 millions par rapport au budget 2017. Des taux d'intérêts historiquement bas voire négatifs pour les taux à court terme et un autofinancement supérieur à ce qui était prévu ont permis de réaliser cette économie. La rubrique présente la situation après l'imputation des intérêts aux Services industriels. Pour mémoire, le coût annuel des emprunts placés auprès de la CPCL représente un surcoût de CHF 5.6 millions compte tenu de leur taux moyen annuel de 3.7%
6900.329	Les taux d'intérêts proche de zéro n'ont généré quasiment aucun autre intérêt passif
6900.330	L'importante augmentation constatée sous ce poste est essentiellement liée à la constitution ou augmentation des provisions pour risques multimédia (+CHF 12 millions), risques débiteurs (+CHF 4.5 millions), cautionnement (+CHF 5 millions), Centre Sportif de Malley (+CHF 1.2 million), risques juridiques (+CHF 1.1 million). Ces augmentations de provisions sont à mettre en relation avec les dissolutions comptabilisées sous la rubrique 424. A relever également une hausse des défalcatons liées au volume des factures d'ordonnances pénales émises par la Commission de police et des défalcatons d'impôts (communiquées par l'ACI) moins importantes que prévu (-CHF 1.9 million)
6900.351	Les émoluments versés à l'Etat de Vaud pour les travaux de taxation et de recouvrement d'impôts, calculés sur l'assiette fiscale, ont été plus élevés que prévu. Cette hausse est à mettre en lien avec l'augmentation des recettes fiscales
6900.380	Création d'un Fonds pour risques génériques financiers (CHF 32 millions). Un versement de CHF 4 millions a été effectué dans le Fonds de réserve pour fluctuation de valeurs, montant à mettre en relation avec la réévaluation des actions Romande Energie Holding S.A. à leur valeur vénale au 31.12.2017
6900.390	La facturation des prestations d'audit des comptes communaux au Service des finances n'avait pas été prévue au budget

6900.400	L'impôt sur les personnes physiques présente un excédent de revenus de CHF 6.1 millions (+1.7%) par rapport au budget et une augmentation de CHF 10.8 millions (+3.0%) par rapport aux comptes 2016. Les principaux écarts par rapport au budget proviennent de l'impôt sur le revenu (+CHF 3.0 millions), de l'impôt perçu des étrangers (CHF 1.3 million) et de l'impôt sur la fortune (+CHF 1.8 million)
6900.401	La conjoncture économique existante au moment de l'élaboration du budget avait conduit à une estimation prudente des impôts liés au bénéfice et au capital. Les résultats 2017 des impôts sur les personnes morales s'établissent en augmentation de CHF 11.2 millions rapport au budget, très proches des comptes 2016 (+CHF 0.8 million)
6900.404	Les droits de mutation dépendent directement des opérations immobilières réalisées sur le territoire communal. Ceux-ci se sont révélés supérieurs au budget de CHF 2.3 millions
6900.405	Les recettes liées aux impôts sur les successions et donations, difficilement estimables, sont supérieurs au budget de CHF 2.2 millions
6900.406	L'impôt sur les chiens a généré des revenus légèrement inférieurs aux prévisions budgétaires
6900.422	Cette augmentation est liée, d'une part, au versement d'un dividende non budgété (CHF 153'000.-) de la Société Immobilière Lausannoise pour le Logement S.A. (SILL) et, d'autre part, au dividende de Romande Energie Holding (CHF 1.2 million) budgété sous la rubrique 425 « Revenus des biens et participations du patrimoine administratif », la participation ayant été transférée du patrimoine administratif au patrimoine financier en 2016 (à relever l'augmentation du dividende par action de Romande Energie Holding passant de CHF 33.- à CHF 36.- par action). De plus, une plus-value de CHF 4 millions liées à la réévaluation des actions Romande Energie Holding SA à leur valeur vénale au 31.12.2017 a été réalisée (voir également la rubrique 380 ci-dessus)
6900.424	L'importante augmentation constatée sous ce poste est principalement liée à la dissolution de la provision pour correctif péréquatif (+CHF 12.7 millions), et la provision pour entreprises de transports (+CHF 10.6 millions)
6900.425	Cette diminution est due au fait qu'aucun dividende de EOS Holding n'a été versé en 2017 (-CHF 2.2 millions). Depuis le début de la législature la perte découlant des baisses successives liées au dividende EOS Holding s'élève à CHF 40 millions pérennes. Le dividende de Romande Energie, dont la participation a été transférée en 2016 du patrimoine administratif au patrimoine financier (-CHF 1.1 million), a été comptabilisé sous la rubrique 422 « Revenus des capitaux du patrimoine financier ». Cette diminution est partiellement compensée par une augmentation du dividende de Gaznat de CHF 0.9 million
6900.431	Les frais d'ordonnance pénale ainsi que les émoluments administratifs facturés dans le cadre des procédures du Contentieux sont plus faibles que prévu compte tenu essentiellement de la baisse des encaissements constatés au niveau des amendes du Corps de police
6900.436	Des allocations pour pertes de gain non budgétées sont enregistrées sous cette rubrique
6900.439	Les successions en déshérence enregistrées en 2017 sont largement supérieures au budget escompté
6900.441	L'impôt sur les gains immobiliers a généré un revenu supérieur de CHF 0.5 million par rapport au budget
6900.480	Les écarts s'expliquent essentiellement par la dissolution de la réserve pour impôts et fonds de péréquation de CHF 20 millions ainsi que le prélèvement de CHF 12 millions effectué dans le Fonds de réserve pour fluctuation de valeurs en lien avec l'augmentation de la provision pour risques multimédia (voir rubrique 330 ci-dessus)

En complément à ces renseignements, nous avons examiné plus particulièrement les points suivants :

Il y a lieu de préciser qu'hormis les variations en lien avec la fiscalité, les principaux écarts visibles dans ce services sont à mettre en lien avec la restructuration de réserves et de provisions existantes afin de mieux appréhender les risques futurs, notamment dans le domaine des cautionnements. Dans cette perspective, une nouvelle provision pour risques génériques de CHF 32 millions a été créée aux comptes 2017 par réaffectation de réserves. Ces opérations ont un impact neutre sur le résultat du compte de fonctionnement.

## 6910 Service du personnel

6910 - Service du personnel	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart
Charges	13'394'000	12'421'575	
<i>Crédits supplémentaires</i>	0		
<b>Total des charges</b>	<b>13'394'000</b>	<b>12'421'575</b>	<b>972'425</b>
Revenus	7'097'200	7'420'404	
<i>Crédits supplémentaires</i>	0		
<b>Total des revenus</b>	<b>7'097'200</b>	<b>7'420'404</b>	<b>-323'204</b>
<b>Excédents de charges</b>	<b>-6'296'800</b>	<b>-5'001'171</b>	<b>-1'295'629</b>

Les charges 2017 de ce service sont inférieures de CHF 972'425.- par rapport au budget. Les recettes 2017 sont supérieures elles de CHF 323'204.-. L'excédent de produits est donc de CHF 1'295'629.- par rapport au budget 2017.

Les variations principales entre le montant ressortant des comptes de l'exercice 2017, comparé au budget, sont les suivantes :

- Diminution des assurances-accidents (305) CHF 300'623.-
- Diminution des loyers et redevances d'utilisation (316) CHF 100'978.-
- Diminution des autres prestations de tiers (318) CHF 356'496.-
- Diminution des impôts, taxes et frais divers (319) CHF 290'378.-
- Augmentation des charges d'amortissements du patrimoine (331) CHF 200'000.-
- Augmentation des dédommagements de tiers CHF 371'393.-

Les commentaires ressortant de la brochure des comptes sont les suivants :

6910	Service du personnel
6910.309	Diminution obtenue notamment par l'obtention de rabais importants lors du choix d'un nouveau prestataire de formation pour certains modules suivis par les apprentis et par des prestations de formation qui se sont avérées moins chères que prévues
6910.310	Diminution du nombre d'annonces pour la recherche de personnel par les services
6910.316	Diminution principalement due au report du déploiement de la solution de dématérialisation des dossiers du personnel. Ceci n'a pas nécessité de payer la redevance annuelle budgétée pour le logiciel de dématérialisation
6910.318	Diminution causée par un excédent en faveur du SPEL lors du bouclage des comptes des garderies de l'association des Toupies (le SPEL finançant des places d'accueil pour le personnel communal). De plus, les frais de formations au CEP se sont révélés moins importants que prévus
6910.319	Le fonds de secours du personnel communal n'a pas été alimenté en 2017. En effet, la fortune du fonds est suffisante afin de faire face aux engagements annuels moyens
6910.331	L'écart est relatif à l'amortissement du préavis N° 2015/2 « Bien-être au travail, gestion des absences » qui n'était pas prévu au budget
6910.390	Augmentation non prévue au budget des charges de loyer et d'exploitation pour accueillir les membres de la Commission de recours individuel (CRI) et le personnel assigné à celle-ci
6910.438	Il n'y a pas eu d'éléments à facturer sur le crédit d'investissement « Nouveau système de rémunération des fonctionnaires communaux – Projet Equitas »
6910.439	Commissions sur l'impôt à la source plus élevées que prévues, découlant de l'augmentation des retenues de l'impôt

En complément à ces renseignements, nous avons examiné plus particulièrement les points suivants :

Avec la mise en œuvre d'Equitas, nous avons interrogé M. Michel Diserens sur les problématiques que peuvent rencontrer les services vis-à-vis des problématiques d'engagement et de gestion de personnel. Il nous a répondu qu'un groupe d'étude à l'interne a été mis en place pour statuer le positionnement des postes dans l'échelle d'Equitas. En complément, il a fait mention de l'article 38 du IA-RPAC qui permet une augmentation maximale de 20% du salaire lorsque les compétences sont « rares » et sous réserve de l'approbation de la Municipalité.

## 6911 Correctifs de la masse salariale

Les commentaires ressortant de la brochure des comptes sont les suivants :

6911	Correctifs de masse salariale
6911.301	Tous les effets financiers liés à l'introduction de la nouvelle politique salariale dès 2017, pour l'entier de la Ville de Lausanne, sont comptabilisés dans les services
6911.308	Les économies salariales anticipées au niveau du budget pour un montant de CHF 20 millions pour l'ensemble de la Ville sont comptabilisées dans les comptes des services

En complément à ces renseignements, nous avons examiné plus particulièrement les points suivants :

Bien que budgété dans cette unité budgétaire, les effets relatifs à la masse salariale sont constatés directement dans les services correspondants. Cela n'appelle aucun commentaire spécifique.

## 6920 Service des routes et de la mobilité

6920 - Service des routes et mobilité	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart
Charges	63'497'000	61'964'936	
<i>Crédits supplémentaires</i>	<i>-172'500</i>		
<b>Total des charges</b>	<b>63'324'500</b>	<b>61'964'936</b>	<b>1'359'564</b>
Revenus	41'198'000	42'913'961	
<i>Crédits supplémentaires</i>	<i>-400'600</i>		
<b>Total des revenus</b>	<b>40'797'400</b>	<b>42'913'961</b>	<b>-2'116'561</b>
<b>Excédents de charges</b>	<b>-22'527'100</b>	<b>-19'050'975</b>	<b>-3'476'125</b>

Les charges 2017 de ce service sont inférieures de CHF 1'359'564.- par rapport au budget. Les recettes 2017 sont supérieures elles de CHF 2'116'561.-. L'excédent de revenus est donc de CHF 3'476'125.- par rapport au budget 2017.

Les variations principales entre le montant ressortant des comptes de l'exercice 2017, comparé au budget, sont les suivantes :

• Diminution des charges salariales (300 à 309)	CHF	1'462'525.-
• Diminution des achats mobiliers et installations (311)	CHF	388'287.-
• Augmentation des charges d'énergie (312)	CHF	145'985.-
• Diminution des charges d'entretien des biens immobiliers (314)	CHF	229'369.-
• Diminution des charges d'entretien d'objets mobiliers et installations	CHF	158'134.-
• Diminution des autres prestations de tiers (318)	CHF	1'041'421.-
• Augmentation des amortissements du patrimoine administratif (331)	CHF	2'255'702.-
• Diminution des subventions à des institutions (365)	CHF	447'460.-
• Augmentation des revenus des biens du patrimoine admin. (427)	CHF	1'954'272.-
• Augmentations des redevances et prestations facturées (434)	CHF	283'831.-
• Augmentation des ventes (435)	CHF	528'464.-
• Augmentation des autres recettes (439)	CHF	248'403.-
• Diminution de la participation du Canton aux charges (451)	CHF	865'803.-
• Diminution des imputations internes (490)	CHF	203'776.-

Les commentaires ressortant de la brochure des comptes sont les suivants :

6920	Service des routes et de la mobilité
6920.310	Les coûts d'impression des macarons (semestriels et annuels) et des cartes à gratter journalières (ville et centre-ville) ont dépassé le montant budgétisé ; en contrepartie, la vente de ces titres de parcage a induit une augmentation significative des recettes sous la nature 427 (stationnement)
6920.311	Du fait de la mutation du stationnement (P+R Tuilières notamment), des rocades ont pu être réalisées en limitant les achats. Les interventions dédiées aux réparations d'urgence des installations de signalisation lumineuse ont été moins nombreuses que les projections réalisées. De plus les achats de matériel ont été moins importants que les besoins planifiés

6920.312	La répartition des frais d'énergie entre le Service de la propreté urbaine et le Service des routes et de la mobilité (RM) réalisée lors de la procédure budgétaire 2017 a été sous-estimée pour le compte de RM, les écarts constatés des deux services se compensent. De plus la taxe RETE mise en place en cours d'année a été imputée sous cette rubrique
6920.315	Les dépenses d'entretien de la signalisation lumineuse et des équipements de garage n'ont pas été aussi importantes que prévu. L'écart sur les frais de contrôle des ascenseurs/escaliers roulants se justifient par un changement d'imputation comptable sous la rubrique 318
6920.316	Les frais de location de matériels et véhicules pour les interventions du service RM ont été inférieurs aux besoins planifiés
6920.318	Les dépenses concernant l'affichage public par la SGA (Société générale d'affichage) ont été moins importantes que prévu. De plus les coûts des prestations de déneigement, la rétrocession Mobilis et les coûts liés au stationnement lors des manifestations à Beaulieu ont été moins élevés que prévu
6920.330	Les renouvellements automatiques des macarons annuels de stationnement ont été inférieurs aux prévisions
6920.331	Les amortissements liés au patrimoine administratif se sont révélés plus importants que prévu notamment avec le premier amortissement en 2017 du préavis N° 2016/17 « Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) PALM 2007 - Etape A (2011-2014) – Projet de bus à haut niveau de service (BHNS) entre Confrérie et Saint-François : demande de crédits de réalisation »
6920.365	L'ouverture d'Aquatis en octobre 2017 a contribué à diminuer le déficit du Parking Relais Lausannois S.A. de Vennes couvert par la Ville
6920.410	Le transfert d'une partie de l'équipe de l'office de la signalétique urbaine a induit une nouvelle allocation des budgets générant un écart de recettes
6920.424	Les montants générés par les reprises des véhicules et équipements lors de l'achat de matériel neuf se sont avérés moins importants que prévu
6920.434	Augmentation des recettes liées à la facturation des prestations réalisés pour le compte de tiers (transports, réservation de places de parc, pose et dépose de la signalisation, travaux de génie civil...)
6920.435	La vente de carburants, pièces diverses et marchandises usagées à des tiers (entreprises et administrations) a généré des recettes plus importantes que prévu
6920.436	Les remboursements d'assurances suite à des dommages sur le domaine public ont été plus nombreux que prévu
6920.438	Les prestations internes et marchandises du service RM facturées sur des crédits d'investissement des autres services communaux ont été plus importantes que prévu
6920.439	La facturation des prestations internes aux Transports publics lausannois dans le cadre des études des « Axes forts de transports publics urbains » ont été supérieures aux prévisions. Les bénéfices liés à la vente de carburants, pièces diverses et marchandises usagées ont été plus importants que prévu
6920.451	Le montant versé en 2017 au titre de subsides dans le cadre de la péréquation cantonale concernant le chapitre « routes » pour l'année 2016 a été moins important que les recettes projetées
6920.461	La participation du Canton pour les coûts d'entretien des routes cantonales en traversée de localité a été plus importante que prévu

En complément à ces renseignements, nous avons examiné plus particulièrement les points suivants :

Nous constatons que le budget du service a été respecté et cela n'appelle aucun commentaire spécifique. Les commentaires provenant de la brochure sont suffisamment clairs.

### 6930 Service de la propreté urbaine – Administration du service

6930 - Service de la propreté urbaine Administration du service	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart
Charges	1'558'800	994'840	
<i>Crédits supplémentaires</i>	0		
<b>Total des charges</b>	<b>1'558'800</b>	<b>994'840</b>	<b>563'960</b>
Revenus	124'500	41'889	
<i>Crédits supplémentaires</i>	0		
<b>Total des revenus</b>	<b>124'500</b>	<b>41'889</b>	<b>82'611</b>
<b>Excédents de charges</b>	<b>-1'434'300</b>	<b>-952'951</b>	<b>-481'349</b>

Les charges 2017 de ce service sont inférieures de CHF 563'960,- par rapport au budget. Les recettes 2017 sont inférieures elles de CHF 82'611.-. L'excédent de revenus est donc de CHF 481'349.- par rapport au budget 2017.

Les variations principales entre le montant ressortant des comptes de l'exercice 2017, comparé au budget, sont les suivantes :

- Diminution des charges salariales (300 à 309) CHF 547'212.-

Les commentaires ressortant de la brochure des comptes sont les suivants :

6930	Administration du service
6930.301	La diminution est liée à une modification de la répartition comptable des salaires des fonctions transversales sur les divisions du Service de la propreté urbaine. En complément, le recours à du personnel auxiliaire pour des missions spécifiques de courte durée a été moins important que prévu
6930.318	Diminution en lien avec la répartition comptable de la facturation interne du SOI entre toutes les divisions du service pour le soutien informatique
6930.319	Le dépassement budgétaire provient d'une nouvelle péréquation entre les différentes divisions du service en relation la TVA (déduction de l'impôt préalable pour des montants exclus du chiffre d'affaire)
6930.330	Les coûts liés aux défalcatons ont été moins importants qu'attendu
6930.425	Les dividendes versés par CRIDEC S.A. ont été inférieurs aux prévisions
6930.434	Les prestations administratives (secrétariat et administrateur) facturées à GEDREL S.A. ont été inférieures aux estimations faites lors de l'établissement du budget

En complément à ces renseignements, nous avons examiné plus particulièrement les points suivants :

Nous constatons que le budget du service a été respecté. Nous interrogeons M. Beaudinot concernant la raison du versement d'un dividende par la société Cridec S.A. Il nous informe qu'il est administrateur au sein de cette société et représente la Ville de Lausanne qui est actionnaire.

Enfin, nous apprenons que l'administration fiscale des contributions a effectué un contrôle TVA pour ce service. Cela a eu pour conséquence un rattrapage de charges fiscales à rembourser. Un crédit supplémentaire a été présenté par le service en 2017 pour la somme de CHF 174'000.-. Suite à ce contrôle, une nouvelle méthode de calcul sur la part non récupérable de la TVA a été mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et touche l'ensemble des services de la Propreté urbaine.

#### 6931 Service de la propreté urbaine – Tri des déchets

6931 - Service de la propreté urbaine Tri des déchets	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart
Charges	164'200	125'711	
<i>Crédits supplémentaires</i>	0		
<b>Total des charges</b>	<b>164'200</b>	<b>125'711</b>	<b>38'489</b>
Revenus	1'500	0	
<i>Crédits supplémentaires</i>	0		
<b>Total des revenus</b>	<b>1'500</b>	<b>0</b>	<b>1'500</b>
<b>Excédents de charges</b>	<b>-162'700</b>	<b>-125'711</b>	<b>-36'989</b>

Les charges 2017 de ce service sont inférieures de CHF 38'489.- par rapport au budget. Les recettes 2017 sont inférieures elles de CHF 1'500.-. L'excédent de revenus est donc de CHF 36'989.- par rapport au budget 2017.

Les commentaires ressortant de la brochure des comptes sont les suivants :

6931	Tri des déchets
6931.318	La facturation des frais d'élimination des déchets non urbains a été inférieure aux prévisions
6931.319	Le dépassement budgétaire provient d'une nouvelle péréquation entre les différentes divisions du service en relation la TVA (déduction de l'impôt préalable pour des montants exclus du chiffre d'affaires)

En complément à ces renseignements, nous avons examiné plus particulièrement les points suivants :

Nous constatons que le budget du service a été respecté et cela n'appelle aucun commentaire spécifique. Ces charges sont imputables à la part de l'impôt et non pas à la taxe déchet.

## 6932 Service de la propreté urbaine – Gestion des déchets urbains

6932 - Service de la propreté urbaine Gestion des déchets urbains	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart
Charges	27'722'100	26'307'567	
<i>Crédits supplémentaires</i>	448'400		
<b>Total des charges</b>	<b>28'170'500</b>	<b>26'307'567</b>	<b>1'862'933</b>
Revenus	27'722'100	26'307'567	
<i>Crédits supplémentaires</i>	448'400		
<b>Total des revenus</b>	<b>28'170'500</b>	<b>26'307'567</b>	<b>1'862'933</b>
<b>Excédents de charges</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les charges 2017 de ce service sont inférieures de CHF 1'862'933.- par rapport au budget. Les recettes 2017 sont inférieures elles de CHF 1'862'933.-. Cette unité est financée par le fond affecté disponible pour la taxe déchet ce qui présente un équilibre financier pour les comptes 2017.

Les variations principales entre le montant ressortant des comptes de l'exercice 2017, comparé au budget, sont les suivantes :

- Diminution des charges salariales (300 à 309) CHF 162'906.-
- Diminution des charges de marchandises (313) CHF 196'122.-
- Diminution des charges d'entretien des biens immobiliers (314) CHF 319'128.-
- Diminution des autres prestations de tiers (318) CHF 659'263.-
- Diminution des amortissements du patrimoine administratif (331) CHF 401'359.-
- Diminution des redevances et prestations facturées (434) CHF 2'196'070.-
- Augmentation des ventes (435) CHF 681'407.-
- Augmentation des dédommagements de tiers (436) CHF 293'999.-
- Diminution des prélèvements sur les réserves (480) CHF 705'846.-

Les commentaires ressortant de la brochure des comptes sont les suivants :

6932	Gestion des déchets urbains
6932.309	Diminution des frais de formation professionnelle
6932.310	Les frais d'impressions ont été moins importants que prévu, notamment par une collaboration accrue avec d'autres services pour l'impression d'affiches et de plans
6932.311	Les achats de matériel et d'équipements informatiques ont été moins importants que prévu
6932.312	Les dépenses consacrées à l'énergie (chauffage, eau, électricité) nécessaire pour la déchèterie intercommunale de Malley ont été inférieures aux prévisions
6932.313	Les dépenses pour l'achat de carburants et de pièces mécaniques ont été moins importantes que prévu
6932.314	Les travaux de rénovation planifiés sur le site de Malley (fosse à verre et prolongement des quais de la déchèterie des ménages) ont dû être reportés sur 2018, de même que les travaux de génie civil prévus pour les écopoints enterrés
6932.315	Diminution des frais d'entretien des véhicules en lien avec la réduction des dépenses pour l'achat de pièces détachées (rubrique 313)
6932.316	La location de véhicules, ainsi que le coût des licences informatiques, ont été inférieurs aux prévisions budgétaires
6932.317	Les frais de repas et les indemnités versées pour l'utilisation de véhicules privés pour les besoins du service ont été inférieurs aux estimations
6932.318	Les coûts du recyclage des différentes fractions de déchets gérées par le CID ont été globalement inférieurs aux prévisions. A contrario, les frais d'incinération des déchets ménagers ont été supérieurs aux prévisions, alors que l'incinération des déchets industriels a fortement diminué
6932.319	Le dépassement provient d'un rattrapage pour la TVA portant sur les années 2011 à 2016
6932.330	Défalcations de factures « débiteurs » concernant des taxes et prestations facturées sur des exercices précédents (régularisation par le contentieux)
6932.331	Les amortissements pour les véhicules, machines et équipements ont été inférieurs aux montants provisionnés à cet effet en raison d'un report de livraison sur les autorisations d'achats

6932.390	La facturation interne des intérêts a été inférieure aux prévisions à cause de dépenses moins importantes que prévu dans le cadre du projet « introduction nouvelle réglementation et adaptation des infrastructures de collecte dans la gestion des déchets »
6932.434	Diminution des recettes en lien avec la perception des taxes liées aux déchets (taxe de base/propriétaires, taxe au sac/ménages et taxe au poids/déchets incinérables/entreprises)
6932.435	Augmentation des recettes liées à la vente de matériaux recyclables, notamment le matériel électronique, les métaux, le papier/carton et le verre
6932.436	Augmentation des remboursements d'allocations pour perte de gain perçues pour le personnel en arrêt de travail suite à un accident
6932.438	Prestations facturées aux crédits d'investissement non planifiées lors de l'établissement du budget
6932.480	Le prélèvement sur le fonds « déchets » est moins important que le montant annoncé en raison d'un excédent de charges inférieur aux prévisions

En complément à ces renseignements, nous avons examiné plus particulièrement les points suivants :

Nous constatons que le budget du service a été respecté et cela n'appelle aucun commentaire spécifique par ce qu'il est toujours à l'équilibre.

### 6933 Service de la propreté urbaine – Propreté du domaine public

6933 - Service de la propreté urbaine Propreté du domaine public	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart
Charges	21'941'700	21'752'578	
<i>Crédits supplémentaires</i>	<i>8'000</i>		
<b>Total des charges</b>	<b>21'949'700</b>	<b>21'752'578</b>	<b>197'122</b>
Revenus	7'796'400	7'220'254	
<i>Crédits supplémentaires</i>	<i>0</i>		
<b>Total des revenus</b>	<b>7'796'400</b>	<b>7'220'254</b>	<b>576'146</b>
<b>Excédents de charges</b>	<b>-14'153'300</b>	<b>-14'532'324</b>	<b>379'024</b>

Les charges 2017 de ce service sont inférieures de CHF 197'122.- par rapport au budget. Les recettes 2017 sont inférieures elles de CHF 576'146.-. L'excédent de charges est donc de CHF 379'024.- par rapport au budget 2017.

Les variations principales entre le montant ressortant des comptes de l'exercice 2017, comparé au budget, sont les suivantes :

• Diminution des charges salariales (300 à 309)	CHF	251'005.-
• Diminution des charges d'eau, d'énergie et chauffage (312)	CHF	158'909.-
• Diminution de l'entretien d'objets mobiliers et d'installations (315)	CHF	336'194.-
• Diminution des autres prestations de tiers (318)	CHF	150'244.-
• Diminution des redevances et prestations facturées (434)	CHF	332'856.-
• Diminution de la participation du Canton aux charges (451)	CHF	549'630.-
• Augmentation des imputations internes (490)	CHF	212'929.-

Les commentaires ressortant de la brochure des comptes sont les suivants :

6933	Propreté du domaine public
6933.301	Vacance de postes d'ouvriers lors de remplacements et un poste de chef de secteur adjoint libre (difficulté de recrutement) durant toute l'année
6933.312	Le disponible provient d'un transfert budgétaire trop important lors du départ de la division Propreté du domaine public depuis le Service des routes et de la mobilité vers le nouveau Service de la propreté urbaine. La situation a été régularisée lors de l'établissement du budget 2018 (transfert budgétaire du 6933 vers le 6920)
6933.313	Dépassement budgétaire induit par des achats de pièces détachées plus importants que prévus pour l'entretien des véhicules et machines de la division
6933.314	Les frais d'entretien courants sur le patrimoine bâti (locaux de voirie, locaux techniques et WC publics) ont été moins importants que planifiés
6933.315	Les coûts d'entretien (mécanique et carrosserie) facturés via les imputations internes par le Service des routes et de la mobilité (AMV) n'ont pas été prévus lors de l'établissement du budget

6933.316	L'économie réalisée provient de l'abandon du projet de localisation (GPS - licences) des véhicules d'entretien sur la voirie publique
6933.318	Les économies réalisées proviennent d'une réduction des frais d'incinération des déchets de voirie, ainsi que du coût des transports effectués par le Service des routes et de la mobilité
6933.319	Le dépassement provient d'un rattrapage pour la TVA portant sur les années 2011 à 2016
6933.427	L'excédent de recettes provient de la perception de loyers (Bugnon 31 et Vallon 21 et Trabandan) pour des locaux (anciens WC réaménagés) loués à des tiers
6933.434	Diminution des recettes liée au report de l'entrée en vigueur des amendes d'ordre liées au littering, ainsi qu'à une surestimation des recettes pour le nettoyage et l'entretien des jonctions autoroutières, dont une partie est comptabilisée dans les comptes du Service des routes et de la mobilité (curage des sacs de route et déneigement)
6933.436	Augmentation des indemnités versées par les assurances pour des dommages à la propriété (véhicules et bâtiments)
6933.451	Diminution de la contribution cantonale provenant du Fonds de péréquation « routes »
6932.490	Nouvelle facturation interne pour le brossage mécanique des cheminements et la vidange des corbeilles à déchets dans les parcs et les zones de détente facturées depuis 2017 au Service des parcs et domaines. De même, facturation des prestations de nettoyage dans les enceintes sportives ou du domaine public dans le cadre de manifestations sportives

En complément à ces renseignements, nous avons examiné plus particulièrement les points suivants :

Nous constatons que le budget du service a été respecté et cela n'appelle aucun commentaire. Il y a le poste de chef de division qui est au concours dont les auditions sont en cours. La concurrence du privé fait que ce poste semble a priori difficile à pourvoir.

#### 6934 Service de la propreté urbaine – Incinération des déchets

6934 - Service de la propreté urbaine Incinération des déchets	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart
Charges	5'851'700	5'634'924	
<i>Crédits supplémentaires</i>	0		
<b>Total des charges</b>	<b>5'851'700</b>	<b>5'634'924</b>	<b>216'776</b>
Revenus	5'851'700	5'634'924	
<i>Crédits supplémentaires</i>	0		
<b>Total des revenus</b>	<b>5'851'700</b>	<b>5'634'924</b>	<b>216'776</b>
<b>Excédents de charges</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les charges 2017 de ce service sont inférieures de CHF 216'776.- par rapport au budget. Les recettes 2017 sont inférieures elles de CHF 216'776.-. Cette unité budgétaire représente un équilibre financier car il s'agit de prestations à facturer à Tridel.

Les variations principales entre le montant ressortant des comptes de l'exercice 2017, comparé au budget, sont les suivantes :

- Diminution des charges salariales (300 à 309) CHF 197'602.-
- Diminution des redevances et prestations facturées (434) CHF 239'395.-

Les commentaires ressortant de la brochure des comptes sont les suivants :

6934	Incinération des déchets
6934.301	Vacance provisoire d'un poste fixe et recours moins important que prévu à du personnel auxiliaire pour des missions de courte durée

En complément à ces renseignements, nous avons examiné plus particulièrement les points suivants :

Nous constatons que le budget du service a été respecté et cela n'appelle aucun commentaire.

**6935 Service de la propreté urbaine – Centre de compactage (Gedrel)**

<b>6935 - Service de la propreté urbaine Centre de compactage (Gedrel)</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Comptes 2017</b>	<b>Ecart</b>
Charges	366'100	333'711	
<i>Crédits supplémentaires</i>	<i>58'500</i>		
<b>Total des charges</b>	<b>424'600</b>	<b>333'711</b>	<b>90'889</b>
Revenus	366'100	333'711	
<i>Crédits supplémentaires</i>	<i>58'500</i>		
<b>Total des revenus</b>	<b>424'600</b>	<b>333'711</b>	<b>90'889</b>
<b>Excédents de charges</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les charges 2017 de ce service sont inférieures de CHF 90'889.- par rapport au budget. Les recettes 2016 sont inférieures elles de CHF 90'889.-. Cette unité budgétaire représente un équilibre financier car il s'agit de charges affectées qui sont refacturées à la société Gedrel S.A.

Les commentaires ressortant de la brochure des comptes sont les suivants :

6935	Centre de compactage (GEDREL)
6935.301	Le recours à du personnel auxiliaire a été moins important qu'estimé lors de l'établissement du budget
6935.315	Les coûts d'entretien des installations (aiguillages et caméras de surveillance) ont été inférieurs aux prévisions
6935.434	Les prestations facturées à GEDREL S.A. ont été inférieures aux estimations faites lors de l'établissement du budget

En complément à ces renseignements, nous avons examiné plus particulièrement les points suivants :

Nous constatons que le budget du service a été respecté et cela n'appelle aucun commentaire

#### **4. Conclusion**

En conclusion, la sous-commission vous propose d'accepter les comptes 2017 de la Direction des finances et mobilité.

Les commissaires :

*Gianni-John Schneider, rapporteur*  
*Philippe Miauton*

Lausanne, le 9 mai 2018

## SERVICES INDUSTRIELS

La sous-commission a siégé le 20 avril 2018, en présence de M. Florent Pichon, chef du Service des finances, administration et développement des SiL. Elle a par ailleurs obtenu divers renseignements complémentaires par email.

D'une manière générale, il convient de souligner l'importance de la transformation introduite par le projet Ariane qui a réorganisé la structure et l'organisation des Services industriels, et qui a notamment conduit à des changements importants pour le personnel (avec des redéfinitions de certains postes, notamment au niveau des cadres intermédiaires). Ces questions relèvent en premier lieu du travail de la Commission de gestion – néanmoins nous nous permettons de les mentionner car elles impactent les comptes, à certains endroits de manière significative. En particulier, des économies substantielles ont été faites car plusieurs dizaines de départs d'employé-e-s n'ont pas (encore) été remplacés. L'idée est que des départs « naturels » (en retraite,...) ou d'autre liés à une déception avec la réorganisation (démissions...) non remplacés permettent de dégager un volant de poste pouvant être redéfinis suivant les besoins de la nouvelle organisation. Les recrutements ont repris au début de 2018 et cette baisse est donc temporaire.

De surcroît, les réorganisation liés à Ariane et la baisse du nombre de personnes employées se marquent aussi par quelques retards pris. Ainsi, le programme équi watt voté par notre conseil a substantiellement sous-consommé le budget alloué (près de 1 millions de dépense en moins sur 2017), bien que les difficultés de personnel ne soient pas la seule explication (voir point 70.318 ci-dessous).

### 1. Généralités

Le résultat 2017 des SiL se solde par un excédent de revenus de CHF 47'823'677.- légèrement en dessus du budget (+CHF 1.3 million). Cet excédent est néanmoins nettement inférieur à ceux des dernières années, en baisse de près de 25% par rapport aux comptes 2016. On notera toutefois, au point suivant, qu'une grande partie de cet écart provient de différences de prélèvement (moindres) et d'attributions (supérieures) aux réserves, qui découlent d'évolutions impondérables liées notamment à la régulation des tarifs de l'électricité et du gaz.

	Comptes 17	Budget 17	Ecart C.17/B.17		Comptes 16	Ecart C.17/C.16	
	CHF	CHF	CHF	%	CHF	CHF	%
<b>Charges</b>	<b>461'994'521</b>	<b>471'456'400</b>	<b>-9'461'879</b>	<b>-2.0%</b>	<b>449'796'818</b>	<b>12'197'703</b>	<b>2.7%</b>
<b>Revenus</b>	<b>509'818'198</b>	<b>517'977'500</b>	<b>-8'159'302</b>	<b>-1.6%</b>	<b>514'166'958</b>	<b>-4'348'760</b>	<b>-0.8%</b>
<b>Excédents</b>	<b>47'823'677</b>	<b>46'521'100</b>	<b>1'302'577</b>	<b>2.8%</b>	<b>64'370'140</b>	<b>-16'546'463</b>	<b>-25.7%</b>

### 2. Examens des charges et des revenus par nature

	Comptes 17	Budget 17	Ecart C.17/B.17		Comptes 16	Ecart C.17/C.16	
	CHF	CHF	CHF	%	CHF	CHF	%
<b>CHARGES</b>	<b>461'994'521</b>	<b>471'456'400</b>	<b>-9'664'879</b>	<b>-2.1</b>	<b>449'796'818</b>	<b>11'994'703</b>	<b>2.7</b>
30 Charges de personnel	71'244'704	74'922'400	-3'677'696	-4.9	72'348'979	-1'104'275	-1.5
31 Biens, services et march.	245'357'219	253'713'700	-8'356'481	-3.3	240'888'447	4'468'772	1.9
32 Intérêts passifs	19'339'649	20'151'000	-811'351	-4.0	19'717'438	-377'789	-1.9
33 Amortissements	41'635'649	41'171'900	463'749	1.1	40'315'375	1'320'274	3.3
38 Attributions aux réserves	14'747'959	9'541'000	5'206'959	54.6	7'670'287	7'077'672	92.3
39 Imputations internes	69'669'342	71'956'400	-2'287'058	-3.2	68'856'292	813'050	1.2
<b>REVENUS</b>	<b>509'818'198</b>	<b>517'977'500</b>	<b>-8'159'302</b>	<b>-1.6</b>	<b>514'166'958</b>	<b>-4'348'760</b>	<b>-0.8</b>
42 Revenus des biens	4'415'985	1'304'900	3'111'085	238.4	7'403'517	-2'987'532	-40.4
43 Taxes, ventes et prest. fact.	420'059'234	422'168'800	-2'109'566	-0.5	416'574'815	3'484'419	0.8
45 Dédom. collect. publ.	201'753	180'000	21'753	12.1	218'667	-16'914	-7.7
46 Subventions acquises	114'868	0	114'868	0	112'593	2'275	2.0
48 Prélèv. sur les réserves	15'357'017	22'367'400	-7'010'383	-31.3	21'001'074	-5'644'057	-26.9
49 Imputations internes	69'669'342	71'956'400	-2'287'058	-3.2	68'856'292	813'050	1.2

Les effets de l'introduction d'Ariane se voient dans la baisse (temporaire) des charges de personnel car plusieurs postes n'ont pas été remplacés en cours d'année. Au-delà il faut noter des attributions aux réserves bien plus importantes que prévues dans le budget (+CHF 5.2 millions) et effectuées lors de l'exercice précédent. A l'inverse les prélèvements ont été bien moindres que prévus (-CHF 7 millions).

En ce qui concerne les imputations internes (rubriques 390/490), on peut noter la remarque suivante du chef de service de FASIL : « Les rubriques 390/490 sont utilisées afin de refacturer en interne aux SiL les services généraux et administratifs afin de reporter ces charges sur les entités ayant du chiffre d'affaires. Cela permet, au niveau de l'excédent de revenu de l'entité en question, de présenter une marge tenant compte des services généraux et administratifs. Ces 2 rubriques (390 et 490) sont toujours équilibrées (charges facturées = revenus encaissés).

Au niveau global SiL, ces montants sont moins élevés que budgétés (-CHF 2.29 millions). Ceci reflète le fait que les services généraux et administratifs ont coûtés moins chers que budgétés (ont réalisé des économies). Des clés de répartition sont utilisées pour la ventilation des ces frais (par exemple charges RH au prorata des ept, comptabilité au prorata des pièces, logistique au prorata des prélèvements et des surfaces occupées, etc.). Ces clés sont mises à jour au moment du bouclage pour refléter la réalité. Cela signifie que, bien que ces montants soient plus bas, la mise à jour des clés de répartition peut faire qu'une entité particulière voit son montant de refacturation plus élevé que budgété. C'est cet effet qui d'ailleurs est visible aux rubriques 77.390 et 78.390. En d'autres termes, SIMA et SiLCOM (en réalité la part des services généraux et administratifs imputable au Service de l'eau refacturée par SiLCOM) ont été « pénalisés » par la mise à jour des clés de répartition. Il s'agit en particulier d'une mise à jour de la répartition des charges du centre de formation. »

Notons encore que dans les revenus, l'augmentation importante des revenus des biens (rubriques 42) est due essentiellement aux bouclage définitif des achats de gaz 2016 (+CHF 2.5 millions environ, voir 74.424).

## 2.1 Charges de personnel (30)

	30 Charges de personnel	Comptes 17	Budget 17	Ecart C.17/B.17	Comptes 16	Ecart C.17/C.16
		CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
700	Secrétariat Général (SGSIL)	5'259'697	5'337'300	-77'603	4'963'789	295'908
701	Finances, administration et développement (FASIL)	6'830'337	7'092'700	-262'363	6'779'854	50'483
74	Gaz et chauffage à distance (GAZ et CAD)	11'882'368	13'030'300	-1'147'933	12'376'376	-494'009
76	Service de l'électricité (SEL)	26'568'179	27'976'000	-1'407'821	26'808'011	-239'832
77	Service multimédia (SIMA)	10'550'523	11'228'300	-677'777	11'333'842	-783'319
78	Service commercial (SILCOM)	10'153'602	10'257'800	-104'198	10'087'107	66'495
		<b>71'244'704</b>	<b>74'922'400</b>	<b>-3'677'696</b>	<b>72'348'979</b>	<b>-1'104'275</b>

Structure organisationnelle	Comptes 16 ept	Budget 17 ept	Comptes 17 ept	Ecart C.17/B.17 ept
Secrétariat général	32.23	32.55	34.04	1.49
Service finances, administration et développement	48.80	51.80	48.10	-3.70
Service commercial	70.70	73.30	72.20	-1.10
Service du gaz et chauffage à distance	94.10	105.80	95.00	-10.80
Service de l'électricité	206.50	210.30	200.40	-9.90
Service du Multimédia	80.45	81.00	70.20	-10.80
Effectif total	532.78	554.75	519.94	-34.81

L'exercice se boucle sur une baisse importante du nombre d'employé-e-s des SiL (-34.8 ept) par rapport au budget. Comme expliqué en introduction la principale raison en est l'introduction d'Ariane qui a conduit à suspendre la mise au concours de poste en attendant une clarification des tâches et des besoins au sein de l'organisation. Cette baisse est donc temporaire.

## 2.2 Attributions aux réserves (38)

L'état des fonds de réserve des Services industriels est au 31.12.2017 le suivant :

	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
<b>Fonds de réserve et de renouvellement :</b>	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF	kCHF
- gaz	12'073	11'843	12'473	13'137	14'433	13'291	12'213
- chauffage à distance	5'234	4'840	5'681	7'674	10'104	10'077	9'084
- production d'électricité de Lavey	30'142	30'219	29'178	28'284	30'283	27'204	23'713
- autres production d'électricité	2'168	2'167	2'167	2'167	2'165	2'164	2'162
- distribution d'électricité	4'746	4'366	4'175	3'993	3'921	3'790	3'758
- multimédia	3'443	3'560	3'460	3'360	3'260	4'549	4'262
- production de chaleur renouvelable CAD	5'997	3'966	2'134	1'452	0	0	0
- activités « Contracting »	84	87	91	0	0	0	0
<b>Fonds de péréquation :</b>							
- gaz	10'318	18'400	18'400	16'378	16'378	16'378	16'378
- chauffage à distance	7'000	7'000	10'548	10'548	11'548	11'548	10'048
- électricité	1'642	2'492	2'756	2'318	2'318	928	0
- timbre d'acheminement EL	-4'967	-8'841	-1'602	5'052	4'234	6'220	9'359
- vente d'énergie électrique	2'253	1'396	682	-173	3'913	0	0
- éclairage public	4'961	2'904	1'247	-679	-1'853	-1'512	-827
- multimédia	3'878	6'558	12'217	20'217	25'848	0	0
- timbre d'acheminement gaz	1'807	-147	533	4'064	0	0	0
- diff. couverture gaz fournisseurs aval	0						
- diff. couverture distributeurs aval du gaz	-578						
<b>Total</b>	<b>90'201</b>	<b>90'810</b>	<b>104'140</b>	<b>117'792</b>	<b>126'552</b>	<b>94'637</b>	<b>90'150</b>

## 3. Résultats par service

Malgré la réorganisation des SiL, les comptes sont présentés cette année encore – afin de permettre la comparaison avec le budget – selon l'organisation précédente. Pour rappel, les Services industriels sont constitués d'une part de services commercialisés (Gaz et Chauffage à distance, Electrique, Multimédia, etc.), et d'autre part de services généraux (Secrétariat général, Service Finances, Administration et développement, Service commercial), dont les charges sont réparties entre les services commercialisés. En conséquence, les éléments qui suivent présentent les résultats des services généraux avant comptabilisation des imputations internes à la charge des services commercialisés.

### 700 Services généraux

	Comptes 2017	Budget 2017	Ecart C.17/B.17		Comptes 2016	Ecart C.17/C.16	
	CHF	yc cr. supp. CHF	CHF	%	CHF	CHF	%
700 Secrétariat général	-6'605'873.00	-6'704'200.00	98'327.00	1.5	-6'175'084.33	-430'788.67	-7.0
701 Service finances, administration et développement	-18'649'381.51	-20'388'300.00	1'738'918.49	8.5	-18'172'525.86	-476'855.65	-2.6
780 Service commercial	-8'786'719.07	-9'224'200.00	437'480.93	4.7	-8'642'147.87	-144'571.20	-1.7
	-34'041'973.58	-36'316'700.00	2'274'726.42	6.3	-32'989'758.06	-1'052'215.52	-3.2

Après répartition des excédents de charges des Services généraux, le résultat des SiL par activité et par service se présente de la façon suivante :

ENTITES TECHNIQUES (charges des services généraux comprises)							
	Comptes 2017	Budget 2017	Ecart C.17/B.17		Comptes 2016	Ecart C.17/C.16	
	CHF	yc cr. supp. CHF	CHF	%	CHF	CHF	%
700 SG - Portail énergies	-945'094.75	-1'131'700.00	186'605.25	16.5	-1'121'920.31	176'825.56	15.8
700 SG - Hors exploitation	-654'481.62	-1'069'500.00	415'018.38	38.8	-256'748.11	-397'733.51	-154.9
700 SG - Bâtiments hors exploit.	311'092.97	141'500.00	169'592.97	119.9	226'713.44	84'379.53	37.2
74 Service du gaz et du CAD	36'745'748.69	35'102'700.00	1'643'048.69	4.7	42'996'676.37	-6'250'927.68	-14.5
76 Service de l'électricité	14'121'917.51	13'894'600.00	227'317.51	1.6	21'982'851.32	-7'860'933.81	-35.8
77 Service multimédia	-909'000.75	-29'900.00	-879'100.75	-2'940.1	1'600'000.00	-2'509'000.75	-156.8
78 Service commercial	-846'505.13	-386'600.00	-459'905.13	-119.0	-1'057'433.03	210'927.90	19.9
Résultat global	<b>47'823'676.92</b>	<b>46'521'100.00</b>	<b>1'302'576.92</b>	<b>2.8</b>	<b>64'370'139.68</b>	<b>-16'546'462.76</b>	<b>-25.7</b>

Outre les fluctuations liées à Ariane, les écarts les plus substantiels entre le budget et les comptes portent sur les résultats du service du GAZ et du CAD (+CHF 1.6 million) et le Service multimédia (-CHF 879'000.-).

Dans l'examen qui suit, service par service, nous ne reprenons pas les explications qui figurent déjà dans la brochure d'explication des comptes. Nous commentons uniquement les rubriques pour lesquelles nous avons demandé des explications supplémentaires.

## 700 Secrétariat général

	Comptes 2017	Budget 2017	Ecart C.17/B.16		Comptes 2016	Ecart C.16/C.16	
	CHF	yc cr. supp. CHF	CHF	%	CHF	CHF	%
700 Secrétariat général	-6'605'873.00	-6'704'200.00	98'327.00	1.5	-6'175'084.33	-430'788.67	-7.0
700 SG - Portail énergies	-945'094.75	-1'131'700.00	186'605.25	16.5	-1'121'920.31	176'825.56	15.8
700 SG - Hors exploitation	-654'481.62	-1'069'500.00	415'018.38	38.8	-256'748.11	-397'733.51	-154.9
700 SG - Bâtiments hors exploit.	311'092.97	141'500.00	169'592.97	119.9	226'713.44	84'379.53	37.2

70.315 Le projet de co-génération de Mon Repos était un projet institué par le préavis N° 2008/43. Il a rempli sa fonction de démontrer les possibilités du prototype installé. Néanmoins la faillite de la société qui l'avait installé a rendu impossible la poursuite de son exploitation et l'installation doit désormais être démantelée.

70.318 (voir aussi le 70.311 et le 70.439) Le programme équi watt a pris un certain retard, notamment dû à l'introduction d'Ariane. Les frais des opérations ont aussi été sensiblement surestimés. D'après le service les explications suivantes permettent de comprendre l'écart important : « Au 31 décembre 2017, équi watt a permis l'économie de 1'363 MWh/an (420 MWh/an en 2016, 943 MWh/an en 2017). Selon l'objectif défini dans le préavis N° 2014/65 qui a permis de valider le lancement du programme, 3'214 MWh/an auraient dû être économisés à la fin 2017. Cet objectif a toutefois été révisé en 2016 sur la base des derniers retours d'expérience du programme éco21 de Genève qui ont abouti à des hypothèses d'économie moins ambitieuses. La prise en compte des différences entre les contextes lausannois et genevois a également permis d'affiner les objectifs. L'objectif révisé prévoyait ainsi une économie de 1'441 MWh/an pour les années 2016 et 2017. Le résultat global obtenu est donc proche de l'objectif. De façon plus détaillée, certains plans d'action ont dépassé les attentes tandis que d'autres ne les ont pas encore atteintes. Ils ont en effet subi une inertie assez commune pour ce type de plans qui nécessite énormément de communication, mais qui n'avait pas été prise en compte dans l'étude préalable (les objectifs du préavis avait été défini sur la base de l'expérience de SIG et comme si le programme avait immédiatement une vitesse de croisière et bénéficiait d'une notoriété, qu'il a fallu construire). La période qui s'est écoulée depuis le lancement du programme équi watt et les efforts de communication conséquents entrepris commencent à porter leurs fruits. Le programme devrait donc déployer pleinement ses effets dans les années à venir. »

- 70 331 Les investissements de cette rubrique ont pris du retard. D'après le service concerné : « Le crédit d'investissement accordé pour tester une interface de sensibilisation basé sur les informations des compteurs communicants de CHF 815'000.- (préavis N° 2014/65) n'a pas été dépensé. Ce projet devait de faire en collaboration avec un partenaire externe qui s'est retiré. Les SiL vont maintenant en priorité installer une nouvelle plateforme technique avant d'éventuellement réactiver un projet similaire. »
70. 425 Il s'agit de neo technologie (intégrateur SAP qui résulte d'une collaboration entre SIL/Romande énergie/Lutry).

## 71 Service finances, administration et développement

	Comptes 2017 CHF	Budget 2017 yc cr. supp. CHF	Ecart C.16/B.17		Comptes 2016 CHF	Ecart C.17/C.16	
			CHF	%		CHF	%
71 Service finances, administration et développement	-18'649'381.51	-20'388'300.00	1'738'918.49	8.5	-18'172'525.86	-476'588.65	-2.6

71. 318 Il s'agit d'économies de logistiques : une moindre facturation (interne) du SALV pour le garage et les coûts liés aux magasins.
71. 439 La raison pour laquelle les SiL perçoivent la redistribution de la taxe CO<sub>2</sub> est la suivante : « Le produit de la taxe sur le CO<sub>2</sub> est redistribué annuellement aux entreprises. Le montant redistribué aux entreprises en 2017 se monte environ à CHF 269 millions, ce qui correspond à la part de taxe payée par les entreprises cette année-là. La redistribution se fait en fonction de la masse salariale déclarée à l'AVS. Les caisses de compensation, mandatées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), redistribuent les montants dus sous forme de déduction ou de versement, généralement au mois de juin (canton de Vaud = caisse AVS). Le montant est versé à la bourse communale qui procède à une répartition inter-direction. »

## 74 Service du gaz et du chauffage à distance (GAZ et CAD)

Le résultat du Service GAZ et CAD est légèrement supérieur au budget.

La marge du Gaz et du CAD se répartit comme suit :

Gaz	:	28'798'035.97
CAD	:	9'410'237.65

	Comptes 2017 CHF	Budget 2017 yc cr. supp. CHF	Ecart C.17/B.17		Comptes 2016 CHF	Ecart C.17/C.16	
			CHF	%		CHF	%
74 Service du gaz et du CAD	36'745'748.69	35'102'700.00	1'643'048.69	4.7	42'996'676.37	-6'250'927.68	-14.5

- 74.312 Les prix montent donc c'est une baisse de la consommation qui explique la légère baisse.
74. 315 et 318 Les diminutions de raccordement, de branchements, etc. découlent d'une moindre demande pour les produits.
74. 330 Le marché du gaz est particulièrement opaque. Les fournisseurs facturent aux SiL des prix provisoires lors de l'achat du gaz (au 312) et les prix définitifs viennent plus tard - cet écart doit être comptabilisé (on voit ici donc des chiffres 2016).

## 76 Service de l'électricité

	Comptes 2017 CHF	Budget 2017 yc cr. supp. CHF	Ecart C.17/B.17		Comptes 2016 CHF	Ecart C.17/C.16	
			CHF	%		CHF	%
76 Service de l'électricité	14'121'917.51	13'894'600.00	227'317.51	1.6	21'982'851.32	-7'860'933.81	-35.8

76. 312 L'usine de Lavey, en travaux, a produit moins que prévu ce qui explique ce recours plus grand aux achats externes.

76.380 et 480 On note près de 11 millions de différences par rapport au budget ; un premier gros écart est dû à l'excédent de couverture (fonds de péréquation de l'électricité ; en fait il faut distinguer les catégories de clients, pour certains (e.g. les ménages) il peut y avoir rétrocession alors que pour d'autres (les revendeurs) il y a rattrapage). Par ailleurs, le service fait des économies (moins personnel, à cause d'Ariane).

Plus précisément, selon le service concerné.

76.380 « L'écart s'explique par :

- Attributions fonds de péréquation EP (+870 KCHF). Il s'agit de l'écart entre les recettes de la taxe EP et les coûts réels de l'EP.
- Attributions fonds de différence de couverture énergie (+856 KCHF). La marge sur la vente de l'électricité a été plus importante que prévue. L'écart a été attribué au fonds de différence de couverture pour restitution aux clients.
- Attributions fonds de différence de couverture acheminement (+3'404 CHF). Là aussi la marge a été plus importante que prévue en raison des économies réalisées. L'écart a été attribué au fonds de différence de couverture pour restitution aux clients. »

76.480 « L'écart s'explique par :

- 5.988 MCHF mis au budget afin de refléter au niveau de la marge la différence entre les coûts budgétés et les coûts réels.
- 620 KCHF de sous-couverture énergie prévue mais pas réalisé au niveau des comptes. Une restitution aux clients était prévue mais ne s'est pas réalisée en raison de la marge plus importante que budgétée (cf. 76.380).
- 608 KCHF liés à des dépenses inférieures aux prévisions sur des dépenses compensées par prélèvement sur fonds pour l'usine de Lavey.
- -850 KCHF (par prévu au budget) pour des prélèvements sur le fonds Lavey pour insuffisance de production (compensation des pertes de production). »

76.319 : CHF 1.7 million d'écart est dû à une baisse du timbre Swissgrid. Il y a aussi un gros écart à Lavey avec moins de dépenses que prévus sur des préavis (et donc moins de prélèvement dans le fonds que prévu) et économie (245k sur les redevances hydrauliques).

## 77 Service multimédia

Le résultat du Service multimédia est en dessous du budget.

	Comptes 2017	Budget 2017	Ecart C.17/B.17		Comptes 2016	Ecart C.17/C.16	
	CHF	yc cr. supp. CHF	CHF	%	CHF	CHF	%
77 Service multimédia	-909'000.75	-29'900.00	-879'100.75	-2'940.1	1'600'000.00	-2'509'000.75	-156.8

D'une manière générale le service semble avoir été particulièrement affecté par les départs liés à Ariane (-10 ept). Par ailleurs, la pénétration très importante de Swisscom sur le marché lausannois pèse sur les résultats du Service multimédia. L'offre qui doit être développée avec Netplus (BliBlaBlo) n'a pas encore pu être offerte, également en raison des difficultés de personnel (elle devrait l'être d'ici à la fin de l'année). Mais en son absence les SiL perdent des clients multimédias.

Evolution du chiffre d'affaires du SIMA par produits :

	2013	2014	2015	2016	2017
TV	21'290	19'928	20'089	20'191	20'215
Internet	8'960	9'057	9'427	9'274	9'320
Téléphonie	3'341	4'237	4'161	3'840	3'752

(en milliers de francs)

77.390 On note +CHF 1 million de main d'œuvre interne refacturés à LFO, qui est compensé par un montant supplémentaire équivalent facturé à LFO S.A. ; et +CHF 1.9 million liés à la mise à jour des clés de répartitions (cf. remarque générale sur les 390/490).

77.490 On note +1 million de MCHF de main d'œuvres internes en déduction du centre financier (personnel infrastructure de SIMA), la contrepartie se trouve au 77.390 (centre financier LFO S.A.) puis refacturation à LFO S.A. ; et +CHF 800'000.- de logistique et support en déduction du centre financier (personnel infrastructure de SIMA) imputable à LFO, la contrepartie au 77.390 (centre financier LFO S.A.) puis refacturation à LFO S.A.

## 78 Service commercial

	Comptes 2017 CHF	Budget 2017 yc cr. supp. CHF	Ecart C.17/B.17		Comptes 2016 CHF	Ecart C.17/C.16	
			CHF	%		CHF	%
78 Service commercial	-8'786'719.07	-9'224'200.00	437'480.93	4.7	-8'642'147.87	-144'571.20	-1.7
78 Service commercial - Prestations diverses	-846'505.13	-386'600.00	-459'905.13	-119.0	-1'057'433.03	210'927.90	19.9

78.318 et 434 On doit malheureusement remarquer que Solanne (vente de panneaux solaires clés en mains) a beaucoup moins de succès que prévu.

D'après le service concerné : « Le CA 2017 budgétisé pour les produits Solanne était de CHF 1'445'000.-. Le montant réel des ventes s'élève à CHF 462'011.- (28 installations pour 171 kW). L'écart s'explique par :

- o une baisse sensible du coût des panneaux solaire, qui influence les coûts d'achat à Solstis (CHF 466'702.- sur un budget de CHF 1'280'000.-) et le volume des ventes ;
- o un changement dans le personnel de vente à fin 2017 dans le cadre d'Ariane (1 seule personne dédiée aux acquisitions Solanne) et donc une baisse du nombre de ventes ;
- o un décalage entre la facturation des prestations réalisées par le fournisseur Solstis et celle des clients finaux, après la mise en service.

Le produit Solanne et l'image des SiL sont de qualité, il a cependant été développé assez tard dans le cycle de vie de ces installations photovoltaïque. Il souffre de :

- o une très forte concurrence sur le marché, avec des acteurs qui cassent les prix (AGENA, IKEA) et des petits installateurs qui n'ont pas les mêmes frais internes que les SiL, poussant le prix du marché à la baisse et donc une diminution de la marge ;
- o une enveloppe promotionnelle limitée ;
- o une chaîne de valeur incomplète par rapport aux concurrents (qui font conseil, vente mais aussi les achats et le montage). »

## 4. Conclusions

Les membres de la sous-commission de la CoFin aux SiL tiennent à remercier M. Florent Pichon, chef du Service des finances, administration et développement, pour sa grande disponibilité et la précision de ses réponses à nos diverses questions.

Les soussignés vous recommandent d'accepter les comptes 2017 des SiL.

Les commissaires :

*Romain Felli, rapporteur*  
*Johann Dupuis*



Lausanne, le 23 août 2018

## Réponses aux observations 2017

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité se réfère au rapport de votre Commission sur l'exercice 2017 de l'Administration. La Municipalité répond comme suit aux observations dudit rapport :

***1<sup>re</sup> observation (SPSL) : L'arrivée dans leurs dernières années d'activité professionnelle des premières personnes formées exclusivement au métier d'ambulancier appelle la Municipalité à trouver des solutions afin d'occuper ce personnel dans le sein de ce service lorsque leur condition physique ne leur permet plus d'accomplir leur tâche de manière satisfaisante. Il en va de même pour les sapeurs-pompiers.***

La Municipalité est consciente de cette problématique. Elle est soucieuse de trouver des aménagements permettant, à certaines conditions tant aux ambulanciers qu'aux sapeurs-pompiers professionnels âgés de 55 ans et plus d'exercer une activité compatible avec les impératifs opérationnels. Dans le même contexte et afin de garantir une équité de traitement, des aménagements sont également analysés pour les ambulanciers, en particulier pour ceux qui atteignent l'âge de 55 ans.

***2<sup>e</sup> observation (PFO) : Afin de permettre aux PFO d'être encore plus compétitives sur un marché très disputé, la Municipalité est invitée à lui en donner les moyens humains et matériels.***

Dès lors que la Municipalité a décidé de réorienter les prestations funéraires, l'observation devient caduque. Toutefois, elle démontre que la situation des Pompes funèbres officielles n'était plus soutenable aux conditions actuelles. La décision de la Municipalité a tenu, en cela, compte de la réalité de ce marché.

***3<sup>e</sup> observation (SI-REN S.A.) : La Municipalité est invitée à renseigner le Conseil communal sur l'analyse qu'elle fait de la situation, de l'opportunité ou pas de poursuivre dans la voie d'une étude de la faisabilité de notre propre installation de bio-méthanisation et du délai qu'elle s'est éventuellement fixé.***

La Municipalité a présenté la planification cantonale et fait part de sa position sur le projet de biométhanisation de Cery à l'occasion de sa réponse du 16 juillet 2015 à l'interpellation de M. Vincent Rossi « De l'énergie pour la biométhanisation lausannoise » déposée le 17 mars 2015 et de sa réponse du 3 novembre 2016 à la résolution adoptée le 6 octobre 2015 sur ce sujet.

La Municipalité y indiquait qu'elle « restera attentive aux possibilités de développement d'une unité de biométhanisation industrielle, mais [rappelait] que la planification directrice en la matière est du ressort du Canton ». Le plan cantonal de gestion des déchets, qui était en 2015 au stade de la consultation au moment de la réponse à l'interpellation, prévoyait que, pour la région lausannoise, le projet de la Coulette à Belmont-sur-Lausanne était prioritaire et que la reprise éventuelle du projet de Cery, présenté dans le rapport-préavis N° 2013/7 du 7 février 2013 « Ecologie industrielle à Lausanne. Réponse au postulat de Mme Natacha Litzistorf », n'était envisageable que dans une deuxième étape, à l'horizon 2020-2025.

Le plan cantonal de gestion des déchets adopté en 2016 confirme ce point et précise toujours que la réalisation éventuelle du projet de Cery « sera à considérer si les estimations de l'évolution de la production de déchets se prêtant à ce traitement se concrétisent et selon la capacité de traitement en fonction à ce moment ».

**4<sup>e</sup> observation (SI-REN S.A.) : La Municipalité est invitée à renseigner le Conseil communal sur les conséquences des procédures d'opposition en termes de retard éventuel par rapport au calendrier qu'elle s'est fixé.**

Pour rappel, le rapport-préavis N° 2015/06 portant sur le plan partiel d'affectation (PPA) du parc EolJorat Sud a été adopté par votre Conseil dans sa séance du 22 septembre 2015. Le Département cantonal du territoire et de l'environnement a donné son approbation préalable, sous réserve de droits de tiers, le 8 juin 2016, ouvrant ainsi les voies de recours. Trois recours ont été valablement déposés. Les échanges d'écriture sont toujours en cours et devraient se terminer fin août 2018. Il est probable, comme elle a procédé dans d'autres recours contre des parcs éoliens, que la Cour de droit administratif et public (CDAP) organisera ensuite une visite locale pour confronter promoteurs, autorités et recourants sur les lieux mêmes du litige. Une ou plusieurs audiences pourraient ensuite encore avoir lieu sur demande de la CDAP, avant qu'elle ne se prononce sur le fond.

Le calendrier prévisionnel de SI-REN S.A., qui porte le projet, prévoyait que le traitement des recours contre le PPA serait terminé fin 2018 et que le traitement des probables recours à l'encontre des permis de construire serait terminé fin 2020. Ce calendrier permettait une mise en service du parc en 2022.

A ce jour, il apparaît qu'une décision de la CDAP ne devrait pas intervenir avant 2019. En cas de décision positive de la CDAP pour le PPA, un recours auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF) est probable. Une décision de cette instance pourrait alors intervenir fin 2020. Le calendrier actuel de SI-REN S.A. est donc retardé d'environ deux ans à ce jour.

Quant aux observations du rapport 2016 et aux deux compléments des observations 2015, toutes ont été acceptées par le Conseil communal.

En outre, le secteur éolien attendait la publication du Manuel d'études d'impact sur l'environnement pour la réalisation d'éoliennes, qui était en préparation à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Ce manuel devait régler certaines dispositions dont les principes sont annoncés dans la Conception énergie éolienne adoptée le 28 juin 2017 par le Conseil fédéral. En fonction du contenu de ce manuel, la préparation du rapport d'impact sur l'environnement de deuxième étape, qui doit être présenté lors de la demande de permis de construire en tenant compte des modèles définitifs d'éoliennes aurait pu nécessiter plus de temps, du fait de nouvelles exigences. Le directeur de l'OFEV a toutefois annoncé début juillet 2018 que les travaux préparatoires étaient interrompus et qu'il avait renoncé à publier ce manuel.